Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE N° 12910 – 4,50 F Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Fontaine – VENDREDI 1er AOUT 1986

La coopération entre Paris et Madrid

Nouvelles expulsions de Basques espagnols

Les opérations de police contre les Basques espagnols réfugiés en France continuaient ce jeudi 31 juillet dans les Pyrénées-Atlantiques. Mercredi, un membre présumé de l'ETA a été remis aux autorités de Madrid, tandis qu'un réfugié politique était arrêté à la suite d'une demande d'extradition de l'Espagne. En visite à Madrid, M. Jean-Bernard Raimond, a déclaré mercredi que les expulsions de Basques espagnols se poursuivraient.

M. Robert Pandraud, ministre délégué de la sécurité, se rendra à Madrid le mardi 5 août pour des entretiens avec les autorités espagnoles chargées de la lutte contre le terrorisme.

(Lire nos informations page 24.)

Front commun

Certaines rencontres n'ont pas besoin d'être longues pour être porteuses de sens. M. Jean-Bernard Raimond ne sera pas resté à Madrid, le mercredi 30 juillet, plus de cinq heures. Sa visite confirme et prolonge la nette détente intervenue au début de 1984 dans les relations franco-espagnoles. Avant de regagner Paris, le ministre des affaires étrangères a pu se féliciter de l'« excellent climat » dans lequel s'étaient déroulées ses conversations avec son collègue, M. Francisco Fernandez Ordonez.

Ce résultat n'a pas de quoi surprendre, compte tenu des gestes faits ces derniers temps par le gouvernement Chirac. Mais il reste que celui-ci avait beaucoup à faire pour calmer les appréhensions nées outre-Pyrénées de son action à la tête du gouvernement en 1974-1976 et de son attitude pendant la dernière campagne électorale. Très hostile jadis à l'adhésion de l'Espagne à la CEE, il avait demandé l'hiver dernier encore que les conditions de son admission fussent renégociées. Depuis son arrivée à Matignon, le premier ministre semble avoir totalement oublié cette partie de son programme au point d'avoir soutenu Madrid lorsque les Etats-Unis ont menacé l'Europe de mesures de rétorsion, compte tenu des dommages causés à l'agriculture américaine par l'entrée de l'Espagne dans la Communauté.

La politique européenne constituant un point sensible de la cohabitation sur lequel l'Elysée est bien décidé à ne pardonner aucune erreur au gouvernement, il fallait que M. Chirac fasse oublier les maladresses qui ont marqué ses relations avec le chancelier Kohl. C'est pourquoi on le voit aujourd'hui aborder le dossier franco-espagnol avec pragmatisme et sens du compromis. On ne s'étonnera pas, dans ces conditions, que M. Fernandez Ordonez ait saisi cette occasion de faire valoir deux dossiers qui lui tiennent à cœur.

Il s'agit de la politique méditerranéenne de la Communauté, que Madrid souhaiterait moins favorable aux pays du Maghreb dont les productions agricoles concurrencent directement l'Espagne, et la question de la pêche dans le golfe de Gascogne. Là, au contraire, on souhaite que la France ne remette pas en cause les usages qui amènent les chalutiers ibériques dans les zones où les pêcheurs français préféreraient être seuls.

Ces problèmes ne datent pas d'hier, et font partie de ce « tête-à-tête obsessionnel » entre la France et l'Espagne qui faillit plus d'une fois dégénérer en affrontement. Mais, pour y parer, M. Chirac n'a pas reculé devant les grands moyens : à preuve, la série d'expulsions de militants basques installés de ce côté-ci de la frontière et l'arrestation, mercredi, d'un réfugié politique qui est sous le coup d'une demande d'extradition de la justice espagnole.

Un couple Chirac-Gonzalez va-t-il émerger de la prochaine visite du premier ministre à Madrid, annoncée pour la fin de cette année ? Le libéralisme de l'un et le socialisme de l'autre ne sont pas si doctrinaires qu'ils les empêchent « a priori » de faire front commun. Mais compte tenu de la complexité des relations des deux pays, et de leurs vieilles implications psychologiques, le moins qu'on puisse dire est qu'il y faudra de part et d'autre beaucoup de constance, et même un peu plus d'abnégation.

La presse et l'audiovisuel après la décision du Conseil constitutionnel

Une concentration excessive des médias inquiète la majorité

Le débat sur les médias se poursuit avec le projet de loi sur la liberté de la communication, défendu par M. François Léotard, dont l'Assemblée nationale doit commencer l'examen le lundi 4 août. Il met en évidence la volonté des barristes de contrer les visées de M. Hersant. Appuyé par d'autres députés de la majorité et avec l'aval, semble-t-il, de l'Hôtel Matignon, M. François d'Aubert (UDF) a fait adopter mercredi, par la commission des affaires culturelles, un amendement qui tend à limiter les concentrations multimédias.

(Lire nos informations page 6.)



Pluralisme

par ANDRÉ FONTAINE

COMBIEN, parmi les socialistes qui se félicitent de la décision adoptée mardi par les neuf « sages » du Palais-Royal en matière de pluralisme de la presse écrite, savent-ils ce qu'elle doit à Valéry Giscard d'Estaing et à Roger Frey ? C'est pourtant leur action, en 1974, alors qu'ils venaient d'être élus à la présidence, l'un de la République, l'autre du Conseil constitutionnel, qui a permis aux parlementaires, à la seule condition d'être au moins soixante à le faire, de contester, devant cette haute juridiction, la constitutionnalité des lois. Seuls jusqu'alors pouvaient se le permettre le chef de l'Etat et les présidents des Assemblées.

Combien, parmi ces mêmes socialistes, se souviennent-ils des propos vengeurs qu'avait suscités, il y a cinq ans, le comportement du Conseil dans l'affaire des nationalisations ? C'est pourtant à cette occasion qu'André Laignel avait lancé son fameux *« Vous avez juridiquement tort parce que vous êtes politiquement minoritaires »*, Lionel Jospin n'hésitant pas, quant à lui, à affirmer que *« jamais les grands courants de réforme ne se sont laissé arrêter par une cour suprême quelle qu'elle soit »*.

Signe des temps, personne, dans la nouvelle majorité, n'emploie aujourd'hui un pareil langage. Jacques Chirac avait d'ailleurs verrouillé à l'avance les réactions des siens en déclarant, au cours de sa conférence de presse du 21 juillet, après avoir constaté que la France était devenue *« une démocratie majeure (...) : ce que dit le Conseil constitutionnel est par définition le droit, et je le tiens pour tel »*.

Quitte à enrôler le président de la République à l'appui de sa thèse, le premier ministre a estimé qu'il ne fallait pas pour autant *« laisser se développer le système qu'on appelle le gouvernement des juges »*. *« Bien que ce ne soit pas encore le cas,* a-t-il ajouté, *il y a certainement un problème qu'il convient de souligner. »*

Traduit en termes clairs, ce passage signifie que, dans l'esprit de Jacques Chirac, le Conseil constitutionnel n'a pas à jouer le rôle de la Cour suprême des Etats-Unis : ce qu'il ne saurait faire assurément sans s'écarter considérablement de l'esprit même de la Constitution qu'il doit faire respecter.

(Lire la suite page 6.)

Un entretien avec M. Nucci sur le Carrefour du développement

« Ma confiance a été abusée... »

L'ancien ministre de la coopération, M. Christian Nucci, a accordé au Monde *un entretien dans lequel il révèle la teneur des nouveaux documents qui pourraient l'amener à élargir sa première plainte pour faux. Il s'agit d'une dizaine de chèques, pour un montant global d'environ 400 000 francs, libellés à son nom et endossés, affirme-t-il, avec une fausse signature. Une partie de ces chèques aurait été portée, à son insu, sur le compte joint que M. Nucci possédait avec son chef de cabinet, M. Yves Chalier.*

M. Nucci s'explique, d'autre part, sur le financement de sa campagne électorale et réfute les affirmations de M. Chalier. Pour l'ancien ministre, on cherche à faire du dossier Carrefour du développement le « feuilleton de l'été ».

« Vous venez d'annoncer que vous vous étiez procuré de nouveaux documents attestant d'importants détournements de fonds. Pouvez-vous être plus précis ?

– Il s'agit de chèques, libellés à mon nom, qui ont été endossés avec des signatures falsifiées.

– Ces chèques – pour un montant de 400 000 francs environ – proviennent des comptes bancaires de l'association Carrefour du développement et de La Promotion française ?

– Oui.

– Ces chèques sont libellés à votre nom. Vous avez déjà déclaré ne vous être jamais rendu à la banque pour les encaisser. Ont-ils été portés à votre compte personnel ?

– Absolument pas. Aucun de ces chèques n'a été viré sur mon compte personnel.

– Que sont-ils devenus, alors ?

– Certains ont probablement été virés sur le compte joint.

– Avez-vous eu connaissance des mouvements de fonds sur ce compte que vous possédiez avec M. Chalier ?

– J'ai commencé à les voir. Ces mouvements de fonds se montent à environ deux millions de francs. On est loin des chiffres avancés !

– Ce compte était alimenté par les fonds spéciaux de Matignon. L'était-il également par Carrefour du développement et La Promotion française ?

– Cela n'aurait pas dû être, sauf peut-être si ces chèques – endossés faussement par quelqu'un qui aurait imité ma signature – y ont été versés.

Propos recueillis par
FRANÇOISE CHIPAUX
et CORINE LESNES.

(Lire la suite page 8.)

Le projet de la porte Maillot à Paris

Sombre perspective

Le maire de Paris vient de présenter un projet de « porte de Paris », dû à l'architecte Olivier-Clément Cacoub, et qui, tout en couvrant le périphérique, se situerait de part et d'autre du grand axe Louvre-la Défense, à la porte Maillot (le Monde *du 26 avril).*

Ce projet et la manière dont il a été présenté paraissent marquer un retour à une esthétique et à des pratiques en vigueur dans les années 60. Et l'abandon d'une politique qui, depuis la fin des années 70, tendait, bon an mal an, à la recherche d'une véritable qualité architecturale.

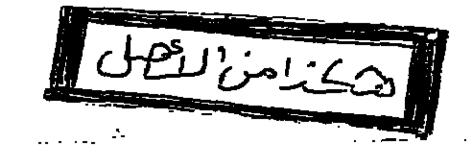
La mort de Fernand Pouillon est intervenue alors que l'architecture fait l'apprentissage de la cohabitation. Architecture et cohabitation, voilà qui trouble une des données les mieux établies de l'art de construire, l'une des plus discutables aussi lorsqu'elle est utilisée sans prudence ni brio : le fait du prince. Pouillon, précisément, connaissait bien le fait du prince, et fort bien aussi les meilleures façons d'y avoir recours.

Un temps communiste, il avait commencé « d'arrache-projet » sa carrière à Marseille. A Paris, ses appuis ministériels devaient se dérober avec les premières difficultés. Il servit les derniers proconsuls à Alger, avant de s'y convertir à l'islam. Et plus tard, son exil maghrébin fut tempéré par les plus prestigieuses commandes gouvernementales. Enfin, contraint peu ou prou de quitter l'Algérie, il sut assez bien retomber sur ses pieds, en France. Pouillon, cependant, était de ces architectes, rares, qui doublent leur opportunisme politique d'une haute conscience de leur métier (cela se reconnaît aux constances d'un style), d'une indépendance d'esprit que personne ne lui a jamais déniée, et, chose plus rare encore, d'un talent que ses faiblesses n'empêchent pas de reconnaître ou découvrir aujourd'hui.

L'opportunisme est une constante de l'architecture française. Il a donné, sous sa forme la plus persévérante, les plus beaux et les plus fiers mandarins de l'histoire du pays.

FRÉDÉRIC EDELMANN.

(Lire la suite page 15.)



Débats

L'APRÈS-COHABITATION

Quelles idées neuves proposer au pays ? William François s'offusque de ce que la même Constitution puisse tour à tour s'accommoder d'un programme de nationalisations et d'un programme de dénationalisations. La République n'a pas d'identité économique. Il faut lui en donner une. Guy Leclerc-Gayrau exhorte les déçus de la droite et de la gauche à profiter de la trêve actuelle pour préparer ensemble l'avenir.

Pour une charte des libertés économiques

Une proposition de loi pour combler un vide constitutionnel

par WILLIAM FRANÇOIS (*)

VOICI trois ans, le Conseil constitutionnel a jugé la loi de nationalisation conforme à la Constitution, après révision des modalités d'indemnisation des actionnaires expropriés. Ce même Conseil constitutionnel vient de juger conforme à cette même Constitution la loi d'habilitation qui donne pouvoir au gouvernement de procéder par ordonnance à la privatisation d'entreprises à la nationalisation desquelles il ne s'était pas opposé. Cependant, le président de la République estime devoir refuser de promulguer l'ordonnance donnant force de loi au programme prévu de privatisation – encore que les réserves élevées par le Conseil constitutionnel, touchant à la sauvegarde des intérêts économiques du pays, aient été apaisées. Toutefois, le premier ministre et les chefs de la majorité parlementaire contestent formellement au président l'usage d'un droit résultant, à leur sens, d'une interprétation douteuse de la Constitution. A vrai dire, l'article incriminé n'est rien moins que clair. Quoi qu'il en soit, donnant suite à une suggestion présidentielle, le gouvernement porte l'affaire devant le Parlement, lequel lui donnera enfin satisfaction.

Cette séquence de faits comporte un enseignement dont il ne faudrait pas trop tarder à saisir la signification.

Nos institutions se sont révélées, à deux reprises, aptes à régulariser les contre coups d'un renversement politique dans le pays et au Parlement. Elles ont sans conteste assuré le fonctionnement régulier des pouvoirs publics dans des circonstances traversées de difficultés. Mais elles ne sont nullement liées à un régime économique qui leur serait réputé conforme. Au contraire, l'absence de textes en la matière autorise quelque formule que ce soit. Il faut alors ne pas oublier qu'une gestion centralisée de l'économie s'accommode moins des libertés et des droits garantis par les démocraties parlementaires que de leur suspension au sein des démocraties plébiscitaires. En bref, nul ne saurait dire, en ce moment, quel est le fondement économique de la République française et encore moins si elle est identifiable de ce point de vue. C'est une situation qui tend manifestement à l'incohérence.

D'un côté, l'on assiste à un déploiement de procédures de droit constitutionnel que les uns utilisent comme un système de retardement et les autres comme un système d'accélération de l'aggiornamento économique auquel une majorité relative d'un électorat désabusé par les expériences antérieures a donné le coup d'envoi. Mais, de l'autre côté, le public (toutes tendances confondues) ne comprend pas qu'une aspiration naturelle et profonde à une plus grande sécurité de l'emploi et à un meilleur niveau de vie puisse faire l'objet d'une bataille juridique dont il ne retient que les aspects byzantins. Enfin, on peut aussi constater que ceux-là mêmes qui sont le plus justement attachés à la réussite de l'action gouvernementale – essentiellement les dirigeants d'entreprises de tous ordres et de toutes tailles – restent circonspects parce qu'ils ne se sont pas persuadés de son irréversibilité.

Tout cela provient du fait, déjà souligné, que nos institutions politiques ne précisent pas la nature et garantissent encore moins les modalités de fonctionnement du régime de liberté économique qui serait pourtant accordé à leur esprit. Les choses changeraient de sens si ce réaccordement pouvait enfin s'opérer. L'action gouvernementale pourrait alors, sur une voie parallèle, se trouver renforcée, éclairée et soutenue auprès de l'opinion publique.

C'est la raison qui a conduit, sous la précédente législature, en anticipation du résultat des élections législatives, au dépôt d'une « proposition de loi constitutionnelle tendant à insérer dans le préambule de la Constitution de la République les droits et libertés économiques ». Cette initiative indépendante, née au sein du Parlement, n'avait aucune chance d'aboutir, à l'époque. Elle pourrait aujourd'hui franchir, sinon toutes, au moins les premières étapes prévues par la loi. Il en résulterait certainement un retour de confiance du public.

Au demeurant, le problème de la cohésion du principe politique de liberté et des droits économiques se pose non seulement en France, avec acuité, mais aussi à l'ensemble des démocraties occidentales. C'est, en réalité, le problème de cette fin du vingtième siècle. Exception faite de la Constitution américaine, qui va fêter son bicentenaire (mais qui a été sans cesse amendée et adaptée aux réalités évolutives afin qu'elle puisse garder son efficacité), les Constitutions se sont succédé dans le monde – il en reste peu qui soient vraiment d'esprit libéral ou qui soient vraiment appliquées dans cet esprit. Encore celles-ci restent-elles exposées aux incompatibilités économiques. La proposition française en acquiert, de ce fait, un caractère universel. Initiative particulièrement bienvenue en Europe, où le problème précité se pose dans toute son évidence dès qu'on envisage celle-ci sous la forme d'une union ou d'une confédération.

(*) Président de l'association Economie et Progrès.

Déçus de droite et de gauche unissez-vous !

C'est par le truchement des clubs, des cercles de réflexion, des associations, que la souveraineté populaire pourrait le mieux s'exprimer

par GUY LECLERC-GAYRAU (*)

QUE la coexistence institutionnelle passe ou non le cap de l'automne ou celui de l'hiver, que le septennat aille ou non à son terme, nous sommes d'ores et déjà confrontés à un cruel dilemme : de quoi sera fait demain notre avenir politique ?

Il a fallu cinq ans à la « marée rose » pour épuiser dans l'opinion les charmes d'une gauche dogmatique puis réaliste. Quatre à cinq mois auront suffi pour qu'une droite redevenue « la plus bête du monde » dilapide stupidement le très faible capital de crédibilité qu'elle s'était péniblement constitué en cinq ans d'opposition.

Depuis le 17 mars, le pays n'est pas gouverné. C'est à peine s'il est administré. Sur le plan extérieur, M. Mitterrand, heureusement, est là pour donner le change. Sur le plan intérieur, l'espérance de vie du gouvernement fond comme neige au soleil. Quelle politique pourrait être sérieusement mise en œuvre pour notre avenir par une équipe essentiellement obnubilée par les prochaines échéances électorales ? Même M. Barre, qui à une autre époque affirmait ne jamais se déterminer en fonction des sondages ou des *« cortèges »*, reste prostré dans son silence.

A l'issue d'un parcours peu glorieux, quel projet digne de confiance aura à nous proposer la droite ? Une fois de plus elle tentera de pallier les carences de son imagination par une débauche de candidats : MM. Chirac, Barre, Giscard d'Estaing, Léotard, Le Pen... ou d'autres qui nous ont déjà tous révélé leurs cruelles limites.

A gauche, seule une candidature de M. Mitterrand peut sauver les apparences, ainsi qu'il sauva la mise du PS au soir du 16 mars. Encore heureux que la France dispose d'un chef d'Etat de cette envergure pour présider quelques années encore à ses destinées. Mais après ?

Après ? Nous courrons le risque d'avoir à traverser un désert sur le plan des idées et des projets ! Le risque de n'avoir même plus « en réserve » quelques hommes d'Etat susceptibles de nous conduire sur les voies de l'avenir et de la modernité !

Depuis 1984 – date à laquelle ils ont commencé à manifester clairement leur rejet de la classe politique, – les Français ne se font guère d'illusions : ils savent que la solution de leurs problèmes ne viendra pas des partis politiques, quels qu'ils soient.

Si, le 17 mars au matin, M. Chirac ne s'était pas opposé à la nomination de M. Chaban-Delmas à Matignon, un gouvernement d'union nationale aurait pu être mis en place, instituant la véritable cohabitation et permettant de « dépasser l'alternance », de sortir des ornières où nous enlisent de pernicieux clivages et de préparer l'avenir en fonction des réalités de l'heure et non des occurrences électorales. Il faudra de toute manière en arriver là si l'on veut répondre efficacement aux défis de l'avenir et appréhender les solutions réalistes et audacieuses à mettre en œuvre pour assurer le rayonnement de la France.

Puisqu'on a bien voulu porter au crédit de la « coexistence » un certain apaisement du jeu politique – plus tangible au niveau des citoyens qu'au niveau des appareils, – pourquoi ne pas inciter les Français à profiter des derniers instants de cette trêve obligée, pour rejoindre massivement clubs, cercles de réflexion et associations diverses où – à l'inverse des partis – le débat est libre, ouvert, sans exclusives partisanes ? Ne serait-ce pas pour eux la meilleure façon de participer à la gestion de la Cité, pour le « bien commun », sans que la souveraineté populaire soit irrémédiablement confisquée par quelques ténors, au seul profit de leurs destins supposés présidentiels.

Le Conseil national de la gauche, porteur de quelques espérances, pourrait fédérer nombre de ces mouvements de progrès pour peu qu'il sache pratiquer l'ouverture plutôt que le ratissage. Les déçus du chiraco-paléo-libéralisme ne manquent pas, pas plus que les désenchantés du socialisme dogmatique ni les orphelins du gaullisme...

Ce sont ceux-là qui sont aujourd'hui en mesure de proposer des idées neuves au pays, que les partis politiques ont toujours récusées parce qu'elles contrecarraient leurs idéologies ou bousculaient les plans de carrière de leurs chefs de file.

Camille Desmoulins soulignait, en son temps, qu'*« Il n'y avait pas, le 14 juillet 1789, dix républicains dans Paris » !* Aujourd'hui, il y a des millions de Français qui en ont plus qu'assez des stériles querelles de la droite et de la gauche. Faut-il attendre que la fin de la coexistence nous ait remis malgré nous sur le chemin des affrontements partisans pour tenter enfin de nous imprégner des vertus de l'union nationale ?

(*) Ecrivain, président du Cercle Etudes Débats Informations politiques.

COURRIER DES LECTEURS

« Le quarteron et les transistors »

Dans *le Monde* du 18 juillet dernier, Michel Winock écrit : *« Beaucoup eurent alors le sentiment que le quarteron n'avait pas l'exclusivité du ridicule. »*

J'ignore quelle fut la proportion de gens qui avaient ce sentiment ; toujours est-il que le Club Jean-Moulin, fort attentif à sa réputation de sérieux, ne le partageait pas.

Ce jour-là, à la nuit tombée, la plupart de ses membres se rendaient place Bauveau pour y recevoir des armes et être conduits à l'un ou l'autre des points stratégiques de la capitale. Les grilles du ministère de l'intérieur leur furent ouvertes après que Georges Suffert – qui faisait alors fonction de secrétaire général du Club – eut fait valoir l'incontestable loyauté au gouvernement de cette petite troupe. Celle-ci se trouva là en compagnie de gens non moins résolus à défendre la légalité républicaine et au milieu desquels se pavanait un centurion en tenue de commando de chasse aux « Viets », pistolet mitrailleur en bandoulière. Une longue attente commença alors, durant laquelle André Malraux se fit un devoir d'adresser ses louanges à cette assemblée, représentative, à ses yeux, de l'élite de la nation.

On attendait les armes... Deux ou trois camions apparurent chargés de casques et de godillots. C'était prometteur ; mais la suite ne vint pas. Au petit matin, on nous fit savoir que le putsch avait fait long feu.

H. PROVISOR,
membre
du Club Jean-Moulin
(Meudon-la-Forêt).

« Mon papy est mort »

Le 24 juillet, après onze mois de souffrance et de lutte acharnée, après onze mois de courage et d'angoisse, mon papy est mort, rongé par un cancer. Il ne se nomme pas Signoret, Ballavoine ou Coluche et ne fera pas la « une » des journaux, mais tous ceux qui seront là le jour de son ultime voyage souffriront en silence ; simplement pour respecter sa dignité, pour l'amour et la tendresse que nous avons tous pour lui. Le désespoir de sa compagne de toujours, le chagrin de ses enfants et petits-enfants.

Mon papy est mort, et le monde tourne encore, à jamais dans nos cœurs serrés le souvenir de son visage tranquille, après la mort, débarrassé de la douleur.

Toujours en nos mémoires l'image de sa gentillesse, de sa fureur de vaincre, de sa tendresse pour les siens et de sa pudeur extrême qui fit que jamais il ne se plaignit. Mon papy sans cesse inquiet pour les siens.

Mon papy mort d'une overdose à force de morphine dans son corps meurtri, si maigre.

Mon papy très loin déjà, j'ose espérer que tu es bien.

Chaque jour des milliers de gens perdent des êtres aimés, qu'ils sachent que leur chagrin, même isolé, est celui de chacun lorsque la mort sévit tout près.

Ce message pour l'infini respect que tu mérites, toi mon grand-père, et parce que, dans l'ombre du quotidien, le décès de la bonté ne doit en aucun cas rester inconnu.

BRIGITTE BIESSE
(Lyon).

« Bavure » : une dangereuse facilité de vocabulaire

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt votre « point de vue » : le prix exorbitant d'une « bavure », paru dans *le Monde* du 16 juillet. J'en ai apprécié la clarté et l'équilibre ; cependant, je suis choqué par le titre, qui est en contradiction avec le contenu de l'article. Jusqu'à quand serons-nous obligés de subir ce mot vague de « bavure », qui a le seul avantage de voiler la réalité et par conséquent d'endormir les consciences et d'affaiblir les volontés ?

M. Pasqua a dit : *« Les faits sont sacrés. »* Il a raison, même si, peut-être, il est le dernier des Français à comprendre le sens de cette affirmation. Le devoir des journalistes est d'utiliser des mots qui soient le plus possible fidèles traducteurs des faits et non pas des euphémismes généralisants et édulcorants créés par la connerie plus que par la droite (si toutefois il est aujourd'hui possible de faire cette distinction).

Assez de « bavures », d'« autodéfense » et peut-être aussi de « sécurité ».

Parlez le langage des faits : s'il y a mort d'homme dites *homicide* et non pas bavure : cette clarté servira peut-être à rendre encore plus respectable notre police.

TITO GALLI
(Paris).

La facturation téléphonique (suite)

M. Dondoux, directeur général des télécommunications (*le Monde* du 10 juillet 1986), *« déplore la réprobation collective »* que j'aurais exprimée à l'égard des techniciens du service public. Je me serais trop référé, écrit-il, *« à des positions arrogantes qui ne sont plus de mise aujourd'hui »*.

A mon tour de m'étonner. J'avais écrit : *« Beaucoup de progrès apparaissent désormais possibles... Les fonctionnaires se sont habitués à travailler de façon plus coopérative en réfléchissant avec les consommateurs. »* Est-ce qu'au fond nous ne disons pas exactement la même chose ? Et serait-ce un péché de signaler que ce changement que nous célébrons tous les deux doit beaucoup aux efforts de l'Association française des utilisateurs des télécommunications ? Ne pourrions-nous pas *ensemble* nous réjouir de cette évolution et travailler pour qu'elle s'accélère ? Car la solution des problèmes extrêmement complexes du développement des télécommunications serait beaucoup facilitée si une collaboration encore plus étroite pouvait s'instaurer entre les utilisateurs et l'Association.

MICHEL CROZIER
(Paris).

« LE DROIT DES PEUPLES », d'Edmond Jouve

Les pieds sur terre

CERTAINS concepts ont été tellement usés dans les batailles idéologiques qu'il est bon, de temps en temps, de les remettre sous la loupe de l'histoire, et de les restaurer sans parti pris. Il en est ainsi de la notion de « droit des peuples » que l'on brandit ici ou là contre les « droits de l'homme ». Dans son petit ouvrage pédagogique, d'une grande clarté, qui s'adresse, comme le veut la collection, à ceux qui se proposent de faire le tour d'une question sans trop se fatiguer, Edmond Jouve nous replace les pieds sur terre, nous ramène aux réalités.

Elles sont changeantes au gré du temps. Le peuple acteur de sa propre histoire apparaît nettement dans la Déclaration d'indépendance des Etats-Unis d'Amérique (1776) puis dans le terreau révolutionnaire français. Au milieu du dix-neuvième siècle éclate le « printemps des peuples » et 1948 suscitera une explosion des nationalités. Le principe d'autodétermination voit le jour après la première guerre mondiale et reparaît dans la charte des Nations unies de 1945. Aujourd'hui les Etats, les organisations internationales, l'Eglise *(Populorum progressio)* reconnaissent le droit des peuples.

C'est sur ce droit que se sont appuyés les mouvements de libération nationale qui, hélas ! ont trop souvent dérivé, l'Etat nouveau, comme le reconnaissait Frantz Fanon lui-même, faisant ensuite peu de cas des intérêts véritables des populations.

Légitimité de la lutte armée, non-violence, Edmond Jouve rappelle l'essentiel sur le sujet avant d'étudier le contenu du droit des peuples autour des notions de souveraineté et de solidarité et de parler des devoirs des Etats, des violations de ce droit, d'Amnesty International, etc.

Le réveil des minorités rognant la toute-puissance des Etats ne permet-il pas de faire un pari plus optimiste sur l'avenir ?

PIERRE DROUIN.

★ Presses universitaires de France – Collection « Que sais-je ? » – 128 pages – 22,40 F.

هكذا من الأصل

L'Occident s'interroge sur les sanctions et l'OUA condamne Pretoria

Une réunion extraordinaire du Commonwealth pourrait avoir lieu en septembre

LONDRES
de notre correspondant

Après sa mission en Afrique du Sud, généralement considérée à Londres comme un échec, le secrétaire d'Etat au Foreign Office, Sir Geoffrey Howe, semble être résolu à conseiller à Mme Thatcher de *se résigner* à appliquer progressivement de « *nouvelles sanctions* » contre le régime de Pretoria, comme il l'avait envisagé lui-même avant son départ. Dans cette perspective, tant au sein du gouvernement que parmi plusieurs représentations des pays du Commonwealth, on laisse entendre qu'une réunion extraordinaire de l'ensemble des quarante-neuf chefs d'Etat et de gouvernement du Commonwealth pourrait être convoquée en septembre afin de déterminer l'action à entreprendre. Cette décision pourrait être prise lors du « mini-sommet » à sept (1) qui aura lieu dans la capitale britannique les 3, 4 et 5 août.

Pour les dirigeants britanniques, ce projet (auquel se rallieraient les gouvernements de l'Inde, du Canada et de l'Australie) aurait le mérite d'établir une coordination – souvent réclamée aux Communes – entre le Commonwealth et la Communauté européenne, celle-ci ayant fixé à fin septembre l'échéance de la mission dont a été chargé Sir Geoffrey. Le souci de parvenir au moins à faire coïncider les calendriers des deux *institutions a l'avantage de déplacer* un peu le problème qui est en fait celui de Mme Thatcher. Le premier ministre britannique se trouve en effet moins isolé au sein de la CEE – où elle peut compter notamment sur l'appui du chancelier Kohl, qui partage ses réticences à propos des sanctions – qu'elle ne l'est actuellement au sein du Commonwealth, où la majorité des pays membres, y compris le Canada et l'Australie, *sont favorables à des mesures* contraignantes.

Cela présente, d'autre part, l'avantage de donner une nouvelle fois à la Grande Bretagne la possibilité de gagner du temps, ce qui semble avoir été l'une des préoccupations majeures du gouvernement de Mme Thatcher depuis de longs mois, aussi bien dans le cadre du Commonwealth, en suggérant en octobre dernier la création du « *comité des sages* », que dans celui de la CEE, en proposant une autre tentative de médiation avec Sir Geoffrey. En dépit de l'impatience grandissante manifestée récemment par des pays comme la Zambie et le Zimbabwe, la convocation d'un véritable sommet du Commonwealth aurait pour effet de différer l'essentiel de la discussion lors de la réunion des Sept, et donc d'en dédramatiser l'atmosphère.

Vers des mesures limitées

Malgré sa déception après la rebuffade qu'il a subie de la part du président Botha, Sir Geoffrey Howe paraît considérer que son voyage n'a pas été inutile, et il a fait savoir dans son entourage que tout espoir d'un assouplissement de l'attitude du gouvernement sud-africain n'était pas perdu. Le chef de la diplomatie britannique estime avoir noté en Afrique du Sud une certaine évolution dans les milieux d'affaires, et même chez quelques membres du gouvernement, qui pourraient à la longue exercer des pressions sur le président Botha pour l'amener à faire des concessions. On a remarqué toutefois que, depuis son retour de Pretoria, Sir Geoffrey Howe, qui s'est abstenu de faire la moindre déclaration publique, a eu deux longs entretiens, mercredi après-midi, avec Mme Thatcher, avant la réunion hebdomadaire du cabinet jeudi.

Selon des parlementaires proches du Foreign Office, Sir Geoffrey Howe se serait employé à convaincre Mme Thatcher que le moment était venu de modifier son attitude après les échecs successifs des deux dernières missions de bons offices, la sienne et celle du « comité des sages » du Commonwealth qui avait déjà conclu, dans son rapport publié en juin, que le gouvernement de Pretoria n'était pas prêt à négocier et qu'en conséquence il n'y avait d'autre choix que de recourir à des sanctions.

Déjà avant le départ, à l'évidence sans enthousiasme, de Sir Geoffrey Howe pour l'Afrique du Sud, il apparaissait qu'au Foreign Office on était moins sûr qu'au 10 Downing Street de la nécessité de poursuivre le « dialogue » avec Pretoria et plus disposé à tenir compte des pressions croissantes, à l'intérieur comme à l'extérieur de la Grande-Bretagne, pour envisager des sanctions. Aujourd'hui, cette différence paraît encore plus grande, et la plupart des observateurs estiment que Sir Geoffrey Howe ainsi que plusieurs autres membres du cabinet sont d'avis que Mme Thatcher doit revenir sur ses positions hostiles à l'égard des sanctions. Il semble qu'au Foreign Office on s'oriente vers la mise à l'étude d'un programme de mesures limitées et graduelles en concertation avec l'administration américaine qui, elle-même, paraît devoir être amenée à réviser sa position. Le sous-secrétaire d'Etat chargé des affaires africaines, M. Chester Crocker, est arrivé à Londres pour s'entretenir avec Sir Geoffrey Howe des résultats de sa mission.

Un nombre de plus en plus important de députés conservateurs s'inquiètent de la situation d'isolement du gouvernement britannique et un rapport de la commission des *affaires étrangères* de la Chambre des communes est venu mercredi renforcer l'opinion de ceux qui pensent que le gouvernement doit maintenant respecter la promesse qu'il a toujours faite, celle d'étudier d'« *autres moyens* » au cas où les possibilités de dialogue seraient épuisées. La commission, composée en majorité de conservateurs, conclut que, pour le gouvernement, il sera « *extrêmement difficile* » de résister au mouvement actuel, qui préconise « *certaines sanctions* ». La commission ajoute : « *Les choses ont peut-être déjà été trop loin...* » Le rapport rappelle que le recours à des sanctions économiques peut être coûteux pour la Grande-Bretagne, dont les investissements directs et indirects en Afrique du Sud, précise-t-il, sont évalués à près de 6 milliards de livres, soit près de la moitié de la totalité des investissements étrangers.

Le président de la commission, Sir Anthony Kershaw, a déclaré : « *Si nous donnons à M. Botha un peu de temps, il y a encore un peu d'espoir mais pas beaucoup.* » Sir Anthony Kershaw souhaite que l'on attende l'échéance fixée par la CEE, mais estime que, d'ores et déjà, le gouvernement doit se préparer à étudier les mesures possibles et « *les plus efficaces, si elles peuvent l'être* ». Alors qu'on lui demandait s'il pensait que l'on pouvait mettre fin à l'apartheid sans l'éclatement de violences à très grande échelle, Sir Anthony Kershaw a déclaré qu'il était désormais « *plutôt pessimiste* ».

FRANCIS CORNU.

(1) Grande-Bretagne, Australie, Bahamas, Canada, Inde, Zambie et Zimbabwe.

Augmentation des importations américaines de textiles sud-africains

Washington *(AP)*. – Les parlementaires libéraux américains ont vivement réagi à la décision du gouvernement fédéral d'augmenter les importations de textiles sud-africains. En début de semaine, le *Washington Post* a révélé qu'un accord avait été signé le 27 juin pour augmenter les importations américaines de textile sud-africains de 4 % à partir du 1er septembre. Cela afin d'« *aider les producteurs américains* », selon M. Larry Speakes, le porte-parole de la Maison Blanche cité par le *Guardian*. Le président de la Chambre des représentants, M. Thomas O'Neill, a lui-même estimé qu'il était « *scandaleux qu'au moment où le peuple américain demande que nous arrêtions de soutenir économiquement l'apartheid l'administration ait décidé secrètement d'accroître son soutien* ». De même, le sénateur Edward Kennedy a reproché à l'administration de « *faire une faveur* » à Pretoria. La Chambre des représentants a déjà approuvé une série de sanctions contre l'Afrique du Sud, mais le président Reagan a appelé le Congrès à ne pas voter les sanctions.

« Un véritable état-major de lutte contre l'apartheid »

Le vingt-deuxième sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) s'est achevé, mercredi 30 juillet, à Addis-Abeba, par un bilan sans surprise, les chefs d'Etat africains se contentant d'adopter telles quelles les résolutions dénonçant les pays occidentaux qui refusent d'isoler l'Afrique du Sud (*le Monde* des 30 et 31 juillet) préparées la semaine dernière par les ministres des affaires étrangères des Etats membres.

L'annonce, par le nouveau président en exercice de l'OUA, M. Sassou Nguesso, de la création d'un comité de chefs d'Etat chargé de suivre la situation en Afrique australe, qualifié de « *véritable état-major de lutte contre l'apartheid* » par le président congolais, a certes montré que l'OUA s'est mobilisée contre l'Afrique du Sud, mais ce consensus est largement artificiel. Comme à l'accoutumée, l'OUA s'est divisée entre pays « radicaux », qui souhaitaient des mesures beaucoup plus fermes contre Pretoria, voire la constitution d'une véritable force militaire panafricaine, ainsi que des « sanctions » contre certains pays occidentaux – Grande-Bretagne, Etats-Unis, Allemagne de l'Ouest, France et Israël, – et les « modérés », avant tout soucieux de ne pas mécontenter des grandes puissances dont l'aide financière leur est indispensable. En outre, plus de la moitié des pays africains poursuivent des relations, notamment commerciales avec Pretoria. Cette dépendance économique discrète avec le pays de l'apartheid n'est un secret pour personne, à tel point que l'une des résolutions du sommet invite les Etats africains à prendre des « *mesures concrètes* » plutôt que de se livrer à de la « *rhétorique militante* ». Mardi, M. Sassou Nguesso avait également invité ses pairs à « *balayer devant leur porte* ». Les partisans d'une attitude plus ferme contre l'Afrique du Sud ont laissé planer la menace d'une action offensive sans toutefois donner de détails sur celle-ci. Le vice-président du Nigéria, le Commodore Ebitu Ukiwe, a ainsi indiqué : « *Si la Grande-Bretagne ne décide pas d'accepter l'imposition de sanctions obligatoires contre l'Afrique du Sud, nous, en tant que Nigéria, nous examinerons plusieurs options.* » Pour sa part, le président du Burkina-Faso, le capitaine Thomas Sankara, a indiqué : « *Au-delà des négociations avec ceux qui ne négocient pas, il n'y a que l'action. Si les Africains veulent que l'apartheid se termine, ils ne doivent pas se contenter de mots. Seule une confrontation le mettra en pièces.* » Le président burkinabé n'a donné aucune précision sur les moyens qu'il envisage, précisant : « *Tactiquement, je ne pense pas qu'il soit sage de les révéler.* »

L'OUA s'est contentée, sur ce point, de réaffirmer la nécessité de créer un organe de défense commun à tous les pays du continent (ce qu'elle fait depuis la naissance de l'organisation), une commission étant chargée, avant d'aller plus loin, d'étudier les implications financières et logistiques d'un tel projet.

La dénonciation d'Israël

Sur les trente-sept résolutions adoptées par le sommet, une grande partie concernent l'Afrique australe. L'OUA « *condamne* » les cinq pays occidentaux pour leur « *collaboration économique et militaire* » avec Pretoria, la « *campagne obstinée* » de la Grande-Bretagne pour son refus d'imposer des sanctions globales et obligatoires, « *rejette* » la « *politique infâme des Etats-Unis et de l'Afrique du Sud visant à lier l'indépendance de la Namibie au retrait des forces internationalistes cubaines d'Angola* ». D'autre part, l'Organisation panafricaine « *réaffirme* » son soutien à l'organisation de libération de la Palestine (OLP) et dénonce Israël, « *complice naturel et inconditionnel* » de l'Afrique du Sud. S'agissant du Tchad, il a été décidé de réactiver le comité « ad hoc » de 1977 pour tenter de régler le conflit. Pour la première fois cependant, les responsables africains ont dit clairement que la Libye occupait une partie du territoire tchadien.

Les problèmes économiques du continent, qui constituaient l'autre grand thème de ce sommet, ont été longuement abordés, au travers de la question de la dette extérieure africaine. Les Etats membres ont renouvelé leur souhait qu'une conférence internationale se tienne à ce sujet.

Le caractère relativement modéré des résolutions concernant l'attitude des pays occidentaux à l'égard de l'Afrique du Sud s'explique aussi par le souhait des pays d'Afrique australe d'attendre les résultats du « mini-sommet » du Commonwealth, qui doit se tenir à la fin de la semaine à Londres. Selon les milieux diplomatiques d'Addis-Abeba, l'OUA a, en quelque sorte, voulu donner une « *dernière chance* » à la Grande-Bretagne pour modifier sa position. Enfin, la séance de clôture s'est terminée par la première exécution de l'hymne de l'OUA, qui a été choisi parmi plusieurs projets. Sur ce point au moins, le consensus panafricain a été facile à obtenir...

L. Z.

Recrudescence de la violence dans les bantoustans

Le mercredi 30 juillet a été marqué par une recrudescence de la violence en Afrique du Sud, avec notamment l'assassinat du « ministre de l'intérieur » du bantoustan du Kwandebele, M. Paul Nuli, dont la voiture a explosé. Cet attentat, qui n'avait pas été revendiqué jeudi matin, s'est produit à Siyabushwa, localité située à une centaine de kilomètres au nord-est de Pretoria et « capitale » de ce bantoustan. M. Nuli était seul à bord de sa voiture piégée. Le Kwandebele est le théâtre de violences incessantes depuis que le gouvernement a annoncé son intention de lui accorder l'« indépendance », le 11 décembre prochain. Selon l'opposition radicale noire, et notamment l'ANC (Congrès national africain), la plupart des habitants ne veulent pas de cette indépendance, qui, selon eux, n'est ni viable ni reconnue internationalement.

Dans le Transkei, bantoustan déjà « indépendant » situé sur la côte sud-est de l'Afrique du Sud, une attaque à la grenade et au fusil d'assaut s'est produite contre un poste de police de la capitale, Umtata, faisant sept morts, dont trois policiers. L'agence sud-africaine SAPA a, d'autre part, fait état d'autres incidents dans un troisième bantoustan, le Kangwane, où un haut fonctionnaire local, M. Zebulon Kunene, a été tué par des inconnus.

Après l'échec de la mission du *secrétaire* au Foreign Office, Sir Geoffrey Howe, la hantise de nouvelles sanctions internationales s'est accrue en Afrique du Sud, où le rand, la monnaie nationale, a enregistré une nouvelle baisse, passant, de lundi à mardi, de 39 à 38 cents américains. Il y a un an, la monnaie sud-africaine valait 80 cents.

Alors que le gouvernement de Pretoria a annoncé que « *les fonds nécessaires ont été débloqués pour éliminer dès cette année les disparités salariales fondées sur la différenciation raciale* » dans plusieurs professions (infirmiers, personnel para-médical et éducateurs), des comités de surveillance des droits de l'homme ont annoncé, mercredi 30 juillet, que près de dix mille personnes avaient été détenues sans jugement en Afrique du Sud depuis le début de l'état d'urgence, le 12 juin dernier. Le journal *The Star*, de Johannesburg, a publié une première liste de 3 402 noms. Selon la *loi d'état d'urgence, il est interdit de* communiquer le nom des personnes détenues, mais, selon le quotidien, cette liste serait « *légale* », car il s'agit uniquement de personnes dont l'arrestation a été formellement communiquée aux familles. De son côté, le comité de surveillance de l'université anglophone du Witwatersrand, à Johannesburg, a calculé que près de 190 personnes, y compris des enfants, ont été arrêtées depuis le 12 juin.

A Washington, le département d'Etat a confirmé, mercredi, que l'ambassadeur des Etats-Unis en Zambie, M. Paul Hare, a eu des entretiens le jour même avec des responsables de l'ANC. Selon ce mouvement, trois membres du comité exécutif – MM. Simon Makana et Anthony Mongalo et Mme Ruth Monpati – ont reçu, au siège de l'ANC à Lusaka, l'ambassadeur américain. Un porte-parole du département d'État, M. Joseph Reap, a indiqué à ce sujet : « *L'élévation du niveau de notre dialogue avec l'ANC fait partie de nos efforts pour favoriser des négociations entre toutes les parties concernées par un dénouement pacifique en Afrique du Sud.* » Pour sa part, la Maison Blanche a souligné que l'échec de la mission de Sir Geoffrey Howe n'a pas modifié la position du président Reagan, qui demeure opposé aux sanctions économiques contre Pretoria. – *(AFP, Reuter, UPI.)*

● **LIBÉRIA : rétablissement des relations diplomatiques avec l'URSS.** – « *Guidés par le désir de développer et de consolider leurs relations d'amitié et de coopération* », les deux pays ont pris cette décision annoncée, lundi 21 juillet, par l'agence Tass. Les relations avaient été rompues le 18 juillet 1985, à l'initiative du Libéria, qui accusait l'URSS d'ingérence dans ses affaires intérieures. – *(Reuter.)*

TUNISIE
Léger remaniement ministériel

TUNIS
de notre correspondant

Le président Bourguiba a nommé, le mercredi 30 juillet, le professeur Amor Chadli ministre de l'éducation, de l'enseignement et de la recherche scientifique. Médecin personnel du chef de l'Etat, dont l'ascension politique s'est confirmée ces derniers mois, le professeur Amor Chadli, qui était déjà à la tête du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, se voit donc désormais attribué le ministère de l'éducation nationale. L'ancien détenteur du portefeuille de l'éducation nationale, M. Abdelaziz Ben Dhia, a été nommé ministre des affaires sociales, en remplacement de M. Ridha Hamza, désigné comme président des conseils d'administration des caisses de protection sociale.

Ces nominations devraient – du moins pour un temps – mettre un terme aux remaniements du cabinet qui se sont succédé depuis le mois d'avril. En les annonçant, le premier ministre, M. Rachid Sfar, a, en effet, déclaré que le président Bourguiba « *renouvelle ainsi sa confiance aux membres du gouvernement qui demeurent en place* ».

M. D.

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.

Capital social :
620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.

Le Monde
PUBLICITE S.A.
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.


Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IXe
1984

Commission paritaire des journaux et publications, no 57 437
ISSN : 0395 - 2037

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 455 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 130 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 120 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 9 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 9 kr. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $.

Afrique

L'action du Comité international de la Croix-Rouge

Recherche 320 millions de francs pour un rôle irremplaçable...

GENÈVE
de notre correspondante

Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ne pouvait que se montrer satisfait de la reconnaissance – dans les deux sens du terme – manifestée par le sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), sous la forme d'une résolution adoptée par les chefs d'Etat africains réunis à Addis-Abeba (*le Monde* du 30 juillet). Ce geste est de nature à faciliter la tâche souvent ardue du CICR sur le continent noir.

Lors de sa venue à Genève en juin dernier à l'invitation de la Conférence internationale du travail, M. Abdou Diouf, président de la République du Sénégal et en exercice de l'OUA s'était rendu au siège du CICR, et l'entretien qu'il eut alors avec son président, M. Alexandre Hay avait été considéré comme très prometteur. L'Afrique a d'ailleurs quelques bonnes raisons d'avoir une considération particulière pour le CICR, qui lui consacre cette année 270 millions de francs suisses (plus de 1 milliard de francs français) sur un budget de 400 millions prévu pour les actions d'urgence dans le monde entier.

Le CICR entretient actuellement en Afrique treize délégations et sept sous-délégations dans des zones où les autres organismes humanitaires ne peuvent pas exercer leurs activités, que ce soit pour des raisons de sécurité ou parce que les autorités en place (ou, le cas échéant, les mouvements rebelles) n'acceptent pas leur présence. Si le CICR n'intervient en général qu'en faveur des victimes de conflits armés, en Afrique, la sécheresse et la famine aggravent la situation. Le CICR a ainsi fourni une assistance à un million et demi de personnes, dont de nombreux civils, dans des régions isolées où la situation conflictuelle rend toute action particulièrement difficile.

Ainsi, en Angola, le CICR est pratiquement seul à être opérationnel, surtout sur les hauts plateaux du Planalto et dans le sud du pays, où des affrontements ont lieu régulièrement entre les maquisards de la SWAPO (organisation nationaliste namibienne) et les troupes sud-africaines. Les transports de personnel et de vivres y ont été assurés grâce à la flotte aérienne du CICR, là où les routes et les chemins de fer, en raison de l'insécurité, ne sont plus utilisables.

L'an dernier, 13 624 tonnes de secours, plus 1 300 tonnes de semences ont été acheminées. Les équipes médicales du CICR ont donné 11 783 consultations médicales et des fournitures sanitaires ont été distribuées à différents hôpitaux et dispensaires, pour une valeur de 350 000 francs suisses. En outre, cinq cent quatorze amputés ont été dotés de prothèse.

Ethiopie, Tchad, Afrique du Sud

Parmi les objectifs de cette année figurent la protection des prisonniers de guerre et des détenus politiques, l'intensification de l'action de l'Agence centrale de recherches (une des branches de la Croix-Rouge internationale), afin que le plus grand nombre de familles séparées puissent échanger des nouvelles, et le renforcement de l'infrastructure médicale, grâce à la formation de personnel local.

En Ethiopie, le CICR a pu visiter les prisonniers de guerre somaliens dans les prisons du Hararghé et d'Awasa, et assurer l'échange de messages entre eux et leurs familles. Il a acheminé 165 000 tonnes de secours, moyennant, là aussi, un réseau autonome de transports, le plus souvent aériens. Lorsque, pendant la saison des pluies, les pistes sont devenues impraticables, des vivres ont été largués par avion, notamment au Tigré. Afin d'encourager les populations à rester sur place et à cultiver leurs terres, 5 000 tonnes de semences ont été distribuées à quelque deux cent mille familles.

Les victimes des conflits de l'Erythrée et du Tigré qui ont trouvé refuge au Soudan sont également assistées sur le plan tant matériel que médical, et la recherche des personnes disparues s'y déploie sur une grande échelle. Il en est de même pour ce qui est des victimes des tensions internes qui se sont déroulées dans le sud du pays.

Au Tchad, outre l'assistance alimentaire et médicale qu'il prodigue aux victimes des combats, le CICR a pu distribuer des rations aux prisonniers de guerre détenus dans la prison de N'Djamena. Des activités de même nature se poursuivent au Mozambique, en Namibie et en Ouganda, ainsi qu'en faveur des prisonniers condamnés pour des raisons de sécurité en Afrique du Sud (parmi lesquels Nelson Mandela). Mais le CICR n'a toujours pas obtenu l'autorisation de rendre visite aux détenus, non plus qu'aux nombreuses personnes arrêtées à la suite de la proclamation de l'état d'urgence. Enfin, toujours en Afrique du Sud, des couvertures, des ustensiles de cuisine et du matériel sanitaire sont distribués... aux réfugiés ayant fui les troubles qui ravagent le Mozambique.

Pour mener à bien l'exécution du programme prévu pour 1986, le CICR a besoin de 178 millions de francs suisses, sans compter les secours en nature fournis par les pays donateurs traditionnels. Il peut compter déjà sur 99 millions. Il lui manque donc encore 79 millions et l'on espère, à Genève, que la résolution adoptée par l'OUA influera favorablement sur la quête des dons. Car les actions d'urgence du CICR ne peuvent être réalisées que grâce à des contributions volontaires.

ISABELLE VICHNIAC.

ÉTHIOPHIE

A quelques centaines de mètres du palais de l'OUA des milliers de prisonniers

La prison centrale Karchele d'Addis-Abeba est située sur l'avenue Roosevelt, en face de l'Africa Hall où se déroulent les travaux du vingtième sommet de l'OUA. Cinq mille personnes, dont un tiers de prisonniers politiques, y sont détenues. Les « politiques » représentent une grande partie des détenus du quartier de haute sécurité de la prison, appelé le « Bout du monde ». Parmi la vingtaine de femmes qui sont emprisonnées à Karchele, figurent la fille de l'empereur Hailé Sélassié, la princesse Tenagnework, et ses quatre filles, Aida Desta, Hirut Desta, Sophie Desta et Seble Desta, ainsi que deux autres parentes de l'ex-empereur éthiopien, et trois de ses petits-fils. Tous sont détenus sans inculpation ni jugement depuis 1974.

Amnesty international, qui fait état de ces informations dans un rapport très détaillé consacré à l'Ethiopie, indique qu'un grand nombre de prisonniers politiques éthiopiens sont également détenus en raison de leur appartenance religieuse, ou parce que leur origine ethnique ou territoriale suffit à les rendre suspects. Les militants ou présumés tels des mouvements de rébellion – le Front populaire de libération de l'Ethiopie (FPLE), le Front de libération de l'Erythrée (FLE), le Front populaire de libération du Tigré (FPLT), ainsi que le Front de libération Oromo (FLO) – subissent tout particulièrement la répression des autorités éthiopiennes. Ainsi, plus de deux cents membres du FPLT seraient emprisonnés pour avoir tenté d'échapper aux déplacements forcés de population (*le Monde* du 25 juillet).

Les prisonniers politiques sont détenus dans plusieurs prisons à travers le pays, à Gondar, Harar, Nekemte, Bahar-Dar, Awassa notamment, ainsi qu'à la prison pour hommes de Semble et la prison pour femmes Haz-Haz, à Asmara. Dans la capitale, plusieurs cantaines de personnes sont emprisonnées au Centre d'investigation centrale, situé sur la route Belay-Zekele qui va du nord de la ville au square Adua. L'Organe d'investigation centrale, qui est la principale agence de sécurité interne et responsable des enquêtes sur les activités contre-révolutionnaires et d'opposition au gouvernement, dispose de plusieurs centres de détention. Amnesty fait état de nombreuses « disparitions » parmi la population carcérale, certains prisonnies étant morts des suites de torture, d'autres ayant fait l'objet d'exécutions extra-judiciaires.

D'autres prisonniers sont détenus aux fins d'interrogatoire au centre d'investigation spéciale, au quartier général du Conseil militaire administratif provisoire (CMAP : plus connu sous le nom de DERG, organe dirigeant du régime éthiopien), dans l'ancien palais *Menelik*. Amnesty relate enfin précisément les différentes méthodes de torture pratiquées dans divers centres, afin notamment d'obtenir des aveux de participation à des activités politiques anti-gouvernementales, et des informations sur les opposants politiques.

Diplomatie

Moscou et Washington restent en désaccord sur le sort du traité SALT 2

La réunion spéciale de la Commission consultative permanente (SCC) soviéto-américaine a pris fin, le mercredi 30 juillet à Genève sur un désaccord sur l'avenir du traité SALT 2, a annoncé, dans un communiqué, la mission américaine auprès des Nations unies.

Les discussions ont pris fin car *« l'Union soviétique a rejeté l'appel du président Reagan du 27 mai dernier »*, ont précisé les Américains. M. Reagan avait menacé d'abandonner purement et simplement l'accord SALT 2 sur lequel son administration a toujours émis les plus *sérieuses* réserves et qui n'a d'ailleurs jamais été ratifié par le Sénat américain.

La SCC, créée en 1972 dans la foulée de l'accord ABM sur les antimissiles, est chargée de la vérification des accords bilatéraux en matière de limitation des armements nucléaires. Elle se réunit deux fois par an depuis lors. Toutefois, les Américains avaient accepté pour le 22 juillet une réunion spéciale à la demande des Soviétiques. Les délégations étaient conduites par les généraux Richard Ellis (Etats-Unis) et Vladimir Medvedev (URSS). L'agence Tass a annoncé également la clôture de la session de la commisson, ajoutant : *« L'attention de la partie américaine a été attirée sur les conséquences extrêmement dangereuses que peut avoir le refus des Etats-Unis de respecter l'accord intérimaire SALT 1 et le traité SALT 2, et sur la nécessité de prendre des mesures efficaces qui permettraient de stopper le processus de destruction du système d'accords limitant la course aux armements nucléaires. »*

De nombreux contacts

Cependant, d'autres pourparlers soviéto-américains ont lieu actuellement à Moscou et à Washington sur des dossiers très divers, a-t-on appris mercredi dans la capitale soviétique.

Deux délégations d'experts américains sont ainsi présentes à Moscou dans le cadre d'*« entretiens particuliers »*, souligne-t-on à l'ambassade des Etats-Unis. L'une traite de *« nombreuses questions consulaires et administratives »*. Une seconde, comme cela est fait environ chaque semaine avec la partie soviétique, a des échanges de vues sur la non-prolifération des armements nucléaires. Une délégation soviétique est, par ailleurs, partie mardi pour Washington afin d'examiner les échanges dans les domaines de l'éducation et de la culture. Ce dialogue est confirmé de source soviétique, où l'on évoque aussi la discussion en cours d'un élargissement des contacts entre les deux pays en matière scientifique, médicale et sportive.

Enfin, la Maison Blanche a annoncé, mercredi, que les Etats-Unis cherchent actuellement à fixer une date avec l'URSS pour une prochaine réunion d'experts sur l'Afghanistan, dans le cadre des consultations régulières sur les problèmes régionaux. Lors du sommet de Genève, en novembre 1985, MM. Reagan et Gorbatchev étaient convenus de tenir des réunions régulières d'experts sur les problèmes régionaux. – *(AFP.)*

Reprise des pourparlers de Genève sur l'Afghanistan

Genève (*AFP, Reuter*). – A. Diego Cordovez, secrétaire général adjoint des Nations unies, a qualifié, le mercredi 30 juillet, de *« développement positif »* l'engagement pris par l'URSS d'un retrait militaire partiel d'Afghanistan, alors que s'ouvre ce jeudi à Genève une nouvelle série de pourparler indirects visant à régler le conflit afghan.

A la veille de cette reprise, M. Mikhail Gorbatchev a annoncé que six régiments – quelque sept mille hommes – quitteraient l'Afghanistan vers la fin de l'année. M. Cordovez, qui aura des entretiens distincts avec les ministres afghan et pakistanais des affaires étrangères, a estimé que l'initiative soviétique créerait *« un bon climat »* pour la négociation.

D'autre part, une agence de presse, qui publiera depuis Peshawar (Pakistan), près de la frontière afghane, des rapports sur l'évolution du conflit soviéto-afghan, a été créée par une fondation ouest-allemande de soutien aux Moudjahidins. La Deutsche Afghanistan Stiftung a indiqué, mercredi à Bonn, que la nouvelle agence, ANA (Afghanische Nachrichten-Agentur), diffusera les informations rapportées par des journalistes afghans des zones de conflit. La fondation est indépendante et financée par des dons privés.

Au printemps dernier, un député chrétien-démocrate ouest-allemand avait lancé l'opération *« Gläsernes Afghanistan »* (« Afghanistan de verre »), grâce à laquelle une soixantaine de résistants afghans sont formés, en RFA, au maniement des caméras pour tourner des reportages vidéo dans leur pays.

M. Dumas répond à M. Malhuret

M. Roland Dumas, ancien ministre des relations extérieures, député de la Dordogne, nous a fait parvenir la déclaration suivante, datée du 29 juillet : *« Le secrétaire d'Etat aux droits de l'homme tronque la vérité lorsqu'il prétend qu'avant lui rien n'a été fait pour aider la résistance afghane. Non seulement une aide concrète a été donnée à certaines organisations non gouvernementales (ONG), en personnel notamment, mais encore un soutien direct à la résistance afghane pour la formation des cadres a été mise en place fin 1985, début 1986. Sous l'égide du ministère des relations extérieures (direction des affaires culturelles), un contrat a permis à onze Afghans, en provenance des camps situés au Pakistan, de s'initier aux techniques modernes des médias. Ils ont été confiés à l'Ecole supérieure de journalisme de Lille. Ces Afghans sont repartis dans leur pays munis de matériels appropriés. Ils exercent désormais leur métier et contribuent à faire connaître dans le monde les buts de la résistance afghane. Interrogé à ce sujet lors de son audition par la commission des affaires étrangères [le 24 avril dernier], M. Malhuret avait alors reconnu l'exactitude de ces faits et la grande portée de ces initiatives. »*

Europe

TCHÉCOSLOVAQUIE

Le gouvernement veut réduire l'Eglise en esclavage *affirme le cardinal Tomasek*

Vienne (*AFP*). – Le gouvernement tchécoslovaque veut *« réduire en esclavage »* l'Eglise catholique, affirme le cardinal Frantisek Tomasek, archevêque de Prague et primat de Bohême, dans un entretien publié le mercredi 30 juillet par le quotidien autrichien *Kurier*. Mgr Tomasek, qui réclame depuis des années une séparation de l'Eglise et de l'Etat, estime que *« les croyants en Tchécoslovaquie sont prêts à subvenir aux besoins de l'Eglise »*, et se montre optimiste quant à l'avenir de l'Eglise dans son pays : *« L'influence religieuse de l'Eglise catholique n'a jamais été aussi forte,* estime-t-il. *De plus en plus de jeunes se préoccupent de la question essentielle du sens de la vie. »*

Selon Mgr Tomasek, même des membres du Parti communiste font baptiser leurs enfants, en dépit du sévère contrôle que l'Etat exerce sur l'Eglise. *« Ces baptêmes ont souvent de pénibles conséquences pour les intéressés »*, souligne-t-il.

Le responsable des questions religieuses au gouvernement tchécoslovaque, M. Vladimir Janku, a, de son côté, contredit les propos de Mgr Tomasek en affirmant que le nombre des catholiques pratiquants ne cessait de diminuer en Tchécoslovaquie. Dans un entretien avec le *Kurier*, M. Janku a toutefois nié l'application de « sanctions » à l'encontre des personnes faisant baptiser leurs enfants. *« Les familles sont simplement interrogées à ce sujet »*, a-t-il précisé.

M. Janku a, par ailleurs, accusé le président Reagan d'utiliser l'Eglise *« comme moyen de lutte contre le communisme »*, et de chercher à *« déstabiliser le régime tchécoslovaque »* en encourageant la lutte entre l'Eglise et l'Etat.

Amériques

ÉTATS-UNIS : les programmes d'aide à l'exportation agricole

M. Reagan hésite entre mécontenter ses fermiers et « subventionner » l'URSS

WASHINGTON
Correspondance

Les Etats-Unis vont-ils subventionner leurs ventes de grain à l'URSS ? Cette question a provoqué une intense controverse au sein de l'administration. Elle prend, en effet, une importance particulière, à un moment où les exportations agricoles américaines continuent de décliner.

La nouvelle loi agricole votée en décembre, si coûteuse pour le contribuable — entre 26 et 30 milliards de dollars, — se proposait, en réduisant sensiblement les prix de soutien et les subventions, de ramener les prix agricoles à des prix compétitifs et ainsi ajourner, sinon arrêter, la baisse des exportations. Or, encore en mai dernier, les Etats-Unis ont pour la première fois depuis 1959 importé plus de produits agricoles qu'ils n'en ont exporté. Les exportations agricoles, qui représentaient 44 milliards de dollars en 1981, ne devraient pas, selon les estimations officielles, dépasser 28 milliards cette année.

Dans ce contexte, on comprend que le sénateur Dole, leader de la majorité républicaine, et dix-sept de ses collègues, représentant les Etats fermiers, aient fait adopter récemment un amendement demandant au président d'étendre à l'URSS le bénéfice d'un programme d'aide à l'exportation (*le Monde* daté 27-28 juillet).

L'initiative du sénateur Dole a provoqué une vive controverse. Il est soutenu par le ministre de l'agriculture, le secrétaire au Trésor, mais il se heurte à l'opposition du secrétaire d'Etat Shultz et, dit-on, de M. Weinberger, ministre de la défense, et de M. Casey, directeur de la CIA.

Deutre part, M. Shultz doit faire face au mécontentement de pays amis concurrents comme l'Argentine, le Canada et surtout l'Australie, dont le gouvernement envoie cette semaine une délégation dans la capitale pour mettre en garde Washington contre une décision qui favoriserait en Australie le mouvement contre l'utilisation des bases australiennes par l'US Navy.

M. Shultz n'a pas manqué de souligner les effets nocifs des programmes de subventions concernant d'autres produits. *« Notre programme pour le sucre est un coup sévère pour nos fournisseurs traditionnels comme les Philippines... Notre programme pour le riz crée une tension sérieuse dans nos relations avec la Thaïlande »*, a-t-il dit. M. Shultz est soutenu à fond — une fois n'est pas coutume — par les conservateurs républicains, soulignant d'abord que l'URSS a failli à ses obligations d'acheter la quantité de blé prévue en 1985 ; ensuite que cette subvention aiderait les Soviétiques à compenser leurs pertes de revenus de leurs ventes de pétrole et, d'une manière générale, comme l'écrit le *Wall Street Journal*, *« faire plaisir à M. Gorbatchev ne peut sûrement pas être l'objectif de la politique agricole des Etats-Unis... »*, ou encore, *« nous n'allons pas nourrir l'armée rouge »*.

Jusqu'à nouvel ordre, le président Reagan, après avoir entendu ses principaux ministres donner des recommandations différentes, n'a pas encore pris une décision, difficile, appelée à affecter soit les intérêts des fermiers américains, soit ceux des partenaires commerciaux des Etats-Unis.

HENRI PIERRE.

JAMAIQUE

L'opposition socialiste remporte les élections municipales

L'opposition socialiste a nettement remporté les élections municipales du mardi 29 juillet en Jamaïque. Selon les résultats officiels publiés mercredi à Kingston, la capitale, le Parti national populaire (PNP) de l'ancien premier ministre, M. Michaël Manley, a recueilli 57 % des voix contre 43 % au Parti travailliste jamaïcain (JLP) de l'actuel chef du gouvernement conservateur, M. Edward Seaga. Ce scrutin constituait le premier véritable test électoral depuis le retour de la droite au pouvoir.

Après sa cuisante défaite aux élections législatives de 1980, M. Michaël Manley a enfin réussi à remonter la pente et à prendre une manière de revanche. Il y a six ans, sa mauvaise gestion économique avait joué contre lui. Aujourd'hui, la situation toujours précaire de l'économie jamaïcaine se retourne contre son traditionnel adversaire de droite, l'actuel premier ministre, M. Edward Seaga.

Malgré le remplacement de l'équipe dirigeante, il n'y a pas eu de miracle. Après la politique dirigiste aux *connotations* socialisantes et tiers-mondistes menée par son prédécesseur, M. Seaga a radicalement changé de cap. Ouvertement pro-américain, il a rompu les liens étroits établis par M. Manley avec Cuba et s'est montré l'un des plus fidèles alliés des Etats-Unis dans la région. En 1983, il avait activement appuyé l'intervention de Washington à la Grenade. Des soldats jamaïcains avaient fait partie du contingent militaire symbolique envoyé par plusieurs Etats des Caraïbes aux côtés des troupes américaines.

Répression et chômage

A l'intérieur, M. Seaga avait cru pouvoir redresser la barre en se pliant aux exigences du FMI et en recourant à des recettes économiques ultra-libérales. Dans un premier temps, les capitaux étaient revenus et ses options avaient donné quelques résultats, mais il a vite fallu déchanter et les maux traditionnels dont souffre la Jamaïque n'ont pas tardé à refaire surface. Ainsi, le PNB, qui a été plus ou moins stable pendant une dizaine d'années, a brusquement chuté de 6 % en 1985. Autre conséquence de la récession, le chômage, qui s'élevait déjà à 25 % en 1984, affecte aujourd'hui près de 30 % de la population active.

Violences électorales

Rien n'y a fait : ni l'hostilité, ni la dévaluation du dollar jamaïcain, ni le traitement de choc imposé par le FMI n'ont permis de sortir de l'impasse. Au contraire, la population ressent de plus en plus durement les sacrifices qui lui sont demandés. Le malaise avait déjà éclaté au grand jour lors des « émeutes de la faim » qui avaient secoué l'île au début de l'année dernière.

Les élections municipales ont été une nouvelle occasion pour les Jamaïcains d'exprimer leur mécontentement. Pour l'opposition de gauche, ce scrutin devait aussi permettre de contester la légitimité du gouvernement de M. Seaga. En 1983, le parti de M. Manley avait boycotté les élections législatives, sous prétexte que l'opposition n'avait pas obtenu des garanties suffisantes. Le parti gouvernemental avait alors remporté la totalité des 60 sièges du Parlement.

Malgré tous les moyens mis en œuvre, M. Seaga n'a pas réussi à intimider ses adversaires cette fois-ci. Comme à l'accoutumée, le scrutin a été marqué par des violences et des irrégularités. Deux personnes ont été tuées et cinq autres blessées lors d'un affrontement entre groupes rivaux. Mais rien de comparable avec la campagne de 1980, qui s'était soldée par quelque six cents morts.

Estimant que les électeurs avaient clairement désavoué la politique pro-américaine de l'actuel premier ministre, M. Manley s'est empressé de demander des élections anticipées dès que furent connus les résultats du scrutin. Mais ces dernières semaines, M. Seaga n'avait cessé de réaffirmer qu'il resterait à son poste jusqu'au terme de son mandat en 1988.

Il s'était aussi engagé à poursuivre la restitution des entreprises publiques au secteur privé. Forte de son succès électoral, l'opposition socialiste ne manquera sans doute pas d'accentuer ses pressions sur le gouvernement conservateur.

Deux mois après le retour au pouvoir de la gauche à la Barbade, la victoire de M. Manley, qui n'a jamais caché son amitié pour M. Fidel Castro, représente un nouveau revers pour les Etats-Unis dans les Caraïbes.

JEAN-CLAUDE BUHRER.

● **CHILI : Carmen Quintana sera hospitalisée au Canada.** — Carmen Quintana, la jeune Chilienne de dix-huit ans brûlée par la police militaire, le 2 juillet dernier, à Santiago, lors d'une manifestation, est autorisée à entrer au Canada et sera hospitalisée au centre des grands brûlés de l'hôpital Hôtel-Dieu de Montréal. Les frais d'hospitalisation seront assumés par le gouvernement du Québec. — *(AFP.)*

● **COLOMBIE : attentats à Bogota.** — Une bombe de forte puissance a explosé dans la capitale colombienne, le mercredi 30 juillet, faisant au moins cinq blessés, dont un grièvement. L'attentat, non revendiqué, a eu lieu vers 18 heures, en face du palais de justice, dans un quartier animé. Ce même jour, deux militaires étaient blessés par balles dans la proche banlieue de Bogota. — *(AFP.)*

● **PÉROU : importante rafle.** — Les forces paramilitaires péruviennes ont arrêté à Lima, mercredi 30 juillet, quatre cent cinquante personnes. Cette rafle fait suite aux attentats commis dimanche dernier (veille du premier anniversaire de l'accession à la présidence d'Alan Garcia) par les guérilleros du Sentier lumineux. Aucun rebelle ne figurait parmi les personnes arrêtées, qui ont été peu à peu relâchées. — *(Reuter.)*

Proche-Orient

Le Père Jenco remet un message de ses ravisseurs au pape

Cité du Vatican, *(AFP)*. — Le prêtre américain Martin Lawrence Jenco, libéré samedi après dix-neuf mois de détention au Liban par l'organisation pro-iranienne Djihad islamique, a remis le mercredi 30 juillet à Jean-Paul II un message de ses ravisseurs. Le Père Jenco était accompagné par M. Terry Waite, envoyé de l'archevêque anglican de Cantorbéry, Robert Runcie, qui a effectué plusieurs missions au Proche-Orient pour tenter d'obtenir la libération des otages. Le Père Jenco s'est déclaré certain que le pape pouvait jouer un *« rôle important »* pour la libération des otages. Il a affirmé qu'il ne pouvait pas révéler le contenu du message, qu'il doit remettre également au chef de l'Eglise anglicane et au président Reagan comme il l'a promis à ses ravisseurs.

« Je crains que mes paroles ne puissent nuire à mes frères encore prisonniers », a-t-il expliqué. *« J'estime que l'aspect religieux est très important dans cette situation »*, s'est-il borné à ajouter à propos du message. Avant de recevoir le Père Jenco, Jean-Paul II avait évoqué l'*« horrible massacre »* commis mardi à Beyrouth, et avait invité les fidèles qui assistaient à l'audience générale hebdomadaire au Vatican à prier pour que le Liban *« connaisse enfin la paix qu'une violence aveugle continue de briser »*. — *(AFP.)*

● **La France condamne l'attentat de Beyrouth-Ouest.** — La France a condamné le mercredi 30 juillet *« de la manière la plus énergique »* l'attentat qui a fait mardi vingt-quatre morts et près de deux cents blessés à Beyrouth-Ouest, le secteur à majorité musulmane. *« Nous sommes atterrés*, a déclaré le porte-parole du ministère des affaires étrangères, *et nous déplorons cette flambée de violence. »* La France avait déjà condamné l'attentat perpétré lundi dans le secteur chrétien de Beyrouth-Est.

LIBAN

Avec la permission des autorités religieuses

Beyrouth *(AFP)*. — Le mouvement chiite Amal a exécuté publiquement, mercredi soir 30 juillet, un Libanais sunnite de vingt-deux ans, Mohieddine Al Saleh, accusé d'avoir placé le 21 avril dernier une voiture piégée dans le secteur à majorité musulmane de Beyrouth.

L'exécution au fusil d'assaut, la deuxième faite par Amal en moins d'un mois, a eu lieu devant une foule de trois mille personnes, hommes, femmes et enfants, non loin du cimetière chiite de Rawdat el Chahidayn, dans un terrain vague du quartier de Chyah, dans la banlieue sud de Beyrouth.

Deux miliciens en civil ont amené le jeune homme, originaire du Akkar (Liban du Nord), sur les lieux, lui ont ligoté les pieds et les mains derrière le dos et l'ont étendu par terre après lui avoir bandé les yeux. Deux autres miliciens ont alors tiré, l'un après l'autre, plusieurs balles de leur kalachnikov dans l'abdomen du condamné, qui, tremblant de tous ses membres, récitait des versets du Coran. Un troisième milicien en tenue léopard l'a achevé de plusieurs coups tirés dans la tête avec un M-16 de fabrication américaine.

Dans un communiqué publié par l'Agence nationale d'information (ANI, officielle), le mouvement Amal a affirmé qu'il avait, pour cette exécution, reçu la *« permission des autorités religieuses »*.

Mohieddine Al Saleh était accusé d'avoir placé, non loin du siège des observateurs militaires syriens à Beyrouth, une voiture contenant 300 kilos d'explosifs qui avait été découverte par le mouvement Amal avant son explosion. Il avait affirmé, dans une interview reproduite le 22 avril dernier par la télévision proche d'Amal, que les Forces libanaises l'avaient recruté trois mois plus tôt dans ce but.

Le 8 juillet dernier, le mouvement Amal avait procédé, toujours dans la banlieue sud, à l'exécution de Abdel Rassoul Choukair, accusé d'avoir assassiné la veille quatre membres d'une même famille à la suite d'un différend sur la distribution de l'eau potable.

Le séjour de M. Bush en Israël

Une visite électoraliste ?

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Le séjour en Israël du vice-président américain, M. George Bush, n'a pas véritablement dépassé le cadre d'une *« visite protocolaire d'amitié »*. Intervenant immédiatement après le retour d'Ifrane de M. Shimon Pérès, ce voyage n'a pas — contrairement à ce que l'on avait laissé entendre — représenté une sorte de deuxième étape dans la relance du processus de paix au Proche-Orient. Le vice-président américain a en effet d'emblée fait savoir qu'il ne ferait pas escale au Maroc avant de regagner Washington.

Par ailleurs, il n'a pas paraphé, au cours de son séjour, un accord de compromis israélo-égyptien sur le litige de Taba. Cet accord, qui doit constituer le prélude à un sommet Pérès-Moubarak, fait toujours l'objet de négociations. Dès lors, l'aspect politique du voyage en Israël de M. Bush s'est limité à deux séries d'entretiens avec M. Pérès et M. Shamir, à une rencontre avec une délégation palestinienne de Jérusalem-Est et des territoires occupés, et à l'annonce que le vice-président américain était porteur d'un message verbal du premier ministre israélien au roi Hussein et au président Moubarak.

Au cours d'une conférence de presse à Jérusalem, M. George Bush a refusé de révéler la teneur de ces messages. Il a souligné que les Etats-Unis étaient favorables à des pourparlers directs au Proche-Orient, tout en ajoutant : *« Je comprends les difficultés auxquelles fait face le roi Hussein. »*

Sur le plan des relations bilatérales, M. George Bush a tenu à rassurer les Israéliens. Plusieurs affaires d'espionnage, de trafic d'armes avec l'Iran et d'importations *« frauduleuses »* de technologie américaine ont envenimé ces derniers mois les relations entre les deux pays sans pour autant provoquer de véritable crise.

M. Bush a affirmé que les poursuites entreprises par la justice américaine contre les Israéliens impliqués dans ces différentes affaires *« ne relevaient certainement pas d'une sorte de vendetta »*. Le vice-président des Etats-Unis a par ailleurs signé un nouvel accord d'échanges touristiques avec Israël, et il a paraphé l'accord de construction d'émetteurs de La Voix de l'Amérique dans le Neguev.

Reste la question : ce séjour en Israël de M. Bush n'était-il pas essentiellement *« électoraliste »* ? Les images de M. Bush filmées par une équipe spéciale de télévision à la Knesset, en compagnie d'Anatoli Chtcharansky ou en conversation avec M. Pérès et M. Shamir, serviront certainement à la campagne de M. Bush s'il est choisi dans deux ans comme candidat républicain à la Maison Blanche. Pressé de questions à ce sujet, M. Bush, visiblement embarrassé, s'est raccroché, pour répondre à ces critiques, à une déclaration de M. Pérès : *« Politiquement, il s'agit d'une visite importante »*.

(Intérim.)

● **Accord de cinq groupes palestiniens pour la convocation du Parlement.** — Un accord interpalestinien pour la convocation du Conseil national palestinien (CNP, Parlement en exil), dans quarante-cinq jours, en Algérie ou au Soudan est intervenu entre cinq organisations palestiniennes, dans le cadre des pourparlers de réunification de l'OLP, a annoncé le mercredi 30 juillet M. Ahmed Abderahmane, porte-parole officiel de la centrale palestinienne. Il a précisé que cet accord était intervenu au terme d'une réunion mardi soir à Tunis entre des représentants du Fath (principale composante de l'OLP), du Front démocratique de libération de la Palestine (FDLP, de M. Nayef Hawatmeh), du Parti communiste palestinien, du Front de libération palestinien (FLP, d'Abou Abbas) et du Front de libération arabe (pro-irakien). — *(AFP).*

A TRAVERS LE MONDE

Chine

Augmentation des « crimes économiques »

Pékin. — Les poursuites engagées pour *« crimes économiques »* ont abouti à l'arrestation de 18 793 personnes au cours des six premiers mois de cette année, une augmentation vertigineuse de 236 % par rapport à la même période en 1985, indique ce jeudi 31 juillet le *China Daily*.

Le quotidien officiel de langue anglaise ajoute que, de janvier à juin 1986, plus de 27 800 « crimes économiques » avaient fait l'objet d'une enquête, soit une augmentation de 130 %. Les enquêtes ont été menées à leur terme pour 17 900 d'entre eux, permettant de récupérer 314 millions de yuans (85 millions de dollars) de fonds obtenus frauduleusement.

Le régime estime que les « crimes économiques » constituent une grave menace pour les réformes économiques introduites depuis 1978. Une première campagne de répression avait été lancée en juillet 1985, suivie d'une autre, au début de cette année, visant en particulier les cadres du parti et leurs familles. — *(AFP.)*

Italie

Démantèlement d'un trafic d'héroïne

Rome. — Un important trafic d'héroïne organisé en Europe par des Sri-Lankais pour financer la guérilla tamoule dans leur pays a été démantelé par la police italienne en collaboration avec plusieurs polices européennes, a-t-on appris, le mercredi 30 juillet, à Rome.

Vingt-quatre Sri-Lankais ont été arrêtés et dix-sept autres font l'objet de communications judiciaires. Quelque 25 kilos d'héroïne ont été saisis, *au total, dans plusieurs* villes européennes, ainsi que de nombreux faux passeports et du matériel de propagande en faveur de la guérilla tamoule.

Selon les enquêteurs, au moins 30 kilos d'héroïne étaient mis chaque mois sur le marché italien par les trafiquants. La drogue, dissimulée dans *des valises à double fond*, était convoyée par des Tamouls recrutés à Bombay (Inde).

Les porteurs, qui recevaient 700 dollars et un faux passeport, transitaient par Paris, Francfort et Zurich, puis gagnaient Pise, Venise et Turin, d'où ils téléphonaient à des contacts romains. — *(AFP.)*

URSS

Un journaliste soviétique condamné pour espionnage

Moscou *(AFP)*. — Un journaliste soviétique a été condamné en juin dernier à quinze ans d'emprisonnement par le tribunal militaire de Moscou pour espionnage au profit de la République fédérale d'Allemagne, a annoncé le mercredi 30 juillet *Troud*, le quotidien des syndicats.

M. Ilia Souslov, rédacteur à l'agence de presse Novosti, qui avait précédemment perdu son emploi à la télévision soviétique à la suite de la disparition de documents confidentiels, était en liaison avec M. Pavel Arsen, le représentant à Moscou d'une petite société de Francfort qui porte le nom de son directeur, Karl Schauzenbach, *et qui selon les* attendus du procès qui s'est terminé le 16 juin, se serait assurée les services de Souslov depuis juin 1984.

M. Souslov, selon *Troud*, se faisait passer soit comme le fils, soit comme le neveu de Mikhaïl Souslov, dirigeant soviétique décédé en 1982, et pouvait ainsi *« tout obtenir »*. A *l'agence Novosti, Ilia Souslov était* l'un des rédacteurs de l'annuaire des sciences et techniques soviétiques, ce qui lui facilitait de nombreux contacts avec des scientifiques.

Politique

Le statut des médias, le Parlement et le Conseil constitutionnel

Le premier ministre cherche à dégager sa responsabilité personnelle dans la loi sur la presse

« Il n'y a pas de quoi en faire tout un plat. » Familièrement parlant, il n'existe pas de meilleure expression pour résumer la réaction qui a été celle du premier ministre après le désaveu que le Conseil constitutionnel a infligé au gouvernement, en censurant la nouvelle loi sur la presse. M. Jacques Chirac n'a pas donné, en effet, l'impression d'être particulièrement troublé par cette décision. Il l'a accueillie avec détachement. Comme s'il s'y était préparé depuis longtemps. Et pour bien montrer que cet accident de parcours n'était pas de nature à le perturber outre mesure, il n'a en rien modifié son programme : dès que la réunion du conseil des ministres a été terminée, le chef du gouvernement est parti en vacances pour six jours.

M. Chirac séjournera jusqu'à mardi prochain en Corrèze, d'où il suivra l'ouverture du débat qui doit commencer, lundi à l'Assemblée nationale, sur le projet de loi relatif à la liberté de communication, retouché en première lecture par le Sénat, et défendu par M. François Léotard. En principe, il ne reviendra à Paris que pour engager la responsabilité de son gouvernement sur ce texte, en recourant une fois de plus à l'article 49 alinéa 3 de la Constitution, au terme de la discussion générale.

Son éloignement traduit évidemment son désir de prendre un peu de recul et un temps de réflexion. L'ajournement à l'automne de toute éventuelle réplique au Conseil constitutionnel est révélateur de la volonté de M. Chirac de calmer le jeu dans une opération mal engagée.

Le premier ministre a jugé plus prudent d'attendre, plutôt que de se précipiter dans une réplique dont les conséquences risquaient d'être extrêmement aléatoires. Il n'a pas suivi les avis de ceux de ses amis qui s'étaient déclarés partisans d'une contre-offensive immédiate. Le secrétaire général du RPR, M. Jacques Toubon, proposait, en particulier, que le gouvernement essaie de contourner l'obstacle tout de suite, en incluant, la semaine prochaine, dans le projet de loi sur la liberté de la communication un article additionnel qui eût proposé une nouvelle mouture des textes annulés par le Conseil constitutionnel.

M. Chirac n'a pas voulu emprunter cette voie, afin de ne pas paraître défier les neuf juges du Palais-Royal sans la moindre garantie de succès juridique.

Chez le premier ministre, cette prise de distance géographique coïncide aussi avec une prise de distance politique. Les explications fournies à l'hôtel Matignon pour justifier cet éloignement sont, à cet égard, éloquentes. Si M. Chirac renvoie aux bons soins des parlementaires la copie refusée par le Conseil constitutionnel, c'est pour mieux dégager sa responsabilité personnelle dans cette anicroche. Cette démarche n'est certes pas dépourvue de cohérence, puisqu'à l'origine du projet gouvernemental se trouvait une proposition de loi sénatoriale échafaudée dans le feu de la polémique autour de la loi socialiste de 1984. Mais ce rappel fournit surtout à M. Chirac un prétexte pour se laver les mains d'un projet embarrassant. Tant de circonspection laisse à penser que le premier ministre ne s'empressera pas, personnellement, de pousser les parlementaires du RPR à lui soumettre une autre copie.

Un nouveau cactus dans le jardin de M. Léotard

Par la même occasion, M. Chirac charge la barque déjà très encombrée du ministre de la culture et de la communication, qui appréciera sans doute le « cadeau » de façon très mesurée. Comment ne pas y voir un nouveau cactus délicatement posé dans l'épineux jardin de M. Léotard ? Un François Léotard dont le chemin de croix, décidément, n'en finit pas. Mardi, le secrétaire général du Parti républicain avait dû s'incliner devant l'arbitrage rendu à l'hôtel Matignon par le président du RPR, avec la décision prise par M. Chirac d'imposer le programme de télévision directe par satellite. Mercredi après-midi, M. Léotard a dû subir un autre assaut, mené cette fois par le député barriste de la Mayenne, M. François d'Aubert – encore lui – qui a fait défendre devant la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale, un amendement anti-Hersant *(lire ci-dessous)*.

M. Léotard, qui espérait faire de son portefeuille ministériel un tremplin politique, se trouve de plus en plus gêné aux entournures. Les derniers sondages ne correspondent guère à ses ambitions.

Ironie du sort, le secrétaire général du PR se retrouve ainsi pris dans une tenaille au moment où, dans la *Revue politique et parlementaire*, le président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, M. Jean-Claude Gaudin, se livre à des réflexion théoriques sur les « *atouts* » de l'UDF dans la perspective de l'échéance présidentielle, en assurant notamment que l'attitude de l'UDF à l'égard de ses alliés sera placée « *sous le double signe de la solidarité majoritaire, loyale, et d'une concurrence active...* ».

La solidarité dans la rivalité ? La concurrence sous la loi de la jungle ? Pour M. Léotard, la marge de manœuvre ne cesse, apparemment, de se rétrécir.

Bien entendu, un tel spectacle réjouit les socialistes. Qu'il était triomphant, M. Jack Lang, sur TF 1 mercredi ! Il fallait l'entendre se déclarer « *très heureux* », brocarder avec condescendance son successeur, invoquer son succès personnel pour ironiser sur les « *textes bâclés* »...

Le président du groupe socialiste du Sénat, M. André Meric, s'en est donné, lui aussi, à cœur joie, soulignant le triple « *désaveu du premier ministre, de François Léotard et de Robert Hersant* »...

A l'Elysée, on a la satisfaction plus discrète, mais on n'en pense pas moins. Dans l'entourage de M. François Mitterrand, on fait sobrement remarquer que la décision du Conseil constitutionnel est « *riche de perspectives* » et, surtout, que l'invite au dépôt d'une proposition de loi faite par le premier ministre à sa majorité rejoint les égards pour le Parlement constamment exprimés par le président de la République... Il y a du vaudeville dans cette cohabitation.

ALAIN ROLLAT.

Pluralisme

(Suite de la première page.)

Dans le système américain, il s'agit de la stricte application de la séparation des pouvoirs, selon la définition classique de Montesquieu dans *l'Esprit des lois* : « *La puissance législative, la puissance exécutrice des choses qui dépendent du droit des gens, la puissance exécutrice de celles qui dépendent du droit civil.* » La « Cour suprême », comme son nom l'indique, est la plus haute instance de l'ordre judiciaire. Ainsi que l'écrivent très justement Bernard Tricot et Raphaël Hadas-Lebel (1), « *la censure par la Cour suprême des actes du président ou du Congrès n'est pas de sa part l'exercice d'un pouvoir exorbitant qui ne serait donné qu'à elle. Ce qu'elle fait ainsi, les autres tribunaux peuvent le faire à leur niveau* ».

Personne, outre-Atlantique, ne s'avise de contester ses décisions, même lorsqu'elles empiètent largement sur des domaines comme la peine de mort, la ségrégation raciale, les mœurs, qui relèveraient à l'évidence, de ce côté-ci de l'eau, du législatif, même lorsqu'elles aboutissent à acculer à la démission un Richard Nixon. C'est que, dans l'esprit des Pères fondateurs, les Etats-Unis devaient être soumis, non pas comme les malheureux pays d'Europe, à un homme, un souverain – un « *Ruler* », – mais au seul règne de la loi *(Rule of the Law)*.

Le Conseil constitutionnel, comme le tribunal de Karlsruhe, en RFA, et les institutions comparables d'Autriche, d'Italie, d'Espagne ou de Grèce, a un rôle beaucoup plus limité que celui de la Cour suprême : il s'agit essentiellement pour lui, en dehors du contrôle de la régularité des élections et, le cas échéant, de l'application de l'article 16 qui donne au chef de l'Etat des pouvoirs exceptionnels en cas de crise, de veiller à la constitutionnalité des lois. C'est là une innovation considérable dans notre pays, où jamais rien de tel n'avait existé avant 1958, puisque l'on peut tenir pour purement formelles, vu le poids écrasant dont pèse le chef de l'Etat, les compétences reconnues en la matière au Sénat par les Constitutions bonapartistes.

Après 1958 encore, la séparation des pouvoirs a mis du temps à devenir une réalité. Le respect témoigné par de Gaulle à l'indépendance du judiciaire ne l'a pas empêché, le 27 mai 1962, de supprimer par ordonnance le haut tribunal militaire, coupable d'avoir refusé de condamner à mort le général Salan, et de créer à la place une cour militaire de justice, dans des conditions telles que son président, le général de Larminat, devait se suicider peu après.

Le Conseil constitutionnel n'en a pas moins joué, dès cette époque, un rôle positif dans la défense des libertés fondamentales. Bien que la désignation de ses membres par le président de la République et ceux des Assemblées l'ait mis idéologiquement en phase, jusqu'en 1981, avec l'Etat, il lui est arrivé à plusieurs reprises de donner satisfaction à l'opposition. Mais il était inévitable qu'il le fasse bien davantage une fois que celle-ci aurait changé de couleur. Reste qu'il a su tout de même faciliter la tâche de François Mitterrand et de Gaston Defferre, qui sentaient, heureusement, la nécessité de ne pas remettre en cause les institutions, en s'en tenant à son rôle essentiellement juridique.

La nomination à sa tête de Daniel Mayer, puis de Robert Badinter, comme le renouvellement de plusieurs de ses membres, ne l'ont pas fait dévier de sa ligne, et la lecture attentive de la décision qu'il a prise mardi apporte peu d'aliments aux craintes éprouvées par le premier ministre au chapitre du « *gouvernement des juges* ». Il s'est refusé, en effet, contrairement à l'espoir des socialistes, à prendre parti sur l'opportunité du plafond de 30 % du marché, assigné par la loi, aux ambitions des groupes de presse. Il s'est contenté de noter que l'article de la loi relatif à cette question était rédigé de telle manière qu'il pourrait être tourné légalement et c'est cette disposition qu'il a déclarée anticonstitutionnelle.

« Garant de l'alternance »

Comment ne pas souscrire, dans ces conditions, à l'opinion de Louis Favoreu selon laquelle, s'il peut apparaître en 1986 aussi bien qu'en 1981 comme un « *frein à l'alternance* », le Conseil constitutionnel s'en trouve en réalité le « *garant* », dans la mesure où il aide à « *canaliser le changement* » (2) et donc à en diminuer les contrecoups ?

Que telle soit l'ambition des « sages » du Palais-Royal ressort à l'évidence de la lecture de leur décision du 29 juillet, puisque celle-ci fait expressément référence à « *l'exigence constitutionnelle de pluralisme des courants d'opinion* ». Car c'est en vain qu'on irait chercher l'expression de cette « *exigence* » dans la Constitution de 1958.

Elle y figure si peu que le Conseil a justifié son attitude en ce domaine en invoquant la Déclaration des droits de l'homme de 1789, à laquelle la Constitution fait référence dans son préambule. Le mot de « pluralisme » étant inconnu à l'époque – le *Robert* date son apparition de 1909 – le Conseil s'autorise à interpréter lui-même l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme en disant que la « *libre communication des pensées et des opinions* » qu'il garantit « *ne serait pas effective si le public auquel s'adressent ces quotidiens n'était pas à même de disposer d'un nombre suffisant de publications de tendances et de caractères différents* ».

Bravo ! Ce sont là des choses qui, allant sans dire, vont encore mieux en les disant, et dont on ne voit d'ailleurs pas, soit dit en passant, pourquoi elles ne vaudraient pas aussi, *mutatis mutandis*, pour cet audiovisuel dont l'Etat cherche, avec des grâces d'éléphant, à se dégager partiellement. Mais ainsi confirmée la loi, il reste l'essentiel, qui consiste à la faire appliquer.

Le propre des dispositions sur les concentrations de presse contenues dans l'ordonnance de 1944 et la loi Mauroy de 1984, que le Conseil constitutionnel vient de maintenir, c'est que de « vigueur », précisément, elles n'avaient aucune. La plus belle leçon que la droite, qui n'a que la liberté à la bouche, pourrait donner à la gauche serait évidemment de faire mieux qu'elle dans ce domaine. Malgré l'amendement annoncé par le barriste François d'Aubert et les déclarations constructives du RPR Michel Péricard, on attendra tout de même de le voir pour le croire...

ANDRÉ FONTAINE.

(1) Bernard Tricot et Raphaël Hadas-Lebel, *Les Institutions politiques françaises*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques et Dalloz, 1985.

(2) Louis Favoreu, « Le Conseil constitutionnel et l'alternance », *in la Constitution de la Cinquième République*, recueil publié sous la direction d'Olivier Duhamel et Jean-Luc Parodi, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1985.

A l'initiative des socialistes

La prochaine bataille est déjà engagée

Stimulée par son dernier recours fructueux auprès du Conseil constitutionnel, puissamment aidée par le calendrier parlementaire et la fragilité désormais avérée, à ses yeux, du ministre de la culture et de la communication - M. François Léotard – que M. Chirac lui a donné... en pâture, l'opposition socialiste va maintenant renouveler ses assauts contre le projet de loi relatif à la liberté de communication, qui doit être examiné par l'Assemblée nationale à partir de lundi.

Examiné ? C'est sans doute trop dire, estime-t-on au PS. Et la perspective d'un débat assez court, bientôt interrompu par l'habituel recours à l'article 49-3 de la Constitution, renforce dans les rangs socialistes la conviction qu'il en sortira un texte plus ou moins vulnérable.

Avant même de se porter d'un pas léger sur le terrain de la prochaine bataille qui se terminera par une nouvelle interrogation des juges constitutionnels, les socialistes conduisent déjà une préparation d'artillerie publiquement et, à l'Assemblée nationale, au sein de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Les socialistes n'oublient pas que le Conseil constitutionnel ne dédaigne pas, le cas échéant – sa dernière décision le prouve encore – de « *corroborer* » ses interprétations à la lumière des travaux préparatoires.

Nul ne le sait mieux – en l'occurrence – que M. Jean-Jack Queyranne, député socialiste du Rhône. Après avoir porté le fer avec précision lors de la discussion de la loi sur la réforme du régime juridique de la presse, que vient d'annuler partiellement le Conseil constitutionnel, il dirige maintenant ses attaques contre le projet de loi relatif à la liberté de communication. En commission des affaires culturelles, familiales et sociales, puis publiquement, M. Queyranne a qualifié de « *véritable gisement d'inconstitutionnalité* » le projet que va défendre, au Palais-Bourbon, M. Léotard.

M. Queyranne conteste d'ores et déjà le principe même de la privatisation de TF 1 comme contraire à la Constitution (*le Monde* du 16 juillet). Il soutient que TF 1 « *constitue bien un service public national* » qui « *doit rester la propriété de la collectivité* », rangeant ainsi TF 1 au nombre des services publics dont « *la nécessité* – comme le Conseil constitutionnel l'affirme dans sa récente décision des 25 et 26 juin dernier (1) – *(...) découle de principes et de règles de valeur constitutionnelle* ».

« *Trop faible* » est, aux yeux de M. Queyranne, le contenu des missions de services publics que le projet de loi prévoit pour TF 1. « *Trop lourdes* », seraient en revanche les obligations qui pèseraient sur A 2, si cette chaîne devait seule assumer à l'avenir la plupart des obligations de service public.

Deux raisons financières, a indiqué M. Queyranne devant la commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée, s'opposent encore à la privatisation de TF 1. « *La privatisation ne peut être envisagée* », soutient M. Queyranne, en raison du caractère parafiscal de la redevance qui a permis « *le développement de TF 1, organisme à but économique et social* ».

Enfin – réplique aux promesses d'attribution avantageuse d'actions de TF 1 privatisée dans le public, ou pour son personnel – M. Queyranne affirme : « *Le Conseil constitutionnel ayant établi la règle selon laquelle le prix d'une entreprise publique en voie de cession ne peut-être inférieur à la valeur réelle de cette entreprise, le recours à des systèmes de rabais au profit de certains acquéreurs, contraire, au surplus, au principe d'égalité, ne saurait être admis.* »

Le pluralisme toujours

L'enjeu de la prochaine bataille dépasse toutefois le cas, en lui-même important, de TF 1. Il n'est pas douteux que les socialistes reviendront à la charge à l'Assemblée puis dans leur saisine du Conseil constitutionnel à propos du respect du pluralisme et de ses garanties. Pluralisme interne à chaque média – comment l'oublier après la décision du 29 juillet du Conseil constitutionnel ? Mais aussi pluralisme multimédia, à la mesure des groupes de cette nature en voie de constitution.

L'opposition ne peut à cet égard que se sentir stimulée, et la majorité quelque peu contrainte par la discrète, mais précise, allusion du Conseil à la possibilité pour le législateur « *d'aménager (...) les modalités de protection du pluralisme de la presse et, plus généralement, des moyens de communication dont la presse est une composante* ».

Voilà pour la bataille à venir. Le précédent sur la presse devrait trouver à l'automne une conclusion sans aléas. Il suffira pour cela de limiter le cumul « direct ou indirect » de propriété des titres. En attendant, une confusion accrue, en rien menaçante pour l'empire de presse de M. Robert Hersant, continuera de régner.

Le Conseil constitutionnel, dans sa décision du 29 juillet, ne s'est pas prononcé sur le seuil de 30 % alors retenu par le législateur. Ce seuil pourrait-il être autre ? On peut certes en discuter à l'infini. Mais personne ne paraît pour le moment décidé à se lancer dans cette tentative d'évaluation idéale. Comme s'il s'agissait d'éviter de perdre des forces dans un combat rendu secondaire par l'ampleur de la bataille qui s'annonce.

MICHEL KAJMAN.

(1) A propos de la loi autorisant le gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social.

Appuyé par les autres députés de la majorité

M. François d'Aubert (UDF) part en guerre contre les concentrations

Le débat constitutionnel autour de la concentration de la presse a trouvé, comme prévu, un écho direct dans le débat législatif en cours sur la communication. Même si le gouvernement continue de vouloir séparer les deux secteurs et refuse de songer à une grande loi multimédia, il ne peut empêcher les parlementaires d'amorcer une réflexion politique d'ensemble, ne serait-ce que parce que les principaux candidats à la reprise de TF 1 se recrutent parmi les grands groupes de presse (Hachette et Robert Hersant).

Le héros du moment au Palais-Bourbon est de toute évidence M. Michel Péricard. Le député RPR des Yvelines est rapporteur du projet de M. François Léotard, mais aussi l'auteur de l'« amendement 30 % » de la loi sur la presse, annulé par le Conseil constitutionnel. « *Il est absurde de mettre en cause M. Léotard*, commentait sereinement le député, le mercredi 30 juillet. *J'assume la responsabilité des textes contestés. Le Conseil constitutionnel veut des précisions sur la limitation des concentrations : il les aura.* »

C'est donc M. Péricard qui reprendra lui-même le texte sous forme d'une proposition de loi, qui sera déposée en octobre au Parlement. Il se contentera de préciser la part de marché que peut contrôler une même personne directement ou indirectement, pour répondre au souci des juges du Palais-Royal de voir conjuguer transparence et limite de la concentration. Pas de texte multimédia donc, mais M. Péricard ajoute qu'*il est « favorable à un renforcement du dispositif anticoncentration dans la loi sur l'audiovisuel »*.

Il introduit ainsi la deuxième vedette du jour : M. François d'Aubert. Le député barriste profite du débat lancé par le Conseil constitutionnel pour revenir à la charge sur les concentrations multimédia. Par l'intermédiaire de M. Germain Gengenwin (UDF, Bas-Rhin), il a déposé, mercredi après-midi, à la commission des affaires culturelles un amendement à l'article 33 du projet de M. Léotard. Adopté par la commission, cet amendement précise que la Commission nationale de la communication et des libertés (CNCL) devra, dans l'attribution des fréquences de radio et de télévision, éviter les abus de position dominante et les entraves à la concurrence. Elle prendra pour cela en compte « *le partage des ressources publicitaires et la situation des publications et des services de radio et de télévision sur une zone géographique donnée* ».

Un appui élargi

Fidèle à la position maintes fois répétée des amis de M. Raymond Barre, M. d'Aubert veut ainsi éviter la concentration des moyens de communication dans les mains de grands groupes publicitaires, comme Havas, ou de groupes de presse, comme celui de M. Hersant. On sait surtout, depuis le rachat du *Progrès de Lyon*, que le député du Rhône n'apprécie que modérément le contrôle exclusif de la presse de sa région par le patron de la Socpresse.

Ce combat contre la concentration reçoit aujourd'hui un appui élargi. L'amendement inspiré par M. d'Aubert a été présenté à la commission avec la bénédiction de M. Péricard, et sans doute avec le feu vert de l'hôtel Matignon. Il a été accueilli très favorablement par le RPR, l'UDF et le PS. Seul le Front national et le Parti communiste ont formulé des réserves. Il sera donc difficile au gouvernement de ne pas en tenir compte.

Si le texte ainsi amendé est voté par le Parlement, la CNCL se retrouvera en position d'arbitre en matière de concentration multimédia avec une marge de manœuvre assez considérable. Il lui appartiendra d'élaborer peu à peu un nouveau code de la concurrence pour le secteur de la communication, et de déterminer les points d'équilibre entre les concentrations nécessaires et le respect du pluralisme. Une solution qui aurait l'avantage – comme le souhaite M. Chirac – de dégager la responsabilité du gouvernement dès lors qu'il s'agira d'arbitrer entre les appétits de M. Hersant, d'Hachette, d'Havas et de quelques autres.

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

Les réactions

● *Satisfaction de la Fédération des sociétés de journalistes.* – La Fédération française des sociétés de journalistes a pris acte « *avec satisfaction* » de la décision du Conseil constitutionnel. Elle a souligné : « *Cette décision assure la continuation des poursuites judiciaires dont le groupe Hersant est l'objet, aussi bien au titre de l'ordonnance du 26 août 1944 que de la loi du 23 octobre 1984* ».

La Fédération « *rappelle que le tribunal de commerce de Paris avait, dans l'affaire du* Progrès de Lyon, *différé son jugement dans la perspective d'une abrogation de la loi du 23 octobre 1984. Ce tribunal, qui n'a que trop tardé à le faire, peut désormais se prononcer sans délai* ».

Elle rappelle aussi que « *la Cour de cassation a, le 26 juin dernier, rejeté un quatrième pourvoi déposé par M. Hersant dans un but purement dilatoire* ». « *Rien, par conséquent*, souligne-t-elle, *ne s'oppose désormais à ce que soit close une information ouverte en 1977 pour que les inculpés comparaissent devant le tribunal correctionnel afin de répondre des infractions à l'ordonnance de 1944 qui leur sont reprochées.* »

● *L'UNSJ : censure.* – L'Union nationale des syndicats de journalistes estime que « *cette censure du texte pro-Hersant qu'avait voté la majorité parlementaire rappelle opportunément au pays que tout n'est pas permis et que la déclaration des droits de l'homme est garante de la liberté de communication, écrite, parlée et télévisée* ».

« *Au-delà de ce désaveu* », les trois syndicats de l'UNSJ (CFDT, CGT et autonome) « *constatent que la résistance à opposer aux marchands de papier, pour qui le pluralisme n'a guère d'importance, doit continuer* ».

● *Le SNJ : justice.* – Le Syndicat national des journalistes a souligné que « *les ordonnances de 1944 sont toujours en vigueur et par conséquent les infractions commises toujours passibles des tribunaux* ». « *Les récentes acquisitions de titres* (le Progrès de Lyon, l'Union de Reims) *par le groupe Hersant, qui se voulait en avance d'une loi, continuent de transgresser les textes* ».



Politique

Le débat sur les privatisations au Sénat

Un festival de paradoxes

Le Sénat, après l'Assemblée nationale, devait adopter, dans la nuit du 31 juillet au 1er août, le projet de loi relatif aux modalités d'application des privatisations, après qu'il eut été examiné, dans la matinée de jeudi, par une commission mixte composée de sept députés et de sept sénateurs. Ce texte, réputé adopté par les députés, a été rejeté, mercredi 30 juillet, par la Haute Assemblée à l'issue du vote favorable d'une question préalable présentée par la majorité.

Un festival de paradoxes ! Que voilà une bien curieuse procédure pour une déjà fameuse loi qui met beaucoup de monde en porte à faux. Des sénateurs de la majorité qui déposent une question préalable, avec utilisation à rebours, afin d'aider le gouvernement à aller plus vite (*le Monde* du 18 juillet). Des sénateurs socialistes qui soutiennent une exception d'irrecevabilité alors qu'ils n'ont pas, semble-t-il, l'intention de saisir le Conseil constitutionnel. Des sénateurs communistes qui saisissent la tribune offerte par leurs collègues de droite pour dénoncer la collusion entre MM. Mitterrand et Chirac. Décidément l'ex-ordonnance sur les privatisations, transformée en projet de loi, en aura vu de belles en une quinzaine de jours.

M. Edouard Balladur, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, premier intervenant, s'est d'abord excusé de venir « *importuner* » les sénateurs pour un débat qu'ils avaient déjà eu « *ample et approfondi* ». **M. Camille Cabana**, ministre chargé de la privatisation, ne pouvait pas faire moins que son ministre de tutelle en se faisant pardonner, par les sénateurs, « *les redites* » sur des explications qu'il avait fournies auparavant. Alors que la discussion allait s'achever avant d'avoir recommencé, M. Cabana ponctuait son propos par ces mots : « *C'est donc avec confiance et sérénité qu'il* [le gouvernement] *aborde ce nouveau débat.* »

Derrière lui, **M. Maurice Blin** (UC, Ardennes), rapporteur général de la commission des finances, a avalisé les excuses présentées par les deux ministres en ciblant plus précisément le chef de l'Etat. « *Que de temps perdu ! Que de retards accumulés, notamment en obligeant le Parlement à reprendre dès le début un débat qu'il a déjà eu. Qui a pu croire qu'il pût se déjuger ?* » a remarqué M. Blin.

Par l'audition de la motion tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité présentée par **M. Michel Dreyfus-Schmidt** (PS, Territoire de Belfort), les sénateurs sont ensuite entrés dans le vif de la bataille procédurière. Le sénateur socialiste s'est attaché à démontrer que ce projet de loi, selon lui, comporte un détournement de procédure et, plus grave, recèle des mesures contraires à la Constitution. Louable travail démonstratif qui ne conduit pourtant pas députés et sénateurs socialistes à envisager, jusqu'à présent, une saisine du Conseil constitutionnel. Cette motion a été repoussée par le Sénat (208 voix contre 101).

Le paradoxe n'étant pas l'apanage des seuls socialistes, les sénateurs de la majorité ont fait la démonstration qu'ils pouvaient aussi bien le manier en déposant une question préalable. Cette technique de procédure, utilisée pour la première fois sous cette forme dans l'histoire du Sénat, a consisté, en la circonstance, à faire rejeter un texte avec lequel les sénateurs de la majorité sont précisément d'accord. Elle a pour effet d'accélérer la procédure au profit du gouvernement. Sous la législature précédente, les questions préalables étaient déposées au Sénat par la droite sur des textes votés par la gauche à l'Assemblée nationale.

Sans doute pour ne pas avoir à s'étendre trop longtemps sur cette étrangeté, **M. Daniel Hoeffel** (UC, Bas-Rhin) n'a parlé que quelques instants pour présenter cette question préalable.

A l'inverse, **M. Camille Vallin** (PC, Rhône) s'est longuement exprimé sur le sujet en dénonçant le « *coup politique* » du président de la République en affirmant que la question préalable était « *un 49-3 déguisé !* » qui prive le Parlement, selon lui, de ses droits élémentaires. « *Nous ne laisserons pas la droite agir impunément et nous appelons les travailleurs à lutter contre la braderie de nos entreprises nationales* », a conclu le sénateur communiste sous les applaudissements de ses trois collègues de groupe présents.

Le débat clair-obscur s'achevait sur l'adoption de la question préalable (208 voix contre 101), le rejet du texte et son passage devant une commission mixte paritaire. Un train d'enfer pour les sénateurs !

OLIVIER BIFFAUD.

La préparation des élections sénatoriales

VAL-D'OISE : le retour de M. Poniatowski provoque une certaine grogne

M. Michel Poniatowski veut revenir au Parlement en profitant des prochaines élections sénatoriales dans le Val-d'Oise, département dont il fut le député jusqu'en 1978 et où il est toujours maire de la commune de L'Isle-Adam. Mais le retour sur la scène politique locale de l'ancien ministre de l'intérieur de M. Valéry Giscard d'Estaing ne va pas sans mal.

En effet, d'après les accords nationaux conclus entre l'UDF et le RPR, il se trouve en troisième position derrière M. Pierre Salvi (CDS), président du conseil général, et Mme Hélène Missoffe (RPR), « parachutée » dans ce département pour les élections législatives de 1986. Les élus locaux, membres ou proches de la majorité, n'apprécient guère de voir ainsi deux personnalités, peu présentes dans la vie locale, placées en position d'éligibilité pour un mandat que certains d'entre eux convoitaient depuis longtemps.

Ces derniers espéraient en effet récupérer les sièges de sénateurs qui semblaient se dégager. D'une part, celui de M. Adolphe Chauvin (CDS), ancien président du groupe de l'Union centriste au Sénat, qui a décidé de se retirer, s'estimant trop âgé pour se représenter. D'autre part, parce que la poussée de la droite aux dernières élections municipales risque de faire perdre à la gauche l'un des deux sièges qu'elle détient avec M. Louis Perrein (PS) et Mme Marie-Claude Beaudeau (PC).

Le président du conseil général comptait d'ailleurs bien s'appuyer sur les élus locaux « non inscrits », fort nombreux dans ce département où la tradition d'« apolitisme » de l'ancienne Seine-et-Oise est restée vivace. Les états-majors parisiens ne l'ont pas voulu. L'UDF n'a pu résister à la demande de M. Poniatowski ; le RPR n'a pas souhaité s'opposer à celle de Mme Missoffe qui ne voulait plus courir le risque d'être ballottée dans de futures élections législatives.

Mais les élus locaux, qui, depuis des années, labourent le terrain, n'apprécient guère de se voir ainsi souffler les places. M. Jacques Berthod, maire modéré d'Ermont et vice-président du conseil général, a l'intention de mener sa propre liste avec M. Bernard Février, maire de Gonesse, et M. Gérard Claudel, maire de Méry-sur-Oise, tous deux également vice-présidents du conseil général. « *Les maires non inféodés peuvent avoir le droit d'être représentés*, dit-il. *Nous avons toujours joué le jeu de l'union, mais nous en avons assez de simplement voter pour des partis et après d'aller nous coucher !* » Ces fervents supporters de M. Salvi pourraient ainsi – au moins publiquement – s'opposer pour une fois à lui.

Grogne dans la mouvance UDF donc, mais aussi au sein du RPR. Déjà, l'arrivée de Mme Missoffe en mars 1986 avait mis au bord de l'éclatement la fédération départementale du mouvement de M. Jacques Chirac. Son passage au Sénat, si elle satisfait son suivant de liste, M. Jean Bardet, actuel président de la fédération, qui ainsi pourrait entrer à l'Assemblée nationale, met de forte méchante humeur M. Raymond Lamontagne, maire de Sarcelles, et, lui aussi, vice-président du conseil général. Après s'être longtemps battu sous l'étiquette « non inscrit » contre les communistes de sa ville, il s'était inscrit au RPR en 1983 en espérant, grâce à cela, entrer au Sénat. Voilà un espoir déçu. Il le reconnaît : « *La liste de Jacques Berthod peut ratisser large tant il y a de mécontents. La liste UDF-RPR est méprisante à l'égard des élus locaux.* »

Ces divisions au sein de la droite peuvent soit faire le jeu de la gauche, soit empêcher l'élection de M. Poniatowski au Sénat..., soit les deux. A dire vrai, l'échec de l'ancien ministre de l'intérieur ne désespérerait pas grand monde dans le Val-d'Oise et en arrangerait plus d'un au niveau national.

JACQUELINE MEILLON.

Le communiqué officiel du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni, mercredi 30 juillet, au palais de l'Elysée, sous la présidence de M. François Mitterrand. Au terme des délibérations le communiqué suivant a été diffusé :

● RÉFORME DES AIDES PUBLIQUES ET COUT DU CRÉDIT AUX PME

Le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, et le ministre de l'industrie, des P et T et du tourisme ont présenté une communication sur les premières orientations en matière de réforme des aides publiques et sur le coût du crédit aux PME.

Réduire les dépenses budgétaires, alléger les charges pesant sur les entreprises et améliorer leur compétitivité sont des objectifs permanents du gouvernement.

Les aides à l'industrie, notamment, constituent dans leur forme actuelle un système trop complexe, inefficace et, aujourd'hui, dépassé. C'est pourquoi le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation et le ministre de l'industrie, des P et T et du tourisme ont, en avril dernier, chargé M. Roger Martin d'une mission d'analyse et de proposition sur ces aides.

M. Roger Martin poursuivra ses travaux dans les mois qui viennent. Il a cependant déposé ses premières conclusions. Celles-ci invitent à remettre en cause les systèmes d'aides et à revenir vers les mécanismes du marché pour le financement des entreprises.

D'ores et déjà, le gouvernement a pris des décisions dans ce sens.

1) Abaissement du coût du crédit aux PME. – La procédure du fonds industriel de modernisation sera supprimée à compter du 1er août 1986. Ceci permettra d'affecter l'ensemble des ressources disponibles des CODEVI à des prêts bancaires réservés aux petites et moyennes entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 500 MF et qui relèvent de l'industrie, du bâtiment et des travaux publics, des services industriels, de l'artisanat industriel et de l'hôtellerie.

Le taux de ces prêts bancaires sera abaissé de 8,75 % à 8,25 % à compter également du 1er août 1986.

Ainsi, dans les douze prochains mois, ce sont 12 milliards de francs de prêts à bon marché qui constitueront une ressource nouvelle à taux privilégié pour financer les investissements des PME. Environ 2 milliards de francs seront réservés à une activité spécifique de crédit-bail.

2) Retour à des mécanismes de marché pour le financement des entreprises. – C'est dans la perspective d'une réduction des interventions de l'Etat et d'un retour vers des mécanismes de marché qu'a été décidée la suppression des prêts du FDES « débudgétisés ». Attribués discrétionnairement par l'Etat, ces prêts avaient représenté plus de 10 milliards de francs par an, en moyenne, ces trois dernières années.

3) réduction du montant des aides à l'industrie. – Le projet de budget pour 1987 constituera une première étape de réduction des interventions industrielles de l'Etat.

La mission Roger Martin a recensé, en 1986, 86,2 milliards de francs d'aides à l'industrie. Sur ce montant, les 21,8 milliards de francs d'aides à l'emploi ne seront pas affectés. Les deux tiers du montant des autres aides sont incompressibles, du fait d'engagements antérieurs. Ces aides pourront toutefois être réduites de plus de 15 % en 1987.

Ce mouvement de réduction des interventions de l'Etat fait suite à une hausse excessive au cours des dernières annés (+ 240 % entre 1980 et 1986). Il traduit la volonté du gouvernement d'aller dans le sens d'une diminution de l'emprise de l'Etat et d'un renforcement de l'autonomie des entreprises. Dans le même temps, les entreprises bénéficeront d'un allégement de leurs charges fiscales. Au total, elles pourront ainsi fonder leur développement sur des bases plus saines.

Mouvement préfectoral

Le conseil des ministres, réuni à l'Elysée le mercredi 30 juillet, a *décidé le mouvement préfectoral* suivant :

SAONE-ET-LOIRE : M. Yves Moures

M. Yves Moures, commissaire de la République des Vosges, est nommé commissaire de la République de Saône-et-Loire, en remplacement de M. Gérard Cureau, nommé préfet hors cadre. La semaine précédente, le président de la République s'était opposé au remplacement de M. Cureau ancien collaborateur de M. Pierre Mauroy, tant qu'un reclassement honorable ne lui serait pas assuré. Le premier ministre semble avoir accédé à cette demande.

[Né le 3 octobre 1928 à Marseille (Bouches-du-Rhône), M. Yves Moures est diplômé de l'Institut d'études politiques. Chef de cabinet du préfet de la Nièvre en 1951, puis du Doubs (en 1955), il devient directeur de cabinet du préfet du Loiret en 1958. Sous-préfet du Blanc (Indre) en 1960, puis secrétaire général de la Creuse en 1964, il entre au ministère de l'intérieur comme chef de bureau de l'administration centrale en 1965. Mis à la disposition du préfet du Val-de-Marne en 1969 et nommé, la même année, sous-préfet de L'Hay-les-Roses, il devient secrétaire général des Yvelines en 1974. Directeur de cabinet du préfet de la région Ile-de-France en 1977, il est nommé préfet d'Eure-et-Loir en 1981, puis des Vosges en juillet 1985.]

VOSGES : M. Michel Lajus

M. Michel Lajus, préfet hors cadre, est nommé commissaire de la République des Vosges, en remplacement de M. Yves Moures.

[Né le 17 mai 1929 à Libourne (Gironde), diplômé de l'Ecole nationale de la France d'outre-mer (ENFOM) et titulaire d'un certificat d'études supérieures de droit, M. Michel Lajus occupa de 1953 à 1960 divers postes au sein de l'administration coloniale en Haute-Volta. Ministre d'Etat chargé de l'information du gouvernement de Haute-Volta en 1960, il est rattaché à l'administration des Nouvelles-Hébrides en 1962. Intégré au corps unique des administrateurs civils en 1968, il est nommé successivement directeur du cabinet du préfet du Var (1968), sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie) (1970), secrétaire général de la Martinique (1973), puis de l'Isère (1976). Sous-préfet du Havre (Seine-Maritime) en 1980, puis préfet de la Haute-Loire en 1984, il était préfet hors cadre depuis le 20 novembre 1985.]

L'évolution de la haute fonction publique

Les projets de réforme de M. de Charette diversement appréciés par les syndicats

Les projets de réforme de la haute fonction publique, et en particulier ceux qui concernent le fonctionnement de l'Ecole nationale d'administration, tels qu'ils ont été présentés par M. Hervé de Charette, partagent les organisations syndicales. Ils sont favorablement accueillis par la Confédération générale des PME. « *La voie est bonne*, souligne-t-elle. *Depuis des années, il était devenu impératif de procéder à une réforme d'une école toujours prestigieuse, mais dont les anciens élèves présentaient le double inconvénient d'être trop nombreux et, donc, d'afficher une omniprésence étouffante et, surtout, de n'avoir du monde de l'économie qu'une vision purement technocratique, coupée des réalités quotidiennem-ment vécues par les chefs d'entreprise.* » « *Or*, ajoute la Confédération, *ce sont ces derniers qui, par leurs initiatives et les risques qu'ils encourent, se trouvent à l'origine de la richesse d'un pays. Le temps des « mandarins à la chinoise » empêtrés dans leurs dogmes et imposant leur volonté est révolu. Les prochaines générations d'énarques doivent comprendre que c'est aux chefs d'entreprise, véritables « samouraïs de l'économie », qu'il appartient de conquérir les marchés et de créer des emplois. Il faut pour cela supprimer les entraves étatiques multipliées au fil des ans par des énarques qui n'ont que des certitudes.*

La CGC estime, elle aussi, que les mesures annoncées par le ministre chargé de la fonction publique « vont dans le bon sens ».

La CFDT, en revanche, se montre très critique. Son secrétaire général adjoint, M. Noël Mandray, a notamment déclaré : « *La mesure de suppression de la troisième voie d'accès à l'ENA est un acte politique qui ferme l'accès de la haute administration à des hommes et des femmes qui, de par leur expérience, diversifiaient les origines socio-professionnelles des membres de l'administration et permettaient ainsi aux forces vives de la nation de s'exprimer dans ce cadre.*

» *L'ouverture par le recrutement « de caractère temporaire » de contractuels venant du privé ne saurait ni remplacer cette troisième voie ni justifier sa disparition.* »

En cas d'élection présidentielle anticipée

M. Chirac serait aujourd'hui le meilleur adversaire de M. Mitterrand

Si une élection présidentielle était organisée *aujourd'hui*, *son issue* serait en principe favorable aux candidats de la gauche, même si leurs rivaux de la droite obtiennent ce mois-ci de meilleurs résultats que le mois précédent. Tel est le principal résultat d'un sondage réalisé par l'institut BVA et publié dans *Paris-Match* le 31 juillet (1). Seul, un scrutin opposant au deuxième tour M. Laurent Fabius à un candidat de la majorité parlementaire permettrait à ce dernier de l'emporter, qu'il s'agisse de M. Raymond Barre, qui deviendrait président de la République avec 51 % des suffrages (51,5 %, le mois précédent), ou de M. Jacques Chirac qui recueillerait 53 % des voix alors que ce dernier résultat était inversé en juin : 52 % en faveur de l'ancien premier ministre.

En ce qui concerne les autres duels, les meilleures prestations sont réalisées par M. François Mitterrand. Face au maire de Paris ou face au député du Rhône, il demeurerait en effet président, avec 52 % des suffrages dans les deux cas. Le premier réduirait néanmoins l'écart puisque, le mois dernier, M. Mitterrand l'emportait avec 54 % des voix. Pour sa part, M. Michel Rocard sortirait également vainqueur de ces consultations, mais de justesse, puisqu'il recueillerait 50,5 % des suffrages dans les deux cas. Le premier ministre gagne ainsi 4 points par rapport au mois de juin tandis que M. Barre enregistre un gain de 1,5 point.

Le meilleur candidat de la droite pour une élection présidentielle anticipée serait M. Chirac qui, avec 41 % d'avis favorables, devancerait l'ancien premier ministre de 7 points (*ce dernier est en recul de 5 points* par rapport au mois de juin). De plus, ces électeurs placent MM. Giscard d'Estaing (11 %), Le Pen et Léotard (10 %) au même niveau, très loin derrière les deux leaders.

A gauche, M. François Mitterrand creuse l'écart par rapport à M. Michel Rocard, comme meilleur candidat de cette tendance. Ainsi, avec 42 % d'électeurs de gauche en sa faveur (35 % au mois de juin), il devancerait le député des Yvelines de 10 points, alors que, le mois dernier, cette différence n'était que d'un point.

(1) Sondage effectué du 16 au 21 juillet auprès d'un échantillon de 965 personnes.

La législative partielle de Haute-Garonne

Le MRG veut faire cavalier seul

TOULOUSE

de notre correspondant

« *Nous avons fait un prêt au PS ; nous ne faisons pas d'abandon de créance* », explique M. Henri De Lassus, secrétaire départemental du MRG, vice-président national et ancien directeur national du tourisme. En annonçant, le mardi 29 juillet, la constitution d'une liste MRG autonome pour l'élection législative partielle du 28 septembre, le responsable haut-garonnais a rompu le « *contrat tacite et moral* » qui le liait aux socialistes locaux. Le 16 mars dernier, en effet, socialistes et radicaux de la Haute-Garonne avaient fait liste commune pour les élections régionales, permettant à ces derniers de faire élire deux conseillers. D'autre part, le MRG avait soutenu, sans y figurer, la liste socialiste pour les élections législatives, conduite par M. Alex Raymond, député, maire de Colomiers et ancien président du conseil régional.

On sait depuis samedi que le PS de la Haute-Garonne « *piaffe* » d'impatience, selon l'expression de M. Jospin. On se doutait que, du côté radical, il se mijotait une opération, que les adhérents du département ont approuvée à une très large majorité : un vote identique, à en croire M. de Lassus, à celui de septembre 1985, qui n'avait pourtant pas été suivi d'effet, compte tenu des accords nationaux entre les deux formations. Plus fondamentalement, le responsable départemental du MRG estime que les temps ont changé en l'espace de quelques mois : « *Le gouvernement a choisi de faire de cette élection de la fin septembre un test national, en provoquant la fusion de deux listes de sa majorité. Face à ce défi, le PS a demandé, et obtenu, le soutien du premier secrétaire. Et pourtant, la majorité d'opinion qui soutient le président de la République n'a pas le seul visage du premier secrétaire du PS.* »

Dans ces conditions, le MRG a décidé le principe d'une liste, dont la composition n'a pas encore été arrêtée. Fin août, le bureau national du mouvement devrait faire connaître sa position sur cette initiative. M. Henri de Lassus, qui entend aller jusqu'au bout – ou cherche à le faire croire, – affiche une sérénité à la mesure de sa conviction. Seule une intervention au plus haut niveau, improbable en la circonstance, serait de nature à lui faire reconsidérer sa position : « *Si le président de la République exigeait une liste unique, ce serait un fait considérable, un fait nouveau* », dit-il.

On n'en est pas là et, pour l'instant, le MRG, dont l'ambition est plus de se compter et de prendre date pour l'avenir en disputant aux grands partis les franges de leur électorat, cherche à faire pièce aux critiques qui, à gauche surtout, ne vont pas manquer de pleuvoir. Selon M. de Lassus, le PS ne devrait pas, en termes de sièges, souffrir de la présence d'une liste radicale (les socialistes avaient obtenu quatre députés le 16 mars 1986). « *On ne peut pas dire à la fois que le gouvernement va perdre des voix et gagnerait un élu en Haute-Garonne.* » Il n'empêche : personne n'est vraiment capable de dire de quel côté, de la droite ou de la gauche, balance l'électorat radical, chiffré à 3,2 % lors des dernières élections européennes.

Prendre date pour l'avenir

M. Henri de Lassus, qui revendique sans ambiguïté son appartenance à la majorité présidentielle, affirme qu'il n'a pas eu – même si ses relations avec le premier secrétaire du PS sont très amicales – de contacts formels avec M. Jospin. On ne connaît pas encore la réaction de ce dernier, mais les premiers commentaires socialistes trahissent une amertume teintée de scepticisme quant à la validité de la démarche du MRG.

« *La droite se réunit, la gauche éclate* », s'inquiète un élu du PS. « *La gauche ratisse large pour les échéances futures* », réplique en aparté M. de Lassus. Stratégie politique d'une fédération qui aurait ainsi tranché dans le vif du débat radical – être ou ne pas être au PS ? – ou simple démangeaison politicienne ?

GÉRARD VALLÈS.

● **Nouvelle plainte en Haute-Garonne.** – M. Georges Salvan, dont la présence sur deux listes électorales avait entraîné l'annulation des élections législatives du 16 mars dernier en Haute-Garonne, a annoncé, lundi 28 juillet, qu'une information contre X... pour faux en écriture privée et usage de faux, a été ouverte à sa demande par le parquet de Gap (Hautes-Alpes). En effet, le nom et la date de naissance de M. Salvan figuraient sur une liste du Rassemblement des usagers et contribuables dans les Hautes-Alpes, alors qu'il était déjà inscrit sur la liste de M. Gérard Houteer, candidat socialiste dissident, en Haute-Garonne. Cette irrégularité avait conduit le commissaire de la République de ce département à rejeter la liste de M. Houteer, décision qui avait motivé l'annulation décidée, le 8 juillet dernier, par le Conseil constitutionnel, des résultats des élections dans ce département.

هكذا من الأصل

Société

Un entretien avec M. Christian Nucci

« Ma confiance a été abusée... »

(Suite de la première page.)

– En ce qui concerne votre campagne électorale dans l'Isère, pouvez-vous dire combien elle a coûté et par qui elle a été financée ?

– Ma campagne a coûté environ 400 000 francs. Elle a été financée, d'une part, par le remboursement que j'ai été amené a faire et, d'autre part, par la société OFRES qui a accepté un « soutien technique ».

– Ce soutien de l'OFRES s'est fait sans contrepartie ?

– Sans aucune contrepartie. Ce genre de financement d'une campagne par des sociétés est une pratique très courante. J'espère que les choses sont claires maintenant. Alors, que chacun balaye devant sa porte : c'est une pratique normale dans une campagne électorale ; en tout cas, il n'y a pas eu de fonds publics qui soient venus alimenter ma campagne électorale. En ce qui concerne l'OFRES, mon rôle s'est borné à demander à mon imprimeur de se mettre en relation avec cette société.

– Lorsque vous avez demandé une avance au trésorier du groupe parlementaire socialiste pour rembourser l'imprimeur, l'avez-vous informé des circonstances entourant cette demande ?

– J'ai demandé au groupe socialiste une aide pour régulariser une dette que j'avais envers mon imprimeur. Je n'ai pas donné d'autres explications et je n'avais pas à en donner.

– M. Chalier affirme qu'un certain nombre de manifestations ont été financées par Carrefour du développement.

– Ecoutez, le comportement de M. Chalier est pour le moins bizarre, paradoxal et suspect. Il envoie une note que je n'ai toujours pas lue et qui me met en cause. Dans son interview, il met en cause d'autres personnalités politiques, de droite comme de gauche. Tout ce qu'écrit et dit M. Chalier est considéré comme vérité. Moi je dis, si telle est la vérité, pourquoi est-il parti ? Pourquoi avoir choisi un pays non couvert par une convention d'extradition avec la France ? Je m'interroge enfin sur les circonstances de cette interview.

– Il mentionne un meeting dont il chiffre le coût à 300 000 francs.

– Quel meeting ? Il ment. Dans une campagne comme celle que j'ai menée, les réunions publiques se tiennent le plus souvent dans des salles qui sont gratuites. Dans les communes rurales, on est reçu à la mairie... Pourquoi M. Chalier ment-il ? Y avait-il derrière cette affaire quelque intention au départ ? Comme le « scandale » tant attendu par certaines personnes s'est éteint, que le PS n'a rien à voir dans l'affaire, on essaie ici ou là par l'intermédiaire de M. Chalier (ou M. Chalier essaie-t-il lui-même) de mouiller plusieurs personnalités.

– Les manifestations citées par M. Chalier ont-elles bien été payées par Carrefour du développement ?

– Sur les différentes manifestations qui ont eu lieu à Beaurepaire ou ailleurs, les sommes avancées sont totalement fausses. Certaines dépenses ont été payées par Carrefour du développement : elles concernaient des opérations permettant de sensibiliser l'opinion publique sur les problèmes de développement.

Il y a eu deux visites d'ambassadeurs africains. Celle de 1983, contrairement à ce qu'affirme M. Chalier, a été payée directement par le ministère de la coopération. Celle de 1985 a coûté un peu plus cher puisqu'avait été organisée en même temps une semaine d'animation à Beaurepaire avec des artisans africains travaillant dans la commune. Cette opération a coûté environ 400 000 francs, non compris le déplacement à Sainte-Cécile-les-Vignes. On est loin des chiffres avancés par M. Chalier.

– Et les fêtes ?

– J'avais pris le prétexte des anniversaires de ma nomination de ministre pour rassembler les gens de la région et, par le biais d'un spectacle ou d'une exposition, pour les sensibiliser aux problèmes du développement. Le 8 décembre 1985, nous avons reçu une délégation d'élus algériens. Qui mieux que Carrefour du développement pouvait financer de telles opérations ? C'était exactement sa vocation.

PANCHO

– M. Chalier cite encore un stage vidéo qui aurait coûté 700 000 francs ?

– Dire que ce stage a coûté 700 000 francs est absolument faux. Il est vrai que, dans l'optique de la présentation de l'initiative « La bourse des projets », nous avions décidé d'inclure un stage d'initiation aux techniques de la communication audiovisuelle, car je devais faire un tour de France des télévisions régionales pour présenter ce projet. Nous avons aussi édité une plaquette à plusieurs milliers d'exemplaires ; elle était bien faite, cela évidemment a coûté de l'argent.

– Autre élément de la « liste » de M. Chalier : l'invitation à Paris d'une soixantaine d'habitants de Beaurepaire.

– Nous pensions qu'il serait bon que les employés et les élus municipaux soient informés de la politique étrangère de la France. Franchement, je ne suis pas le premier ministre a organiser un tel type de voyage.

» C'est une opération qui a coûté 72 000 francs dont 14 000 francs ont été remboursés par l'amicale des personnels de Beaurepaire. La manière dont M. Chalier présente ce voyage est intolérable, inadmissible. Ces personnes sont restées à Paris du dimanche soir au lundi soir. Elles ont visité le ministère des relations extérieures, le ministère de la coopération et l'Assemblée nationale où elles ont pris un repas ; elles sont reparties par le TGV.

– Qu'en est-il enfin des assistants détachés à Beaurepaire et payés par Carrefour du développement, selon M. Chalier, et de l'appartement de l'avenue de La Bourdonnais, dont le loyer aurait été pris en charge par l'association ?

– Personne n'a été détaché à Beaurepaire. Mes assistants n'ont jamais été payés par Carrefour du développement. Quant à l'appartement, je sais qu'il existait. Mais, personnellement, je n'ai jamais loué d'appartement.

– Dans son interview au *Figaro Magazine*, M. Chalier affirme, à propos du sommet franco-africain de Bujumbura, que des personnels de sécurité ont dû être envoyés pour faire face à des menaces libyennes. Qui étaient ces agents ?

– Ce que j'ai découvert, c'est que l'affaire avait été réglée avec le service des voyages officiels.

– Des mercenaires ont-ils pu également être dépêchés sur place ?

– Pas à ma connaissance. On avait déjà mis en place toute une infrastructure, avec le SCTIP, le service de coopération internationale de la police.

» M. Chalier affirme que des fonctionnaires ont été payés en espèces, de la main à la main. Cela m'étonnerait que des fonctionnaires aient accepté cela.

» Il faut savoir enfin que le coût de ce sommet – 65 millions de francs environ – représente à peu près le volume d'intervention de la France, chaque année, au Burundi.

– Est-ce bien vous qui avez demandé à M. Chalier d'aller s'expliquer au secrétariat d'Etat au budget lorsque les douanes ont alerté M. Emmanuelli ?

– Je l'ai envoyé répondre à une convocation du directeur de cabinet de M. Emmanuelli. Je n'ai pas entendu reparler de l'affaire.

– Quand avez-vous été alerté ?

– Le 11 ou le 12 février, la Cour des comptes a informé mon directeur de cabinet qu'elle allait s'occuper de Carrefour du développement car des sommes importantes avaient transité par l'association. Nous nous sommes félicité de cette procédure, pensant qu'ainsi tout le système associatif gravitant autour du ministère de la coopération en profiterait. Si j'avais eu vent de quelque malversation, pensez-vous que j'aurais été assez inconscient pour ne pas m'en être préoccupé ou prendre des dispositions ?

– Etiez-vous au courant de l'entrevue accordée par M. Mitterrand à M. Chalier le 15 avril ?

– Je ne l'ai su qu'après.

» Ensuite, M. Mitterrand m'a reçu, il m'a demandé des explications et de suivre l'affaire.

– Comment de très nombreuses archives ont-elles pu être retrouvées par la PJ dans un local loué par M. Chalier ?

– Il s'agit d'archives du cabinet et de documents personnels. En effet, au lendemain du 16 mars, je n'avais pas de bureau à Paris. Les archives ont été entreposées dans un bureau dont disposait M. Chalier. Je n'avais aucune raison de me méfier de lui à cette époque.

» Ensuite, je lui ai demandé de rapporter les archives sollicitées par M. Aurillac au ministère de la coopération.

– Estimez-vous avoir été « piégé » ?

– Je crois que tout, aujourd'hui, porte à penser que ma confiance a été abusée et que M. Chalier s'est servi de sa place, de ses fonctions et de son pouvoir pour commettre un certain nombre de détournements à mon insu.

– Vous avez parlé d'« exploitation politique »...

– Pendant des semaines, on distille des informations. Il semble qu'on cherche, en définitive, à faire de cette affaire le feuilleton de l'été. Depuis le début, on veut monter une opération politique : on a voulu atteindre le PS, des hautes personnalités et moi-même. Pourquoi et qui ?

» Par ailleurs, il me semble qu'on cherche à atteindre des personnalités du département de l'Isère ; tout le monde s'accorde à dire que je suis solidement implanté dans ma circonscription et que je suis soutenu dans ma commune.

» En tout cas, les témoignages et les manifestations de sympathie me parviennent de la gauche comme de la droite. J'ai d'excellents amis, y compris dans le monde politique. »

Propos recueillis par
FRANÇOISE CHIPAUX
et CORINE LESNES.

Les projets de M. Albin Chalandon

L'inquiétude des personnels de l'administration pénitentiaire

Devant les suppressions d'emplois prévues dans le domaine de l'éducation surveillée au budget 1987 du ministère de la justice, le Syndicat national des personnels de l'éducation surveillée a exprimé, le mercredi 30 juillet, au cours d'une conférence de presse à Paris, son « *inquiétude* » vis-à-vis de ce qu'il considère comme un projet de « *démantèlement à terme* ».

Les personnels de l'éducation surveillée, qui prend en charge 60 000 jeunes chaque année (45 % de délinquants, 55 % en « danger moral »), craignent que les projets de création de centres éducatifs professionnels et sportifs et de « *chantiers de jeunesse* » de M. Albin Chalandon, garde des sceaux, ne se transforment en « *lieux d'enfermement des mineurs* » où se développerait une « *pédagogie musclée* ».

Le SNEPS estime cependant que le projet des chantiers a « *évolué dans un sens qui convient mieux à leurs préoccupations* » de réinsertion pour les jeunes. C'est ainsi qu'il n'est pas opposé, « *sous cette forme* », à un projet des Houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais : au 1er septembre, un premier stage de formation professionnelle rémunéré pour six mois groupant seize jeunes, actuellement sous protection judiciaire et un second stage au 1er janvier 1987 pour seize autres qui rénoveront les logements d'une cité minière à Calonne-Ricouart, près de Béthune.

A Port-de-Bouc (Bouches-du-Rhône)

Fusillade dans un bar : trois morts, quatre blessés

Trois personnes ont été tuées et quatre autres blessées lors d'une fusillade qui a éclaté, mercredi 30 juillet, vers 21 heures, dans le bar de la gare de Port-de-Bouc (Bouches-du-Rhône). Les trois morts sont trois gitans du « clan de Santiago », une communauté importante dans cette localité.

Selon la police, une altercation aurait eu lieu entre un membre du « clan des Santiago » et M. Manuel Franco, gérant du café, qui était toujours armé derrière son bar. Le client éconduit aurait d'abord quitté l'établissement puis il y serait revenu avec plusieurs membres de son clan, armés, pour une expédition punitive. La fusillade, qui a commencé à l'intérieur du café, a continué dans un parking et un square proches.

Plusieurs blessés ont pu être transportés à l'hôpital de La Timone à Marseille. D'après les policiers de Martigues, qui mènent l'enquête, il semblerait que d'autres participants à la fusillade, blessés, aient préféré prendre la fuite.

Jeux interdits

Obus authentiques, revolvers, grenades « en état de marche », le tout datant de la dernière guerre, tels étaient les jouets avec lesquels les gamins de la résidence Blaise Pascal, à Montmorency (Val-d'Oise), s'amusaient le mercredi 30 juillet. Ces armes et ces explosifs avaient été déterrés par des ouvriers creusant une tranchée pour l'installation d'un égout. Personne ne s'inquiétait de cette extravagante situation jusqu'à ce qu'un adolescent noir de seize ans éloigne les enfants et prévienne un animateur du quartier.

La police a cerné les lieux, les a gardés toute la nuit et devait faire enlever ces « jouets » dangereux par des spécialistes. Deux obus ont été retrouvés sur l'un des balcons de la résidence voisine, où un jeune homme les avait transportés.

La mort de Fritz Albert Lipmann prix Nobel de médecine

Le professeur Fritz Albert Lipmann, co-lauréat en 1953 du prix Nobel de médecine avec le professeur Hans Adolf Krebs, l'un des pionniers de la biochimie moderne, est mort à New-York à l'âge de quatre-vingt-sept ans. Son nom restera attaché à la découverte du co-enzyme A, une substance essentielle de l'organisme ayant en particulier sous sa dépendance la transformation des alcools et des amines.

[Après avoir réalisé ses premiers travaux à l'institut Kaiser Wilhem à Berlin, le professeur Lipmann avait quitté l'Allemagne en 1932, peu avant l'arrivée du nazisme. Après un passage à l'institut Carlsberg de Copenhague, il s'était installé en 1939 aux Etats-Unis. Professeur à l'université de Harvard puis à l'université Rockefeller de New-York, il fut l'un des fondateurs les plus importants de la biochimie moderne. Outre sa découverte du co-enzyme A en collaboration avec Nathan Kaplan, on lui doit d'importants travaux sur l'étude de la biosynthèse des protéines et sur les antibiotiques.]

Les lauréats du CAPES 83 n'auront pas à repasser leurs épreuves

Après l'annulation par le Conseil d'Etat, le 18 juin 1986, du CAPES de lettres modernes de 1983 (*le Monde* du 10 juillet 1986), le ministre de l'éducation nationale a décidé de régulariser la situation des candidats admis. Les 234 reçus sont donc considérés comme professeurs certifiés, et leurs trois années d'enseignement seront prises en compte dans le calcul de leur ancienneté.

Pour les candidats ajournés en 1983, qui n'auraient pas obtenu entre temps le CAPES, une session spéciale sera ouverte au printemps 1987, avec un nombre encore indéterminé de postes. Les inscriptions seront ouvertes en octobre.

L'avenir du CNRS

Trois syndicats dénoncent la « réforme honteuse » de M. Devaquet

Trois syndicats des personnels de la recherche, relevant de la FEN ou de la CGT, viennent d'adresser à M. Alain Devaquet, ministre de la recherche et de l'enseignement supérieur, une lettre ouverte assez violente. Ils s'en prennent à son intention de « *décréter en plein mois d'août* » une « *réforme honteuse* », qui vise à abaisser la représentation élue des personnels et qui « *conduit progressivement à réduire le CNRS à n'être qu'un bureau d'études commandité par telle ou telle industrie, ou une caisse nationale de la recherche contrôlée par quelques universitaires proches des allées du pouvoir* ».

Cette prise de position vise le décret en préparation sur l'élection du comité national, organe consultatif du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), qui évalue les formations de recherche et propose embauches et promotions. L'élection du précédent comité ayant été invalidée par le Conseil d'Etat, il est urgent de rédiger un nouveau décret et de remettre en route un processus électoral qui prend plusieurs mois. Mais le ministère, qui aurait pu ne modifier que l'article invalidé, veut saisir l'occasion pour changer les règles d'élection et de fonctionnement du comité national, ce qui provoque la colère des syndicats. Le texte du décret doit être soumis le 12 août au comité technique paritaire du CNRS, et les syndicats demandent que cette réunion soit repoussée.

Des versions du projet de décret circulent déjà. On y apprend que le scrutin uninominal sera rétabli pour un des collèges d'électeurs (directeurs de recherche et professeurs d'université), les autres votant au scrutin de liste.

Le décret annulé prévoyait pour tous les collèges un scrutin de liste avec vote préférentiel. Le Conseil d'Etat l'a repoussé. Dans le projet actuel, les électeurs sont répartis en trois collèges : directeurs de recherches professeur, et assimilés ; chargés de recherche, maîtres de conférences et assimilés ; ingénieurs, techniciens et administratifs. Ces collèges éliront respectivement six, cinq et deux membres dans chaque section du comité, contre six, six et quatre auparavant. Aux treize élus s'ajouteront, comme auparavant, neuf membres nommés.

En 1982, les deux premiers collèges avaient été coupés en deux, pour séparer les personnels du CNRS des universitaires. Chez ces derniers, ne votaient que l'essentiel de ceux qui travaillaient dans un laboratoire du CNRS ou associé à lui. Cela évitait que, dans certaines disciplines, les personnels propres de l'organisme ne soient noyés parmi des universitaires peu concernés par la marche du CNRS.

Mais la disposition la plus contestable figure dans un autre projet de décret, relatif au fonctionnement du comité. Elle précise que, lorsque seront discutées les nominations et promotions de directeurs de recherche, les élus des autres collèges, non seulement ne voteront pas comme c'était déjà le cas, mais ne siégeront pas. Pour certaines disciplines, la traduction est claire : les mandarins s'arrangeront entre eux.

M.A.

L'observation par satellite des océans

Les données seront traitées à Brest

En 1988 doit être lancé le satellite européen ERS-1 d'observation de la Terre. A la différence du satellite français Spot, qui donne des images du sol en lumière visible, ERS-1 observe en infrarouge et en hyperfréquences. Il est équipé d'un radar à synthèse d'ouverture, d'un altimètre radar qui permet de mesurer la hauteur des vagues à 10 centimètres près, et d'autres instruments qui le destinent surtout à l'étude des océans. L'Agence spatiale européenne a confié à l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER), associé au Centre national d'études spatiales (CNES) et à la Météorologie nationale, la réalisation d'un centre d'archivage et d'exploitation des données du satellite. Un protocole d'accord signé le mercredi 30 juillet engage la réalisation de ce centre, dénommé CERSAT, qui sera implanté à Brest, dans l'établissement de l'IFREMER. Employant une vingtaine de personnes quand il sera opérationnel, en 1989, le CERSAT fournira des produits élaborés associant aux données brutes fournies par le satellite des informations venant d'autres sources (mesures en mer) ou calculées à partir de modèles météo-océaniques.

ERS-1 est un satellite expérimental, mais il n'est pas isolé. Les Etats-Unis et le Japon lanceront des satellites analogues, et un projet d'océanographie spatiale, Topex-Poseidon, sera réalisé en coopération franco-américaine. L'objectif à long terme est de faire naître un marché des observations spatiales de l'océan, analogue à celui qu'ont créé, il y a quinze ans, les premiers satellites de télédétection des ressources terrestres. L'aide à la navigation, la pêche, l'exploitation pétrolière offshore, peuvent profiter largement des informations envoyées par ERS-1, mais les premières utilisations seront surtout météorologiques.

M. A.

L'annulation de la thèse sur les chambres à gaz

Du recours à l'invective

M. Henri Roques, auteur d'une thèse niant indirectement l'existence des chambres à gaz nazies et dont la soutenance a été annulée, le 2 juillet dernier, par le ministre de la recherche et de l'enseignement supérieur, M. Alain Devaquet, a déposé un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes. Il l'a annoncé, le mercredi 30 juillet, à l'occasion d'une conférence de presse perturbée par la présence d'une vingtaine de jeunes militants de l'association SOS-racisme, et qui s'est immédiatement transformée en dialogue de sourds.

« *Dans la salle* : Roques, dans quel groupe nazi étiez-vous pendant la guerre ?

H. Roques : Vous êtes inspecteur de police ?

(la salle) : Non, inspecteur de la mémoire.

H. Roques : Je suis ici pour dépassionner le débat !

(la salle) : On ne discute pas avec les hitlériens.

H. Roques : Tu as lu ma thèse ?

(la salle) : Ta thèse, elle a été annulée.

H. Roques : C'est la soutenance qui a été annulée. Ma thèse existe, sauf à la brûler en place de Grève.

(la salle) : Et les irrégularités de la soutenance ?

H. Roques : Vous êtes des potes à Devaquet, alors...

(la salle) : Et l'enquête administrative du recteur ?

H. Roques : Le recteur est aux ordres.

(la salle) : Il y a bien eu des irrégularités. La signature falsifiée sur le procès-verbal de la soutenance, par exemple ? »

(Il s'agit de la signature de M. Thierry Buron, assistant d'histoire à l'université de Nantes, qui ne participait pas à la soutenance.)

« *H. Roques* : A qui profite le crime ? Ni au candidat, ni au jury. Je vous laisse le soin de conclure qui a imité cette signature. Quand on veut trouver des vices de forme, on finit toujours par en trouver. Et quand on n'en trouve pas, on en fabrique. De toute façon je suis la victime.

(la salle) : Et les morts d'Auschwitz ? Il est hors de question qu'on vous laisse parler.

H. Roques : Pour pouvoir respecter vraiment les morts il faudrait déjà savoir combien il y en a eu. »

Sinistre comptabilité.

G. C.

● **Le projet de pèlerinage judéo-chrétien à Auschwitz est confirmé.** – Malgré la décision prise à Genève entre autorités juives et autorités catholiques d'arrêter la construction d'un carmel à Auschwitz (*le Monde* du 24 juillet) le Mouvement juif libéral de France maintient son projet de pèlerinage sur les lieux d'Auschwitz-Birkenau le 21 septembre prochain.

11 — Lorand Gaspar, poète du désert

Le Monde
DES LIVRES

Les pas perdus de Nestor Burma

Jean-François Vilar, le romancier de « Bastille Tango », s'est promené dans le Paris de Léo Malet et de son « détective de choc » : le Paris des « Nouveaux Mystères »

Dessin de CAGNAT.

PARIS de Léo Malet ou Paris de Nestor Burma ? Rarement au fil des années un auteur s'est confondu à ce point avec sa créature. Même pipe à tête de taureau (achetée 60 F en 1939), même gouaille grinçante, même goût pour les mêmes femmes (affriolantes lingeries comprises), et, si j'en crois quelques courriers, même carte de visite. Mieux, la biographie de Léo Malet recoupe largement les « itinérances » de Burma, le « *détective de choc* », « *l'homme qui met le mystère knock-out* ».

Paris ? Malet y débarque à seize ans, le 1er décembre 1925, à 9 heures du matin. Il vient de Montpellier, où il est né. Le chef du personnel de la Banque Castelnau, où il était employé, lui a reproché de vendre publiquement *l'Insurgé*, le journal anarchiste d'André Colomer. Orphelin de père et de mère, sans réelles attaches, il plaque tout sur un coup de tête. Le billet de train payé (aller simple, 95 F), il se retrouve gare de Lyon avec en poche le reliquat de la paye : 105 F. Evidemment, il fonce chez Colomer. C'est presque à deux pas, 259, rue de Charenton. Là, il dort sur le même divan qu'avaient utilisé avant lui Germaine Berton et Emile Cotin. L'une avait occis un ponte de *l'Action française*, l'autre avait quelque peu tenté de proprement revolvériser Clemenceau.

« *J'éprouve une sorte d'amour charnel pour Paris*, explique Léo Malet. *C'est peut-être ce qui m'a fait y venir si jeune. Et j'ai eu de la chance (si on peut appeler ça une chance, car elle ne pouvait s'exercer que parallèlement à la mistoufle) de vivre tout de suite au contact du pavé, celui du boulevard et des faubourgs (1).* »

De fait, il ne suffit pas de devenir le plus jeune chansonnier de la Butte. Engagé le 25 décembre 1925 à la Vache enragée (place Constantin-Pecqueur), un cabaret où, pour ne pas provoquer la colère des riverains, il est de règle de ne pas applaudir, Malet n'en est pas moins un semi-clochard. C'est à ce titre qu'il se fait agrafer un matin, épuisé, alors qu'il somnole sous le pont Sully. Direction la Petite-Roquette, la prison des jeunes détenus (elle ne deviendra prison pour femmes qu'en 1935). Ces épisodes de jeunesse, de même que le passage au Foyer végétalien de la rue de Tolbiac (Malet le situe à l'emplacement de l'actuel nº 182), s'intègrent tout naturellement dans la biographie de Burma.

Ils enrichissent aussi la trame désespérée de la *Trilogie noire* (2). Le Paris de Malet est celui de la mouscaille et du besoin. C'est le Paris des pas-de-chance qui repiquent du nez à peine l'espoir fugitivement entr'aperçu. Ainsi, bien plus tard, en 1952, et après avoir tant bien que mal vécu de sa machine à écrire pendant dix ans, Malet se retrouve-t-il manutentionnaire chez Hachette.

Plus tard encore, en 1965, et après l'interruption (définitive ?) des *Nouveaux Mystères de Paris*, il se retrouve bouquiniste quai de l'Hôtel-de-Ville (au niveau du pont Louis-Philippe). Petit boulot dont il s'acquitte d'ailleurs avec désinvolture : il garde pour son usage personnel les ouvrages qui l'intéressent !

JEAN-FRANÇOIS VILAR.

(Lire la suite page 12.)

(1) *Cahiers du Silence*. Kesselring, 1974.

(2) Récemment rééditée en « 10/18 ». Coll. « Appel de la vie ».

Thomas de Quincey au chevet de Kant

Quand les philosophes ont rendez-vous avec la mort.

QU'Y A-T-IL donc de si prometteur, de si accablant, de si ravissant dans la mort d'un philosophe ? Pourquoi, lorsqu'un esprit universel dépérit en d'infâmes convulsions, sommes-nous saisis d'une telle mansuétude, d'une telle pitié, d'un tel ressentiment et d'une telle cruauté horrifiée ? En vérité, c'est là, à ses derniers moments, que nous attendons, que nous attendions depuis toujours celui qui prétendait posséder ce que nous ignorons : la connaissance de l'Être. Un philosophe peut tromper les hommes, il ne trompera pas la mort. Thomas de Quincey l'avait compris il y a bien longtemps : l'histoire de la philosophie, c'est l'histoire de la mort des philosophes, et nous pourrions décrire cette légende dorée, cette hagiographie des pâmoisons laïques.

Car nous sommes marqués, tous autant que nous sommes, par la mort de Socrate, et nous voudrions tous que notre fin soit notre éternité, que notre corps démontre la beauté du logos et que nos yeux mortels soient enfin délivrés de l'étreinte du temps.

La mort de Kant fut antisocratique par excellence. Si jamais sa vie fut à l'image de son système, sa mort en fut la destruction, et de Quincey s'en fait le chantre et le héraut dans un beau texte sombre et désolé que l'on vient de rééditer. La machine à penser se dérègle ; Kant perd la vue, l'usage de la parole, l'usage même de son nom. Il fait d'horribles cauchemars qui lui représentent des formes d'assassins. Au lieu de tracer le plan de *la Raison pure*, il trace, puérilement et d'une main affaiblie, un programme de voyages — à pas plus de 20 kilomètres de Königsberg ! — qu'il n'accomplira jamais. Il se bat, des heures durant, avec la ceinture de sa robe de chambre, qu'il agrafe et dégrafe sans cesse.

Sa fin est l'achèvement ironique de sa philosophie, qui fait songer aux derniers mots d'Auguste : « *Comœdia finita est* », aurait-il dit avant de rejoindre les dieux. « *D'abord la respiration devint plus faible, puis elle se fit irrégulière, puis il y eut intermittence totale et la lèvre supérieure se révulsa légèrement ; ensuite il y eut une faible respiration ou un soupir, puis plus rien ; mais le pouls battit encore quelques secondes plus lentement, plus faiblement, jusqu'à ce qu'il cessât tout à fait ; le mécanisme s'arrêta ; le dernier mouvement fut interrompu ; et exactement à ce moment la pendule sonna onze heures.* »

Rien de moins socratique que cette mort ponctuelle, rien de moins sublime, rien de moins philosophique. De Quincey, avec une grande pitié, suit pas à pas l'agonie d'un homme qui fut le siège d'une grande pensée ; avec la ténacité d'un amoureux, d'un amant épris des derniers souffles de sa passion, il écoute les palpitations d'une âme qui se meurt, les soubresauts d'une intelligence qui défaille, les nostalgies d'une jeunesse qui ignora le printemps. Rien de plus émouvant que ce texte apparemment glacial, apparemment « médical », fort bien représenté, au demeurant, par la gravure de couverture : un homme stupéfait de douleur qui suit un corbillard dans l'indifférence générale.

BERNARD EDELMAN.

★ **LES DERNIERS JOURS D'EMMANUEL KANT, par Thomas de Quincey. Traduction et préface de Marcel Schwob. Edition Ombres (Toulouse). 70 p., 40 F.**

« Quelque chose noir », de Jacques Roubaud

La mort la poésie

MÊME si vous n'avez pas lu de poésie depuis des années — surtout si vous n'avez pas lu de poésie depuis des années, — ne manquez pas *Quelque chose noir*, de Jacques Roubaud, un des livres les plus bouleversants et les plus intelligents, non de la saison littéraire, mais de la littérature contemporaine.

On savait Jacques Roubaud poète et mathématicien, rompu aux jeux du langage et de la logique. Mais cette fois-ci, point n'est besoin pour le lire de tout connaître du haïku ou du jeu de go. *Quelque chose noir* accomplit le chemin d'un deuil — la jeune femme de Roubaud, la photographe Alix Cléo Roubaud, est morte en janvier 1983, — confronte la poésie et la mort, côtoie l'aphasie (un poème porte ce titre), puis remonte vers la parole et l'écriture.

Quand Alix Cléo Roubaud meurt, à trente et un an, en 1983, Jacques Roubaud cesse de parler, et d'écrire de la poésie. En juin 1985, il commence *Quelque chose noir*, réflexion sur ce deuil et ses trente mois de mutisme : un ensemble de poèmes — 9 séquences, de 9 poèmes chacune, de 9 phrases chacun (est-ce le signe de « *quelque chose neuf* » ?) — un livre en noir et blanc, comme un négatif photographique, où le langage fait l'épreuve — *à tous les sens du mot* — *de la mort*.

LA mort est la « *négation de la poésie* », disait Eluard ; la « *haine de la poésie* », reprend Roubaud après Bataille. Que peut faire la parole, qui suppose la référence, contre la mort, qui est l'absence radicale ? Les poètes ont toujours essayé de répondre, en se coulant dans des tractations. Roubaud s'y refuse : « *Il est convenable de s'en tenir aux genres attendus : (...) rituels/Il y a ainsi des engendrements de sentiments disponibles dont je ne sais pas me servir.* »

Resterait l'évocation par la comparaison, manière de changer l'absence en approximation. Roubaud s'y refuse aussi : « *Il pourrait me venir à l'esprit de te comparer à un corps noir, rayonnant d'une distance énorme, quasi infinie, une sombre lumière qui n'arrête pas de me parvenir (...). Je le pourrais, mais je ne m'y résigne pas.* »

Il ne s'agit pas non plus de recréer la morte, de ruser avec le réel. « *Je n'appelle pas à la survie ton être de non morte* », écrit Roubaud dans *Théologie de l'inexistence*, et, dans *Cette région* : « *Je ne m'efforcerai pas d'obtenir la restitution.* »

Tous ces refus n'en désignent qu'un seul, de la poésie, pendant trente mois. « *1983 : janvier, 1985 : juin* » : « *Le registre rythmique de la parole me fait horreur. Je ne parviens pas à ouvrir un seul livre contenant de la poésie.* » Le roman « *se passe dans plusieurs mondes possibles. Dans certains, la jeune femme n'est pas morte* ». La poésie, elle, n'est pas fiction. Il lui faut affronter la mort et elle y risque sa propre existence, comme en témoigne, au plus fort de la haine, *Enigme*, ce sonnet dynamité, éclaté. Roubaud désintègre le poème, et, tout particulièrement, une forme qu'il affectionne. Son premier recueil, était composé presque exclusivement de sonnets (1).

Contagion du néant : devant la mort le langage maîtrise du sens et des formes se dissout : « *Ta mort m'a été montrée. Voici : rien et son envers : rien.* » La proposition « tu es morte » annule toute logique, et « *rien ne saurait se dire* », affirme Roubaud dans *Méditation de l'indistinction, de l'hérésie* qui se termine sur le *Quelque chose noir* donnant le titre du recueil, et qui est dédiée à un linguiste, Jean-Claude Milner. « *Tu es morte n'a besoin d'aucun univers de discours* », « tu es morte » ne peut mener qu'à *Aphasie*.

JOSYANE SAVIGNEAU.

(Lire la suite page 13.)

(1) Gallimard 1967.

Les lecteurs retrouveront le feuilleton de Bertrand Poirot-Delpech dans « le Monde des livres » du 29 août.

A LA VITRINE DU LIBRAIRE

BIOGRAPHIE

Le jeune faucon

Georges Guynemer ? Un capitaine de vingt-deux ans mort au combat en 1917 après avoir abattu cinquante-trois avions allemands.

Jules Roy, l'aviateur, a voulu connaître de plus près cette figure légendaire de l'aviation de chasse. Il a trouvé un fils de famille malingre, si malingre que les médecins militaires l'ont réformé trois fois. Le soldat le plus fêté de France est un garçon un peu féminin d'allure qui a réussi à se glisser frauduleusement dans un uniforme de balayeur de hangar et de laveur d'avions. Et qui, fou d'aviation, a grimpé en quelques mois jusqu'au zénith.

C'est, dit Jules Roy, qui cherche ses mots pour le dépeindre, un chevalier, un hidalgo. Et d'abord, un oiseau de proie au regard immense et noir.

Guynemer a l'instinct du chasseur. Tuer est sa fonction. Il tue sans problèmes, avec acharnement, comme on bat des records. Froidement ? Non. Il hait le boche comme l'y pousse toute son époque.

Les femmes ? Guynemer, as des as, vedette des vedettes, n'a qu'à se baisser. Yvonne Printemps, quelques autres... Le repos du guerrier adoré du Tout-Paris. En fait, s'il ne refuse pas les couches qui s'ouvrent à lui, il réserve sa passion aux avions. Sa correspondance amoureuse ? C'est celle qu'il échange avec l'ingénieur qui met au point ses appareils et qu'il bombarde d'innombrables et minutieuses recommandations : Guynemer est un obsédé du mieux-tuer.

Jusqu'au jour où, selon la formule inventée pour lui, il tombera « en plein ciel de gloire ». Dernière prérogative du héros passé au rang du mythe : il disparaît. On ne retrouvera jamais le corps de ce jeune homme fiévreux, enfermé dans la spirale de ses victoires.

Jules Roy admire la mécanique Guynemer, le faucon Guynemer. Il s'acharne à le faire revivre. Non sans peine. Un jeune, très jeune faucon. Qui n'a pas le temps d'acquérir une épaisseur, une humanité. Une famille riche, conformiste ; une passion ; cinquante-trois victoires ; un ciel vide. Tout autour les restes d'une société où les rigidités bourgeoises et les derniers froufrous de la Belle Epoque et la boueuse boucherie des tranchées s'entremêlent.

J. P.

★ **GUYNEMER. L'ANGE DE LA MORT. UNE VIE, de Jules Roy. Albin Michel. 352 p. 98 F.**

NOUVELLES

Portrait de femme

Dans *Le temps s'en va, madame...*, un recueil de onze nouvelles, Flora Groult nous entraîne à travers les vies — des moments de vie, plutôt — de onze femmes. Le rêve et l'évasion sont présents — de grandes capitales, Washington, Hongkong, Paris, Londres, Helsinki, des princesses et des marquises, — mais ils sont toujours tempérés par l'ironie douce ou cruelle de Flora Groult. Elle manie aussi très bien le suspense dans ces histoires courtes, sans pitié pour l'« éternel féminin ».

Des portraits de femmes sans groupe, la solitude désargentée, l'oubli, l'arrachement et les tromperies : tout y est. Mais aussi l'amour, surtout l'amour, à tous âges. Et toujours Flora Groult surprend, dans ces histoires de la vie quotidienne, ces vacances banales en Irlande, en Italie, qui se transforment en jeux de séduction ou de larmes. Le joli titre du livre — *Le temps s'en va madame,* — tient toutes ses promesses.

D. G.

★ **LE TEMPS S'EN VA, MADAME..., de Flora Groult, Flammarion, 205 p., 70 F.**

Brefs Tableaux

De l'humour, de l'amour, du fantasme et du fantastique, une tranquille ironie et pas mal de dérision, à l'image de la vie qui bastonne aux moments les plus imprévus... il y a tout cela dans ces vingt récits d'André Stil, et de la tendresse plus encore.

L'auteur, aux aguets de la vérité des êtres, leur dérobe leur vocabulaire spécifique, les tics langagiers d'une corporation ou d'une génération. On est dans la cabine du poids lourd, où un routier minable confond vitesse et puissance ; on est chez le sculpteur, enfin content de l'œuvre qui va l'assommer, cahotée dans la camionnette où il la transporte ; nous vivons, avec Julot, la naissance d'une invention miracle, solution aux problèmes de l'énergie ; nous regardons la vieille pied-noir sauvée de la déchéance par un corniaud, mais pas pour longtemps, et nous vivons, avec le maître de Titi le chat, l'angoisse d'une fugue nocturne.

De brefs tableaux, mais le silence est si plein, entre les mots, qu'ils paraissent trois fois plus grands que nature. « Récits » ? « Nouvelles » ? On ne sait. Mais on trouve, ici, quelques exemples de ce que le genre court peut produire de meilleur.

G. G. A.

★ **UNE HISTOIRE POUR CHAQUE MATIN, d'André Stil, Grasset, 202 p., 62 F.**

Eaux-fortes

Ces onze *Eaux-fortes* de Bernard Simeone, dira-t-on que ce sont des nouvelles ? Quand on en commence la lecture, on serait tenté de répondre affirmativement, et puis un doute vous vient : Simeone semble bien, en effet, raconter de brèves histoires, quelques moments d'une vie, une impression, un épisode : mais ce qu'il rapporte peu à peu s'estompe, tant sa manière de dire, ses cadences, ses images, finissent par imposer au lecteur une musique fascinante, déchirante à force de retenue. On devine, derrière ces pages limpides mais parcourues d'imperceptibles frémissements, des abîmes de désarroi et de chagrin, et ces tragédies que la plus modeste existence décèle parfois pour qui prend, un instant, la peine d'écouter. On connaissait Simeone comme un excellent traducteur : l'explication est simple, et c'est qu'il est un excellent écrivain.

M. F.

★ ***EAUX-FORTES*, par Bernard Simeone. Flammarion, 146 p., 75 F.**

MEMOIRES

La précarité de Geneviève Gennari

A la précarité intrinsèque de la condition humaine, Geneviève Gennari tient à ajouter une précarité qui serait spécifique de l'état de femme, proposition qu'on pourrait physiologiquement et historiquement discuter. L'intérêt de son livre, un brin raisonneur parfois, est qu'il résonne de sincérité et que cette sincérité, excitant l'attention et la sympathie, est tonique.

Plus encore que dans *la Robe rouge,* autobiographie d'une enfance, Geneviève Gennari se révèle ici dans une composition si libre qu'on a l'impression d'une conversation cœur à cœur. Si bien élevée, si réservée, cette femme d'aspect calme est une femme-brasier. Toute sa vie, elle a souffert, elle « *bourgeoise* », de se sentir une « *marginale* », en tout. Dès le départ « *en situation* », née d'un père italien, agnostique superbement « macho », et d'une Française catholique et soumise : entre deux patries, entre deux attitudes métaphysiques, entre deux formes de tendresse.

Plus tard, elle fut féministe, mais à peu près seule sur le terrain où elle menait ce combat, pleine de circonspection et d'interrogations. Son célibat prolongé fut une autre marginalisation, d'autant plus douloureusement ressentie que le métier d'écrivain renforce la solitude : déchirée entre l'exigence d'écrire et la déception de succès injustement étroits, sauf pour *le Journal d'une bourgeoise,* et bien qu'une thèse ait été consacrée à son œuvre, aux Etats-Unis.

Geneviève Gennari confesse ses illusions perdues, ses flambées d'enthousiasme avec leurs retombées désespérantes, une série de désastres tenus secrets après lesquels, chaque fois, elle a rassemblé ses forces fragiles pour s'élancer à nouveau dans d'autres voies, où l'attiraient ses curiosités insatiables. Un héroïsme, en somme. Mais l'héroïsme n'engendre pas le bonheur.

G. G.-A.

★ **LA FEMME PRÉCAIRE, de Geneviève Gennari, Julliard, 275 p., 75 F.**

HISTOIRE

Sur quelques crimes passionnels...

Les archives judiciaires sont particulièrement prisées des historiens épris de sources originales. Après l'exemplaire *Impossible mariage* d'Elisabeth Claverie et Pierre Lamaisons (1), plusieurs livres, inégaux, ont, ces derniers mois, illustré cette nouvelle tendance.

Joëlle Guillais, docteur en histoire, nous offre *la Chair de l'autre* avec pour sous-titre *le Crime passionnel au dix-neuvième siècle.* L'historien anglais Richers Cobb publie, presque en même temps, un ouvrage passionnant, fruit de ses longues promenades dans les archives judiciaires de la Révolution française : *La mort est dans Paris* (2). Il cerne son enquête sur quelques années qui suivent la Terreur, donnant, lui, à l'historien une grande leçon de modestie : il ne prétend pas à l'universel.

Joëlle Guillais a beaucoup travaillé sur partie d'une unique source, riche il est vrai, conservée aux Archives de la Seine sous la cote D2 U8 négligeant ainsi celles que lui offrent les Archives nationales (cote BB20) et qui aurait donné son plein sens au sous-titre de l'ouvrage.

Au-delà du simple argument judiciaire, Joëlle Guillais extrait fort habilement le suc des enquêtes, des aveux et des témoignages. Quelques affirmations sembleront cependant hasardeuses, telle cette phrase péremptoire : « *Les criminels passionnels se recrutent dans un milieu bien précis : celui du monde ouvrier.* » L'évocation d'affaires concernant petits-bourgeois ou gens du monde dément, quelques pages plus loin, cette singulière limitation.

Nombre d'observations pertinentes tirées des dossiers ou d'ouvrages des premiers criminologues font de ce travail un agréable stimulant. Mais pourquoi rappeler qu'il faut attendre le Second Empire pour voir apparaître le casier judiciaire, alors que tous les dossiers de la série examinée comportent le tableau — exigé par la circulaire du 3 mars 1828 — comprenant les antécédents judiciaires ? Pourquoi opérer des sondages sur les seules années qui suivent 1870, alors que la série comporte de beaux dossiers concernant la fin du Second Empire. Pourquoi surtout, pour un sondage portant sur dix ans, laisser l'éditeur sous-titrer : *le Crime passionnel au dix-neuvième siècle ?*

Y. L.

★ **LA CHAIR DE L'AUTRE, LE CRIME PASSIONNEL AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE, de Joëlle Guillais, éd. O. Orban, 327 p., 120 F.**

(1) Hachette 1982.

(2) Richard Cobb, *La mort est dans Paris,* enquête sur le suicide, le meurtre et autres morts subites à Paris au lendemain de la Terreur (Éd. Le Chemin Vert).

Ont collaboré à cette rubrique : Mario Fusco, Ginette Guitard-Auviste, Dominique Geores, Yves Lemoine, Jean Planchais et Sandrine Treiner.

La mort de Mason Hoffenberg

Nous avons appris la mort, survenue en juin à New-York, de l'écrivain américain Mason Hoffenberg.

PETIT-FILS d'émigrés russes et allemands, le romancier américain Mason Hoffenberg vient d'achever à New-York un destin à bien des égards emblématique de la génération d'intellectuels juifs new-yorkais à laquelle il appartenait.

C'est à Paris, après avoir participé à la Libération aux côtés de l'armée américaine, qu'il avait d'abord rencontré nombre d'artistes et d'écrivains français et américains dont il allait retrouver certains à Greenwich-Village. De William Burroughs à Allen Ginsberg et à Bob Dylan, il n'est guère de grands noms de la Beat Generation qu'Offenberg n'ait côtoyés et dont il n'ait partagé les expériences et les recherches, avec audace et ferveur, mais parfois aussi avec un sens de la dérision que tous ne devaient pas lui pardonner. Il a inspiré notamment à Jack Kerouac un personnage de ses romans.

Homme très érudit, grand connaisseur de la littérature française, il n'était pourtant pas, au sens européen du terme, un homme de culture, car son sens de l'humour le conduisait à une remise en question de toutes les valeurs. Hoffenberg a laissé de nombreux romans dont il ne se vantait guère. Le plus célèbre reste *Candy* (1), écrit en collaboration avec Terry Southern et publié d'abord à Paris chez Olympia Press, l'éditeur de V. Nabokov qui fut porté par la suite à l'écran avec Marlo Brando dans le principal rôle masculin.

Comme nombre de ses pairs, Mason Hoffenberg avait achevé la quête passionnée de la Beat Generation en retournant aux racines de la pratique et de la foi juives, sans rien renier pourtant de son originalité ni de son intransigeance.

ANTOINE HALFF.

(1) Réédité dans la série « Domaine étranger » de la collection « 10/18 ».

● EN BREF

● *Les amitiés du président.* — Le deuxième numéro du mensuel littéraire et culturel, *Matulu* consacré à Gabriel Matzneff comporte un hommage de M. François Mitterrand, toujours fidèle en amitié.

Grégoire Dubreuil a repris le titre, emprunté à Cocteau, d'une publication qui avait connu une trentaine de numéros de 1971 à 1974. Michel Mourlet, actuellement journaliste à *Valeurs actuelles,* en était le directeur.

Au sommaire figurent également des contributions signées : Alain de Benoist, membre fondateur du GRECE, et Michel Marmin, dirigeant de la même organisation, qui défend l'idéologie de la « nouvelle droite » *Matulu,* 36, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, 75005 Paris.

● Le prix « Les transports, l'homme et la ville » a été attribué à Pierre Bouvier pour ses ouvrages *Technologie, travail, transport* et *Paris - New-York - étude comparative des transports urbains de masse 1900-1985. (Librairie des Méridiens).*

● Gilles Quinsat vient d'obtenir le prix Fénéon pour son livre *l'Eclipse* (Gallimard) ; le prix de peinture a été attribué à Hubert de Chalvron.

● Le prix Henri Hertz, dont le jury est présidé par Hélène Ahrweiler, vient d'être attribué pour la première fois à Jean-Yves Mollier pour son livre *Michel et Calmann Lévy ou la naissance de l'édition moderne.* (Calmann-Lévy).

● L'Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique vient d'élire, à titre de membre étranger, Alain Bosquet. Les autres Français qui font partie de la même Académie sont : Marguerite Yourcenar, Edmée de La Rochefoucauld, Julien Green et Robert Mallet.

● AU FIL DES LECTURES

Les égarements de l'imaginaire

Dans quelques pages magnifiques de son précédent récit — *le Miniaturiste,* — Martin Melkonian (voir « le Monde des livres » du 16 novembre 1984) définissait une sorte de phénoménologie de la couleur. « *Parfois, une couleur, dans son indicible subtilité, selon des apparitions multiples et contradictoires, (...) rend captif, émeut.* »

Désobéir, le deuxième récit de Melkonian, est le constat, le développement de l'une de ces émotions captatrices. Le « *visage lauré d'une rouge chevelure* » d'Hippolyte et l'image superposée du *Saint Georges* de Carpaccio forment l'unique effigie où se concentrent les désirs du narrateur. « *A ce visage, je demandais l'oubli : la promesse d'assagir la meute de mes peurs; je demandais de travestir un monde que je ne supportais pas, de m'entraîner vers une étendue lavée, la mer...* »

Comme *le Miniaturiste, Désobéir* est divisé en trois séquences biographiques : « *visage* », « *liaison* » et « *issue* ». Mais les épisodes qui scandent le récit, ceux de la rencontre amoureuse, de l'initiation et de la dépendance érotiques et enfin de la rupture ne sont que les supports, les plaques photographiques que viendront impressionner des « *images mentales* ». Ces « *images intimes* », ces égarements de l'imaginaire, « *espace de rêve empli d'improductivité, de paresse, de temps perdu* », constituent le fondement, fluctuant, insaisissable, du projet littéraire de l'auteur. Cependant, la part faite à la psychologie, à l'interprétation des productions de l'inconscient, est réduite. Elle est intégrée dans le « *détour* » esthétique accompli par l'écrivain.



D.R.

Martin Melkonian

Les bribes de l'histoire individuelle du narrateur, fils d'*immigré* délogé de sa langue première, sont les fragments épars que l'écriture, superbement ouvrée, recompose en objet d'art et de plaisir, de connaissance aussi.

L'ardoise du malheur

Le malheur, la fatalité du malheur est le thème de *l'Ardoise,* le premier roman de Jacques Alisier. L'histoire, simple, décharnée, presque schématique de Ludovic, sa douloureuse confession, n'existent qu'en fonction de leur destinataire : la mère, porteuse, emblème de cette fatalité.

Deux temps : celui de l'enfance, meurtrie, piétinée, et celui de l'âge adulte à ses commencements, qui ouvre un peu plus la blessure récente, réalise ce qui n'avait été encore qu'esquissé. Deux lieux : le logis — atelier familial, clos, privé d'horizon, peuplé de l'accablement silencieux du père et des invectives du ressentiment maternel, — et la salle sportive municipale, où le minable le dispute au sordide.

Dans le roman de Jacques Alisier, tout est exactement découpé, tranché dans le vif d'une existence dont l'écriture tente de dresser le triste bilan. Les chapitres sont autant de scènes brèves, alternativement prélevées à ces temps et à ces lieux.

Il y a deux côtés, « *deux mondes* » dans la salle de gymnastique : celui des escrimeurs, où Ludovic est professeur, blanc, « *propre, rigoureux et froid comme une lame* », et celui des haltérophiles, des « *bestiaux* », corps suants, sangles, courroies, cuir, métal graisseux, odeurs pharmaceutiques. Mais ce monde est aussi le monde des « *hommes* »... Ludovic, emmuré dans son enfance, dans le désespoir dont sa mère l'a nourri, ne peut qu'en subir l'attraction. Lui, malingre, dissimulé, doit s'affirmer, se mesurer à ces masses de chair. Il le fera avec ses pauvres moyens, en suivant sa pente propre. Il deviendra leur négatif exact, l'efféminé, le « *tricoteuse* », objet des quolibets, des désirs aussi de ces parangons d'une dérisoire virilité... jusqu'à l'acte propitiatoire final.

Débarrassé de tout élément décoratif ou inutilement anecdotique, le récit de Jacques Alisier parvient à son terme, où l'horreur est portée à son comble. Il n'y a toutefois, dans ce livre, nulle complaisance à l'égard de la misère, nulle esthétique de la nausée. Et si misère et nausée s'additionnent, c'est pour parvenir à la conjuration des dettes, à l'effacement de *l'Ardoise.*

L'ange de la révolte

L'homosexualité est également présente dans le dernier roman d'Éric Jourdan, *Révolte*. Mais loin d'être, comme dans *l'Ardoise,* le signe de la déchéance du héros, elle est, ici, la forme d'une possible plénitude amoureuse.

Révolte, qui fait suite à *Charité* (voir « le Monde des livres » du 24 mai 1985), met en scène le jeune Romain, image de la pureté adolescente, en même temps qu'incarnation de la « *force sexuelle de la jeunesse* ». L'action se situe à une époque proche, sinon immédiatement contemporaine, dans un pays indéterminé, peut-être balte et orthodoxe, sous le joug d'un régime fort dominé par les militaires.

D'« *un angélisme dévastateur pour tous et pour lui-même* ». Romain est le révélateur, celui dont la présence même désigne le pur et l'impur, sépare le bien du mal. Pacifiant une manifestation d'étudiants menacée par la force brutale de l'armée, ou dévoilant la veulerie de son amant, Romain est celui par qui le scandale arrive, doit arriver, afin de métamorphoser les êtres, de les contraindre à leur propre vérité. Mais, des épreuves qu'il traverse, il ne sort pas non plus indemne. L'initiation amoureuse et les blessures qu'il en retire, l'apprentissage de la colère et de la haine, sont autant d'étapes qu'il doit parcourir jusqu'à sa propre métamorphose, dans le sacrifice.

D'une écriture sobre et retenue, — les premières pages sont d'une très grande force et beauté — le roman d'Éric Jourdan est environné d'une atmosphère insolite, où ce qui est dit et décrit semble ne désigner que le lieu d'un mystère, d'un secret inaccessible. La succession des épisodes, traités avec une évidente volonté de réalisme, se trouve ainsi baignée dans une lumière irréelle. (Une relecture aurait pu épargner au lecteur la confusion de lignes et de passages, aux pages 224 et 225 du roman.)

PATRICK KÉCHICHIAN.

★ **DÉSOBÉIR, de Martin Melkonian, Seuil, 109 p., 49 F.**
★ **L'ARDOISE, de Jacques Alisier, Seuil, 190 p., 69 F.**
★ **RÉVOLTE, d'Eric Jourdan, la Différence, 326 p., 86 F.**

• PORTRAIT

Lorand Gaspar, poète du désert

De la Transylvanie à la Tunisie en passant par Jérusalem, le voyage d'un chirurgien captivé par les mots.

COURTOIS, souriant, Lorand Gaspar parle sans hâte, d'une voix un peu sourde. Il est pourtant quotidiennement confronté à l'urgence. L'auteur des poèmes solaires et dépouillés d'*Egée* et de *Sol absolu* (1) est, en effet, un praticien de renom qui, après avoir été chirurgien-chef d'un hôpital français dirigé par les sœurs de Saint-Joseph à Jérusalem, exerce depuis 1970, à Tunis, au CHU Charles-Nicolle. Il est venu à Paris pour quelques jours, à l'occasion de la sortie de deux livres : des *Journaux de voyage*, dans une belle édition illustrée par des encres de Zao Wou-ki, et des *Feuilles d'observation*.

Loin de toute anecdote, ces pages de carnets montrent une attention passionnée et très concrète au monde qui nous entoure : une branche d'amandier, la vibration de la lumière, le vol d'un oiseau, l'odeur de la terre après la pluie. C'est, renouvelé chaque jour à l'aube, « *l'étonnement d'être là. De voir* ». Ce sont aussi des réflexions morales nourries par les lectures les plus diverses, de Montaigne à Kafka, de Saint-Simon à Yeats. C'est enfin, prolongeant *Approche de la parole* (2), une analyse de la création poétique, que l'auteur veut ancrée dans la matière, et qu'il éclaire même par la biologie.

Grand voyageur, fasciné par l'âpreté minérale des déserts qu'il évoque en poète mais aussi en érudit, Lorand Gaspar les parcourt inlassablement, de l'Arabie à l'Arizona. Ses *Journaux* évoquent des séjours en Asie centrale et dans le Sahara : Hoggar et Tassili. Ses *Feuilles d'observation* sont imprégnées de la lumière méditerranéenne qui éclaire les lieux où il a vécu ces trente dernières années : de son « jardin de pierres » aux îles volcaniques de la mer Egée. Des paysages où une clarté tranchante épure les contours et avec lesquels, venu de tout autres horizons, il s'est aussitôt trouvé en résonance.

La seule issue était l'inconnu

La vie de Lorand Gaspar est, en effet, marquée par une grande rupture. De sa Transylvanie natale rattachée alternativement à la Roumanie et à la Hongrie, il ne lui reste guère aujourd'hui que « *quelques images. Des paysages de forêts, de rivières et de neige* ». Et aussi, depuis l'enfance, la pratique de quatre langues, dont le français. C'est également de cette époque que datent, pour lui, une double attirance vers les sciences exactes et la littérature, la lecture de Rimbaud et de Rilke, et de premières tentatives d'écriture, en hongrois.

La guerre, à dix-huit ans, sur le front russe, puis, en 1944, l'internement dans un camp de travail du Wurtemberg et, peu après une évasion : « *Tout cela a complètement changé ma vie, qui semblait toute tracée*, dit-il. *Bien que de racines paysannes, j'appartenais à une famille bourgeoise aisée. Je venais d'être admis à l'Ecole polytechnique de Budapest, qui formait des ingénieurs. J'ai vu s'écrouler un monde : c'était comme si on avait fait table rase de tous les préjugés de mon éducation. La seule issue était d'aller vers l'inconnu. Après la guerre, vaillé par l'érosion. J'avais l'impression d'être en face d'une réalité essentielle.* »

« *Mais avec ma femme et mes trois enfants*, dit encore Lorand Gaspar, *j'ai aussi partagé, pendant ces mêmes années, une autre passion : chaque été, louant un caïque de pêcheur, nous partions à la découverte des îles de l'Egée. Plus tard, à Patmos, nous nous sommes dit : « C'est l'île où l'on pourrait peut-être jeter l'ancre. » Un jour, à la taverne, nous avons engagé la conversation avec un autre étranger : c'était Jacques Lacarrière, qui, ensuite, nous a accompagnés dans nos virées de caïque. Il nous a fait découvrir les poèmes de Georges Séféris, qu'il traduisait alors. J'ai voulu connaître Séféris : nous sommes devenus de grands amis et je l'ai traduit à mon tour* (3). »



Dessin de BERENICE CLEEVE.

fidèle à mes désirs d'enfance, j'ai décidé de m'établir en France.

» *C'est à cette époque que j'ai commencé à écrire en français, exclusivement. J'ai très vite compris qu'il fallait faire un choix radical : une langue dans laquelle on écrit, cela prend toute la place, les autres se marginalisent. J'ai entrepris, à Paris, des études de médecine. Beaucoup de grands médecins étaient alors des humanistes, comme Henri Mondor, pour n'en citer qu'un. Au début de ce siècle, la médecine était essentiellement clinique, et, pour manier des connaissances empiriques, il fallait une réceptivité, une intuition et une sensibilité assez proches de celles de l'artiste. J'ai vécu, par la suite, la transformation accélérée de cette médecine, qui est devenue beaucoup plus technicienne.* »

De Patmos à Douarnenez

En 1954, une petite annonce en salle de garde signale un poste de chirurgien vacant : et c'est le départ pour Jérusalem, « *du côté jordanien* » : « *L'hôpital se trouvait dans une partie de la vieille ville qui était pratiquement ouverte sur le désert. Cela a été pour moi un choc physique. Devant la grande simplicité des formes et des couleurs, j'ai ressenti une émotion très forte : c'était comme une passion amoureuse. Très tôt le matin, je partais seul, à cheval. C'est un désert de montagnes et de pierres, un vieux paysage qui a été très tra-*

« *Une autre amitié qui a beaucoup compté dans ma vie est celle de Georges Perros. Après avoir lu ses poèmes et les premiers textes des* Papiers collés, *j'ai éprouvé le besoin de lui écrire. Cela a été le début de notre correspondance* (4). *Dès mon premier retour en France, je suis allé lui rendre visite à Douarnenez. Cette amitié m'a apporté beaucoup de joie, mais aussi beaucoup de douleur, puisque j'ai été mêlé à sa maladie. J'ai assisté à ses deux opérations. Pour lui, l'expérience de l'hôpital a été atroce. Avant sa mort, il m'a laissé quelques notes où il remarquait le contraste entre la très haute technicité des médecins qui s'occupaient de lui et leur absence totale de contact humain.* »

Ami de poètes comme Séféris, Perros, et aussi le Hongrois Janos Pilinsky qu'il a traduit en français (5), Lorand Gaspar est également proche des peintres qui ont illustré ses textes, Arpad Szenes et Etienne Hajdu. « *Dans les lavis de Zao Wou-ki*, ajoute-t-il, *je retrouve à tort ou à raison, c'est tout à fait subjectif, tout ce qui m'a attiré vers l'espace esthétique des peintres, calligraphes et poètes de la Chine des Song, dont l'art était inséparable d'un art de vivre. Pour moi, l'art doit être une élucidation, un déploiement des forces de la nature dont nous faisons partie.* »

MONIQUE PETILLON.

★ **JOURNAUX DE VOYAGE, de Lorand Gaspar. Encres de Zao Wou-ki. Le Calligraphe. 95 p., 75 F. (Distribution : Distique.)**

★ **FEUILLES D'OBSERVATION, Gallimard, 186 p., 85 F.**

(1) Les deux ouvrages chez Gallimard.

(2) Gallimard.

(3) Georges Séféris : *Trois poèmes secrets* (traduit en collaboration avec Yves Bonnefoy). Mercure de France, 1970. Georges Séféris : *Journal*. Mercure de France, 1975.

(4) La *Correspondance avec Georges Perros* est annoncée aux éditions du Calligraphe.

(5) Janos Pilinsky : *Poèmes choisis*. Gallimard, 1983 ; Janos Pilinsky : *K Z Oratorio*. Obsidiane, 1983. (Ces deux textes sont traduits en collaboration avec Sarah Clair.)

« Cette poussière de vies et de gestes »

LES *Journaux de voyage* de Lorand Gaspar font découvrir, ou retrouver, un poète qui scrute le paysage dans ses plus petites composantes. Il note le mouvement des massifs granitiques, le craquement de la terre sous le pied, l'eau rare dans un oued où des « *mousses vertes pourries* » lui rappellent un « *pansement sur l'œil cruenté* ». Tout est noté avec l'exigence de ce chirurgien, avec la rigueur de ce poète reçu en messager de la paix par les nomades.

Du désert maghrébin, il passe à l'Asie centrale. C'est le désert plat, froid et tranchant qui l'intéresse. Il s'arrête à Merv, « *place forte et oasis de fraîcheur sur la route de la soie, ville aux mille bibliothèques des auteurs arabes* ». Le pèlerinage du poète le mène en Ouzbékistan. C'est peut-être là qu'il aurait rencontré l'âme d'un peuple, ce qu'il appelle « *l'épaisse poussière des choses* » : « *Cette poussière de vies et de gestes a d'abord couvert mes vêtements des pieds jusqu'au col de ma chemise, puis elle a peu à peu pénétré mes téguments, mes yeux, mes oreilles. Je la palpais, son goût d'argile remplissait ma bouche, son épaisseur me coupait la respiration.* »

Lorand Gaspar voyage pour retrouver une trace écrite un jour, pour vérifier un chemin et pour semer de nouvelles phrases à travers les déserts et les oasis.

T. B. J.

• ROMANS

Les cocasseries de Tito Topin

« COMME *Matteo avec sa guitare* », disait-on jadis au Maroc (et de préférence en espagnol) lorsqu'on voulait signifier qu'Untel *marquait un attachement exclusif à un être ou à une chose*. Cette expression ressemble à *ces fleurs japonaises en bois, qui ne se déroulent et ne révèlent leur forme, leur genre que sous l'action de l'eau. Un nymphéa* s'est donc doucement épanoui à la surface de mon esprit tandis *que je lisais Pension Pullman*, second roman de Tito Topin, roman qui fourmille de locutions de cet acabit, toutes pleines de cette succulence des tours de langue perdus ou oubliés.

C'est la merveille d'un livre, parfois, de jouer le rôle de l'eau : alors des pans de mémoire reverdissent, s'émaillent des couleurs des fleurs depuis longtemps recroquevillées et séchées sur les claies de l'oubli. Ce minuscule arpent de l'histoire (histoire diversement vécue par des milliers de pieds-noirs) que Tito Topin arrose ici tient entre un soir et un matin. Pourtant, à elle seule cette nuit riche en péripéties et rebondissements rend très fidèlement compte de ce que put être la guerre d'indépendance du Maroc. Tout y est, la *tendresse et la peur, la beauté* irréductible du pays, la mentalité et la dégaine des petits Blancs, *le jazz qui suinte de la radio*, la débrouillardise des uns, la fraternité envers et contre tout des autres, le grotesque et l'absurde. Il *n'y manque pas même cette* invasion dévastatrice de sauterelles qui reste dans les annales. *Cela crépite et déflagre de* bout en bout, car l'auteur use de la langue à la manière d'un artificier *son texte semble constamment* sous-tendu par un cordon de dynamite, et si l'on saute de *loin en loin sur une gerbe de* mots, le risque se limite à un éclat de rire.

Une écriture surmultipliée

Oui, rires et clins d'œil incessants entrent *dans* ce parti pris de Tito Topin de traiter avec humour et désinvolture un thème tragique en soi. Mais il fait davantage et mieux : il braque sur cette nuit de massacres une énorme lance à eau et il noie la mort sous un torrent de cocasseries, il lave le sang répandu à grands coups de tendresse et d'amour.

Le Matteo de Tito Topin n'a pas de guitare mais une vieille Nash Airflyte 49 de troisième main, « *les tôles bouffies, la calandre en bigoudis et les amortisseurs arthritiques* ». Même s'il *a embarqué à son bord*, et bien contre son gré, un dindon pianiste et son imprésario, sans *compter une putain simple d'es*prit, qui berce un bébé de bois et l'utilise à l'occasion comme un gourdin, le héros conduira cette bande de cinglés à bon port (celui de Casablanca, bien sûr) et jusqu'à la pension Pullman. *Cette pension ne ressemble* à aucune autre : c'est un garage à demi désaffecté où les locataires *habitent non pas des chambres*, mais des voitures au rebut, Mercedes, Citroën, Dyna-Panhard *rangées au milieu des flaques* d'huile ou de cambouis et des entassements de vieux pneus. *Maman Pullman, qui connut des* temps plus fastes lorsque ses cars assuraient la ligne Tanger-*Casablanca, régente cette petite* colonie cosmopolite et interlope, qu'elle nourrit, protège et houspille *tout à la fois. Une vraie ga*lère, cet endroit, d'autant que les affaires de famille sont bougrement compliquées et que l'insécurité règne : on égorge des Français à Oued-Zem, la troupe a investi la ville et ne va pas tarder à débarquer à la pension Pullman, qui cache un « terroriste »...

Comme son héros Matteo Tito Topin a la témérité et l'entrain d'un trompe-la-mort. Il a surtout, et à l'évidence, cette écriture traversée, surmultipliée, par un formidable souffle de vie qui fait les romanciers de la meilleure trempe.

ANNE BRAGANCE.

★ *PENSION PULLMAN*, **de Tito Topin. Grasset.**

André Dhôtel, des Ardennes à la Grèce

Deux romans d'un homme qui « fait des phrases pour être en paix ».

COMME tous les conteurs, André Dhôtel estime qu'à une histoire doit en succéder une autre. A quatre-vingt-six ans, il nous donne à lire deux romans d'une étonnante fraîcheur qui mettent en scène des hommes en marge de la société.

Il a situé l'action de *Vaux étranges* dans cette contrée imaginaire que Patrick Reumaux a joliment appelée le *Dhôtelland* (1). Certes, Dhôtel nous indique que la frontière belge est proche, que les Ardennes veillent, et que le bourg se nomme Chavières, mais il nous déconseille de chercher sur une carte les lieux dont il est question dans son récit.

L'affairisme et les préjugés

Désiré Belcant, le héros de ce roman, se distingue dès l'enfance par son refus d'apprendre les banalités utiles. Seuls les mots retiennent son attention. Il les découvre avec gourmandise et s'amuse à les décortiquer comme des fruits. Parfois, l'enfant s'interroge, des heures durant, sur la *signification de tel ou tel. Démo*cratie, par exemple, lui pose un problème presque insoluble, car il ne comprend pas ce que signifie « *la crasse des mots* ». Quant aux événements historiques et aux éléments de géographie, ils ne représentent, pour Désiré, que des sons ou des images à l'abandon. Ce cœur pur, qui ne sort jamais sans son dictionnaire, est, bien sûr, considéré d'un mauvais œil par des villageois qui lui reprochent de s'acharner à ne rien devenir. Désiré ne répond pas aux moqueries dont il est victime, car, estime-t-il, « *pour se railler de quelqu'un, s'esbaudir à son sujet, il faut qu'on soit quelqu'un* ».

Sur les recommandations du notaire de Chavières, Désiré Belcant sera engagé comme balayeur au journal *l'Écho* de Charleville. Il pourra alors s'amuser à former des lettres avec la poussière qu'il balaie. Un journaliste, séduit par les relations intimes qu'entretient Désiré avec le vocabulaire, lui obtiendra un poste de correcteur. Mais le jeune homme ne tirera aucune vanité de cette promotion.

Les notables du village, menés par Me Paramin, le notaire, s'occupent de relancer le tourisme dans le bourg afin que les affaires reprennent. Désiré Belcant leur apparaît bientôt comme l'homme lige idéal, et ils lui proposent de figurer sur leur liste pour la prochaine élection du conseil municipal. Désiré ne dit ni oui ni non, il laisse faire : « *Que je devienne échevin ou que je demeure simple manant, cela ne m'importe guère.* »

Elu sur la liste des nantis, le jeune homme sera rejeté par les siens, mais, à la grande déception de ses mentors, il refusera de devenir un pantin entre leurs mains. André Dhôtel fait avec son habituelle douceur une critique sociale féroce et il fustige l'affairisme des uns comme les préjugés des autres. Il montre bien comment un être asocial se transforme vite en infirme pour ceux qui respectent seulement les apparences. Désiré deviendra donc un paria, mais fort heureusement, chez Dhôtel, le rêve, aidé par son ami le hasard, l'emporte toujours sur la grisaille des jours. Le jeune homme trouvera une complice et une amante en Lydie, une jeune femme victime, elle aussi, de l'opprobre des villageois. Les deux vagabonds n'auront pas à aller très loin pour cueillir le merveilleux, puisque celui-ci, selon l'auteur, séjourne toujours à portée de désir.

Tel Charlot s'échappant à la fin *des films de Charlie Chaplin vers* un ailleurs meilleur, Désiré et Lydie traverseront l'existence comme deux fantômes en suspens pour qui la lumière et l'obscurité *seraient des inventions du regard*.

Des Ardennes à la Grèce, il n'y a jamais loin si l'on suit André Dhôtel. Antonis, le personnage principal de *Lorsque tu reviendras*, aime à se disperser afin de mieux goûter le temps qui passe. « *Les besognes*, dit-il, *c'est du travail en petits morceaux, pas du tout fatigant.* »

Ce dilettante, qui avoue détester les idées, professe une philosophie fort simple : « *Comment pouvez-vous croire que nous disposons des événements futurs ? La seule conduite à tenir consiste à laisser la voie libre de façon que la plus belle aventure survienne un jour.* »

Malgré les sentiments qui le lient à la belle Angeliki, Antonis se laisse progressivement gagner par « *l'égarement unique et impossible à communiquer* » que lui procurent les heures passées à contempler la Méditerranée. La réalité et tout ce qui se rattache à elle lui deviennent insupportables, et il ne se réconciliera avec Angeliki que lorsque celle-ci aura appris, à son tour, à porter ses yeux au large.

« *Je fais des phrases pour être en paix moi aussi* », écrit André Dhôtel, qui ne nourrit aucune illusion sur cet exercice : « *On se réfugie où l'on peut lorsque toute relation avec les autres vous fait défaut* ».

PIERRE DRACHLINE.

★ **VAUX ÉTRANGES, d'André Dhôtel. Gallimard, 267 p., 95 F.**

★ **LORSQUE TU REVIENDRAS, du même auteur, Phébus, 180 p., 484 F.**

(1) *L'Honorable Monsieur Dhôtel*. Ed. La Manufacture (voir « le Monde des livres » du 5 octobre 1984).

● HISTOIRE LITTÉRAIRE

Les pas perdus de Nestor Burma

(Suite de la page 9.)

De son propre aveu, deux hommes ont marqué la vie de Léo Malet. *« Tout deux se prénommaient André, Colomer et Breton ».* En 1929, c'est en revenant d'un chantier un peu particulier qui l'occupe (4, rue de Hanovre, un claque des plus chics, il s'agit pour lui d'installer le chauffage central) que le chansonnier-ouvrier Malet découvre *la Révolution surréaliste.* En revue, à la vitrine de José Corti, qui tient alors librairie rue de Clichy.

A l'époque, Léo Malet vient de rencontrer la compagne de sa vie, Paulette Doucet, qu'on appelle volontiers « Pirouette » dans les cabarets que tous deux aiment fréquenter. Ils logent dans un hôtel minable, rue des Portes-Blanches (18e). *« Bien entendu, nous disions la rue des Pertes-Blanches. »* En 1933-1934, le couple habitera villa Duthy, dans le 14e arrondissement, et aura pour voisin le couple Prévert (qui pour d'autres raisons ne tardera pas à déménager à la cloche de bois).

C'est le 12 mai 1931 qu'à l'invitation d'André Breton, Léo Malet se joint pour la première fois aux rituelles réunions du groupe surréaliste, Au Cyrano, place Blanche (aujourd'hui, un fast-food). Il ne s'y rend pas tous les jours, contrairement à la règle sacro-sainte. Parce que tous « pas perdus » posés dans la ville, il faut ensuite... manger. Malet devient vendeur de journaux à la criée. *L'Intransigeant, Paris-Soir, Ce soir*, qu'il a tendance à grogner : *« L'Etron, Pourrissoir, Suçoir »* (3).

L'ami Magritte

A un jet de pavé du bordel Le Chabanais, Malet exerce son métier à l'angle de la rue Sainte-Anne et de la rue des Petits-Champs (*« devant la poste »*, précise Georges Hugnet dans ses Mémoires), très précisément à l'aplomb des locaux de l'agence Fiat Lux. Celle qu'anime, au long de trente-cinq enquêtes, le détective Burma, assisté de sa fidèle et séduisante secrétaire Hélène Chatelain. Pour être précis, les locaux que Malet attribue à Burma rue des Petits-Champs sont au troisième étage, juste au-dessus des, bien réelles, Productions cinématographiques Grimault. On ignore l'adresse privée du détective. Peut-être parce que Malet, de son côté, au moins durant les années 30, déménage beaucoup.

Chassée par les promoteurs, l'agence Fiat Lux se transporte en 1968, vers la rue de Mogador (no 37). Là, le bureau est au sixième étage, et Burma le décrivant tient à préciser qu'il s'orne de *« deux tableaux de (son) ami Magritte »*. A vrai dire, M. Nestor ne manque jamais une occasion d'évoquer ses liens avec les milieux surréalistes ou artistes en général.

Burma n'est pas mécontent de ce changement de quartier. *« J'aime tout dans la rue de Mogador. Son théâtre, son restaurant, ses bistrots (il y en avait un avant guerre qui s'intitulait Aux gangsters), ses boutiques et ses tapineuses bien élevées qui vous abordent en disant : « Bonjour monsieur ! » Ah ! les tapineuses de la rue de Mogador. »*

Assassiné par les agents du Guépéou

Dans la réalité, Léo Malet a moins de chance. En 1937-1938, il habitait rue de Vanves, dans le 14e. Un appartement qu'utilisait à l'occasion l'impécunieux Rudolph Klement, secrétaire de la IVe Internationale. Klement disparaît le 1er janvier 1938, peu de temps après avoir quitté le domicile de Malet. Assassiné par les agents du Guépéou, on retrouve son corps décapité dans la Seine. Note d'humour noir : la rue de Vanves est devenue la rue Raymond-Losserand, stalinien notoire.

La même année, Malet adhère à la Fédération internationale de l'art révolutionnaire indépendant, fondée au Mexique par Léon Trotsky et André Breton. Mot d'ordre : *« Toute licence en art ! »*. En France, il devient gérant de *Clé*, le bulletin de la FIARI. Ce qui ne l'empêche pas de déménager à la sauvette pour gagner la banlieue, où il ne cessera plus d'habiter par la suite. D'abord boulevard de Vanves, à Châtillon (actuel boulevard Malleret-Joinville), puis rue du Ponceau (no 4), un appartement assez spacieux où Malet écrit presque tous ses romans et, en particulier, la série des *Nouveaux Mystères de Paris.* C'est de là qu'il est exproprié, en 1959. La mouise se réinstalle : problèmes de santé, le fils Jacques appelé en Algérie et... disparition de l'« Hélène Chatelain » de sa vie.

Relogé à Châtillon, Malet se retrouve dans un appartement trop petit, dans une HLM sinistre. Pas très loin de ce *120 rue de la Gare* qui a vu l'entrée en scène de Nestor Burma. Les *Nouveaux Mystères ?* Leur récit s'interrompt à partir de 1959. Cinq arrondissements manquent à l'appel (7e, 11e, 18e, 19e et 20e).

Une nouvelle poésie urbaine

Après le « tournant » de 1959, Léo Malet écrit bien quelques aventures de Burma, mais le cœur n'y est plus. Il se sent presque étranger dans un Paris défiguré, selon lui, par les tours, par les travaux géants et ravageurs. Un Paris dont on chasse le petit peuple. Traverse-t-il, vingt ans après, le 13e arrondissement qui lui a inspiré *Brouillard au pont de Tolbiac* (son chef d'œuvre) ? Il ne s'y retrouve plus (4).

De la poterne des Peupliers au passage des Hautes-Formes en passant par la cité Jeanne-d'Arc, tout a changé. *« Ce roman se déroule dans un arrondissement où aucun des lieux cités, aucun des décors ne correspond à ce qu'*[on] *a aujourd'hui sous les yeux. »* A part peut-être l'immeuble de l'Armée du Salut, rue Cantagrel. Et la rue Watt. *« Elle est protégée par le chemin de fer qui l'enjambe. Mais, attention ! Il y a des cerveaux tellement tordus qu'ils trouveront peut-être un jour un biais pour en venir à bout. D'ailleurs, elle fait sale, cette rue. »*

Paris défiguré, blessé ? Sans doute. On serait tenté de dire : et alors ? C'est aussi un Paris où de petits loubs incultes des Halles (zone de danger moral) peuvent tirer le morlingue (5) au grand Nestor, comme cela fut le cas l'an dernier. Au moins, cela vit, bouge, frémit. Marcel Jean, ami de Léo Malet, note dans son *Autobiographie du surréalisme : « Peut-être les très grandes villes ont-elles la vertu de recréer leur poésie urbaine... en dépit des pires catastrophes architecturales. »*

Le Paris décrit par Malet, avec toutes ses petites touches sensibles, tous ses parfums des rues, sa violence et sa séduction définitive (fatale, pour tout dire) n'a jamais été, bizarrement, un Paris *« réaliste »*. Roger Rabiniaux a eu sur ce Paris-là l'évaluation parfaite : *« Nous traversons, derrière Nestor Burma, un univers de transition, d'anxiété, d'inachèvement, d'échecs constellés de fleurs bleues, de bas noirs et de vin rouge : l'univers des années 30 qui ressemble à l'éternité* (6). » A l'éternité !

Des figures étranges et bouleversantes

C'est bien cette « éternité » de la ville – et de cette ville-là, en particulier Paris, – qui persiste à la garder magique. Tout est là, il n'y a qu'à flâner, voir, faire un pas de côté. Procéder en somme à la manière de Léo Malet autrefois, avec ses « décollages » d'affiches (7) ; il suffit de déchirer un peu l'apparence des choses et aussitôt apparaissent des figures étranges et bouleversantes. Des indications pour de nouveaux parcours urbains. Des textes toujours changeants de la ville palimpseste.



Dessin de CAGNAT.

Alors, le flâneur trouvera toujours un cadavre de femme passage du Caire, au milieu des mannequins d'étalage, et il lui en arrivera de belles au pied de l'hôtel Herouet, il y aura encore de surprenantes corridas aux Champs-Elysées. A moins qu'on ne redécouvre un *« poète pendu »* qui *« tire sa langue aux imbéciles »* (8) à l'angle des rues Frédéric-Sauton et des Grands-Degrés (5e arrdt) ! Ce serait bien le moins.

André Breton l'avait bien pressenti et cela sonne comme une injonction à Malet de reprendre la vieille Underwood laissée chez lui par Rudolph Klement et de se remettre au travail sur la table jadis donnée par Dali : *« Mais foutre, regarde donc la rue, est-elle assez curieuse, assez équivoque, assez bien gardée et pourtant elle va être à toi, elle est magnifique »* (1942). Personnellement, je n'en démords pas: Malet nous doit encore cinq arrondissements. L'homme qui a choisi de fêter, il y a quelques mois, son soixante-dix-septième anniversaire rue du Faubourg-Montmartre, au Palace, à quelques mètres de l'immeuble où est mort Lautréamont, ne peut que nous réserver des surprises.

André Breton, toujours lui, forcément, notait à la fin des années 30 (bien après *Nadja*, là est le troublant) : *« La grande inconnue est la pensée du Paris actuel. Paris, ses rues, ses places, aux derniers documents produits sont une énigme totale. »* D'un certain point de vue, ce défi en forme de constat a été révélé par Malet-Burma. Pas complètement.

« Le moral est excellent, c'est-à-dire au plus bas », me dit Léo Malet dans sa dernière carte. Allons, allons ! La rue attend. Qui pourrait croire qu'au bout du compte les mystères de Paris ont mis Dynamite Burma KO ?

JEAN-FRANÇOIS VILAR.

★ Les œuvres complètes de Léo Malet sont publiées dans la collection « Bouquins ». Laffont.

(3) Cf. le disque *Chanson de banlieue*. Coll. « Minuit moins une ».
(4) Voir sa préface à la réédition de 1978. Librairie de la Butte-aux-Cailles.
(5) Portefeuille.
(6) In *Enigmatika* 1982. Ed. de la Butte-aux-Cailles.
(7) *Dictionnaire abrégé du surréalisme.*
(8) Tel était le nom du cabaret fondé par Léo « Pipette » Malet et Paulette Doucet, en 1929.

Les exploits amoureux de Vigny

Une nouvelle édition de « la Pléiade » nous restitue le poète, l'homme de théâtre, mais aussi le collectionneur de femmes.

CE volume remplace dans la Bibliothèque de la Pléiade celui qui parut en 1948 et qui est ainsi, pratiquement, annulé. Sous nos yeux, un travail admirable, conduit par deux chercheurs, Francis Germain et André Jarry, qui savent leur métier à la perfection et qui le prouvent en menant à bien une enquête dont j'étais loin d'entrevoir la complexité. J'ignorais à quel point ont été dispersés les manuscrits que Vigny (qui allait mourir en septembre 1863) avait légués, en juin, à Louis Ratisbonne. Si les papiers qui devaient revenir à Louise Sachaud (née Ancelot) furent pieusement conservés par son petit-fils, Marc Sangnier, et, finalement, publiés avec une fidélité exemplaire par Jean, fils de Marc, quel contraste avec le destin qu'un sort cruel réserva au lot Ratisbonne, lamentablement déchiqueté, disséminé ! Il n'est que de lire ici l'avant-propos de Germain et Jarry pour constater l'étendue des investigations auxquelles ils durent se livrer à la recherche de fragments jadis rassemblés et répartis aujourd'hui à travers la France – et le monde – au hasard d'achats pour des collections publiques ou privées.

Je ne saurais assez dire combien nous devons de reconnaissance à André Jarry pour la précieuse *Chronologie de la vie de Vigny* sur laquelle s'ouvre, en vingt-six pages, le présent volume. Il y a là des indications du plus vif intérêt sur la vie secrète du poète. Par délicatesse à l'égard d'une famille dont on comprend la réserve, André Jarry s'est tenu, concernant Louise Ancelot, à la formule requise et qui fait involontairement sourire : *« On a parfois attribué,* écrit-il, *à Vigny la paternité de Louise Ancelot, née le 13 février 1825 »*, et il ajoute, avec une déférence dont il endosse courageusement la naïveté : *« L'hypothèse n'a jamais été confirmée. »*

« Tu es un Hercule »

N'est-elle pas cependant, cette *« hypothèse »*, rendue plus que vraisemblable par les dispositions testamentaires elles-mêmes du poète qui, veuf depuis 1862, lègue, le 6 juin 1863, tout *« son bien »* à Louise ? Il résout en revanche la question de l'enfant dont Augusta Froustey, sa maîtresse depuis 1858 (et par lui établie en 1859 dans un meublé, à deux pas de son domicile personnel), se trouve enceinte en 1863. L'enfant, un garçon, né le 28 octobre 1863 – c'est-à-dire un peu plus d'un mois après le décès d'Alfred de Vigny – fut déclaré *« de père et de mère inconnus »*. Mystère, aussi, autour de Tryphina Holmes, dont la fille Augusta, insistait à tout venant sur sa saisissante ressemblance (?) avec Alfred de Vigny, remarque aussitôt suivie des plus énergiques dénégations quant à une infidélité de sa mère qui n'aurait jamais eu Vigny pour amant.

Après tout le monde, j'ai sottement répété que Julia, cette Américaine avec laquelle Vigny trompait en 1838 Marie Dorval en tournée, et qui se disait éblouie des performances viriles du poète (il notait, très fier, dans son agenda : *« Elle m'a dit : Tu es un Hercule »*), s'appelait Battlegang. André Jarry me révèle qu'elle s'appelait tout bonnement, et sans plus, Dupré.

L'apparat critique – qui n'occupe pas moins, ici, de quatre cents trente-trois pages – est assuré pour l'œuvre poétique de Vigny par André Jarry encore. Incomparable réalisation. Mais c'est François Germain qui s'est chargé de la substantielle introduction générale – trente pages – intitulée *Vigny poète.* Bravo pour l'indépendance, la pertinence et la loyauté des jugements qui nous sont proposés ! Qu'il a donc eu raison, Vigny, d'exclure de ses recueils les neuf cents vers d'*Héléna* qu'il attribuait, en trichant, bien sûr, à sa dix-septième année. Quelle pauvreté, dans l'ensemble ! La médiocrité l'emporte immensément, sur les rares réussites...

Aspect lugubre

Les soixante-cinq pages où Germain et Jarry ont groupé ce qu'ils appellent les *« esquisses sans lendemain »* nous offrent l'aspect lugubre d'un interminable cimetière de fœtus. Décidément cet homme sans emploi, et qui accumulait les liaisons, était, surtout en poésie, un velléitaire. Rafraîchissant de lire, sous une plume autorisée, qu'*Elod* n'est guère qu'*« une marqueterie de réminiscences »* et que *la Sauvage*, cette *« conférence versifiée »*, dépasse *les Destinées* presque autant que *la Flûte.*

Mais Vigny reste l'auteur de quatre ou cinq poèmes de premier ordre (*la Mort du loup, la Colère de Samson, le Mont des Oliviers, la Maison du Berger*) qui *« suffiraient à sa gloire »* dit François Germain, à juste titre. Quelques vers de lui, merveilles de poésie, habitent toutes les mémoires. Pourquoi faut-il que, dans *l'Esprit pur*, surgisse sur le *« cimier doré du gentilhomme »* cette *« plume de fer qui n'est pas sans beauté »* ? Imprudente invite à une caricature dont voilà l'idée toute prête.

Inutile de s'attarder sur Vigny, homme de théâtre. Il ne le fut qu'à peine. Six ans, tout au plus, avec une adaptation (superflue) d'*Othello*, un drame historique assez pâteux, *la Maréchale d'Ancre*, un « proverbe », *Quitte pour la peur*, que toute comparaison avec Musset rend dérisoire, et ce *Chatterton* qu'on a du mal, aujourd'hui, à prendre au sérieux. J'ai le sentiment que Vigny, déjà en froid avec Hugo dès 1830, estima vite plus sage de ne pas risquer avec lui une compétition perdue d'avance.

Grand avidité, grande hâte de lire, enfin, une édition sans coupures de ce *Journal d'un poète* où Ratisbonne, en 1867, ne donna que le dixième environ des cahiers de Vigny dont il avait la disposition. Quant à la *Correspondance* du poète, presque entièrement inédite, je crois savoir, avec joie, qu'un premier tome va bientôt paraître.

HENRI GUILLEMIN.

★ ŒUVRES COMPLÈTES, d'Alfred de Vigny. Tome 1. Poésie, théâtre. « Bibliothèque de la Pléiade », Gallimard. Textes présentés, établis et annotés par François Germain et André Jarry. 1572 p., 340 F.

★ La collection « Folio » réédite deux œuvres en prose de Vigny : *Stello* et *Daphné*. Edition établie, annotée, et présentée par Annie Prassaloff.

● PSYCHOLOGIE EN MIETTES

L'heure du néant

PROFESSEUR de pathologie à l'université de Chicago, Frank Gonzalez-Crussi est l'auteur d'une série de brefs et percutants essais – sur l'embaumement, les enfants martyrs, le commerce des morts, l'anatomie génitale masculine, la tératologie, etc., – réunis sous le titre *Carnets d'un anatomiste.*

Il faut avoir l'estomac bien accroché pour s'aventurer à ses côtés dans les salles d'autopsie où nous attendent des hommes, des femmes et des enfants dépecés. L'envie nous prend parfois alors de poser à Frank Gonzalez-Crussi la sempiternelle question : à quoi peut-on s'attendre de la part d'un homme qui passe sa vie dans les ténèbres et travaille à longueur de journée dans la férocité, le sang versé et la mélancolie ? Ces *Carnets d'un anatomiste* nous donnent la réponse d'un scientifique qui s'intéresse aux morts en tant que tels, de la manière la plus concrète qui soit, sans se réfugier derrière l'écran de la poésie ou de la métaphysique. On ne s'étonnera pas d'entendre ce spécialiste de la décomposition conclure de la manière la plus cioranesque qui soit : *« Vos irrépressibles exigences et votre morgue pléthorique finiront par s'assoupir, puis sonnera l'heure de l'impuissance, puis enfin du néant. »*

L'instinct de mort

UN patient d'Hanna Segal, psychanalyste kleinienne, arriva un lundi à sa séance avec le sentiment d'un complet anéantissement. Il avait fait le dimanche une expérience qu'il qualifia de « mortelle ». Il se promenait en famille dans un parc lorsque, brusquement, il se sentit complètement glacé et envahi par la mort. Il n'éprouvait pas d'angoisse réelle, mais la sentation d'être paralysé. Il était persuadé qu'il allait mourir ou même qu'il était déjà mort. L'unique pensée qui lui permettait d'échapper à cet état était qu'il devait se rendre chez son analyste pour la tuer.

Tout en se gardant de confondre Agatha Christie avec Hanna Segal, on reconnaîtra à cette dernière un talent tout particulier pour donner vie à son matériel clinique. Et on la suivra volontiers dans ses considérations théoriques sur le concept le plus controversé de la psychanalyse : celui de la pulsion de mort. *« L'instinct de mort, comme l'instinct de vie,* écrit-elle, *recherche la satisfaction, et la satisfaction de l'instinct de mort (à défaut de mort) est dans la douleur. »*

Après les *Carnets d'un anatomiste*, le volume intitulé *la Pulsion de mort*, auquel, outre Hanna Segal, André Green, Jean Laplanche, Daniel Widlöcher, Clifford Yorke ont contribué, ouvre de salubres perspectives sur l'irrépressible besoin d'anéantissement qui commande nos existences, tout autant que le divin Eros.

A ceux, enfin, qui jugeraient peu scientifiques ces considérations, nous conseillerons volontiers la lecture d'une remarquable étude d'Octave Mannoni, *la Psychanalyse et la Science* (1). Octave Mannoni explique pourquoi le mot « science » est assez polysémique pour que *« ceux qui rejettent la psychanalyse comme non scientifique aient tout autant tort que ceux qui la défendent au nom de la science »*. Un bel exemple de probité intellectuelle.

ROLAND JACCARD.

★ CARNETS D'UN ANATOMISTE, de Frank Gonzalez-Crussi, traduit de l'américain par Pierre-Emmanuel Dauzat. Flammarion, 209 p., 85 F.

★ LA PULSION DE MORT, ouvrage collectif. Presses universitaires de France, 99 p., 62 F.

(1) In *l'Objet en psychanalyse*, ouvrage collectif. Présentation de Maud Mannoni. Denoël, 214 p., 98 F.

● LETTRES ÉTRANGÈRES

La Grèce en quête de son identité

Un essai de Denis Kohler sur la littérature grecque moderne.

DENIS KOHLER vient de publier une nouvelle histoire de la littérature grecque moderne, qui complète et actualise celle d'André Mirambel, publiée voici une trentaine d'années dans la même collection « Que sais-je ? ».

C'est un ouvrage clair qui se lit agréablement : Kohler évite de citer trop de noms, trop de titres, pour mieux dégager les lignes de force de cette littérature. Elle apparaît avant tout comme le reflet de l'histoire du pays, très souvent occupé, presque toujours placé sous protectorat étranger. L'auteur relève l'apport de l'Orient aussi bien dans le théâtre d'ombres (dix-neuvième siècle) que dans l'épopée de Digénis Akritas (dixième siècle) – héros populaire qui fait penser à ceux de l'Antiquité mais qui n'en est pas moins le fils d'un émir arabe.

Denis Kohler insiste moins sur l'influence slave (il serait pourtant intéressant de situer la littérature grecque dans son contexte balkanique). En revanche, il souligne l'ascendant des écrivains américains sur le roman grec contemporain. Ces multiples apports ne sont pas dus uniquement à la présence étrangère en Grèce, mais aussi aux Grecs vivant à l'étranger : Solomos (dix-neuvième siècle), auteur de *l'Hymne à la liberté*, devenu hymne national, fit ses études en Italie et écrivit aussi en italien ; le poète Cavafy était issu de la communauté grecque d'Alexandrie et il écrivit occasionnellement en anglais ; Kazantzakis s'installa en France et composa certaines de ses œuvres en français.

Tout cela explique pourquoi la littérature grecque a toujours été à la recherche de son identité propre, de son vrai visage. Tandis que les uns croyaient pouvoir le discerner dans le miroir de l'Antiquité et employaient une langue archaïsante, les autres se référaient à la culture populaire et utilisaient la langue parlée. Ces deux tendances, prolongées par des prises de position politiques, n'ont cessé de se combattre, depuis l'indépendance du pays (1830) jusqu'à nos jours. Si la plupart des écrivains ont renoncé à la langue archaïsante vers 1880, l'Etat grec ne les a suivis qu'un siècle plus tard.

Georges Séféris et l'aviron d'Ulysse

Denis Kohler développe certains de ces thèmes dans sa thèse sur le poète Georges Séféris (1900-1971). Le souci majeur de Séféris, qui reçut le prix Nobel de littérature en 1963, était justement de créer une œuvre profondément grecque. Il considérait le général Macriyannis, héros de la guerre de l'Indépendance, comme son maître. La quête de la grécité n'exclut nullement, chez Séféris, l'ouverture aux cultures étrangères. Diplomate, il voyagea beaucoup et lut énormément, en particulier T.S. Eliot. « *C'est le destin de la Grèce d'être là, entre l'Orient et l'Occident, et de filtrer les idées* », écrivait-il.

Denis Kohler a pu accéder à la bibliothèque et aux archives du poète, et il nous donne à lire de nombreux fragments inédits, souvent accompagnés du texte original.

VASSILIS ALEXAKIS.

★ **LA LITTÉRATURE GRECQUE MODERNE, de Denis Kohler. PUF, coll. « *Que sais-je ?* », 126 p., 25 F.**

★ **L'AVIRON D'ULYSSE, L'ITINÉRAIRE POÉTIQUE DE GEORGES SÉFÉRIS, de Denis Kohler, les Belles Lettres, 843 p., 150 F.**

Deux couturières sous un camion

LES personnages de *Sur la route d'Ophrynio*, roman de l'écrivain grec Philippos Dracodaïdis, occupent de petits appartements dans des immeubles vieillots, situés dans des quartiers modestes. Ce sont des gens entre deux âges, ni riches ni vraiment pauvres, qui vivent discrètement. Ils seraient certainement horrifiés s'ils savaient que l'écrivain nous raconte par le menu leur existence – depuis le biscuit qu'ils trempent dans leur café matinal jusqu'à leur sommeil, ponctué d'un léger ronflement.

L'écriture elle-même est neutre : elle ne cherche pas à se faire remarquer, elle se contente de transcrire les faits et gestes des uns et des autres. On peut considérer Dracodaïdis comme une sorte de journaliste qui ne s'intéresse pas du tout au spectaculaire, à l'événement, mais plutôt à son absence. Le ton était le même dans son précédent livre, *Commentaires sur le cas (1)*, qui évoquait la mort de son père, exécuté par les Allemands en 1944.

On avait l'impression, en le lisant, de feuilleter un album de photos. On éprouve le même sentiment ici, tant la vie des personnages – deux couturières et leur copine, un camionneur et sa petite amie – paraît figée. Il ne se passe donc rien ? Si. Dans ce livre encore, la mort est présente. Dès le début de l'histoire, ou de cette absence d'histoire, on sait que les deux couturières vont passer sous le camion. Cela, naturellement, change tout : la neutralité du ton, l'absence d'événements prennent une force terrifiante.

V. A.

★ **SUR LA ROUTE D'OPHRYNIO, de Philippos Dracodaïdis. Le Seuil, 174 p., 72 F.**

(1) Denoël 1985, 169 p., 84 F.

● ESSAI INTIME

La mort la poésie

(Suite de la page 9.)

Alors, du fond du silence, commence un lent retour, d'abord vers le nombre – 9 × 9 × 9 –, puis vers la seule parole possible : nommer (*« Te nommer c'est faire briller la présence d'un être antérieur à la disparition (...) Ton nom est trace irréductible. Il n'y a pas de négation possible de ton nom »*). Dans le *Rien* qui clôt le recueil, échappant à la série des trois fois 9, on peut voir le point ultime de la crise. Les mots sont tassés sur le bord droit de la page, précédés d'un grand blanc. C'est pourtant certainement un début, un renouveau, le flux du vers, qui, comme la mer, remonte. Roubaud est passé du révolu au dévolu : *« Ce morceau de ciel/désormais/ t'est dévolu. »* Le livre existe, il est fini, la poésie demeure, et continue.

Loin des formes convenues de l'élégie, loin de tout rappel de ce qui est le plus individuel dans le chagrin, loin d'une quelconque communion sombre avec son lecteur, Jacques Roubaud lie l'émotion et la pensée, propose une propédeutique à la méditation sur la mort. Claude Roy l'écrivait déjà en 1967, *« le ridicule ici serait d'atermoyer, de trop peser les mots, d'hésiter à dire ce qui est : qu'un grand poète est là avec Jacques Roubaud »*. Dix-neuf ans après, c'est toujours vrai. *Encore plus vrai.*

JOSYANE SAVIGNEAU.

★ **QUELQUE CHOSE NOIR, de Jacques Roubaud, Gallimard 152 p., 79 F.**

● VOYAGES

En passant par Bénarès

Quand le comte Hermann de Keyserling faisait le tour du monde pour arriver jusqu'à lui-même.

RÉÉDITION : résurrection. Il s'agit bien de cela avec ce grand texte réimprimé, ce grand œuvre retrouvé après des décennies d'oubli. Pourtant, *le Journal de voyage d'un philosophe* du comte Hermann de Keyserling avait suscité un grand écho dès sa publication en Allemagne (1918) puis en France (1927).

A l'Europe encore hébétée par le plus sanglant carnage de son histoire, Keyserling n'avait pas tendu le miroir faustien de Spengler (le *Déclin de l'Occident* paraît aussi en 1918), mais *« le récit artistique de sa propre naissance spirituelle »*. Avec une belle assurance, il livrait les huit cents pages d'une déambulation autour du monde, accomplie de 1911 à 1914, sans juger utile de réviser tel ou tel passage à la sombre lumière des massacres récents.

Au contraire, la voie de la réalisation personnelle qu'il traçait devait constituer le premier antidote aux fureurs collectives : *« En novembre 1911, j'embarquai à Gênes. J'entrepris ce voyage, d'une part, comme on rassemble les matériaux pour un roman déjà conçu et, de l'autre, comme on se soumet à une cure dont l'effet est connu d'avance. Mon unique dessein était de constater par mon expérience personnelle comment un esprit suffisamment enraciné en lui-même ne fait à vrai dire, en tournant autour de la Terre, que tourner autour de son axe, à condition que tous les langages de l'esprit lui soient immédiatement intelligibles et par suite d'atteindre à une unité de l'être, nouvelle et supérieure. Au départ, j'étais déjà virtuellement capable de sonder du regard, les cultures, les religions et les philosophies qui sont pour la plupart des instances dernières : de philosophe critique, je m'étais déjà approfondi en philosophie du sens. »*

Parménide et les Hindous

Parmi tous les langages de l'esprit qu'un tel périple allait lui faire côtoyer, d'Aden à Ceylan, de Maduraï à Bénarès, de Canton à Kyoto, puis à Chicago, la rencontre décisive, celle qui se produit par effraction et qui éclaire les mutations irréversibles, eut lieu sur le sol indien. Avec une intuition exacte que Tagore célébrera, Keyserling se révélait comme un prodigieux « passeur de sens », comme celui qui trouvait les mots pour donner à entendre et à comprendre ce que des générations de préjugés avaient obscurci.

« On a tort, écrit-il à peine arrivé dans le sous-continent, *de reprocher à l'Inde de n'avoir jamais essayé d'aller jusqu'à l'essence même des choses et de reprocher aux Hindous de n'avoir pas de Parménide ni de Hegel. Les Hindous ne le cèdent pas aux Européens pour la pénétration de la logique ; à coup sûr, il ne leur aurait pas été difficile de construire des systèmes cosmiques semblables. Ils ne l'ont pas fait parce qu'ils étaient pour cela de trop profonds métaphysiciens ; ils ont su que la raison logique ne va pas jusquà la racine des choses ; ils n'ont jamais été rationalistes. C'est donc là sans doute l'un des grands exemples que le peuple hindou a donnés à l'humanité, à savoir qu'une intelligence éminente n'aboutit pas nécessairement au rationalisme et qu'un haut degré de pénétration logique n'abolit pas nécessairement la naïveté. »*

Le souffle des pierres

S'il y a dans le récit de Keyserling, comme dans tout Journal de voyage, une façon de se regarder voyager qui est la loi du genre, le métaphysicien sans cesse active le nerf de la pensée et les élans de l'esprit. « Hors du sens point de salut » pourrait être sa devise. Les anecdotes, les portraits, les évocations de villes ou de lieux sacrés interviennent pour fortement incarner ce qui s'apparente aux étapes d'un cheminement spirituel – non pas étapes d'un cheminement vers Dieu à la manière de certains mystiques, mais étapes d'une accession à soi.

Une grâce singulière escorte cette longue errance, cette *« digression autour du monde »* ; jamais la réflexion n'y est pesante, le trait jamais appuyé. Si les lieux ont du génie, semble dire Keyserling, visitons-les afin de capter cette mystérieuse transcendance des choses, ce souffle des pierres, cette aimantation des nuits. D'une succession de pages admirables, inspirées, musicalement justes – dont tout voyageur actuel pourra vérifier l'acuité – les plus belles sont dédiées à Bénarès et à Bodh Gayâ, là où le Bouddha connut l'Illumination.

Mieux qu'un livre de voyage, voici, pour reprendre le mot d'André Breton, « un livre qui fait voyager » bien au-delà des pays et des croyances, des mers et des temples. *« Les faits*, écrit Keyserling, *ne sont nulle part une fin en soi, mais (...) sont partout le moyen d'exprimer un sens qui existe indépendamment d'eux. »*

ANDRÉ VELTER.

★ **LE JOURNAL DE VOYAGE D'UN PHILOSOPHE, de Hermann de Keyserling, traduit de l'allemand par H. Hella et O. Bournac. Editions du Rocher, 875 p., 180 F.**

Touristes de l'extraordinaire

Les découvreurs du Nouveau Monde ne voyaient qu'une Amérique fantôme.

CHRISTOPHE COLOMB a découvert l'Amérique en croyant revisiter les Indes, c'est bien connu. Un enfant de dix ans aujourd'hui en sait plus que lui en géographie. N'empêche qu'il fallait être un adepte de la vie inventive et des idées folles pour se risquer, à l'époque, au-delà du monde connu.

Rêveur actif, allumé de l'outre-mer, Colomb avait plusieurs idées fixes : arriver au royaume du Grand Khan par les arrières, glaner de l'or et relever les coordonnées du paradis terrestre. Il avait fondé son hypothèse en tenant compte de toutes les données disponibles, et c'est en cela que sa démarche peut être qualifiée de scientifique.

Les voyages de Colomb sont, cependant, des voyages dans le flou (1). Ce sont, à proprement parler, des dérives à peine contrôlées, et il n'est pas étonnant qu'ils produisent, en retour, de l'extravagance. Mais la géographie fantastique de ces voyageurs tient aussi à d'autres raisons qu'il est difficile d'évaluer.

Une Europe au stade du miroir

Les critères de vérité ont changé. L'horizon d'attente n'est plus le même. L'Europe, en ces temps-là, en était au stade du miroir, et les quatre voyages de Colomb ne sont pas seulement animés par la curiosité et la convoitise, ce sont justement des *traversées* du miroir : l'autre y apparaît comme une image de nous-mêmes, inversée. La faune et la flore y prennent des allures d'allégorie. Le climat lui-même devient l'indice le plus sûr de l'existence de Dieu.

Histoires d'incompréhension. Jean-Paul Duviols, dans *l'Amérique espagnole vue et rêvée*, fait la part du songe et celle du mensonge. Il rappelle la *Géographie* de Ptolémée, l'*Imago Mundi* du cardinal Pierre d'Ailly, *la Description du monde* de Marco Polo, livres de chevet de l'« amiral de la mer Océane ». Il donne à la « cosmovision » de Colomb une dimension historique et fait l'archéologie des assises inconscientes de son intuition. Approche savante où le magique côtoie le détail trivial, où la technologie – la voile latine et le gouvernail d'étambot – vient au secours du rêve.

Les premiers explorateurs, ces touristes de l'extraordinaire, sont, ici, surpris la main à la plume : ils ne décrivent pas le monde, ils l'inventent. La proximité du paradis échauffe leur imagination, et les mirages prennent le pas sur l'observation. Dans les ports et sur les bateaux s'élaborent des vérités bizarres. La lenteur des communications favorise aussi l'affabulation et la distorsion. Mais Jean-Paul Duviols ne commet pas l'erreur de nous proposer un sottisier, il compose plutôt un légendaire illustré de cette Amérique fantôme, de Colomb à Bougainville.

Beau livre plein d'images de cauchemar, de dols et de viols. Comme si l'envahisseur exportait ses propres démons. L'Indien est *crucifié*, le Blanc, *cannibalisé*. Les géants patagons, ébahis, regardent passer les caravelles. Les dés sont pipés au départ, et un mal sournois, en plus des exactions et des épidémies, va disqualifier le sauvage : nous allons le relativiser... Ils allaient pieds nus, nous *les dirons va-nu-pieds. Ils* n'avaient pas d'écriture : soit, ils seront analphabètes. Ils étaient nus, nous les verrons « déshabillés ». Leurs mythes – rationalisation du monde qui n'est pas fondée sur la raison – deviendront pensée prélogique. Leur apparent dénuement, misère.



Gravure hollandaise du XVIIe siècle proposant une image stéréotypée et conventionnelle des premiers « sauvages » rencontrés par les Européens.

L'Indien meurt dans le regard du Blanc. Jean-Paul Duviols fait le portrait de cette perversion, images à l'appui. Il suit l'homme *blanc à la trace, comme* les navigateurs qui, selon Las Casas, trouvaient le chemin de Cuba en suivant une route balisée de cadavres flottants...

Légende noire, légende dorée. Les deux versions de la conquête ne s'opposent pas, car elles sont les revers complices de la même histoire. Bons et mauvais sauvages sont également des sauvages incompris. Au fil de *l'Amérique vue et rêvée*, l'idée domine que les conquérants, les défricheurs et les colons, les missionnaires et les voyageurs, « construisent » l'autre sans vraiment l'écouter. L'Indien joue le rôle de miroir ethnique. Rien de plus.

A une époque où la mode va à l'histoire « novelisée » et aux banques de données, *l'Amérique espagnole vue et rêvée* relève d'un genre presque anachronique. Sans être un véritable produit de bibliophilie, l'ouvrage surprend par son luxe discret, l'intelligence de la mise en pages, la sobriété et l'érudition du commentaire. Le lecteur a le sentiment, devenu rare, d'avoir en main un produit fini. Pierre Faucheux, le maquettiste, doit y être pour quelque chose. Et Jean-Paul Duviols, qui a fait de sa thèse un livre accessible et superbe, doit aussi être remercié.

JACQUES MEUNIER.

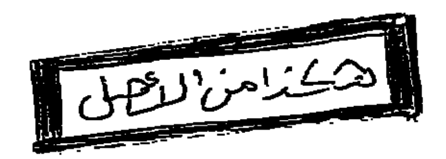
★ **L'AMÉRIQUE ESPAGNOLE VUE ET RÊVÉE, *les Livres de voyages, de Christophe Colomb à Bougainville*, par Jean-Paul Duviols. Un livre relié sous jaquette. Format 21 × 29,7, 508 pages, 343 illustrations en noir et blanc, 16 pages hors texte en couleurs. Promodis éd.**

(1) Voir aussi : *Christophe Colomb raconté par son fils*, par Fernando Colomb, traduction et notes d'Eugène Muller, préface de Jacques Heers (Librairie académique Perrin).

● La revue *Double page* publie *Couleurs de Chine*, un album de photos de Zabo Nora, dont la mère naquit dans ce pays. Le reportage est précédé par un texte de Gilbert Lascault : *Petit Dictionnaire autour de la Chine à l'usage d'une inconnue* (48 pages dont 32 en couleurs, 69 F.)

● *Le Mexique et ses populations*, d'Alain Vanneph, professeur à Paris-X, nous permet, après l'extinction des clameurs, d'avoir des idées plus précises sur le pays qui vient de célébrer la messe du football. (Ed. Complexe, 252 p.)

● *Michel Besnier nous propose sa vision de Cherbourg*, et Jean Pérol son sentiment de *Tokyo dans la collection «Des villes»*. (Ed. du Champ-Vallon).



Culture

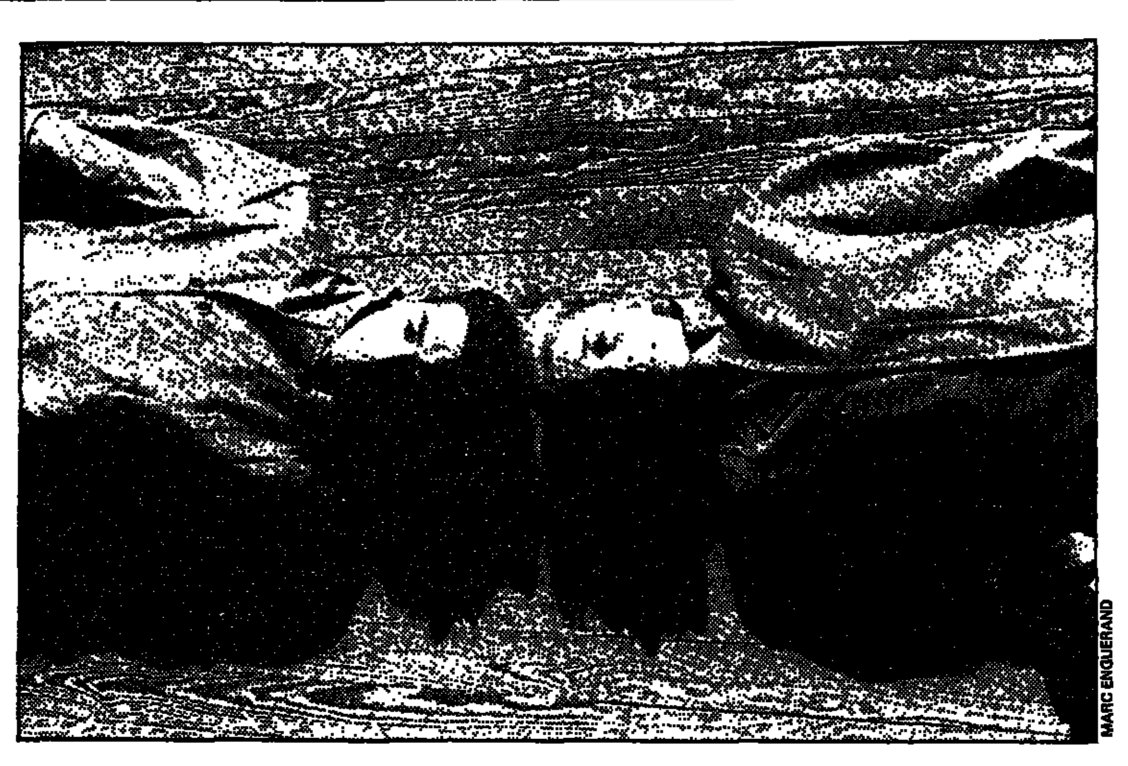
AVIGNON

Elle/Lui

Jean-François Duroure, danseur, est brun, Mathilde Monnier, danseuse, est blonde, et ils se ressemblent. Pas comme frère et sœur : il y a en chacun l'éventualité de ce que l'autre pourrait être. C'est l'une des bases de leur spectacle en deux parties : Pudique Acide *et* Extasis, *qu'ils donnent salle Benoit-XII, du 1er au 6 août, et qu'ils ont présenté déjà à la Bastille, trois soirs seulement : mais ça leur a suffi pour s'imposer.*

On vit parfois de ces moment – rares, mais ils sont le bonheur du métier – qui vous empoignent, vous remettent à neuf. D'un coup, on se trouve en face et à l'intérieur d'un monde vrai, vivant, vivifiant, même s'il est féroce comme celui de Duroure et Monnier.

Jumeaux dans leur gabardine froissée, ils adaptent leur corps à la musique de Kurt Weill, à sa dureté, à son grand rire foudroyant. Ils se déguisent, s'enveloppent de tutus dérisoires, s'entravent pour mieux sauter, mieux donner la violence, l'arrogance qui les habite. Ils s'observent, se suivent, s'opposent, s'échangent les rôles, se jouent une danse de guerre et d'amour, à la manière imprévisible et sauvage des chats belliqueux.



MARC ENGUERAND

C'est à New-York que tout commence. Jean-François Duroure et Mathilde Monnier se connaissent, ils ont travaillé ensemble chez Viola Farber, chez François Verret. Ils ont obtenu une bourse pour suivre un stage chez Merce Cunningham. Après un mois, ils s'ennuient, enfermés dans le ghetto de la danse, avec toujours les mêmes têtes, les mêmes spectacles à voir. Ils s'évadent ensemble, courent les discos, les boîtes de break dance. *Ils sont fascinés, mais éprouvent le besoin de retrouver quelque chose à eux dans le grand dispersement new-yorkais. Donc ils décident d'employer leur argent autrement, louent un studio de répétition, se mettent au travail sans idée précise, avec seulement le désir de combler un manque indéfini, et en réaction contre la froideur qui va avec la perfection de la danse américaine.*

Les mœurs et des codes qui ne surprennent pas Mathilde Monnier. Chez Viola Farber – « qui est autoritaire et d'une redoutable exigence technique », *– elle a dansé sur des musiques* live *qu'elle entendait pour la première fois. Mais justement, elle a donné, elle a envie d'autre chose, autre chose également que les décibels électroniques du rock.*

Chez Jean-François Duroure, il y a un coffret Kurt Weill, qui le captive, comme l'a captivé Pina Bausch quand il a vu Kontakthoff. « C'était la grande claque. » *Il avait quinze ans et s'était juré de travailler avec elle. Il a réussi après cinq ans.* « Mieux vaut être fort. Avec Pina, le travail, la vie, tout est mêlé. Elle prend, et on ne sait plus ce qui est elle, ce qui est soi. »

A New-York, Jean-François et Mathilde achètent tous les enregistrements disponibles de Kurt Weill, se laissent aller à sa rythmique, à son ambiance. Ils délirent, jouent les animaux, recomposent à leur manière des images religieuses. « On accumule et on ressort un truc ici, un truc là que l'on greffe sur la musique. » *Des trucs sur lesquels ils ne sont pas toujours d'accord. Personne n'est là pour les départager, ils sont leur propre chorégraphe. Ils s'engueulent, s'amusent, et ça donne la tension, la fulgurance convulsive de* Pudique Acide.

Jean-François Duroure quitte New-York pour Wuppertal, puis retrouve Mathilde Monnier pour danser à Lyon. Ils décident de compléter le spectacle. « Nous avons regardé, et nous nous sommes rendu compte que *Pudique Acide*, c'était uniquement un rapport entre nous deux. Pour la seconde partie, nous avons inclu le public, c'est-à-dire que notre rapport est traité différemment, et c'est *Extasis*. »

Et voilà que leur talent éclate, rayonne. On les demande partout. Ils envisagent même de transmettre leur chorégraphie à d'autres danseurs (« Si on la demande encore ! ») *pour avoir le loisir d'une seconde création. Ils ont peur de se lasser, ne veulent pas se laisser spécialiser, refusent une étiquette qui les bloquerait. Ils écoutent d'autres musiques, imaginent des atmosphères de cabaret.* « La poussière, le sordide de l'exhibition, la tristesse du sourire... Pour le moment, nous n'en savons pas davantage. »

COLETTE GODARD.

« Générique », de Valère Novarina, par Christian Rist

L'acteur croque-mots

Christian Rist joue avec les noms des 2 587 personnages du Drame de la vie, *de Valère Novarina : c'est* Générique.

Dans le cloître du Palais-Vieux, en fin d'après-midi, la chaleur s'apaise et les pigeons viennent flirter avec l'acteur, voleter un instant autour des mots. Sans s'attarder. Ils sont présents, dans la longue généalogie d'Adam – les 2 587 personnages du *Drame de la vie*, de Valère Novarina. Curieux personnages, sitôt énoncés qu'envolés, êtres hybrides, accouplements protéiformes faisant fi des règnes et de l'ordre du monde, boursouflés, maigrelets, inquiétants, grossiers, raffinés, prosaïques, petits shadocks, pères Ubu ou divas des songes. Ce sont des mots-valises ou des mots-collages surgis de la Bible, de la vie ou d'un carnet mondain. Cela tient du chant un peu barbare, et de la litanie. La page blanche, les mots violets, recouvrent tout le plateau.

Christian retire ses chaussures avant d'entrer en scène, comme on le fait à l'entrée de la mosquée. Il est en tenue de ville, léger costume beige, chemise blanche, chaussettes blanches aussi. La main, le bras, se balancent, juste un peu, pour donner le rythme, et il arpente les pages, danse sur les mots, les absorbe, de la plante des pieds au regard, et nous les redonne. Simplement. Il n'est pas en état de lévitation, ni d'illumination, mais ailleurs, dans un grand marathon. Qu'est-ce que c'est ? Ni une pièce de théâtre ni une performance. Du *« théâtre dans les oreilles »*, dit Valère Novarina. Un *« solo »*, dit Christian Rist. Une partition interprétée par un acteur croque-mots en équilibre au bord du silence. On se fond dans sa musique. De temps à autre, on repère un leitmotiv : homme, acteur, enfant, chirurgien. Valère Novarina a dessiné ces personnages au Festival de La Rochelle en dix-sept heures d'affilée, et en public. Ils sont exposés à la salle de théologie, à deux pas.

C'est ainsi, une fois digérée par le corps de l'acteur qu'on peut apprendre à aimer la recherche de Valère Novarina.

Avec Christian Rist, ils se connaissent depuis toujours. Ou presque. Rist avait dix-sept ans et ils jouaient ensemble dans *Héraclius, empereur d'Orient*, de Corneille, monté par Marcel Bozonnet et Jean-Marie Villégier. *« Il avait déjà écrit se première pièce,* l'Atelier volant. *Et, alors qu'on baignait dans le théâtre du quotidien, lui, il écrivait déjà ces sortes de soties burlesques. Sa démarche me paraît emblématique d'un type d'écrivain qui exige autre chose que la relecture dramaturgique des textes. Demande une autre définition du théâtre »*, dit Christian Rist.

Il a été acteur chez Planchon, Chereau, Bayen, Roger Blin. Il a joué Guyotat, Dubillard ou Racine. *« Mais un acteur, ainsi, se trouve finalement déplacé d'un univers à l'autre, celui du metteur en scène plus que celui des textes. »* Il fonde alors le Studio classique, une école de formation pour acteurs professionnels, une sorte de cours de diction, l'académisme en moins : *« J'avais envie de retrouver un art de l'interprétation, du déchiffrage. Un texte est porteur d'indications d'exécution. Un vers correspond à une mesure, un nombre, une phrase ; a des rythmes induits, suggère des timbres. Il faut tenter de retrouver à travers le corps le mouvement initial de la pensée du texte. »* Christian Rist travaille ainsi ce répertoire français qu'il trouve injustement négligé : Racine, Molière et Corneille ; passe au festival l'an passé, sans transition évidente, à une série de travaux sur Francis Ponge *(le Savon, Pièces et morceaux)* à la demande d'Alain Crombecque et, aujourd'hui, Valère Novarina. La filiation lui semble évidente : *« Ponge est un classique complet, Novarina un futur classique et, pour comprendre ce qu'écrit Corneille, il faut aussi tout un travail sur l'oralité. Je ne pars pas du personnage. Pour moi, c'est une barrière, une idée* a priori. *« Maintenant, le livre essaiera de suffire pour entr'ouvrir la scène intérieure et en chuchoter les échos »,* dit Mallarmé. *Un certain goût de la provocation n'est peut-être pas étranger à mon choix du* Générique. *Cette prose asyntaxique met à jour des choses d'ordinaire recouvertes par le sens. »*

Christian Rist est bien à l'aise dans son rôle de militant du répertoire français. Il entend continuer ses explorations avec Rotrou, Scarron, puis chez les poètes symbolistes, ainsi Théodore de Bainville, pillé par Edmond Rostand cinquante ans plus tard, mais admiré par Mallarmé. Toute une littérature qui a pour ambition « la transparence », « l'aventure mentale ». L'an prochain, à Avignon, Christian Rist compte monter le *Prologue* du *Drame de la vie*, comme une sorte d'oratorio technologique avec les dix acteurs de son Studio classique qui jouent actuellement *les Amoureux de Molière*. Créés et produits par Patrice Martinet, au Centre culturel de Milan – grâce à un montage financier qui allie fonds publics et privés – ces *Amoureux* ont déjà été joués à Paris, Londres, Vienne et Berlin.

ODILE QUIROT.

★ *Générique* est coproduit par le Centre culturel de Milan, avec les bénéfices des *Amoureux*.

MUSIQUE

Jazzaldia à Saint-Sébastien

Les chemins de la liberté

Un peu de tout dans le plus grand festival du Pays basque. On a applaudi George Benson pour son sourire, mais aussi Miles Davis et Michel Portal. Pour le jazz.

« Je voudrais un disque de jazz qui ne fasse pas trop jazz : c'est pour offrir à quelqu'un qui n'aime pas le jazz. » On connaît cette supplique adressée par une cliente à un marchand spécialisé. Du jazz qui ne fasse pas trop jazz, pour ceux qui n'aiment pas cela... A Donostia, on se dit que George Benson fera l'affaire. Et comme dans un vélodrome basque il y a plus d'énergies à revendre que de magie et de miracles à attendre (voir *le Monde* du 26 juillet), la cause est vite entendue. Façon de parler, d'ailleurs, étant donné le niveau strictement insupportable de la sonorisation. Bref, poussé par Warner, George Benson, à qui il faut trois heures et demie pour installer son matériel, chante juste, joue à peine de la guitare (sa spécialité), expédie chaque morceau pour faire nombre et pour ne pas fatiguer ses auditeurs, sourit comme sur les photos, empêche qu'on filme ses nouveautés afin de ne pas en gêner la diffusion en cassettes (en art, il faut penser à tout) et fait le plein (dix mille personnes). C'est désarmant, mais c'est ainsi. Vingt et un ans d'efforts splendides couronnés de succès au Pays basque, le plus grand festival de la péninsule pour aboutir à cela : décidément, les maisons de disques et leurs relais (radios locales, etc.) sont en train de gagner sur toute la ligne.

N'allez pas croire qu'à Donostia on baisse les bras. On compose, c'est tout. Par exemple, le concert d'ouverture : Don Cherry. Le son est à visage humain, la musique aussi. Alors, puisque Benson et Warner forcent la note, n'hésitons pas, enfonçons le clou. Des thèmes de Don Cherry et Carlos Ward, savamment simples, inchangés et changeants, légèrement gonflés de l'émotion des obstinés, se dégage une bonté qui s'achève sur quoi ? Je vous le donne en mille ! Sur une déclaration de guerre à l'exploitation de l'homme par l'homme et à l'apartheid. Petite chanson de Don, message reçu au pays dont la liberté est la lame de fond, la free music a de l'écho. Quand Nana Vasconcellos prend son berimbau, seule dans ce vélodrome, seule comme on peut l'être dans une jungle, on entendrait une mouche battre le record de l'heure. Et la foule se déchaîne sur les roulements, orages du Mississippi, du plus grand des batteurs free, Ed Blackwell, dont les moindres accents portent plus de parfums de la Nouvelle-Orléans (en 1940) où il est né, que tous les orchestres dixieland qui envahissent les plages. On peut donc acclamer Don Cherry et George Benson. La preuve.

La grandeur de la musique populaire, c'est de conserver à la bêtise sa part intacte de célébration. Qui – sauf les misérables obsédés par le bon goût – n'a pas son George Benson ? Le mien (j'ai cette passion en commun avec Miles Davis), c'est Julio Iglésias. Mais je ne vais pas jusqu'à suivre ses galas. Ni à écouter ses disques, d'ailleurs. C'est une sorte de ferveur platonique qui me lie à lui.

Miles Davis « c'est », comme on dit, un peu moins de monde que George Benson (sept mille cinq cents personnrs), mais lui, au moins, colle la musique aux étoiles. Installant sa troupe sans façon comme on se réunit entre amis dans le studio de la Warner, entouré de fils, de machines et de synthétiseurs, parmi lesquels tout le monde déambule pour se glisser un petit mot, un petit rire ou une tape, Miles joue ici comme jamais, au sommet. Il joue de dos ? Cette insolence enchante un public qui feint de s'en scandaliser. Non, il joue de face à son neveu de batteur, Vincent Wilburn, qui a cru le jour de gloire arrivé quand son oncle l'a convoqué et qui ne cesse d'en baver depuis. Orgueilleusement porteur des rides de toute l'aventure du jazz, Miles est une plaie pour ses batteurs. Contrairement à ce qu'on croit, il n'est pas facile d'être de la famille de l'instituteur.

Triomphe absolu : Benson pour tuer le temps, Miles pour le faire vivre. Le goût du public est assez changeant, comme le ciel de Donostia.

Alors arrive Michel Portal qui, avec le paisible Don et le Vienna Art Orchestra, représente l'un des affluents pas du tout fantômes de la liberté. La journée de Benson a été calme. Celle de Portal est orageuse, le cycle extraditions-maifestations tourne à plein. Le soir, cessez-le-feu pour le Jazzaldia. Le concert se passe sans histoire. Au centre, le trio Humair-Jenny Clark-Kuhn, le plus motivé des groupes du moment, celui qui rafle tous les succès depuis le début de l'année. Dans l'ombre, Jean Schwarz, affairé à l'électronique. A droite, maillot d'athlète et crinière noire pour balancer les blondeurs de Kuhn, Mino Cinelu, ex-Mike Davis, ex-Wether Report, plus Mino que jamais. Et, annoncé comme un musicien basque, remâchant anxieusement que nul n'est prophète en son pays, venu en voisin, Michel Portal.

Tout se passait donc convenablement quand Portal a pris son soprano. Soudain, il a joué des airs qu'on n'avait entendu, jusqu'ici de personne. Que peut-être personne ne rejouerait jamais. Il y avait, pêle-mêle, des échos de blues, des accents de gaïtas, ces bombardes criardes qui font semblant ici d'enlever le fandango pour ne pas vous faire pleurer, il y avait des chants d'autrefois et la musique de demain, cette formidable rage de jouer que tous, trio et Mino confondus, ont prise au vol et renvoyée comme une pelote. D'un concert simplement bon, excellent peut-être, on venait d'entrer par la grande porte dans la musique. A cela, à cette passion dramatique de la liberté, on ne s'habitue pas.

FRANCIS MARMANDE.

FIGURE

Gilberte Tsaï

Rêve en chinois

Eurasienne, Gilberte Tsaï n'a jamais visité la Chine de ses ancêtres. Alors, elle l'a rêvée, en compagnie de Chinois de là-bas et d'ici. C'est Voyage en Chine intérieure, *cour de l'hospice Saint-Louis, du 3 juillet au 6 août.*

Après avoir dirigé pendant dix années des enfants et des adolescents, Gilberte Tsaï s'attaque pour la première fois à des adultes. Dans son nouveau spectacle, *Voyage en Chine intérieure*, elle a rassemblé des Chinois de Chine, musiciens et chanteurs de passage à Paris, des Chinois de Taiwan, des Chinois de Paris, le Paris tout vermillonné du treizième arrondissement.

Ce rassemblement était devenu pour elle une nécessité impérieuse. Née de père chinois émigré en France au début des années 30 et de mère française, elle s'était depuis longtemps, dit-elle, *« inventé une Chine très personnelle, fondée sur les récits de vie aux champs de mon père, dans la région de Wenzhou. J'avais envie de confronter mon imaginaire avec la réalité de la Chine contemporaine »*. Comme chez tout metteur en scène, de cette préoccupation intérieure est né un nouveau spectacle.

« Il n'a jamais été question de créer une fresque politique ou bien un spectacle folklorique. Je voulais aussi éviter ce qui constitue à mes yeux un piège : une pièce autobiographique. J'ai eu envie plutôt de réunir des gens de différentes régions, des textes anciens et modernes et un auteur contemporain, Jean-Christophe Bailly, qui me permettrait, tout en préservant mon émotion première, de disposer d'une situation originale et de mettre en relation des choses et des êtres très différents. »

Le pari, car c'en est un, de réunir des Chinois de différentes parties du monde, de formations et d'opinions souvent divergentes, était risqué. A tel point qu'au commencement de l'aventure, en décembre dernier, certains des onze comédiens qui constituent la distribution de ce *Voyage* refusaient de s'adresser la parole. *« Aujourd'hui, tout le monde se parle, même s'il demeure plusieurs difficultés. Le trait d'union est un énorme humour que tous partagent, même et surtout dans la narration des histoires les plus tristes, les plus douloureuses qu'ils ont traversées, chacun de son côté. »*

Ces histoires sont l'ossature du spectacle qui sera présenté en décembre prochain au Théâtre de l'Est parisien, après avoir été créé à Avignon, dans la cour de l'hospice Saint-Louis. Gilberte Tsaï et Jean-Christophe Bailly, féru d'histoire chinoise, sont partis en plongée dans la littérature ancienne et contemporaine, découvrant là *le Livre des monts et des mers*, ici des textes racistes français du XIXe siècle, ou encore à la Bibliothèque nationale le journal du premier Chinois de France, Arcade, interprète de Louis XIV. Pendant ce temps, les Chinois de la troupe se lançaient dans des improvisations bâties sur leurs propres aventures. Chaque soir, Gilberte Tsaï racontait le résultat de ces séances à Jean-Christophe Bailly, qui pouvait alors se lancer dans la rédaction de ce qu'il appelle une *« assemblée de récits »*, et *« rendre le passage possible entre tous ces discours.* Voyage en Chine intérieure *est un spectacle friable, un mille-feuille qui voudrait constituer un théâtre très actuel, très contemporain »*.

En toujours plus ambitieux, c'est la règle que s'est choisie Gilberte Tsaï. Elle a toujours voulu partir du discours des enfants qu'elle a dirigés, ou bien encore commander pour eux des textes à des écrivains et à des auteurs dramatiques. *« Pendant un certain temps, j'ai monté des spectacles pour enfants. Au bout d'un moment, cela m'a donné un certain malaise. Alors, j'ai fait des spectacles avec des enfants pour les adultes. Ainsi, j'ai demandé des textes non pas conçus pour les enfants mais dits par eux. Enfin, troisième expérience, j'ai fait jouer mon dernier spectacle,* Turbulence, *par des adolescents sur des textes de Michel Deutsch, Jean-Luc Nancy, Hélène Jelen et Jean-Christophe Bailly écrits pour l'occasion. »* *Voyage* est la nouvelle étape de ce parcours en solitaire qui semble bien n'avoir pas d'équivalent ailleurs.

Gilberte Tsaï n'exclut pas de mettre en scène un texte existant. *« J'en ai bien l'envie quelquefois, mais je ne l'ai pas encore rencontré. »* Elle s'en tient pour l'heure à des entreprises qui en appellent à l'imagination. Elle ne travaille jamais sur des personnages, mais *« sur des personnes qui racontent leur propre histoire, avec leurs propres mouvements, même si tout est théâtralisé »*.

OLIVIER SCHMITT.

● RECTIFICATIF. – Une coupe dans l'article de Catherine Humblot paru dans *le Monde* du 31 juillet (intitulé : Art africain à la chapelle des Célestins, les autodidactes) a rendu incompréhensible le début du quatrième paragraphe. Au lieu de : « les pièces rassemblées ici proviennent de deux artistes du Nigeria... », il fallait lire : « Autre aspect d'une expression plastique en pleine évolution, l'art cimentaire, art des temples, sculptures géantes colorées, qu'on ne trouve que dans quelques pays d'Afrique. Le centre culturel français de Lagos et l'AFAA ont rassemblé ici quelques pièces provenant de deux artistes du Nigeria... »

هكذا من الأصل

Culture

Sombre perspective porte Maillot

(Suite de la première).

Mais au lendemain de la guerre, période qui vit l'avènement de Pouillon avant d'en faire son bouc émissaire, un double phénomène s'est produit, exacerbé par les nécessités de la reconstruction. L'affaiblissement du niveau des études, la médiocrité de l'architecture, et une formidable poussée des intérêts financiers ont balayé *grosso modo* tout ce qu'il pouvait y avoir de fin et d'exigeant parmi les professionnels de cet art. C'est l'époque où le seul cabinet d'architecture de Raymond Lopez définit les grandes zones à « massacrer » dans Paris – les 13e, 14e, 15e, 19e et 20e *arrondissements* dont les *friches*, à sa mort en 1966, seront réparti ente ses adjoints, parmi lesquels Michel Holley. C'est ainsi qu'ont été obtenues les « splendeurs » de la porte d'Italie, de Belleville ou du front de Seine.

Loin de nous l'idée que tous ces braves gens n'étaient mus que par des intérêts mesquins ou malhonnêtes. C'est certainement avec la meilleure conscience du monde, renforcée par la confiance amicale des élus parisiens, qu'ils ont ainsi produit ce que l'urbanisme et l'architecture ont pu donner de plus nul. Amère consolation : Bruxelles, et dans une moindre mesure Londres, ont été victimes du même phénomène.

Comme si les pouvoirs publics prenaient *soudain conscience du* problème, le septennat de Giscard d'Estaing s'est mis à parler de « *qualité architecturale* », bloquant certaines opérations, revenant à une « *échelle humaine* » dont le « *patrimoine* », autre découverte, fournissait *un bon exemple. Enfin, une nouvelle* génération d'architectes, longuement mûrie dans les écoles, cuirassée des querelles byzantines de l'après-68, commençait à voir le jour. Elle abandonna ses dernières écailles théoriques sur le terrain sans y perdre *le* bénéfice *de ses ré*flexions, et l'arrivée de la gauche en 1981 a pu lui permettre de trouver des commandes sur un marché anémié. Ainsi, le patrimoine s'étant découvert une existence autonome, la réflexion et la création architecturale, dont *les* quelques dérapages ne doivent pas faire oublier les catastrophes de jadis, ont pris un envol.

Depuis quelques années, les architectes ont à nouveau des noms : Portzamparc, Ciriani, Gaudin, Nouvel, Chemetov, Simounet, Fainsilber, Andrault et Parat (mandarins rescapés), Bofill, Aulenti ou, venus de plus loin, Pei, Foster et Ott... Des noms parmi d'autres (et talonnés par de plus jeunes) qu'on peut critiquer, contester, haïr même, mais qui sont *incontestablement* dans le champs de l'architecture et en sont dignes.

Et puis, on s'habituait à ce que toutes les réalisations majeures fissent l'objet de concours – même faussés, – d'études préalables, de consultations, bref de débats publics *qui replaçaient dans les limites de la* décence les rapports de l'architecture, du politique et du financier.

Cohabitation. Marche arrière ?

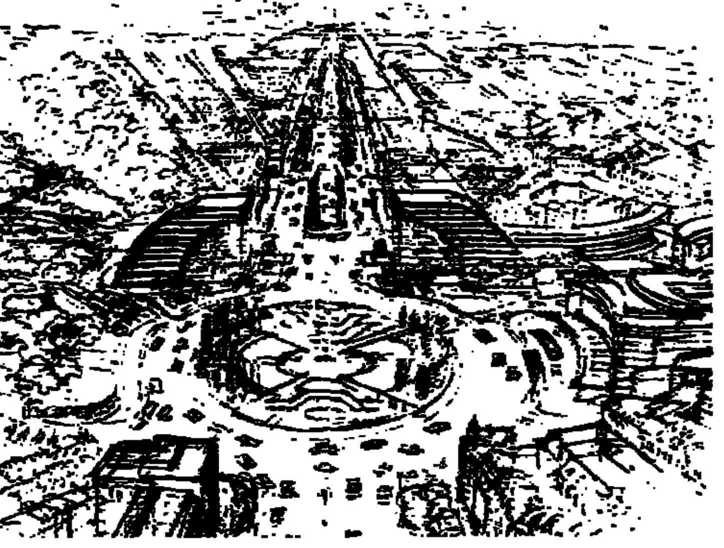
M. Jacques Chirac, sans doute bon gérant de sa ville, n'a pas souvent fait preuve du plus grand discernement architectural. Faute de conseillers, ou de passion ? En tout cas, il a montré comme il se satisfait de peu lorsque son choix s'est arrêté sur le projet qui a donné l'actuel quartier des Halles. Un désastre esthétique que ne peut évidemment par rattraper, *enfoui dans* les sous-sol, le travail biscornu mais ample et propre de Chemetov. Cet aficionado de la ceinture rouge de Paris a en effet versé une bonne mesure d'architecture dans la macédoine en conserve qu'est devenu l'ancien *cœur de Paris.*

La réussite de Bercy

Après avoir hâtivement condamné l'ancienne Halle aux vins, *le maire de Paris accouchait de son* unique réussite architecturale en 1984, avec le Palais omni-sport de Bercy, une des rares pièces montées françaises à avoir obtenu une certaine reconnaissance étrangère. Il faut aussi noter les réalisations de moindre importance *que sont les* conservatoires de quartier, signés Portzamparc ou... Pouillon. Mais n'épiloguons pas sur l'idée cocasse et presque enfantine de demander au Japonais Kenzo Tange la conception d'un auditorium place d'Italie, comme pour singer *tout à la fois* la venue de Pei au Louvre et le concours de l'Opéra de la Bastille.

Au moins l'appel au vénérable maître, sans avoir le mérite de la fraîcheur, avait une autre prestance que ce qu'on nous promet pour la porte Maillot.

Maire de Paris, Jacques Chirac paraissait s'en tenir à un urbanisme



modéré et, pour l'architecture pro*prement dite*, à quelque chose qui relevait tantôt de l'hésitation, tantôt de l'honnête maladresse. Mais le voici premier ministre et voilà qu'apparaît, au premier virage de la cohabitation, l'oursider : Olivier-Clément Cacoub.

Ce dernier a construit à peu près tout et n'importe quoi. En Afrique noire essentiellement, en Tunisie, au Maroc, et même en France : le campus d'Orléans-La Source, le rectorat de l'université de Grenoble ou l'extension de l'ancien Palais des festivals, à Cannes. Immeubles, hôtels, stades, ministères, cimetières, monuments en tous genres, Cacoub a derrière lui un nombre considérable de réalisations qui *hésitent* entre le style international (comme on le dit de la cuisine passe-partout) et le pastiche le moins sobre : un jardin néo-français ou un rappel de la mosquée d'Omar, un « faré » tahitien ou un palais « andalou », le tout sous *les cieux les plus improbables.*

Cacoub, nous dit Michel Ragon qui n'en est plus à sa première préface, « *est un architecte complet, comme on dit d'un sportif qu'il est un athlète complet* ». Cacoub, de fait, paraît pratiquer l'architecture comme un sport : en termes de records et d'efficacité. Seulement voilà, dix années de réflexion et de remise en cause ont singulièrement *éloigné* l'art de construire de la profession d'athlète. Elles ont contribué pour le moins à en faire une discipline autonome.

Si ses amis connaissaient bien son agence parisienne, avenue d'Iéna, le reste de la France l'ignorait à peu près. On *le* croyait très au sud de la Loire, occupé, sous des soleils plus chauds, au lancer du voile de béton, à la course au palais, ou à sauter de pays en pays pour y déposer tours, hôtels et ministères. Quel caprice de la nature ou quel tapis volant a bien pu nous *le* ramener, *sans* l'ombre d'un recyclage, sur ce pauvre Paris ? Alors que spécialistes et associations *s'évertuent* depuis des années à trouver la solution la moins mutilante possible pour le vénérable marché Saint-Germain, hop, voilà notre sportif qui nous pose sur l'œuvre de Blondel une élégante couronne de verre fumé et de béton comme on croyait ne plus en voir même sur la Côte d'Azur (*le Monde* du 14 février).

Rien n'est encore sorti du sol, mais tous ceux qui s'étaient battus, souvent les uns contre les autres, autour du vieux marché en ont gardé le teint vitreux et l'œil jaune de stupéfaction. Crise de foie architecturale ! On n'avait pas vu ça depuis le palais des Congrès de la porte Maillot.

Cinquante mètres de haut

Une main sur le ventre et l'autre sur le front, on soufflait un peu, le dos courbé, par prudence. D'où allait bien partir le prochain coup ? De la porte Maillot, justement ! C'est en effetlà, on vient de l'apprendre, que Cacoub, promu au rang de nouveau Ledoux, devrait *édifier la première des cinq portes* destinées à la capitale, les autres bénéficiaires devant être Charenton, Bagnolet, Les Lilas et La Villette (*le Monde* du 26 juillet). *En soi, le* projet, ou l'esquisse de projet est déjà contestable.

Il s'agit de construire, au-dessus du périphérique, deux édifices recouverts de verre et de granit, de chaque côté de l'avenue Charles-de-Gaulle, *qu'ils sont censés ouvrir*. Symétriques l'un de l'autre, ils auront 50 mètres de haut, ce qui n'est pas une mince affaire, et se présenteront comme deux fragments de courbe opposés, sorte d'arc de triomphe coupé dont on aurait écarté chaque moitié sur les bords pour laisser passer le flot des voitures. Un de ces « grands gestes » que dit aimer M. Cacoub, et comme on les chérissait encore dans les années de l'après-guerre.

Vision « à la française » des mégastructures américaines, c'est-à-dire dépourvue de la moindre trace de grâce, d'élégance, de fierté, cette « porte » vient s'appliquer brutalement, « à *l'américaine* », sur un de ces axes que le vieux génie urbanistique français nous avait légués, pleins d'équilibre et de grandeur. Pour cautionner ce reniement des qualités nationales et l'exaltation des défauts correspondants, il nous est dit que cet ensemble bifide couvrira le périphérique (fort bien) et sera payé par un promoteur québécois (épatant).

Mais cela n'excuse en rien ces deux gestes présoixante-huitards, aimables comme une pince coupante et dynamiques comme des fragments de pneumatiques. Même le Palais des congrès, dans son infinie platitude, s'était mis en retrait du grand axe qui réunit le musée du Louvre et la Défense *via* l'Arc de triomphe et la porte Maillot. C'est la plus longue et célèbre perspective du monde, une de ces réussites dues au temps comme aux *hommes*, et auxquelles on ne touche pas sans d'infinies précautions. Et sans provoquer de vives réactions. Les deux extrémités de l'axe en apportent un témoignage assez clair.

On l'a vu pour le Louvre, après *l'incendie des* Tuileries, et *plus ré*cemment pour le Grand Louvre, dont l'étude a été demandée à l'architecte I. M. Pei par le président Mitterrand. Le fait du prince, certes, mais en appelant l'un des plus célèbres architecte du monde qui a fait ses preuves dans les lieux les plus sensibles, M. Mitterrand s'assurait d'un projet digne du Louvre. Et la pyramide, fragment le plus contesté du projet, n'a pas empêché le Grand Louvre de trouver maintenant le plus large assentiment.

Mais le public devra attendre pour se faire une opinion concrète, ladite porte Maillot risquant de voir, en effet, le jour bien avant ce fameux Grand Louvre dont l'actuel gouvernement a décidé de retarder la construction.

A l'autre extrémité, les « princes » ont longtemps hésité et nombre de projets ont été écartés, avec sagesse, pour que soit enfin organisé un concours international. C'est le projet Spreckelsen que le *jury a finalement choisi pour cette* « Tête Défense ». Et les hasards et les dieux ont voulu qu'il s'agisse d'une des plus belles prouesses imaginatives sorties depuis longtemps d'un concours.

Entre le Louvre et la Tête Défense, cette « porte de Paris » que le maire de Paris-premier ministre, cumulant deux rôles princiers, souhaite voir érigée porte Maillot, ne mérite-t-elle pas semblable traitement ? Mais peut-être M. Chirac pense-t-il que tout cela se vaut, sincèrement ?

FRÉDÉRIC EDELMANN.

Spectacles

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

Les jours de première sont indiqués entre parenthèses.

Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.

Les salles subventionnées

COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15), 20 h 30 : le Bourgeois gentilhomme (dern.).

BEAUBOURG (42-77-12-33) Cinéma-Vidéo : 16 h : Der Freischutz, de C.-M. Von Weber ; 19 h : Intermezzo, de R. Strauss.

Les autres salles

BOURVIL (43-73-47-84), 20 h 30 : Pas deux comme elle.

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Elysée.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11), 21 h : Poil de carotte.

DAUNOU (42-61-69-14), 21 h : Au secours, elle me veut.

ESPACE GAITÉ (43-27-95-94), 21 h : Vieilles Canailles.

FONTAINE (48-74-74-40), 22 h : les Chaussures de Mme Gilles.

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18), 21 h : Messieurs les ronds-de-cuir.

LUCERNAIRE (45-44-57-34), I. : 19 h : Simone Weil 1909-1943 ; 20 h 30 : le Rire national ; 22 h : l'Amour goût. Petite salle, 18 h 30 : Pardon M'sieur Prévert ; 20 h : Arlequin, serviteur de deux maîtres.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76), 20 h 30 : Mais qui est qui ?

ŒUVRE (48-74-42-52), 21 h : Grand-Père Schlomo.

PORTE SAINT-MARTIN (46-07-37-53), 20 h 30 : le Tombeur.

PALAIS-ROYAL (42-97-59-81), 20 h 45 : N'écoutez pas mesdames.

TAI THEATRE (42-78-10-79), 20 h 30 : l'Ecume des jours.

THÉATRE D'EDGAR (43-22-11-02), 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.

THÉATRE DE L'ISLE-SAINT-LOUIS (46-33-48-65), 20 h 30 : Astro Folies Show (dern.).

TINTAMARRE (48-87-33-82), 20 h 15 : A star is beur ; 21 h 30 : Poivre de Cayenne.

TOURTOUR (48-87-82-48), 20 h 30 : le Petit Prince.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (42-96-29-35), 20 h 15 : l'Orchestre ; 21 h 45 : En manches de chemise ; 23 h : Les plaisirs en un seul corps.

BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84), I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou II ; 22 h 30 : l'Etoffe des blaireaux. – II. 20 h 15 : les Sacrés Monstres ; 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes.

CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11), I. 20 h 15 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. – II. 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes. – III. 20 h 15 : Pierre Salvadori.

GRENIER (43-80-68-01), 22 h : Non je n'ai pas disparu.

PETIT CASINO (42-78-36-50), 21 h : Les oies sont vaches ; 22 h 15 : Nous, on sème.

POINT-VIRGULE (42-78-67-03), 20 h 15 : Moi je craque, mes parents raquent ; 21 h 30 : Nos désirs font désordre ; 22 h 30 : Pièces détachées.

TINTAMARRE (48-87-33-82), 22 h 30 : Phèdre.

Music-hall

LUCERNAIRE (45-44-57-34), à 20 h : C. Vence chante Boris Vian ; à 22 h : C. Caussimon.

PIGEON DE LA BUTTE (42-62-57-95), 22 h : Malek, C. Dosogne, Véronique.

POTINIÈRE (42-61-44-16), 21 h : les Aventuriers de la gauche perdue.

TOURTOUR (48-87-82-48), 22 h 30 : Mannick.

Opérettes, comédies musicales

DEJAZET, TLP (48-87-97-34), 20 h 30 : la Petite Boutique des horreurs.

ESSAION (42-78-46-42), 20 h 30 : C'était comment déjà... du Caf-Conc' à Saint-Germain-des-Prés, à 22 h : Un souvenir... les années trente.

GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79), 20 h 30 : Lady Day.

RENAISSANCE (42-08-18-50), 20 h 45 : le Capitaine Fracasse.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-18-50), 21 h : le Cocktail de Sergio.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45), 21 h : Touche pas à mon vote.

Jazz, pop, rock, folk

BAISER SALÉ (42-33-37-71), 23 h : M. Nissim Groupe.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05), 21 h 30 : J. Lacroix Jazz Orchestra.

MAGNETIC TERRACE (42-36-26-44), 22 h : T. Montoliu Quartet.

MONTANA (45-48-93-08), 20 h 30 : Quartet Orpheon Celesta.

NEW MORNING (45-23-51-41), 20 h 30 : Chet Baker Trio.

PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70), 21 h 30 : Trio J.-M. Bernard.

PETIT JOURNAL SAINT-MICHEL (43-26-28-59), 21 h 30 : A. Bouchet Quartet.

PETIT OPPORTUN (42-26-01-36), (Mer.), 23 h : G. Lafitte, M. Hemmeler, P. Boussaguet, A. Levitt.

LA PINTE (43-26-26-15), 22 h : Quasar.

SLOW CLUB (42-33-84-30), 21 h 30 : G. Mighty Flea Conners.

SUNSET (42-61-46-60), 23 h : T. Gubitch, O. Calo, J.-P. Celea.

TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (42-33-58-37), 22 h : O. Piro Quintet ; A. Politi.

Festival estival de Paris

(47-27-12-68)

Eglise Saint-Merri, 20 h 30 : Chœur d'hommes Ferenc Liszt, dir. A. Toth, G. Lehotka, orgue (Liszt).

Les concerts

Eglise Saint-Germain l'Auxerrois, 21 h : Ensemble instrumental J.-W. Audoli (Mozart).

Espace Kiron, 19 h : P. Lerebours.

Eglise Saint-Louis-en-l'Ile, 21 h: Ensemble instrumental J.-J. Wiederker (Vivaldi, Mozart).

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

16 h, SOS Sahara, de J. de Baroncelli ; 19 h, Hommage aux cinémathèques étrangères : Luxembourg, Devil dogs of the air, de Lloyd Bacon ; 21 h, Hommage à Gary Cooper : Ce bon vieux Sam, de Leo McCarey (Vostf).

BEAUBOURG (42-78-35-57)

17 h 15, Racines, de B. Alazraki (Vost. anglais) ; 19 h 15, Hommage à Heinosuke Gosho : Mon amie et mon épouse (Vost. anglais).

Les exclusivités

ABSOLUTE BEGINNERS (Brit., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

AFTER HOURS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-36-30-40).

AIGLE DE FER (A., v.f.) : Paris Ciné, 10e (47-70-21-71).

L'AMANT MAGNIFIQUE (Fr.) (*) : Quintette, 5e (46-33-79-38).

L'AME SŒUR (Suis.) : Luxembourg (h. sp.), 6e (46-33-97-77).

L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : 5e Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LES ANGES SONT PLIÉS EN DIEUX (Afr. du Sud, v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

ANNE TRISTER (Canadien) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Saint-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

LES BALISEURS DU DÉSERT (Tunisien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

BIRDY (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82). – V.f. : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

BLACK MIC-MAC (Fr.) : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LE BONHEUR A ENCORE FRAPPÉ (Fr.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40).

BRAZIL (Brit. v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LA CAGE AUX VICES (*) (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Maxéville, 9e (57-70-72-86) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

LE CAMP DE L'ENFER (*) (A., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

CASH-CASH (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

LE CONTRAT (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (40-26-12-12) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08). – V.f. : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

CRAZY FAMILY (Jap. v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

DAKOTA HARRIS (A., v.f.) : Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77).

D.A.R.Y.L. (A., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LE DIABLE AU CORPS (It., v.o.) (*) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40).

LE DIAMANT DU NIL (A., v.o., v.f.) : Espace Gaîté (h. sp.), 14e (43-27-95-94).

Le Monde Informations Spectacles
42-81-26-20
Pour tous renseignements concernant
l'ensemble des programmes ou des salles
(de 11 h à 21 h sauf dimanches et jours fériés)
Réservation et prix préférentiels avec la Carte Club

Vendredi 1er août

L'EAU ET LES HOMMES (Fr.) : La Géode, 19e (42-45-66-00).

ÉTATS D'AME (Fr.) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30).

FOOL FOR LOVE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

FLAGRANT DÉSIR (Fr.) : Quintette, 5e (46-33-79-38) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

GARDIEN DE LA NUIT (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

GENESIS (Indo-fr., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

GOD'S COUNTRY (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-25-48-18).

GOLDEN EIGHTIES (Franco-Belge) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18).

HANNAH ET SES SŒURS (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Maillot, 17e (47-48-06-06).

HAVRE (Fr.) : Studio 43 (h. sp.), 9e (47-70-63-40).

HIGHLANDER (Brit., v.o.) : George-V, 8e (45-62-41-46) ; Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94). – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

HITCHER (A., v.o.) (*) : Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21). – V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70).

LA LOI DE MURPHY (A., v.o.) (*) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16. – V.f. : Rex, 2e (42-35-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

LE LIEU DU CRIME (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

MAINE OCÉAN (Fr.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (A., v.o.) (*) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76). – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

OPERA DO MALANDRO (Franco-brésilien), v.o : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet, Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

OUT OF AFRICA (A.), v.o. : Saint-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; v.f. : Gaumont Opéra, 9e (47-42-60-33) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01).

PIRATES (A.), v.o. : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; v.f. George-V, 8e (45-42-41-46) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03).

LES FILMS NOUVEAUX

L'AMOUR FOU, film Allemand de Wolfang Peterson. V.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

DROLES D'ESPIONS, film Américain de John Landis. V.o. : Gaumont Halles, 1er (40-26-12-12) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08). – V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

MAMMAME, film français de Raul Ruiz et Jean-Claude Gallotta : 14 Juillet Racine, 6e (43-26-19-68).

TOUCH OF ZEN, film Chinois de King Hu. V.o. : Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60).

POLICE ACADEMY III (A.), v.o. : George V, 8e (45-42-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; v.f. ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

PROFESSION : GÉNIE (A.), v.f. : Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

POURVU QUE CE SOIT UNE FILLE (Fr.-It.), Cinoches (Hsp), 6e (46-33-10-82).

PRUNELLE BLUES (Fr.) UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40).

PYGMÉES (Fr.) : Bonaparte, 6e (43-26-12-12) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

QUI TROP EMBRASSE... (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

RECHERCHE SUSAN, DÉSESPÉRÉMENT (A.), v.o. : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

RÉGIME SANS PAIN (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

ROMEO ET JULIETTE (Brit), v.o. : Vendôme, 2e (47-42-97-52).

ROSE BONBON (A.), v.o. : George V, 8e (45-62-41-46).

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A.), v.o. : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

RUNAWAY TRAIN (A.), v.o. : Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

LE SACRIFICE (Franco-suédois) : v.o. : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Pagode, 7e (47-05-12-15).

SALVADOR (A.), v.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26).

SOLEIL DE NUIT (A.), v.o. : Publicis Matignon, 8e (43-59-31-97) ; v.f. : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

STOP MAKING SENSE (A.), v.o. : Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04), h. sp.

SOLO POUR DEUX (A.), v.o. : Colisée, 8e (43-59-29-46).

THE DREAM IS ALIVE (A.), Géode, 19e (42-45-66-00).

THE SHOP AROUND THE CORNER (A.), v.o. : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

TENUE DE SOIRÉE (Fr.) (*) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

37°2 LE MATIN (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Maillot, 17e (47-48-06-06).

UNE BARAQUE A TOUT CASSER (A.), v.o. : Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33).

UN HOMME ET UNE FEMME : 20 ANS DÉJA (Fr.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

U.S. WARRIORS (A.), v.f. : Gaîté Boulevard, 2e (45-08-96-45) ; Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77).

WEEK-END DE TERREUR (A.) (*), v.o. : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

Z.O.O. (Brit.), v.o. : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

Les grandes reprises

AILLEURS, L'HERBE EST PLUS VERTE (A., v.o.) : Champo, 5e (43-54-51-60).

A L'EST D'EDEN (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

AMADEUS (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

ARSÉNIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

ATOMIC CYBORG (A.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-72-86).

BANANAS (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40).

BARRY LYNDON (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02). – V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33).

BERLIN AFFAIR (All. v.o.) (*) : Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76).

BLADE RUNNER (A. v.o.) (*) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V. f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

BONS BAISERS DE RUSSIE (A. v.o.) : Forum 1er (42-97-53-74) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; George V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Wépler, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

BUGSY MALONE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Danton, 6e (42-25-10-30) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARDS (A., v.o.) : Boîte à Films, 17e (46-22-44-21).

CENDRILLON (A., v.f.) : Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Napoléon, 17e (42-67-63-42)) ; Secrétan, 19e (42-71-77-99).

LE COLOSSE DE RHODES (Fr.-It.-Esp., v.f.) : Gaumont Halles 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

COMMENT ÉPOUSER UN MILLIONNAIRE (A., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (43-25-78-37).

LE COUTEAU DANS L'EAU (A., v.o.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04).

LA DAME DE SHANGHAI (A., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14).

LA DÉCHIRURE (A., v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61).

L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

LE FAUCON MALTAIS (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (43-29-11-30).

LA FILLE DE RYAN (Angl., v.o.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

LE FLIC DE BEVERLY HILLS (A., v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61).

LA FORÊT D'ÉMERAUDE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

GEORGIA (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Rotonde, 6e (45-74-94-94).

GILDA (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

GOLDFINGER (A., v.f.) : Arcades, 2e (42-33-54-58).

GREYSTOKE LA LÉGENDE DE TARZAN, SEIGNEUR DES SINGES (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

LES GRANDES VACANCES DE DONALD (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (It., v.o.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

IL ÉTAIT UNE FOIS EN AMÉRIQUE (A., v.o.) : Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23).

L'INNOCENT, (It., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21). – V.f. : Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43).

L'IMPORTANT C'EST D'AIMER (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; St-Ambroise (H.s.p.), 11e (47-00-89-16) ; Boîte à films ; 17e (46-22-44-21).

JAMES BOND CONTRE Dr NO (Ang., v.o.) : Colisée, 8e (43-59-29-46). – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

LIEN DE PARENTÉ (Fr.) : Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

LUDWIG (It., v.o.) Version intégrale : Kinopanorama, 15e (43-06-50-50).

MAD MAX II (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Gaîté Rochechouart, 9e (45-08-96-45).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Ang., v.o.) : Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71) ; Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (45-08-11-69).

MY FAIR LADY (A., v.o.) : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

NATTY GANN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

NAZARIN (Mex., v.o.), Reflet Logos, 5e (43-54-42-34) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o.) (*) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14) ; Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71). – V.f. : Arcades, 2e (42-33-54-58).

ORFEU NEGRO (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

PAS D'ORCHIDÉES POUR MISS BLANDISH (A., v.o.) (*) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).

PETER PAN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-40).

PIERROT LE FOU (Fr.) : Reflets Médicis, 5e (43-54-42-34) ; Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

RAMBO (A., v.o.) Marignan, 8e (43-59-92-82). – V. f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (46-36-10-96).

LA ROSE TATOUÉE (A., v.o.) : St-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23) ; Reflet-Balzac, 8e (45-61-10-60).

LA ROUTE DES INDES (Ang., v.o.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

RUE CASES-NÈGRES (Fr.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Républic, 11e (48-05-51-33) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

SALO OU LES 120 JOURS DE SODOME (It., v.o.) (**) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).

SIBERIADE (Sov.) (v.o) : Cosmos, 6e (45-44-28-80).

SUBWAY (Fr.) : Boîte à Films, 17e (46-22-44-21).

TCHAO PANTIN (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

THIS IS ARMY (A., v.o.) : Péniche des Arts, 16e (45-27-77-55).

TOOTSIE (A., v.o.) : 3 Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

UN, DEUX, TROIS (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

UN SOUPÇON DE VISON (A., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34) ; Mac Mahon, 17e (43-80-24-81).

LA VIE EST A NOUS (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.o.) (*) : George V, 8e (45-62-41-46) ; 7 Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

WILLIE BOY (A., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03).

Les festivals

L'AGE D'OR DE LA COMÉDIE AMÉRICAINE (v.o.), 14 Juillet-Parnasse, 6e (43-26-58-00) : La destinée se joue la nuit.

W. ALLEN (v.o.), Templiers, 3e (42-72-94-56) en alternance : Manhattan, Woody et les Robots, Zelig, Comédie érotique d'une nuit d'été, Tombe les filles et tais-toi, Broadway Danny Rose.

J.-L. GODARD, Denfert 14e (43-21-41-01), 19 h : Masculin-féminin.

LES GRANDES COMÉDIES DE LA COLUMBIA (v.o.), Action Rive Gauche 5e (43-29-44-40) : l'Inquiétante dame en noir.

MONTY PYTHON (v.o.) : Jabber Wocky.

LUBITSCH (v.o.), Champo, 5e (43-54-51-60) : To be or not to be ; + Action Christine, 6e (43-29-11-30) : Sérénade à trois.

PROMOTION DU CINÉMA (v.o.), Studio 28, 18e (46-06-36-07), Profession : génie.

RUSSIE ANNÉES 20 (v.o.), 14 Juillet-Parnasse, 6e (43-26-58-00) : le Tournant décisif.

TARKOVSKY (v.o.), Denfert, 14e (43-21-41-01) : Andréi Roublev.

GENE TIERNEY (v.o.), Action-Ecoles, 5e (43-25-72-07) : Laura.

LA TRILOGIE DE LA GUERRE DES ÉTOILES, (A., v.o.), UGC Normandie, 7e (45-63-16-16), (v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

VIVE LA REPRISE (v.o.), Studio Bertrand, 7e (47-83-64-66), 17 h 05 : The Servant ; 19 h 05 : la Clé de verre ; 20 h 35 : Agent X 27 ; 22 h 15 : l'Homme au masque de cire.

HOMMAGE A VINCENTE MINNELLI (v.o.) : Action Rive-Gauche, 5e (43-29-44-40) : Tous en scène.

Les séances spéciales

AMADEUS (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21), 17 h 30.

APOCALYPSE NOW (A., v.o.) (*) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85), 17 h.

BERLIN AFFAIR (All., v.o.) (*) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71), 18 h.

CABARET (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 19 h 45.

LES JOURS ET LES NUITS DE CHINA BLUE (**) (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 20 h 15.

PARIS, TEXAS (A., v.o.) : Cinoches Saint-Germain, 6e (46-33-10-82), 21 h 40.

PINK FLOYD THE WALL (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21), 22 h 30.

LA RÈGLE DU JEU (Fr.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 16 h.

TAXI DRIVER (**) (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 22 h 15.

LES VALSEUSES (*) (Fr.) : Templiers, 3e (42-72-94-56), 22 h.

WITNESS (A., v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61), 16 h 35.

PARIS EN VISITES

SAMEDI 2 AOUT

« L'impératrice Joséphine à Malmaison », 15 heures, arrêt Château-Malmaison, autobus à la Défense nº 156 A (Paris et son histoire).

« Merri-Quincampoix », 15 heures, parvis Hôtel-de-Ville devant poste (G. Botteau).

« Le Sénat, palais du Luxembourg », 14 h 30, 15, rue de Vaugirard (tél. matin : 45-74-13-31, E. Romann).

« L'Opéra et son musée », 15 heures, haut des marches gauche (AITC).

« Le vieux Montmartre et la bohème artistique », 15 heures, métro Abbesses (Lutèce visites).

« A la recherche du premier village de Versailles », 14 h 30, office de tourisme de Versailles, 7, rue des Réservoirs.

« Montmartre : cités d'artistes, ruelles et jardins », 15 heures, métro Abbesses (M. Pohyer).

« L'étrange quartier Saint-Sulpice », 15 heures, sortie métro Saint-Sulpice (Résurrection du passé).

« Les hôtels de l'île Saint-Louis. Evocation de Voltaire. Les amours de La Fontaine. L'hôtel de Richelieu », 15 heures, sortie métro Saint-Paul (I. Hauller).

« Le vieux Mouffetard », 14 h 30, métro Censier-Daubenton (Les Flâneries).

« Hôtels du Marais, place des Vosges illuminés », 21 heures, métro Pont-Marie (Les Flâneries).

« La peinture italienne de Giotto à Léonard de Vinci », 14 h 30, Louvre, porte Jaujard (P.-Y. Jaslet).

« L'ancienne comédie, le rempart de Philippe-Auguste, le Procope », 11 heures, 13, rue de l'Ancienne-Comédie (Mme Demory).

« Le musée Rodin », 15 heures, 77, rue de Varenne (Mme Allaz).

« L'Institut de France », 15 heures, 23, quai de Conti (M. Dusart).

« L'hôtel de Sully », 15 heures, 72, rue Saint-Antoine (Mme Vermeersch).

« Les salons de réception du ministère des affaires extérieures », 15 heures, 37, quai d'Orsay (M. Ragueneau).

« Une heure au Père-Lachaise », 10 heures et 11 h 30, entrée principale.

« Ateliers et courette de Montsouris », 14 h 45, métro Cité-Universitaire (V. de Langlade).

CONFÉRENCES

Cité des sciences et de l'industrie de La Villette, 15 h 30, Espace Diderot, salle de projection : « Grands voyages et incidences sur la pensée au dix-huitième siècle », animé par Jean-Pierre Gasc, du Muséum d'histoire naturelle.

Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision, accompagnés d'articles de présentation, de jugements, d'illustrations et de la liste commentée de tous les films, sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Les émissions signalées ci-dessous par un triangle noir sont celles qui ont fait l'objet d'un article dans le dernier supplément. Les carrés placés après le titre des films expriment notre appréciation : □ A éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Jeudi 31 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF1

20 h 35 Série : L'homme à poigne.
Feuilleton allemand en sept épisodes d'après un roman de Hans Fallada. Réal. W. Standte. Avec G. Knuth, R. Hunold, E. Skrotzki, D. Biener.
La décomposition d'une famille berlinoise au début de la première guerre mondiale, traitée sous la forme d'un mélodrame populaire.

21 h 35 INA nuit d'été.
Cette semaine, après Graf'nitz, *l'essai de Michaël Gaumnitz sur palette graphique, on verra dans la série* Voyage sentimental, *la deuxième partie de :* La grande allure, *un documentaire d'auteur, du Québécois Pierre Perrault, puis* 20 th Century blues *par Robert Manthoulis,* la Chambre des mots *par Yves Breuil et* Chœur sur cœur, *un jeu ayant pour thème les variations autour d'un mot, aujourd'hui le mot cœur.*

23 h 10 Journal.

23 h 30 Carnet de bord.

DEUXIÈME CHAINE : A2

20 h 35 Cinéma : les Félins ■■
Film français de René Clément (1963), avec A. Delon, J. Fonda, L. Albright, A. Oumansky, C. Studer (N).
Un play-boy, poursuivi par des gangsters, devient – c'est son refuge – le chauffeur d'une riche veuve américaine et de sa cousine. Mais est-il vraiment en sûreté dans leur villa isolée de la Côte d'Azur ? Suspense à partir d'un roman de série noire, labyrinthe de mystère, de mensonge et de peur. La virtuosité de René Clément, la fascination d'Alain Delon et de Jane Fonda.

22 h 10 J'aime à la folie... le théâtre.
Magazine présenté par France Roche. Invité : Jean-Claude Carrière, depuis le Festival d'Avignon.
Au sommaire : La vie est un songe, *de Calderon ;* le Malheur indifférent *et* Histoire d'enfant, *de Peter Handke ;* la Tempête, *de Shakespeare (séance de répétition à Aubervilliers et en Avignon ; extrait du spectacle et interviews de Pierre Dux et Alfredo Arias) ;* Don Carlos, *de Schiller (extraits et interview du metteur en scène Michel Marquais) ;* Elle est là, *de Nathalie Sarraute, avec Maria Casarès, etc.*

23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

20 h 30 Cinéma : les Espions ■■
Film français d'Henri-Georges Clouzot (1957), avec C. Jurgens, P. Ustinov, O.-E. Hasse, S. Jaffe, P. Carpenter, V. Clouzot, G. Sety (N.).
▶ *Un psychiatre de Maisons-Laffitte, au bord de la ruine, accepte de prendre pour pensionnaire un agent secret. Il se trouve soudain entouré d'espions dont il ignore pour qui ils travaillent. Un film d'angoisse basé sur la notion d'absurde et de fatalité inhérente à la nature humaine. Œuvre injustement méconnue qui a devancé tout un courant de démythification des services secrets, dans les années 60. Mise en scène envoûtante. Vedettes internationales.*

22 h 30 Journal.

22 h 55 Série : Contes d'Italie.
L'île, d'après Giani Stuparich, réal. Pino Passalacqua. Avec Omero Antonutti, Juliette Meyniel. Eduard Erne, Laura de Marchi et Sergio Rubini.
Un père et un fils regagnent leur île natale. Le père est atteint d'une maladie qui le fait souffrir cruellement, mais dont il ignore qu'elle est incurable. Il lutte pour rester un homme fort, aimant la vie, plein de sang joyeux. Le fils n'ose pas lui dire la vérité, mais le convainc de quitter l'île pour une hypothétique guérison.

23 h 55 Journal des festivals (rediff.).

CANAL PLUS

20 h 35, les Enragés ■ film de Pierre-William Glenn ; 22 h 15, On s'en fout, nous on s'aime ■ film de Michel Gérard ; 23 h 40, Querelle ■■ film de Rainer W. Fassbinder ; 1 h 25, Série : Espion à la mode ; 2 h 10, Jazz à Juan-les-Pins : Miles Davis et son orchestre.

LA « 5 »

20 h 30, Série : Chips ; 21 h 25, Série : Kojak ; 22 h 25, Musique : Cinq sur cinq ; 23 h 15 à 2 h 55, rediffusions.

TV 6

19 h, NRJ 6 ; 20 h, Tonic 6 ; 22 h, NRJ 6 (rediff.) ; 23 h, PROFIL 6, invités : The Cure ; 0 h, Tonic 6.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Je suis venu comme j'avais promis, adieu, de J.-M. Le Sidaner. Avec J.-P. Cisife, P. Clementi.
21 h 30 MANCA 86, musiques actuelles Nice-Côte d'Azur (Harawi, de Messiaen).
22 h 30 Nuits magnétiques : les espions de Sa Majesté.
0 h 10 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 15 Festival de Bayreuth 1986 (concert célébrant le centième anniversaire de la mort de Franz Liszt) : *Concerto pour piano et orchestre n° 2,* de Faust : *Symphonie pour ténor, chœur d'hommes et orchestre,* de F. Liszt, par les chœurs et l'orchestre du Festival. Chef des chœurs, N. Balatsch, dir. D. Barenboïm, sol. K. Zimerman, piano, et R. Schunk, ténor.
22 h En direct de la cour Jacques-Cœur : Mikhail Rudy ; F.-R. Duchable, piano, et G. Caussé, alto.
0 h 15 En direct de la salle Molière : Eric Davoust.
1 h 30 En différé de l'Opéra de Montpellier : Donatella Failoni.

Vendredi 1er août

PREMIÈRE CHAINE : TF1

15 h 35 Croque-vacances.
Rémi ; Les Bisktits ; Variétés ; Orly ; Bricolage.

17 h 20 Boîte à mots.

17 h 25 Feuilleton : Lucien Leuwen (rediff.).

18 h 25 Mini-journal, pour les jeunes.

18 h 35 Feuilleton : Danse avec moi (rediff.).

19 h 10 La vie des Botes.

19 h 40 Le masque et les plumes.

20 h Journal.

20 h 35 Intervilles : Gagny-Gujan-Mestras.
Les jeux présentés par Guy Lux, Simone Garnier et Léon Zitrone ont lieu cette semaine près de Paris, à Gagny, en Seine-Saint-Denis, et dans le petit port de Gujan-Mestras en Gironde.

22 h 15 Variétés : Michel Sardou (et à 23 h 25).
Première partie du récital que Michel Sardou a donné du 2 au 6 avril 1985 au Forest National de Bruxelles. (2e partie à 23 h 25). M. Sardou interprète : *Vladimir Ilitch ; Afrique, adieu ; Victoria ; En chantant : la Débandade ; Je viens du Sud ; Musica.*

23 h 10 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

14 h 20 Documentaire : Passions d'enfants (rediff.).

15 h 15 Feuilleton : Christa (rediff.).

15 h 45 Sports été.
Golf : open de Grande-Bretagne ; Escrime : championnat du monde.

18 h 25 Série : Capitol.

18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.

19 h 15 Emissions régionales.

19 h 40 Affaire suivante.

20 h Journal.

20 h 35 Série : Le privé. Poids mouche.
D'Adolfo Aristarain. Avec E. Poncel, A. Sanchez...
Carvalho est chargé par Rino Santos, ex-entraîneur et vieil ami du boxeur Jini Young Serra, d'enquêter sur l'assassinat de ce dernier et de retrouver son ex-femme...

21 h 35 Apostrophes.
Magazine littéraire de Bernard Pivot.
Sur le thème « Les horreurs de l'amour », sont invités : Joëlle Guillais (la Chair de l'autre ; le Crime passionnel au dix-neuvième siècle), *Hervé Jaouen* (l'Adieu aux îles), *Daniel Karlin et Tony Lainé* (les Violences de l'amour), *Jacques Ruffié* (le Sexe et la Mort).

22 h 40 Journal.

23 h Ciné-club : Litan □
Cycle : Les inédits de l'été.
Film français de Jean-Pierre Mocky (1981). Avec Marie-José Nat, Jean-Pierre Mocky.
Dans une cité de montagne où l'on fête les trépassés se produisent d'étranges incidents qui correspondent au cauchemar de la femme d'un géologue. Une tentative de film fantastique complètement ratée malgré un certain aspect insolite des images. Quand on aime Mocky, mieux vaut s'abstenir. Tout le monde peut se tromper.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

16 h 30 Emission régionale.
17 h 30 Série : Terroir en bouche.
17 h 45 Série : Les parcs régionaux (le Morvan).
18 h 15 Série : Cheval mon ami.
18 h 45 Journal des festivals.
19 h Le « 19-20 » de l'information.
19 h 55 Dessin animé : les Entrechats.
20 h 5 Les jeux à Cagnes-sur-Mer.
20 h 35 Feuilleton : Celebrity.
De Paul Wendkos. Avec Michael Beck.
▶ *Trois jeunes gens se réunissent dans un chalet. Un drame éclate, qui sera leur secret commun.*

21 h 25 Taxi.
Magazine d'actualités de Philippe Alfonsi et Maurice Dugowson.
Au sommaire : étrangères lucarnes, l'URTE (Union radio télévision égyptienne) ; la publicité chinoise.

22 h 25 Journal.

22 h 50 Décibels.
Emission rock de Jan-Lou Janeir.
Avec Les Cars, Then Jericho, Batmen, Angèle Maimone, Huster Du, Les Flamingos, Les Wibes et les Trotskids.

23 h 35 Journal des festivals (rediff.).

CANAL PLUS

14 h, Stella ■■ film de Laurent Heynemann ; 16 h 50, les Aventures d'Arsène Lupin ■■ film de Jacques Becker ; 18 h, Série : Dancin'Days ; 18 h 35, Top 50 ; 19 h 5, Série : Rawhide ; 20 h, les Triplés ; 20 h 5, Football : coupe de la Ligue : Monaco-Nice, en direct ; 22 h 35, Solo pour une blonde ■ film de Roy Rowland ; 0 h, Je suis photogénique ■ film de Dino Risi ; 1 h 50, Karaté Kid ■ film de John G. Avidsen ; 3 h 55, Une indécente obsession ■ film de Lex Marinos ; 5 h 35, Série : Winchester à louer.

LA « 5 »

18 h 45, Feuilleton : Flamingo Road ; 19 h 40, Série : Star Trek (et à 2 h) ; 20 h 30, Série : Supercopter (et à 23 h 15) ; 21 h 25, Série : Baretta (et à 0 h 10) ; 22 h 15, Magazine auto-moto : Grand Prix (et à 1 h).

TV 6

14 h, Tonic 6 ; 17 h, Système 6 : invité : Xavier Delluc (rediff.) ; 19 h, NRJ 6 ; 20 h, Tonic 6 ; 23 h, NRJ 6 (rediff.) ; 0 h, Tonic 6.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Dante, écrivain majeur (rediff).
22 h *Festival de Radio-France et de Montpellier : Satyricon,* de Bruno Maderna, en direct de la cour des Ursulines, par le Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France.
23 h Entretien avec Fred Deux.
0 h Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert (émis de Stuttgart) : *le Crépuscule des dieux,* extrait ; *Voyage de Siegfried sur le Rhin,* de Wagner ; *Concerto pour piano et orchestre,* de Schumann ; *Symphonie n° 1,* de Brahms, par l'Orchestre symphonique de la Radio de Stuttgart, dir. N. Marriner. Sol. M. Perahia, piano.
22 h 25 *Concert* (donné le 29 juillet à la cour des Ursulines) : œuvres de Mozart par l'Orchestre de chambre de Norvège, dir. M. Pamni.
0 h Jazz : Gérard Pansanel Quintet.

Informations « services »

MÉTÉOROLOGIE

Evolution probable du temps en France entre le jeudi 31 juillet à 0 heure et le vendredi 1er août à minuit.

Après l'évacuation vers l'est de masses d'air instable et un intervalle plus ensoleillé, une dépression associée à une perturbation s'approchera du pays.

Evolution générale, des pressions relativement élevées se maintiendront sur la France. Toutefois elles n'empêcheront pas la pénétration sur l'ouest du pays de fronts froids qui perdront peu à peu de leur activité, ceux-ci devenant essentiellement orageux sur une moitié sud-est du pays, favorisés par des remontées d'air chaud dans un courant d'altitude de sud-ouest.

Vendredi, le matin le ciel sera très nuageux de l'Alsace au Jura, au Lyonnais, à l'est du Massif Central et aux Alpes. En Aquitaine, le ciel sera gris par nuages bas. Ailleurs, on observera des nuages et des éclaircies, plus larges sur le sud du pays, très limitées au contraire en Bretagne.

Dans la journée, le soleil prédominera. Les nuages présents donneront encore des résidus orageux de l'Alsace au Lyonnais et aux Alpes du nord. Sur la pointe du Finistère, le ciel ne se dégagera guère.

En soirée en effet la perturbation atlantique sera un peu plus proche, le ciel très nuageux concernant alors l'ensemble de la Bretagne. Par ailleurs, les entrées maritimes donneront un ciel bas sur la Languedoc.

Les températures minimales seront de 17 à 20 degrés de l'Alsace au Sud-Est, 13 à 15 degrés dans le Sud-Ouest, 10 à 12 degrés ailleurs.

Les maxima atteindront 20 à 22 degrés en Bretagne et près de la Manche, 25 à 27 degrés sur le reste de la moitié nord, 24 degrés en Languedoc, 27 à 30 degrés sur les autres régions méridionales, voire 32 degrés en Midi-Pyrénées.

Samedi 2, à l'est d'une ligne allant de l'Aquitaine au Massif-Central et à la Lorraine, le temps sera lourd et orageux. A l'ouest de cette ligne le temps sera plutôt bien ensoleillé. Il se couvrira toutefois en soirée sur la Bretagne et les côtes de la Manche avec de petites pluies ou bruines.

Les températures minimales seront de 12 à 14 degrés de la Bretagne au nord, de 14 à 16 degrés des Charentes au centre et au nord est, de 16 à 20 degrés ailleurs avec 23 à 25 degrés localement près de la Méditerranée.

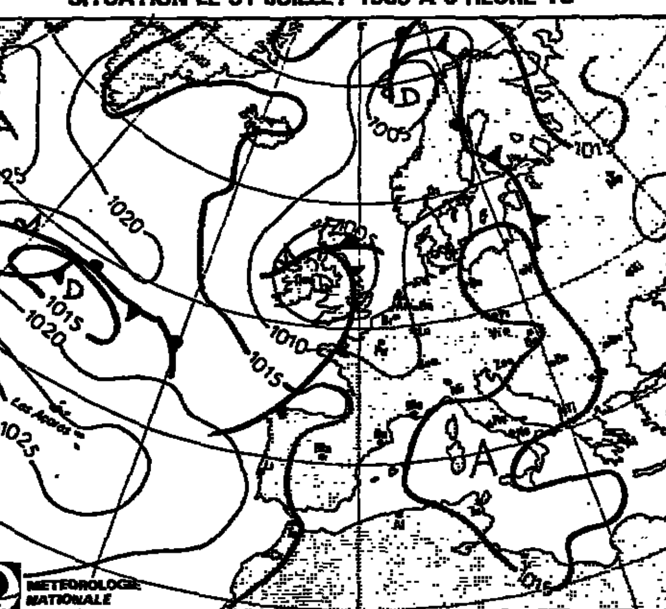
Les températures maximales seront de 22 à 24 degrés de la Bretagne au Nord, mais voisines de 20 degrés près de la Manche, plus au sud elles atteindront de 26 à 30 degrés avec localement 33 dans le sud-est.

Dimanche 3, le temps restera très nuageux de la Bretagne à la Normandie et au Nord avec des pluies et bruines sur les côtes de la Manche.

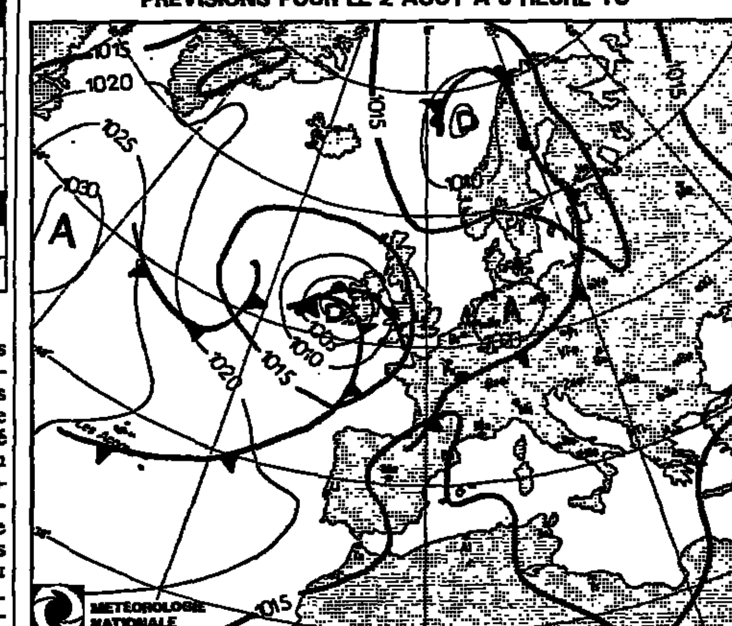
Ailleurs, le temps sera dans l'ensemble bien ensoleillé et chaud avec des foyers orageux pouvant éclater de façon isolée et n'épargnant que les régions allant du Sud à l'Alsace et à la Lorraine.

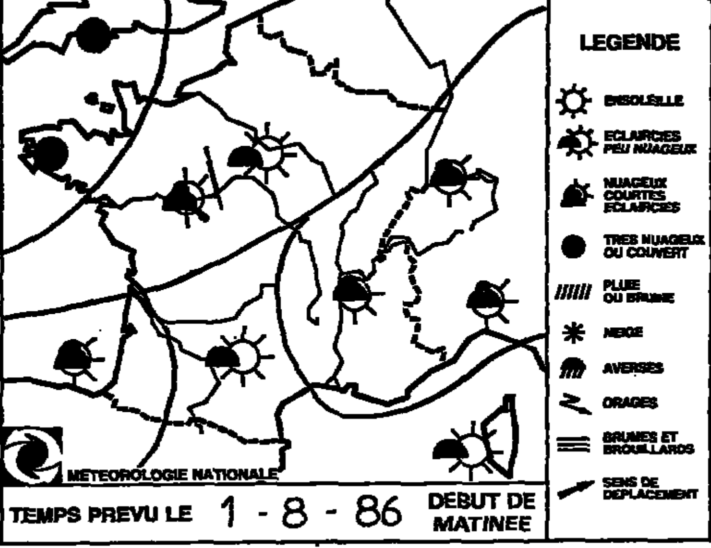
Les températures minimales seront sans grand changement tandis que les températures maximales seront en hausse dans le Sud et pourront atteindre localement 36 à 37 degrés au pied des Pyrénées.

SITUATION LE 31 JUILLET 1986 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 2 AOUT A 0 HEURE TU





TEMPÉRATURES maxima - minima
Valeurs extrêmes relevées entre le 30-7-1986 à 6 h TU et le 31-7-1986 à 6 h TU

FRANCE

	max	min	
AJACCIO	29	18	S
BIARRITZ	30	19	A
BORDEAUX	33	17	A
BOURGES	32	16	A
BREST	19	13	C
CAEN	27	14	C
CHERBOURG	23	14	C
CLERMONT-FERR.	34	18	O
DIJON	30	18	A
GRENOBLE St-M-H	34	21	N
LILLE	25	15	C
LIMOGES	31	15	O
LYON	33	23	N
MARSEILLE-MAR.	31	21	S
NANCY	26	16	O
NANTES	25	14	N
NICE	27	22	C
PARIS-MONTS.	28	17	C
PAU	33	18	C
PERPIGNAN	30	22	S
RENNES	26	14	P
ST-ÉTIENNE	35	20	C
STRASBOURG	29	17	O
TOURS	30	14	P
TOULOUSE	37	18	C
POINTE-A-P.	-	-	-

ÉTRANGER

	max	min	
ALGER	30	18	S
AMSTERDAM	22	14	N
ATHÈNES	32	22	S
BANGKOK	31	25	C
BARCELONE	30	23	S
BELGRADE	29	16	S
BERLIN	24	16	S
BRUXELLES	23	14	N
LE CAIRE	32	27	S
COPENHAGUE	21	13	S
DAKAR	30	24	N
DELHI	33	27	C
DJERBA	30	23	S
GENÈVE	34	21	N
HONGKONG	32	26	A
ISTANBUL	26	18	S
JÉRUSALEM	27	18	B
LISBONNE	26	19	P
LONDRES	21	14	P

Temps observé le 31-7-1986 à 6 heures TU

	max	min	
LOS ANGELES	23	15	N
LUXEMBOURG	23	16	N
MADRID	39	20	S
MARRAKECH	38	25	S
MEXICO	25	12	A
MILAN	33	21	S
MONTRÉAL	25	16	C
MOSCOU	25	14	S
NAIROBI	22	14	C
NEW-YORK	30	18	A
OSLO	20	14	P
PALMA-DE-MAJ.	34	18	S
PÉKIN	31	24	N
RIO-DE-JANEIRO	27	20	S
ROME	30	19	S
SINGAPOUR	26	24	O
STOCKHOLM	23	12	S
SYDNEY	19	6	N
TOKYO	33	26	S
TUNIS	34	19	S
VARSOVIE	26	13	S
VENISE	29	20	S
VIENNE	30	16	S

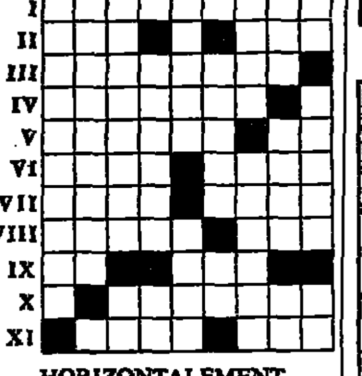
A	B	C	N	O	P	S	T	*
averse	brume	couvert	nuageux	orage	pluie	soleil	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4281



HORIZONTALEMENT

I. Adeptes de la navigation sans moteur. – II. Cent pour cent péruvienne. Dans la défaite comme dans la réussite. – III. Assure la vedette contre les accidents. – IV. Replié sur lui-même. – V. Pique la chair ou l'amour-propre. Ebauche un ornement ou parachève un décor. – VI. Ne comprend pas. Un homme « enchaîné ». – VII. Dans les rayons d'un magasin bourdonnant. Têtes ou pieds. – VIII. Land de la RFA. Mollusque bivalve. – IX. Préposition. « Moitié » de la Bible. – X. Victime d'une canitie précoce. – XI. N'a jamais considéré le silence comme une valeur or. Fatigue ou plonge dans un repos éternel.

VERTICALEMENT

1. Collectionne les trouvailles retirées des fouilles. – 2. Permettent de conserver tout ce qui n'est pas frais. – 3. On peut se reposer dessus tout en en étant couvert. Dans la manche du tricheur. – 4. Sœurs de charités. Article. – 5. Eut un prix. Eau ou terre. – 6. Titre de docteur dont ne peut se prévaloir le toubib. En Silésie. – 7. Se mettre à l'ouvrage. Pièce où l'attraction est manifestement prenante. – 8. Part de quatre quarts. Objectif de bien des jets. Alternative. – 9. Personnel. Pincée ou se prend d'une pincée. Megève pour Genève.

Solution du problème n° 4280

Horizontalement

I. Zorro. SPA. – II. Oo. Pari. – III. Tacticien. – IV. In. Se. – V. Scandale. – VI. Tyr. Ex. Na ! – VII. Errements. – VIII. Saignée. – IX. Ne. Issue. – X. Pores. – XI. Everest.

Verticalement

1. Zutistes. Pi. – 2. Cyrano. – 3. Roc. Arriéré. – 4. Rotin. Eg. EV. – 5. Indemnisé. – 6. PC. Axées. – 7. Saï. Nesle. – 8. Présent. – 9. Aîné. Aspect.

GUY BROUTY.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du jeudi 31 juillet 1986 :

UN DÉCRET

● N° 86-887 du 30 juillet 1986 modifiant le décret n° 47-1846 du 19 septembre 1947 relatif à la constitution de la Caisse nationale de retraite prévue à l'article 3 de l'ordonnance n° 45-993 du 17 mai 1945 relative aux services publics des départements et des communes et de leurs établissements publics.

UNE LISTE

● D'admissions au concours sur titres d'entrée à l'École nationale d'administration pour 1986.

Echecs

CHAMPIONNAT DU MONDE
LONDRES-LENINGRAD
1986

Deuxième partie

Karpov en danger

Ce n'est pas tant le pion de moins – il peut le récupérer facilement – que la force redoutable des deux pions passés et liés de Kasparov (a3, b4) qui rend périlleuse la situation de Karpov à l'ajournement, décidé par lui, de la deuxième partie, commencée le mercredi 30 juillet et qui doit s'achever ce jeudi. Pour le grand maître néerlandais Sosonko, Kasparov doit gagner ; pour d'autres, Karpov a encore des chances de faire nulle. La nuit dernière a dû être longue pour les secondants des deux champions.

C'est après une bataille crispante de cinq heures et au quarante et unième coup seulement que Kasparov a réussi à concrétiser le minime avantage positionnel qu'il s'était acquis tout au long de la partie. On attendait la défense choisie par Karpov, mais on n'attendait pas forcément la Nimzo-indienne qui, bien qu'il en soit le spécialiste numéro un, ne lui avait valu que trois défaites et trois nulles dans les six parties où il l'employa lors du match précédent. La nouveauté qu'il avait préparée (6-d5) força bien Kasparov à quarante-deux minutes de réflexion (1), mais c'est à partir de là que le champion du monde acquit – à la Karpov – son avantage positionnel qui aboutit à la conquête de la colonne ç et à la maîtrise absolue de l'aile dame.

Pressé par le temps (il n'avait plus que onze minutes pour ses dix derniers coups), Karpov choisit alors de contre-attaquer sur l'aile roi, sa seule chance de survie. La finale, passionnante, ce jeudi, dira s'il avait vu juste.

B. de C.

(1) Chaque joueur dispose de deux heures trente minutes pour jouer ses quarante premiers coups.

Blancs : KASPAROV
Noirs : KARPOV
Deuxième partie
Défense Nimzo-indienne

1. d4	Cf6	22. b4	a6
2. ç4	é6	23. Fé4	h6
3. Cç3	Fb4	24. a3(5)	f6(17)
4. Cf3	ç5	25. Cd3(6)	Fç6
5. g3	Cç6	26. Fxç6	Cxç6
6. Fg2	d5	27. Cç5	Cé5
7. çxd5(42)	Cxd5	28. f4	Cd7
8. Fd2	çxd4	29. Cb3	Rd6
9. Cxd4	Cxd4(11)	30. é4	g5
10. Cxd5	Fxd2+	31. Ré3(5)	é5(5)
11. Dxd2	Cç6(12)	32. fxg5(7)	fxg5
12. Cf4(30)	Dxd2+	33. Ca5	g4
13. Rxd2	Fd7	34. Tç2	h5
14. Thc1	Ré7	35. Tç1	b6
15. Cd3	Thç8(35)	36. Tç6+	Ré7
16. Cç5(12)	Tab8(5)	37. Cç4	Tf8
17. Tç3(8)	Cd8	38. Ré2	Tf3
18. Taç1	Fç6(14)	39. Cé3	Cf6
19. Cd3	Fd7	40. Txb6	Cxé4
20. Cé5	Txç3	41. Txa6	ajour.
21. Txç3	Fé8		

Les chiffres entre parenthèses représentent, en minutes, le temps de réflexion pour le coup joué.

Position à l'ajournement. **Blancs** : Ré2, Ta6, Cé3, Pa3, b4, g3 et h2 ; **Noirs** : Ré7, Tf3, Cé4, Pé5, g4 et h5.

SPORTS

● **AUTOMOBILISME : L'avenir du moteur Renault en formule 1.** – Abandonnée par ses deux principaux clients, Lotus ayant choisi le moteur Honda pour la saison prochaine et Ligier ayant signé avec Alfa-Romeo, la régie Renault attend la décision de McLaren. Si l'écurie de Mansour Ojjeh, actuellement en négociation avec le constructeur français, restait fidèle pour 1987 à TAG-Porsche, la direction de Renault-Sport affirme que la marque ne continuerait pas en formule 1. La décision sera prise au plus tard le 17 août prochain.

Le pilote français Jacques Laffite, accidenté le 13 juillet au départ du Grand Prix de Grande-Bretagne, a été opéré avec succès de ses nombreuses fractures au bassin et aux jambes. Le communiqué publié, mercredi 30 juillet, par le professeur Emile Letournel au terme de quatorze heures d'intervention précise qu'une *« incapacité totale d'au moins quatre mois est nécessaire »*.

● **ESCRIME : L'URSS championne du monde de fleuret féminin.** – L'URSS a été sacrée, mercredi 30 juillet à Sofia, championne du monde de fleuret féminin par équipes après sa facile victoire en finale contre l'Italie (7 à 1).

Dans le tournoi individuel à l'épée, quatre Français, Philippe Boisse, Philippe Riboud, Olivier Lenglet et Eric Srecki, se sont qualifiés pour la finale. Le Cubain Ismaël Durruti a été disqualifié pour avoir utilisé une arme trafiquée.

ENVIRONNEMENT

La pollution du Lot

Les élus « montent à Paris »

Un plan de sauvegarde de la rivière a été annoncé, le mercredi 30 juillet, par M. Alain Carignon, ministre de l'environnement, qui venait de recevoir à Paris une délégation d'élus du département menée par M. Maurice Faure, président du conseil général et maire de Cahors.

Au cours du seul mois de juillet, le Lot a été gravement pollué à deux reprises par des déversements de cadmium en provenance de Decazeville, la Société des mines et fonderies de la Vieille Montagne. De tels écoulements se produisent depuis une vingtaine d'années. Ils proviennent soit de l'usine elle-même soit du gigantesque crassier qui s'élève dans sa cour. Cette fois, les élus se sont fâchés. Ils ont décidé d'engager sur place une action judiciaire et de « monter » à Paris pour se plaindre auprès du ministre de l'environnement. M. Carignon leur a promis que les activités les plus polluantes de l'entreprise cesseraient dès l'an prochain. En outre, l'usine et ses environs seront placés sous étroite surveillance.

MODE

Mélanges de noirs

« J'ai voulu montrer les jambes en filigrane. Sans appuyer », dit Guy Laroche, qui présente ses ensembles de jour à petites vestes ajustées sur des jupes doubles fendues sur le devant ou le côté.

Les beaux tweeds prince-de-galles géants multicolores de Dormeil font ressortir les blouses habillées, ainsi que les mélanges de velours et de serge noirs. Les drapés en tournure apportent une note Belle Epoque aux robes du soir, courtes ou longues.

Cohérent et subtil, Yves Saint-Laurent joue le *blazer* gagnant, ajusté et à boutonnage simple, dans toutes les matières, du cuir noir ou *lamé* or, le chandail de cachemire, le chemisier cravaté et la jupe au genou. Ses panoplies se couvrent le plus souvent d'un trois-quarts rondement épaulé en taffetas imperméable, grosse laine moelleuse, daim ou fourrure, la silhouette se complétant d'un canotier à larges bords ou d'un pot de fleurs renversé.

Neutres ou sourds, ses accords de couleurs donnent la vedette aux deux noirs, lainage et velours, qu'on retrouve en robes de dîner à décolletés généreux. Une amusante série de robes imprimées de taffetas aux dessins de panthère, reprennent ses thèmes favoris, parfois à ampleur profilée.

Serge Lepage oriente avec bonheur ses recherches vers les figures géométriques arrondies. Ainsi, les manteaux-capes en forme de bulle révèlent un bout de jupe droite en mélange d'aigue-marine et de violet, la peluche de l'ours s'utilise en beige profond.

Les formes droites sont rehaussées de découpes, notamment en vestes-gilets à corselets. Les longs fourreaux sont découpés en pointe à la taille, avec des mouvements d'ampleur profilée en noir éclairé de blanc, mais aussi en vif lamé or.

C'est un accord de structures que viennent de conclure MM. Bernard Bartherotte et Jean-Michel Chauffour, de Jacques Esterel, avec Mme Grès, dans le cadre de négociations en cours avec M. Bernard Tapie. La présidente de la Chambre syndicale de la couture emménage avec son équipe d'une trentaine de personnes dans l'hôtel du 73, Faubourg-Saint-Honoré, entre cour et jardin, son prêt-à-porter étant réalisé par les usines vosgiennes du groupe.

Mme Grès, dans ce nouveau cadre blanc, se montre optimiste avec ses beaux manteaux longs en lainage doubleface, unis ou à carreaux, de Moreau, sur robes de jersey de laine à drapé léger de Racine. La valse des taffetas, des crêpes et des merveilleuses robes de jersey du soir tourne en harmonies de couleurs douces.

Fêtant les vingt ans de sa maison, Paco Rabanne s'assagit en présentant de stricts tailleurs de jour noirs, mais tenus au corps par des corselets amovibles à basques. Autre réminiscence dans une saison qui n'en manque pas, il vient de signer avec Révillon un accord sur les fourrures se traduisant par des redingotes de loutre aux manches striées de renard, des visons ornés de fleurs de daim, voire de gros pompons noirs sur mouton vert. Les combinaisons en soie plissée précèdent les robes de châtelaine imprimées.

Morceau de bravoure : une série de fourreaux noirs à manches longues pailletées à la main, éclairées sur le buste d'un personnage du célèbre tableau *la Tricheuse*, extraordinaire de vérité.

NATHALIE MONT-SERVAN.



(Dessin de GIVENCHY.)

Le Carnet du Monde

Mariages

– Catherine et François ROUX

ont le plaisir de faire part du mariage de leur fils

Nicolas
avec Cristine Balthazar,

samedi 2 août 1986, au temple d'Arvert.

17350 Arvert.

Décès

– M. et Mme Guy Bensimon,
M. et Mme Guy Bigot,
Mlle Gabrielle Bigot,
Toute sa famille,
Et ses nombreux amis,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Edouard BENSIMON,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,
ancien représentant à Alger
des Sucreries et Raffineries Beghin
et des Etablissements Jean Abile-Gal,

survenu le 29 juillet 1986, dans sa quatre-vingt-seizième année.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité, le jeudi 31 juillet.

39, quai de Grenelle,
75015 Paris.
« Le Belvédère »,
Route de Paris,
91540 Mennecy.

– Sa famille,
Ses amis,

ont la douleur de faire part du décès du

docteur David COOPER,

survenu le 29 juillet 1986.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Montmartre, le vendredi 1er août, à 14 h 15.
On se réunira à l'entrée du cimetière, avenue Rachel, à Paris-8e, à 14 heures.

96, rue des Entrepreneurs,
75015 Paris.

(*Le Monde* du 31 juillet.)

– M. Jean Couturier,
M. et Mme Pierre Brottier,
M. et Mme Yves Angel,
M. et Mme Claude Angel
et leurs enfants,
Les familles Gayaud et Chabert,
Les familles, alliés et parents,

ont la douleur de faire part du décès de

Mme Léon COUTURIER,
née Germaine Dussatour,
directrice d'école honoraire,
officier de l'Instruction publique,

survenu le 29 juillet 1986, dans sa quatre-vingt-douzième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 1er août, à 10 heures, en la cathédrale de Limoges,
Inhumation au cimetière de Louyat, à Limoges.

2, rue Claude-Matrat,
92130 Issy-les-Moulineaux.

– Stephy Floersheim,
son épouse,
Patrick Floersheim
et Mathilde,
Brigitte Floersheim,
Nicolas, Thomas, Elisa,
ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Jean Florant,
leurs enfants et petits-enfants,
ses frères, belles-sœurs et neveux,

ont la tristesse de faire part du décès de

M. Jacques FLOERSHEIM,
ancien conseiller commercial,
médaille de la Résistance,

survenu le 22 juillet 1986, dans sa soixante-dix-neuvième année.

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité, au cimetière de Grisy-les-Plâtres (Val-d'Oise).
Cet avis tient lieu de faire-part.

23, rue du Laos,
75015 Paris.

– M. Jean Godard,
Mlle Aline Godard,

ont la douleur de faire part du décès de leur mère,

Mme Charles GODARD,
née Suzanne Legras,

survenu le 27 juillet 1986, à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

– M. et Mme Lucien Kandel,
Mme Liliane Kandel,
ses enfants,
Mme Corinne Kandel,
M. Francis Kandel,
ses petits-enfants,
M. et Mme Paul Wexler
et leurs enfants,
M. et Mme Marix Wexler,
ses frères, belles-sœurs et neveux,
Les familles Wisner, Franco, Gordon, Sanielevici, Steinberg, Janco,
ses cousins et parents,
ont la très grande douleur de faire part du décès de

Mme veuve Joseph KANDEL,
née Annie Wexler,

survenu le 29 juillet 1986, dans sa quatre-vingt-troisième année.

Les obsèques auront lieu le vendredi 1er août, au cimetière parisien de Bagneux, avenue Marx-Dormoy.
On se réunira à 10 h 30 précises, à l'entrée principale.

17, avenue Franco-Russe,
75007 Paris.
24, rue Campo-Formio,
75013 Paris.

– Mme René KOLB,
sa maman,
M. Philippe Kolb,
Silvie et Elizabeth,
ses sœurs,
M. et Mme Raymond Beauclair,
ses grands-parents,
M. Dominique Beauclair,

ont la profonde douleur de faire part du décès de leur chère

Laurence,

survenue le 23 juillet 1986, des suites d'une terrible maladie.

Cet avis paraît malheureusement avec retard, du fait que sa maman et ses sœurs n'ont appris le décès qu'au lendemain de l'inhumation.

– On nous prie d'annoncer le décès accidentel de

Pierre de PLINVAL,
survenu le 26 juillet 1986.

La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 4 août, à 15 h 30, chapelle Saint-Joseph-Artisan, rue des Milons, à Saint-Cloud.

De la part de
Raoul et Marinelle de Plinval,
ses parents,
Béatrice, Paul, Anne, Elisabeth,
ses frère et sœurs.

8, rue Pasteur,
92210 Saint-Cloud.

– Mme Elizabeth Woerly,
née Kowalska, son épouse,
M. Eric Woerly,
Mlle Martine Woerly,
M. et Mme Stéphane Woerly,
M. et Mme Frantz Woerly,
M. Gaël Woerly
et sa fiancée,
Mlle Gaetane Woerly,
ses enfants,
Thomas, Donatienne, Jean-Sébastien, Olivia, Annaëlle,
ses petits-enfants,
Les frères et sœurs,
Et toute la famille,

ont la grande tristesse de faire part du rappel à Dieu de

Clément WOERLY,
chevalier de la Légion d'honneur,

décédé accidentellement, le 29 juillet 1986, dans sa soixante-septième année.

Les obsèques auront lieu à Commana (Finistère), le vendredi 1er août, à 15 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Manoir du Bois-de-la-Roche,
Commana, 29237 Sizun.

Anniversaires

– 3 août 1985.

Marie-Thérèse CARLTON

nous quittait à l'âge de soixante-quatre ans.

Ceux qui l'ont connue et aimée auront une pensée pour elle.

– Il y a un an, le 31 juillet 1985, disparaissait

Jules MOCH.

Ceux qui restent fidèles à son souvenir auront une pensée pour lui ce jour-là.

Avis de messes

– A la mémoire de

Victor GRANDPIERRE,

décédé le 1er août 1984,

une parastase sera célébrée le vendredi 1er août 1986, à 19 h 30, en l'église orthodoxe roumaine, 9 *bis*, rue Jean-de-Beauvais, à Paris-5e.

loterie nationale

LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER AUX BILLETS ENTIERS

Le règlement du TAC-O-TAC ne prévoit aucun cumul (J.O. du 27/03/86)

Le numéro **690452** gagne **4 000 000,00 F**

Les numéros approchants à la centaine de mille : 090452, 190452, 290452, 390452, 490452, 590452, 790452 gagnent 50 000,00 F

Les numéros approchants aux : Dizaines de mille	Mille	Centaines	Dizaines	Unités	gagnent
600452	691452	690052	690402	690450	15 000,00 F
610452	692452	690152	690412	690451	
620452	693452	690252	690422	690453	
630452	694452	690352	690432	690454	
640452	695452	690552	690442	690455	
650452	696452	690652	690462	690456	
660452	697452	690752	690472	690457	
670452	698452	690852	690482	690458	
680452	699452	690952	690492	690459	

Tous les billets se terminant par	gagnent
0452	5 000,00 F
452	1 000,00 F
52	200,00 F
2	100,00 F

86 TAC-O-TAC TIRAGE DU MERCREDI 30 JUILLET 1986 66e

loterie nationale

LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER TOUS CUMULS COMPRIS AUX BILLETS ENTIERS

TERMINAISONS	FINALES ET NUMÉROS	SIGNES du ZODIAQUE	SOMMES GAGNÉES
1	51	tous signes	F. 200
	4 171	taureau	10 000
		autres signes	1 000
	9 901	gémeaux	12 000
		autres signes	1 200
	5 201	scorpion	12 000
		autres signes	1 200
	14 911	lion	50 000
		autres signes	5 000
	20 261	gémeaux	50 000
		autres signes	5 000
2	22	tous signes	200
	4 972	poissons	10 000
		autres signes	1 000
	6 012	poissons	12 000
		autres signes	1 200
3	83	tous signes	200
	063	tous signes	400
	7 563	scorpion	10 000
		autres signes	1 000
	6 033	lion	12 000
		autres signes	1 200
4	944	tous signes	400
	7 784	capricorne	12 000
		autres signes	1 200
	20 884	poissons	50 000
		autres signes	5 000
5	3 465	capricorne	10 000
		autres signes	1 000
	4 615	balance	10 000
		autres signes	1 000
	8 435	cancer	10 000
		autres signes	1 000
	1 245	verseau	12 000
		autres signes	1 200
	3 935	sagittaire	12 000
		autres signes	1 200
	4 545	vierge	12 000
		autres signes	1 200
	08 735	sagittaire	50 000
		autres signes	5 000
	02 315	poissons	4 000 000
		autres signes	125 000
6	796	tous signes	F. 400
	9 336	bélier	10 000
		autres signes	1 000
	1 516	vierge	10 000
		autres signes	1 000
	5 796	verseau	10 400
		autres signes	1 400
	9 736	balance	12 000
		autres signes	1 200
	06 396	vierge	50 000
		autres signes	5 000
7	277	tous signes	400
	737	tous signes	400
	1 327	sagittaire	10 000
		autres signes	1 000
	6 387	lion	10 000
		autres signes	1 000
	14 417	bélier	50 000
		autres signes	5 000
8	01 238	verseau	50 000
		autres signes	5 000
	23 328	capricorne	50 000
		autres signes	5 000
9	4 499	gémeaux	10 000
		autres signes	1 000
	5 349	taureau	12 000
		autres signes	1 200
	26 529	cancer	50 000
		autres signes	5 000
0	220	tous signes	400
	8 980	cancer	12 000
		autres signes	1 200
	7 030	bélier	12 000
		autres signes	1 200
	02 820	taureau	50 000
		autres signes	5 000
	15 440	scorpion	50 000
		autres signes	5 000
	26 890	balance	50 000
		autres signes	5 000

TOUS LES BILLETS NE BENEFICIANT D'AUCUN AUTRE LOT MAIS PORTANT LES SIGNES SUIVANTS : VERSEAU, VIERGE, TAUREAU GAGNENT 100,00 F

LOTO – No 31 – TIRAGE DU MERCREDI 30 JUILLET 1986

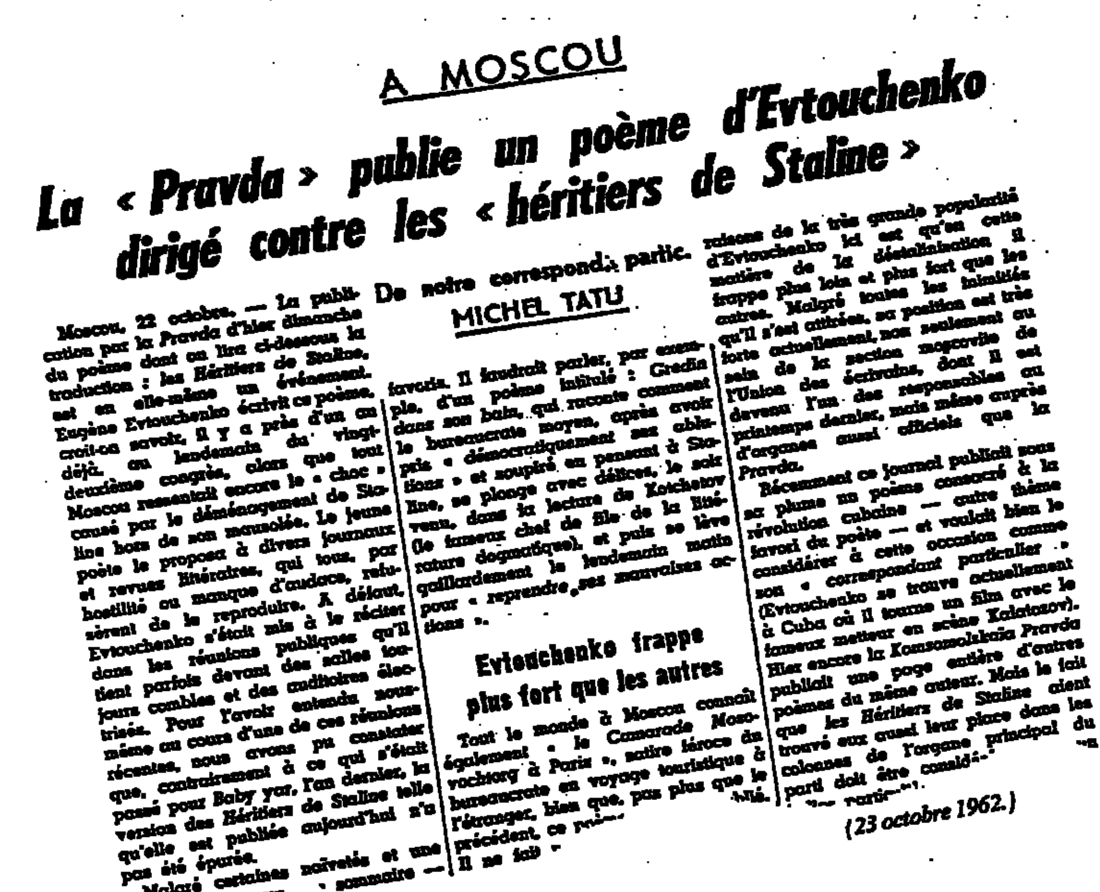
11 15 16 36 44 47 – 6 NUMÉRO COMPLÉMENTAIRE

POUR LES TIRAGES DU MERCREDI 6 AOUT ET LE SAMEDI 9 AOUT 1986 VALIDATION JUSQU'AU MARDI APRES-MIDI.

86 TRANCHE DES SIGNES DU ZODIAQUE – TIRAGE DU MERCREDI 30 JUILLET 1986 – 65e

CHRONIQUE DES ANNÉES 60

15. De Maurice Thorez...



A MOSCOU

La « Pravda » publie un poème d'Evtouchenko dirigé contre les « héritiers de Staline »

De notre correspond. partic. MICHEL TATU

Moscou, 22 octobre. — La publication par la *Pravda* d'hier dimanche du poème dont on lira ci-dessous la traduction : les *Héritiers de Staline*, est en elle-même un événement. Eugène Evtouchenko écrivit ce poème, croit-on savoir, il y a près d'un an déjà, au lendemain du vingt-deuxième congrès, alors que tout Moscou ressentait encore le « choc » causé par le déménagement de Staline hors de son mausolée. Le jeune poète le proposa à divers journaux et revues littéraires, qui tous, par hostilité ou manque d'audace, refusèrent de le reproduire. A défaut, Evtouchenko s'était mis à le réciter dans les réunions publiques qu'il tient parfois devant des salles toujours combles et des auditoires électrisés. Pour l'avoir entendu nous-même au cours d'une de ces réunions récentes, nous avons pu constater que, contrairement à ce qui s'était passé pour Baby yar, l'an dernier, la version des *Héritiers de Staline* telle qu'elle est publiée aujourd'hui n'a pas été épurée.

Malgré certaines naïvetés et une forme ... sommaire — favoris. Il faudrait parler, par exemple, d'un poème intitulé : Gredin dans son bain, qui raconte comment le bureaucrate moyen, après avoir pris « démocratiquement ses ablutions » et soupiré en pensant à Staline, se plonge avec délices, le soir venu, dans la lecture de Kotchetov (le fameux chef de file de la littérature dogmatique), et puis se lève gaillardement le lendemain matin pour « reprendre ses mauvaises actions ».

Evtouchenko frappe plus fort que les autres

Tout le monde à Moscou connaît également « le Camarade Moscovtorg à Paris », satire féroce du bureaucrate en voyage touristique à l'étranger, bien que, pas plus que le précédent, ce po... Il ne fait ...

... raisons de la très grande popularité d'Evtouchenko ici est qu'en cette matière de la déstalinisation il frappe plus loin et plus fort que les autres. Malgré toutes les inimitiés qu'il s'est attirées, sa position est très forte actuellement, non seulement au sein de la section moscovite de l'Union des écrivains, dont il est devenu l'un des responsables au printemps dernier, mais même auprès d'organes aussi officiels que la *Pravda*.

Récemment ce journal publiait sous sa plume un poème consacré à la révolution cubaine — autre thème favori du poète — et voulait bien le considérer à cette occasion comme son « correspondant particulier ». (Evtouchenko se trouve actuellement à Cuba où il tourne un film avec le fameux metteur en scène Kalatozov). Hier encore la *Komsomolskaia Pravda* publiait une page entière d'autres poèmes du même auteur. Mais le fait que les *Héritiers de Staline* aient trouvé eux aussi leur place dans les colonnes de l'organe principal du parti doit être considé...

(23 octobre 1962.)



De retour de Moscou en novembre 1968 : Jacques Duclos, Waldeck Rochet et Georges Marchais sont accueillis par Valerian Zorine, ambassadeur d'URSS en France (à gauche sur la photo).

...à Waldeck Rochet

Au début de la décennie, Khrouchtchev confirme la « déstalinisation ». Waldeck Rochet succède à Maurice Thorez. Un petit air de liberté souffle sur le PCF. Mais, à Moscou, M. K. est destitué. Brejnev resserre les boulons. Waldeck Rochet est malade et Georges Marchais arrive.

M. Waldeck Rochet, secrétaire général du parti communiste, a clos, mardi soir à la Mutualité, les débats de la cinquième Semaine de la pensée marxiste, qui s'étaient ouverts le 10 mars sur le thème « Démocratie et Liberté » avec les questions posées publiquement par M. François Mitterrand. Au fil des séances, plusieurs chrétiens, MM. Georges Montaron, Philippe d'Harcourt, le pasteur André Dumas et M. Jacques Madaule, des représentants de la S.F.I.O., tels que M. Claude Fuzier et Jacques Piette, du parti radical et un syndicaliste ont pu, eux aussi, interroger leurs interlocuteurs marxistes, ou simplement leur exposer leur point de vue. Qu'il s'agisse des rapports de la démocratie avec les institutions, l'économie, les libertés ou l'éducation nationale, le débat a trouvé sa conclusion politique, mardi soir, avec les déclaration de M. Waldeck Rochet.

Le secrétaire général du parti communiste a développé, pour répondre aux nombreuses questions qui lui ont été posées à ce sujet, les déclarations qu'il avait faites au cours de l'émission télévisée « Face à Face » sur le pluralisme des partis en régime socialiste. Le parti communiste accepte que l'existence de plusieurs partis soit garantie par la Constitution, et admet de partager le pouvoir avec des partenaires, alors que jusqu'ici ses militants avaient été formés dans l'idée que « le parti de la classe ouvrière » prendrait toutes les responsabilités dans l'établissement de la société socialiste. Il reste que toutes les garanties promises aux citoyens — notamment aux chrétiens — en ce qui concerne les libertés individuelles, ont pour limite la défense du régime socialiste contre une éventuelle remise en cause. Les dirigeants communistes sont cependant décidés à définir avec la S.F.I.O., à la faveur du dialogue idéologique qui va reprendre entre les deux partis, les principes qui gouverneront « la France socialiste de demain ». Après cette « Semaine », le débat sur la démocratie, la liberté et le socialisme, qui va donc se poursuivre sous d'autres formes, apparaît non seulement comme l'une des clés principales du problème du rapprochement de la gauche communiste et socialiste, mais se situe désormais au cœur même des grandes controverses idéologiques sur l'évolution de la société occidentale.

ANDRÉ LAURENS

Il n'y aura pas qu'un seul parti au pouvoir dans la France socialiste

déclare M. Waldeck Rochet

(17 mars 1966.)

DANS les années 60, on rencontrait des communistes heureux. Pas trop du côté des étudiants, qui ruaient dans les brancards à cause de l'attitude du « Parti » face au problème algérien, et dont bon nombre devaient redonner vie au trotskysme avant même 68. Mais enfin, par comparaison avec la triste période 1956-1958, on doit admettre que, quelques années durant, le PCF s'est requinqué : il retrouve une audience, commence à sortir de son isolement et laisse même espérer une « déstalinisation » de fait, après l'avoir refusée en 1956 au lendemain de ce fameux XXe Congrès, si catastrophique pour Maurice Thorez. Eh bien, tout cela paraissait peu à peu se tasser, et notre PC national allait donner des gages aux Russes, au moment où ceux-ci se mangeaient le blanc des yeux avec les Albanais et les Chinois.

Prenez ainsi le XXIIe Congrès du Parti communiste de l'Union soviétique, en octobre 1961. Certes, il y eut bien autour de lui un peu trop de « tintamarre », comme dit Soljenitsyne, mais lui-même parle de son « élan », de son « ardeur », et, comme il le raconte dans *le Chêne et le Veau*, c'est à ce moment-là qu'est publiée dans la revue *Novy Mir* sa *Journée d'Ivan Denissovitch*. Que d'air frais pour les anciens zeks ! La condamnation de Staline est bien parachevée, et cette fois c'est en public que le pugnace Ukrainien accable la mémoire du tsar Joseph. *L'Humanité* ne s'étend pas trop sur les turpitudes anciennes, mais quel enthousiasme pour chanter l'URSS nouvelle ! Waldeck Rochet, qui est devenu depuis peu secrétaire général adjoint de son parti, régale ses lecteurs, le 17 octobre, d'un hymne enflammé au XXIIe Congrès et brosse un tableau de cocagne pour les vingt ans qui viennent. La phase du communisme est en vue, le miel va couler sur tous les blinis, les heures de travail seront réduites à six ou cinq par jour, *« dans les dix prochaines années, la production industrielle de l'URSS dépassera la production actuelle des Etats-Unis, et dans les vingt ans à venir elle augmentera de six fois et la production agricole de trois fois et demie »*. Comme dans le même temps, la *« crise du capitalisme se fait plus profonde »*, il va de soi que *« le communisme n'a pas besoin de la guerre pour prospérer et s'élargir »*. Voilà ce qui fonde la coexistence pacifique : la *« supériorité éclatante »* du communisme. Le message ayant pu échapper à ses abonnés, les douceurs de la félicité promise furent résumées deux jours plus tard, en caractères d'affiche, à la une du quotidien communiste.

En relisant cela aujourd'hui, on se demande encore sur quoi toutes ces illusions reposaient. Peut-être était-ce l'effet Gagarine ? A défaut de beurre, on décrocherait bientôt la Lune. Qui y croyait ? Waldeck Rochet, l'homme du « bon sens paysan » pouvait-il gober ces billevesées ? Peut-être pas, mais il avait le sens du devoir communiste : il faut y croire-y croire-y croire, et on soulèvera les montagnes. A voir ! Aragon, pensant à tous ces cris de victoire qu'il aura entendus depuis le début de sa vie au Parti, écrira plus tard : *« Je ne connais rien de plus cruel en ce bas monde que les optimistes de décision »*, et d'invoquer Aristote contre cette *« fausseté »* qui voudrait que l'optimisme soit *« un devoir »*. Mais c'était en 1972. Entre-temps, les Soviétiques avaient arraché les fleurs du printemps de Prague, déraciné l'espérance et rendu au communisme son visage rébarbatif. Dix ans plus tôt, c'étaient bel et bien *les Lettres françaises* qui, dans une embellie, faisaient connaître Soljenitsyne, et les autres écrivains qu'on allait appeler « dissidents ».

Jamais l'hebdomadaire littéraire du PCF n'avait respiré, depuis la guerre froide, un tel air de liberté. Cette feuille qui, jadis, ne nous épargnait rien sur le plus obscur des poètes révolutionnaires des Carpates, s'acharnait contre Kravchenko — celui qui avait *« choisi la liberté »*, — et enrichissait chaque semaine le dossier de son antiaméricanisme, on ne la reconnaissait plus ! Sous la direction lointaine d'Aragon et plus réelle de Pierre Daix, désormais on abordait tout, à peu près sans œillères, sans dogmatisme, et, la plupart du temps, sans qu'on eût la carte du Parti. C'est peut-être dans les colonnes de ce journal qu'on prend au mieux la mesure de cette libéralisation culturelle qui traversait alors les rangs communistes.

Dans ce contexte, la mort de Thorez, le 11 juillet 1964, prit valeur symbolique. Si le vieux fidèle de Staline, à l'occasion du XXIIe Congrès à Moscou, avait bien approuvé *« la critique courageuse du culte de la personnalité »*, dans sa bouche ça faisait tout de même sourire : on se rappelait combien le rapport Khrouchtchev l'avait scandalisé, avec quelle constance il s'était opposé longtemps à la remise en cause d'un passé chargé d'épouvante. Marqué jusqu'à la mort par sa complicité avec l'ancien maître du Kremlin, il s'éteint dans un bateau qui l'emportait vers la Russie, où il devait passer ses vacances. Certes, on assista à de belles funérailles, on entendit de grands discours, on vit les foules en larmes et les camarades en proie à l'émotion, mais tout cela dans une discrétion relative, sans débordement d'expression — ou presque... Je dis : « ou presque » car dans l'oraison funèbre du comité central du 13 juillet on pouvait lire que *« l'appel du 10 juillet 1940, lancé par Maurice Thorez et Jacques Duclos, a fait lever sur le sol même de la patrie les premiers combattants de la Résistance »*, à l'aune de quoi les historiens pouvaient évaluer les limites de l'aggiornamento... Mais ne chipotons pas : en comparant avec les dévotions funèbres faites à Staline ou simplement aux coups de trompette saluant certains anniversaires de Maurice, il tombait sous le sens qu'on avait changé de style et d'époque. Les morts étaient devenus des mortels.

Voici donc Waldeck. Un beau pedigree. Un fils de sabotier républicain, un ancien maraîcher qui avait encore de la terre à ses souliers, un militant qui avait su payer de sa personne, faire le coup de poing, passer des séjours en prison et monter dans le Parti sans perdre son savoureux accent de Saône-et-Loire. Que dit-il, Rochet, au comité central d'Ivry qui succède à l'enterrement du *« cher Maurice »* ? Il rappelle que celui-ci a lutté *« avec fermeté sur les deux fronts : contre le sectarisme desséchant, l'étroitesse, qui représentent aujourd'hui le danger principal, et aussi contre l'opportunisme de droite, le révisionnisme qui n'ont pas cessé de se manifester »*. La bonne ligne reste donc celle de 1356, intimée par le duc de Bourgogne à son père Jean le Bon : *« Père, gardez-vous à droite ; père, gardez-vous à gauche ! »* Infaillible ! Cependant, le *« danger principal »* de l'heure, selon Waldeck, c'est le *« sectarisme »*, — sous-entendu celui des Chinois, des staliniens recuits, de la vieille garde. Bref, quand Waldeck remplace Thorez à la tête du PC, les communistes français ont enfin leur Khrouchtchev !

Pas de chance ! Au moment même où ils commencent à émerger de leur passé totalitaire, se trame à Moscou la destitution de M. K. En avril, cet hypocrite de Brejnev avait célébré tout sourire le soixante-dixième anniversaire de son cher ami Nikita Sergueïevitch, bu à la santé de *« son œuvre admirable »*, exalté son nom, *« à jamais lié à la nouvelle étape historique de la vie de notre pays qui assurera à la génération actuelle des Soviétiques la belle gloire des pionniers de l'édification du communisme »* : un toast qui donnait soif ! C'est en octobre que Khrouchtchev a trinqué... Décidément, le décalage horaire entre Paris et Moscou occasionnait un drôle de chassé-croisé : le PCF paraît inaugurer vraiment sa déstalinisation au moment même où les Soviétiques se mettent en tête de resserrer tous les boulons de leur système.

La discordance devient patente. Quand les Soviétiques de l'ère brejnévienne recommencent à traquer les dissidents comme au bon vieux temps et font, en 1966, un procès aux écrivains Siniavski et Daniel, *l'Humanité* du 16 février publie une déclaration d'Aragon en faveur d'un appel pour les deux accusés finalement condamnés à cinq et sept ans de goulag. Le regel allait bon train. Les communistes français, encouragés par leur rétablissement électoral, par les premiers résultats de leur politique de rapprochement avec le reste de la gauche, avaient adopté *« le rejet de la conception du parti unique »*, la thèse du *« passage au socialisme par la voie pacifique »*. En 1968, ils osèrent même parler de *« désapprobation »* quand les chars soviétiques liquidèrent l'expérience tchèque. Mais Waldeck n'était pas au goût de tout le monde : derrière le numéro un, un numéro un *bis* montait, montait, montait... Rochet tomba malade. Marchais arriva plein de santé. Pour les communistes, les années 60 étaient finies.

MICHEL WINOCK.

Demain : Le triomphe des choses

Economie

REPÈRES

Commerce extérieur

Déficit record aux Etats-Unis

Le déficit de la balance commerciale américaine a atteint, en juin, le même montant qu'en mai, 14,2 milliards de dollars, portant à 83,9 milliards de dollars le solde négatif du premier semestre, un record absolu. Décevants dans la mesure où la baisse du dollar tarde à se faire sentir dans les statistiques commerciales, les résultats de juin marquent toutefois une légère amélioration avec une hausse des exportations de 9,8 % par rapport à juin 1985. Fait nouveau, la CEE a détrôné le Japon comme principal responsable de déficit. L'excédent européen est passé en un mois de 2,7 à 3,8 milliards de dollars, alors que celui des Japonais retombait de 5 à 3,7 milliards de dollars. Ce retournement doit cependant être interprété avec prudence, la vente d'or américain au Japon pour 2 milliards de dollars étant venue fausser quelque peu les résultats.

P et T

Hausse de certains tarifs postaux le 1er août

Les tarifs postaux augmenteront en moyenne de 3,7 % à compter du 1er août, mais le tarif de la lettre restera inchangé à 2,20 F, a annoncé, le mercredi 30 juillet, le ministère des postes et télécommunications. Le prix du pli non urgent de moins de 20 grammes passera de 1,80 F à 1,90 F. Selon les P et T, l'aménagement des tarifs postaux va dans le sens d'un rééquilibrage entre les différents échelons de poids, avec le souci de se rapprocher de la vérité des coûts des différentes prestations. L'ensemble des tarifs des lettres et des plis non urgents augmentera ainsi en moyenne de 2,9 %, tandis que l'affranchissement de la lettre de 50 grammes diminuera de 5 % (3,90 F à 3,70 F). Ce rééquilibrage touchera aussi la tarification des paquets et des services financiers. Le mandat-carte pour une valeur inférieure à 1 000 F coûtera 12,80 F, contre 11,70 F auparavant.

Transports aériens

Conjoncture moins bonne pour Air France et Swissair

Le trafic passagers d'Air France a reculé de 3,6 %, alors que le fret a progressé de 9,7 % au premier semestre par rapport à la même période de l'an dernier, indique la compagnie nationale dans un communiqué. Chez Air France, on précise, d'autre part, que la compagnie est décidée à contrôler sévèrement ses coûts, en réalisant, cette année, 200 millions de francs d'économies (pour un chiffre d'affaires de 30,1 milliards en 1985). Un plan élaboré en juin prévoit notamment une réduction de 1,3 % du programme de vols et l'annulation de deux cent quatre-vingt-sept embauches prévues. Quant à la compagnie helvétique Swissair, elle a enregistré 1,969 milliard de francs suisses (1 FS = 4 FF) de recettes pour le premier semestre 1986, soit une baisse de 181 millions de francs suisses par rapport à la période correspondante de l'année précédente, a indiqué la société le mardi 29 juillet.

Salaires

Augmentation du nombre des smicards

En un an, le nombre de salariés payés au SMIC a nettement progressé, passant de 7,3 % à 9,7 % des effectifs dans les établissements de plus de dix salariés entre 1984 et 1985, et de 20 % à 45 % dans ceux de moins de dix (de l'artisanat et du commerce), selon une étude publiée par le ministère des affaires sociales. Cette augmentation résulte principalement du relèvement de 2,56 % du SMIC opéré au 1er mai 1985, qui mettait fin au « double SMIC » existant depuis le 1er février 1982, date à laquelle la durée hebdomadaire du travail a été ramenée de 40 à 39 heures.

Les smicards sont majoritairement des femmes (16,2 % contre 6,2 % pour les hommes), travaillent surtout dans les petits établissements et dans les secteurs du commerce et des services. La revalorisation du SMIC de 9,2 % entre juillet 1984 et juillet 1985, plus rapide que celle des salaires ouvriers de 5,7 %, a entraîné l'écrasement de la hiérarchie des salaires, mais ne semble pas se poursuivre (3,4 % entre juillet 1985 et juillet 1986).

ENTREPRISES

NOREV : le plan de redressement du PDG est adopté

Le tribunal de commerce de Lyon a tranché. Entre les deux plans de redressement présentés pour renflouer NOREV, fabricant français de voitures miniatures (21,6 millions de francs de chiffre d'affaires), il a choisi celui de M. Marc Fischer, PDG de l'entreprise. Le plan Fischer prévoit le transfert au Portugal d'une partie de la production, le recours aux importations de Hongkong pour les articles bas de gamme, le maintien à Villeurbanne (Rhône) des fabrications de voitures haut de gamme et la vente d'actifs immobiliers pour éponger le passif (30 millions de francs). Il était en concurrence avec le plan de M. Emile Véron, PDG de Majorette et frère du fondateur de NOREV (palindrome de Véron). M. Véron envisageait de racheter la société 7 millions de francs, de rembourser immédiatement la quasi-totalité des créances et de diversifier les productions. NOREV avait déposé son bilan le 7 mai dernier (*le Monde* du 30 mai).

M. De Benedetti prend le contrôle des amortisseurs Rejna

Les ambitions de M. De Benedetti dans les composants automobile se concrétisent. Après Valeo (embrayages, freins, machines tournantes, éclairage, radiateurs), l'industriel italien s'attaque aux amortisseurs. Par la Sogefi Spa, une des sociétés de son groupe, il vient de prendre le contrôle de Rejna, numéro un de la spécialité (tourisme, poids lourds, wagons de chemin de fer) dans la péninsule italienne (environ 390 millions de francs de chiffre d'affaires en 1985, 610 millions prévus pour 1986). Vu la faible dimension européenne de Rejna, les ambitions de M. De Benedetti pourraient bien ne pas s'arrêter là. Rien n'interdit de penser que le groupe américain ITT pourrait chercher à se débarrasser des deux filiales européennes qu'il possède dans cette branche d'activité, Koni et Way Assauto (Italie), et que, pour agrandir son domaine, M. De Benedetti se porterait candidat au rachat.

General Motors va fermer trois unités de montage

General Motors (GM), premier constructeur automobile américain, fermera trois de ses vingt-six unités d'assemblage aux Etats-Unis et au Canada au cours des quatre prochaines années. Le vice-président du groupe, M. Lloyd Reuss, a indiqué le mercredi 30 juillet que les usines les moins compétitives (coûts, qualité) étaient visées, sans préciser lesquelles. Il a affirmé que GM n'avait pas l'intention d'abandonner sa part actuelle du marché américain (43,4 % au premier semestre 1986). La production du groupe pourrait en outre progresser, compte tenu de l'ouverture de nouvelles usines plus performantes ces dernières années. Les dirigeants de General Motors sont aussi loin de partager les prévisions de certains analystes, pour qui les quatre fabricants américains devront stopper à brève échéance dix chaînes de montage (dont six chez GM), en raison de l'installation de nouvelles unités de production japonaises et coréennes en Amérique du Nord.

L'Internationale cotonnière reprend du service

Mise en liquidation au mois d'avril dernier, l'Interantionale cotonnière renaît de ses cendres. Le tribunal de commerce de Rennes a autorisé trois anciens cadres de l'entreprise et deux investisseurs, MM. Pascal Martin-Lalande (ex-directeur financier de Deliviandes) et Jean-François Colnel, un professionnel du textile, à reprendre l'affaire pour 600 000 F et les stocks pour 900 000 F. Les repreneurs ont obtenu des aides publiques (11,9 millions de francs au total). La nouvelle société reprendra 120 des 350 salariés. Elle s'appellera BC Industries. Ses nouveaux dirigeants tablent sur un chiffre d'affaires de 50 millions de francs pour les douze prochains mois. L'Internationale cotonnière avait défrayé la chronique en reprenant des actifs déficitaires de Boussac (imperméables Cyclone et Blizzand, ligne féminine Ted Lapidus, couvertures Bélier-Lainé) avec des facilités de paiements et qu'elle avait laissé aller à vau-l'eau (*le Monde* du 14 novembre 1985).

Les changements à la tête des établissements nationalisés

La saga des banquiers

En dépit d'une informatique envahissante et indispensable, la banque moderne reste, avant tout, une activité exercée, contrôlée et animée par des hommes. Dans ces conditions, il est inévitable que des conflits, parfois aigus, s'y manifestent le cas échéant, de nature à perturber la marche des établissements ou, tout au moins, à y faire régner un climat peu propice à un fonctionnement optimum.

C'est peut-être dans ces conflits qu'il faut chercher la clé, ou l'une des clés, des changements de titulaires opérés par le nouveau pouvoir à la tête des banques nationalisées, le facteur politique mis à part. Ainsi, le maintien de M. René Thomas à la tête de la BNP s'explique, peut-être, par l'absence de conflits réels dans cet établissement, où une assez grande continuité a régné depuis 1967, date de la fusion entre la Banque nationale pour le commerce et l'industrie et le Comptoir national d'escompte de Paris, fusion réussie sous la direction avisée de M. Pierre Ledoux.

Le traumatisme provoqué par le limogeage de M. Jacques Calvet, entré dans la banque en 1974, dauphin de M. Ledoux et président d'octobre 1979 à février 1982, fut atténué par la nomination de M. Thomas, homme prudent, alors directeur général adjoint. En outre, l'arrivée, en avril 1982, de deux hommes de bords politiques opposés, M. Jacques Wahl, secrétaire général de la présidence de la République jusqu'au 10 mai 1981, nommé directeur général aux côtés d'un homme de la maison, M. Jacques Masson, et M. Pierre-Yves Cosse, chargé de mission au cabinet de M. Delors depuis mai 1981, nommé directeur général adjoint, établissait une sorte d'équilibre.

Le changement de titulaires à la tête des banques nationalisées souligne une fois de plus l'importance qui est accordée aux hommes dans la gestion des établissements financiers

Ce ne fut peut-être pas le cas à Paribas, où les initiatives de M. Jean-Yves Haberer, prudentes, de l'automne 1981 à l'été 1984, provoquèrent ultérieurement une réaction de rejet chez une partie des cadres supérieurs. Cette réaction de rejet, on a pu l'observer à la Société générale, en raison de la personnalité exceptionnelle de M. Jacques Mayoux, tandis qu'au Crédit lyonnais la nomination, en février 1982, d'un homme de la maison, M. Jean Deflassieux, ne résolvait pas les problèmes internes de l'établissement.

Pour sa part, M. Jean Dromer, nouveau président du Crédit industriel et commercial, aura la tâche difficile d'assurer la cohésion d'un groupe dont les filiales ont toujours manifesté des tendances centrifuges, encore aggravées par la désignation directe de leurs présidents en conseil des ministres depuis février 1982. Au premier rang des indépendants figure M. Jean Carrière, PDG de la Lyonnaise de banque, dont la réussite est incontestée.

Au Crédit commercial de France, M. Gabriel Pallez, nommé en octobre 1985 à la place de M. Claude Jouven qui lui-même succédait à MM. Daniel Deguen, Raoul-Duval et Jean-Maxime Lévêque (cinq présidents en quatre ans), n'avait nul besoin d'être remplacé. On n'est pas directeur de l'Assistance publique pendant de longues années sans entretenir d'inévitables bonnes relations avec M. Jacques Chirac, maire de Paris, et de toute façon c'est M. Michel Pebereau, ancien directeur du cabinet de M. René Monory, ministre des finances, qui, en tant que directeur général, mène la banque de main de maître.

Autres réussites, sur le plan économique et social, celles de M. Alain Treppoz à la Banque du bâtiment et des travaux publics et de M. Jean-Paul Escande à la Marseille de crédit, tous deux maintenus. A la Banque de Bretagne, la plus performante des banques de province à la veille de la nationalisation, sous l'impulsion de M. Jean Rouyer, la nomination à la présidence de M. Xavier Henry de Villeneuve, directeur général, homme du cru et pilier de la maison, n'est qu'un retour à la tradition régionale, après l'intermède extérieur de M. Gilbert Moch, directeur du bureau central du négoce international au Crédit lyonnais, et de M. Jean Michaudet, directeur financier des P et T.

Dans tous ces événements, on le voit, les facteurs humains ont joué un rôle important, et tout porte à penser que, si la politique ne s'en mêle pas, il en ira de même à l'avenir.

FRANÇOIS RENARD.

Les heures difficiles du Crédit lyonnais

Avec l'arrivée de M. Jean-Maxime Lévêque, en remplacement de M. Jean Deflassieux, le Crédit lyonnais, troisième banque commerciale française, aura changé quatre fois de président en douze ans. Cette valse des PDG, dont les temps forts ont correspondu à des changements politiques – à l'exception de l'assassinat de M. Jacques Chaine en mai 1976 – a fini par provoquer un certain flottement dans l'établissement, d'autant qu'elle faisait suite à une période très agitée de son histoire, paisible jusqu'au milieu des années 60.

En 1967, M. Michel Debré, ministre des finances, appela M. François Bloch-Lainé, prestigieux directeur général de la Caisse des dépôts, à succéder à M. Marcel Wiriath, président sortant, qui, avant sa retraite, n'avait pu résoudre un conflit aigu entre MM. Marcel Cazes, directeur général, et Maurice Schlogel, directeur général adjoint, autodidacte, parti de rien et devenu un financier de premier ordre. M. Bloch-Lainé, plus doué de son propre aveu pour la fonction publique que pour les banques commerciales, ne put remettre de l'ordre dans la direction générale. Les dissensions – avivées par un autre parachutage, celui de M. Jean Saint-Geours, inspecteur des finances venu du Trésor, nommé directeur général en 1970 à la place de M. Schlogel – avaient fini par prendre un tour tout à fait florentin.

La révocation, en mai 1974, de M. Bloch-Lainé par M. Valéry Giscard d'Estaing, qui voulait donner un avertissement aux grandes banques nationalisées, coupables de débordements de crédits, fut suivie de celle de M. Saint-Geours en septembre, après une crise grave de l'établissement – la grande grève du printemps 1974 – qui fut à l'origine du premier déficit du Crédit lyonnais depuis sa création en 1863. La nomination de M. Jacques Chaine, président de la Banque française du commerce extérieur, vint à point pour permettre une reprise en main et une mise au pas des « barons ».

Hélas, M. Chaine tomba sous les balles d'un illuminé. M. Claude Pierre-Brossolette, qui lui succéda – avec un *curriculum vitae* prestigieux (inspecteur des finances, directeur du Trésor, secrétaire général de la présidence de la République sous M. Giscard d'Estaing), – ne connaissait pratiquement rien à la banque commerciale, mais il était réputé pour son intelligence aiguë, sa faculté de compréhension des dossiers, sa rapidité de décision et une pointe de désinvolture acide qui le caractérise toujours. *« Un pair de France »*, disait un de ses collaborateurs de l'époque.

En février 1982, lors de la nationalisation des grandes banques, M. Pierre-Brossolette fut mis à l'écart au profit de M. Jean Deflassieux, directeur sortant, chargé des affaires internationales, membre du comité directeur du Parti socialiste, homme de la maison où il avait fait toute sa carrière depuis 1948.

L'ennui est que M. Deflassieux, homme avant tout du secteur international, dont le mauvais caractère se teinta d'autoritarisme, n'a pu, véritablement poursuivre la réorganisation de l'établissement amorcée, notamment dans l'informatique, par M. David Dautresme, directeur général adjoint, dont le départ pour la présidence du Crédit du Nord, en février 1982, a constitué une véritable perte. Bien plus, certains grands clients du Crédit lyonnais se plaignaient, ces derniers temps, de la lenteur de réaction des différents échelons de la banque, trop compartimentés à leur goût, au point de passer à la concurrence.

Par ailleurs, des problèmes d'hommes continuent à se poser ; la personnalité de M. Bernard Thiolon – désigné pour remplacer très rapidement M. Jean Roche, directeur général, *« la conscience de la maison »*, qui prend sa retraite – est discutée pour son manque de chaleur humaine et une certaine difficulté de communication.

Si on ajoute que M. Deflassieux a été accusé d'avoir procédé à des nominations « roses », notamment dans le secteur international, que la rentabilité du Crédit lyonnais, malgré d'énormes atouts, en France et à l'étranger, est la moins forte des trois grandes, et que l'arrivée de M. Jean-Maxime Lévêque, apôtre du libéralisme, est diversement appréciée par les cadres les moins favorables à la majorité actuelle, le nouveau président n'aura pas la tâche facile. A soixante-trois ans, le temps lui est mesuré pour trouver un successeur. En attendant, il vient de reconfirmer dans leurs fonctions MM. Thiolon et Roche, ce qui ne résout pas le problème, mais permet d'attendre. Pas trop longtemps.

F. R.

La Société générale et le mystère Mayoux

Y a-t-il un mystère Mayoux ? La question mérite d'être posée, au moment où cet homme d'une intelligence supérieure vient, à la surprise générale, de se faire limoger de son poste de président de la Société générale, qu'il occupait depuis février 1982, et ceci dans des conditions mal connues.

Sans doute est-il facile d'avancer l'explication d'un règlement de comptes entre M. Jacques Mayoux et M. Marc Viénot, son directeur général, qui prend son poste de président. Ils ne s'aimaient guère, pour ne pas dire plus. M. Viénot n'était-il pas le dauphin quasiment désigné de M. Maurice Lauré, président de la banque depuis 1973, et ne s'estimait-il pas naturellement placé pour sa succession en 1982 ? C'est peut-être vrai, mais c'est bien peu : il faut probablement chercher ailleurs.

Dans le monde financier français, M. Jacques Mayoux est un cas particulier. Faute de pouvoir entrer à l'Ecole navale pendant la guerre, il finit par faire HEC dont il sort major. L'ENA vient de se créer : pourquoi pas ? Il en sort major du concours interne de l'inspection des finances devant M. Valéry Giscard d'Estaing. Après plusieurs postes au ministère des finances, il remplace, en 1963, à la direction générale de la Caisse nationale de crédit agricole M. André Cramois, personnage quasiment historique, en poste depuis 1945.

En onze années, ce grand commis, bourreau de travail qui fait crier grâce à ses collaborateurs, impressionnante machine intellectuelle dont on entend presque cliqueter les relais, va faire de la « banque verte » le premier établissement financier de France et d'Europe.

Dès cette époque, deux traits de son caractère s'affirment : une extraordinaire aptitude à analyser avec lucidité et cruauté un problème ou une situation ; une habitude, jugée déplorable par des gens de plus en plus nombreux, à déshabiller des projets bien séduisants pour en montrer les conséquences cachées, désastreuses le cas échéant.

A ce jeu-là on se met une foule de gens à dos, y compris M. Jacques Chirac, lorsqu'il était ministre de l'agriculture, ce qui provoqua le premier limogeage de M. Mayoux en mars 1975. Après trois ans de traversée du désert, il refuse la direction de la SNIAS notamment, pour défaut d'indépendance, mais il accepte, ou plutôt doit accepter des mains de M. Raymond Barre, en novembre 1978, la présidence d'un des géants de la sidérurgie, Sacilor, quand son sauvetage est décidé par l'Etat. Cadeau empoisonné et charge harassante, qu'il assumera en appliquant à une industrie d'ingénieurs des méthodes d'analyse peu pratiquées auparavant.

En février 1982 il doit céder la place à M. Claude Dollé, mais immédiatement remplace M. Maurice Lauré à la tête de la Société générale, qu'il aura tôt fait de vouloir réorganiser.

Les maîtres-mots de l'arrivant, à qui on prête cette déclaration à l'emporte-pièce : *« Il y a ici deux cents cadres supérieurs qui roupillent »*, sont le contrôle de gestion, la rentabilité et la modernisation. L'informatique est réorganisée, les réseaux d'agences de Paris et de province sont fusionnés et M. Mayoux, qui voit loin, entreprend de réorienter vers les particuliers, clientèle plus rentable, une banque plus spécialement tournée vers les entreprises.

Mais voilà ! en appliquant ses réformes, M. Mayoux, peut-être par excès de rigueur intellectuelle et de sécheresse, va, sans doute et inévitablement, se créer des ennemis et faire naître des rancunes, mais aussi, et de plus en plus, se couper d'une bonne partie de ses cadres, y compris les plus valables, provoquant parfois un véritable phénomène de rejet.

Dans le cas de la Société générale où les présidents s'étaient succédé sans drame depuis vingt-cinq ans, MM. Lorain, Ferronnière, Lauré, notamment, M. Mayoux a peut-être payé pour cela, bien davantage que pour l'affaire des pertes sur le Brésil et Singapour, initiée avant son arrivée et devenue d'une grande banalité par ces temps troublés.

F. R.

La Commission de Bruxelles refuse une aide de 3 milliards de francs à Renault

La Commission de la CEE a bloqué, jusqu'à plus ample examen, une dotation en capital de 3 milliards de francs projetée par le gouvernement français en faveur de Renault, a-t-on appris de sources communautaires le mercredi 30 juillet à Bruxelles. Selon la Commission, il s'agit d'une aide financière et non d'une augmentation de capital qui eût été normale, étant donné que l'Etat est seul actionnaire de Renault.

Cette information intervient au moment même où M. Alain Madelin, ministre de l'industrie, des P et T et du tourisme, a annoncé qu'il réduirait de 15 % dans le budget de 1987 les aides de l'Etat à l'industrie. Mais en l'absence d'informations précises sur la ventilation de ces sommes (qui atteindront tout de même quelque 53 milliards), il est difficile de se faire une idée exacte du « désengagement » effectif des pouvoirs publics. Les aides à certaines branches seront en hausse (la construction navale par exemple) d'autres en baisse. Les comparaisons d'une année sur l'autre sont encore très incertaines, dans la mesure où elles portent sur le projet de budget de 1987, d'une part, et sur la loi de finances initiale pour 1986 augmentée du collectif budgétaire d'avril dernier, d'autre part. Or, ce collectif avait fortement gonflé le chapitre des aides à l'industrie par rapport aux chiffres initiaux du budget. Enfin, toutes les aides à l'industrie ne sont pas regroupées au budget du ministère de l'industrie mais émargent à d'autres ministères, secrétariat d'Etat à la mer, Datar, ministère de l'agriculture...

هكذا من الأصل

Économie

Une opération coûteuse et risquée

La CGE devient le numéro deux des télécommunications dans le monde

En absorbant les activités télécommunication du groupe américain ITT, la CGE devient le numéro deux mondial du secteur. L'entreprise nationalisée française obtient une entrée sur les difficiles marchés européens. Mais, coûteuse, l'opération est aussi très risquée.

« Les accords que j'ai conclus avec ITT d'une part, avec ATT et Philips d'autre part (...), donnent à l'Europe l'assurance d'une présence industrielle à la fin du siècle, avec une position de leader, dans le secteur clé des télécommunications (...). Mon souhait fondamental est que mes équipes puissent maintenant mettre en œuvre au niveau mondial la chance historique qui s'ouvre à la France. » C'est en ces termes que M. Georges Pébereau a quitté, le 23 juillet, la présidence de la Compagnie générale d'électricité (CGE). Il léguait donc un bien bel héritage à son remplaçant choisi par le gouvernement, M. Pierre Suard, homme de la maison puisqu'il était vice-président d'Alcatel, la filiale de la CGE dans les télécommunications.

La fusion ITT-CGE a été rendue publique le 2 juillet par un communiqué commun. Il s'agissait alors d'un projet, car le gouvernement français n'avait pas encore donné son aval. Cela a suffi : le lendemain, l'action d'ITT gagnait 4 dollars à Wall Street. En quinze jours, le gain a atteint 30 %. La presse anglo-saxonne estime que M. Rand Araskog, patron d'ITT, *« surprend ses critiques »* tant l'accord lui paraît favorable (*Financial Times* du 4 juillet). *« Ses actionnaires doivent probablement lui envoyer des fleurs »*, lance un analyste financier américain à l'hebdomadaire *Business Week* (14 juillet).

Comment se fait-il qu'une *« chance historique »* pour la CGE, la France et l'Europe soit aussi bien accueillie du côté américain ? La CGE a-t-elle *donc fait une si* bonne affaire ? A-t-elle, comme l'affirme M. Pébereau, assuré son avenir *industriel* jusqu'à l'an 2000 ?

Les commentaires contradictoires d'un côté et de l'autre de l'Atlantique prouvent que la réponse n'est, pour le moins, pas évidente. Certitude : ITT réalise un gain immédiat en recevant en liquide une somme de 1,250 milliard de dollars (plus 350 millions de dollars de remboursement en deux ans de dettes). Il se défait d'une activité pour laquelle il avait dû s'endetter de quelque 2,8 milliards de dollars ; plus de la moitié de ses ventes annuelles dans ce secteur. Les dépenses liées au développement très difficile de son central téléphonique SYSTEM 12 l'ont saigné. Il perdait des marchés dans certains pays (Norvège), devait renoncer à d'autres (Etats-Unis).

Un triple pari

La CGE, de son côté, fait un triple pari, financier, technologique et commercial. ITT-Télécommunications était estimé à 1,7 milliard de dollars (12 milliards de francs), somme que la CGE était bien incapable de sortir de ses caisses. Aussi un complexe dispositif financier a été mis en place. Schématiquement, ITT et Alcatel apportent leurs actifs à une société commune en les survalorisant (2,8 milliards de dollars pour ITT, 1,4 milliard pour Alcatel). Les actions de la société nouvelle sont donc comptabilisées à près du double de leur valeur. Le procédé, classique au demeurant, permet de faire payer deux fois le prix d'entrée des partenaires européens intéressés et de récupérer ainsi de l'argent. Le désavantage est que ces candidats... y réfléchissent à deux fois. C'est déjà ce qui s'est passé depuis le 2 juillet. Il était prévu à cette date qu'ITT réduise à 30 % sa part dans la société commune. Un holding européen au nom de code EUROTEL devait en prendre 70 %. La CGE voulait conserver environ 60 % d'EUROTEL, c'est-à-dire qu'il lui fallait trouver environ quatre partenaires minoritaires à 10 % chacun.

Or, à ce jour, deux seulement ont été trouvés : Telefonica (300 millions de dollars), société qui gère le téléphone espagnol, et la Société générale de Belgique (250 millions de dollars). D'autres, comme la STET, société qui gère le téléphone italien, se sont récusés. De même que les anglais GEC et Plessey. Le dispositif a dû être modifié en conséquence. ITT a accepté, sur l'insistance de M. Balladur lui-même, de conserver une part *« provisoire »* de 37 % de la société commune (EUROTEL en obtenant 63 %), mais la CGE devra trouver néanmoins 700 millions de dollars.

Cela n'est pas impossible. L'entreprise va vendre certaines de ses autres activités en France et surtout rétrocéder beaucoup de filiales d'ITT acquises dans des secteurs annexes, comme la défense, les composants, l'électronique grand public (1). Elle va en outre s'endetter.

Il lui était sans doute difficile de faire autrement, mais l'acquisition, par ce dispositif, est coûteuse. *« De 40 à 50 % trop cher »*, a estimé M. Mexandeau qui fut ministre (socialiste) des P et T. Le gouvernement actuel s'en est inquiété (d'où l'intervention du ministre d'Etat). Il craignait que les autres activités de la CGE, en particulier le nucléaire, n'en soient effectées, voire que le groupe — dont l'unité est déjà fragile — ne doive à terme se casser en deux : les télécommunications d'un côté, l'énergie (Alsthom et Framatome) de l'autre. Même si des garanties ont éventuellement pu être obtenues — comme la nomination de M. Ambroise Roux administrateur de la CGE, — le risque financier demeure. Il est en tout cas probable que cela complique et retarde la privatisation prévue de la CGE.

La course sur les centraux

Le deuxième pari est technologique. Alcatel dispose déjà de deux centraux téléphoniques : le sien propre (E 10 B) et celui (le MT) hérité de Thomson-télécommunications, société absorbée à la fin de 1983. Les dirigeants essaient de les faire *« converger »* en développant des parties communes : un travail coûteux en ingénieurs. L'acquisition du System 12 va compliquer leur tâche, car il faudra faire *« converger »* trois produits, tandis que les concurrents disposeront de toutes leurs équipes pour moderniser les leurs.

Or la course technologique sur les centraux s'est fortement accélérée avec la déréglementation des télécommunications, l'arrivée de nouveaux services (2) et le transport des données informatiques. C'est un tournant fondamental dans cette industrie, qu'ATT, *le numéro un* américain, impose à ses concurrents. La fusion Thomson-CGE, dispersant les efforts, avait déjà fait prendre du retard à la CGE. Il va maintenant lui falloir à la fois finir de mettre au point *le System 12 — objectif que* l'on n'est même pas sûr d'atteindre, — le rapprocher des MT et E 10 B et moderniser toute la gamme. Une gageure selon certains experts.

Si les partenaires européens se défilent, la CGE risque de faire des déçus et de perdre leur *« caution »* auprès de leur administration locale des P et T. Si elle s'emmêle de surcroît dans les fils de ses trop nombreux centraux téléphoniques... les marchés chèrement acquis risquent alors de fondre rapidement. Le danger est là : la CGE se retrouvera avec cent cinquante mille personnes sur les bras et des clients qui lui tourneront progressivement le dos au profit d'ATT, d'Ericsson de Northern Telecom ou de Siemens.

La gestion au plus près de la fusion sera donc déterminante. Sans doute cela explique-t-il le fait que M. Pébereau ait été écarté de la présidence : il avait acquis une mauvaise réputation de gestionnaire depuis la fusion Thomson-CGE. Mais son successeur hérite de sa stratégie : acheter des marchés (croissance externe) plutôt que les gagner progressivement avec des produits meilleurs. Etant donné la gestion passée et le retard pris, sans doute ne pouvait-on plus faire autrement. Sans doute est-il nécessaire de procéder ainsi en Europe, où chaque pays a hérissé des barrières protectionnistes contre les autres Européens. Mais la France n'est aucunement assurée d'être présente en l'an 2000. *Ce n'est pas exclu. Tout* reste à faire.

ERIC LE BOUCHER.

(1) L'accord de Yalta (partage des domaines d'activité jusqu'au 31 décembre 1989) signé avec Thomson en 1983, contraint d'ailleurs la CGE à se défaire de ses activités de défense, de composants et d'électronique grand public.

(2) L'objectif des sociétés exploitantes (les P et T en Europe) est de mettre à la disposition du grand public les services déjà offerts par les centraux d'entreprise : rappel automatique, renvoi, recherche de correspondants...

Qui va diriger la CGE ?

M. Ambroise Roux a été *nommé administrateur* de la CGE par le gouvernement (*Journal officiel* du 30 juillet). Un retour : M. Roux a été PDG de la CGE jusqu'à l'arrivée de la gauche. Refusant que son groupe soit nationalisé, il avait démissionné. Confident du président Pompidou, véritable pacha du monde patronal (il était vice-président du CNPF), homme d'extrême influence, il compte beaucoup d'amis parmi les proches de M. Chirac.

Son avis a sûrement été décisif lorsqu'il a fallu procéder au renouvellement des PDG. A-t-il *« baissé le pouce »*, condamnant M. Georges Pebereau, qui fut son directeur général avant 1981 ? Beaucoup l'affirment : *« C'est Ambroise et Balladur qui ont coupé la tête de Georges et qui ont placé Pierre Suard. »* Le nouveau PDG de la CGE trouvera en tout cas à son conseil d'administration une aile protectrice et très enveloppante.

9,8 milliards de dollars de chiffre d'affaires

La nouvelle société née de la fusion d'Alcatel avec ITT-Télécommunication représente un chiffre d'affaires de 9,8 milliards de dollars prévu pour 1986, réparti à 78 % en Europe, 13 % aux Etats-Unis et 9 % dans le reste du monde. Par secteur, la ventilation est la suivante :

— 50 % en télécommunications publiques (centraux téléphoniques, faisceaux hertziens...) ;

— 33 % en télécommunications d'entreprise (centraux privés, équipement de bureautique, vidéotex, combinés téléphoniques...) ;

— 10 % en équipements industriels et militaires ;

— 7 % en électronique grand public (téléviseurs).

La CGE apporte à la nouvelle société l'ensemble d'Alcatel et de ses filiales. ITT apporte ses filiales allemande (Standard Elektrik Lorenz, dont il détient 85,9 % du capital et qui compte 30 000 salariés), belge (10 000 salariés), italienne (14 000 salariés), autrichienne (3 000 salariés), etc. Les 24 % détenus par ITT dans le groupe britannique STC (actionnaire notamment du fabricant d'ordinateurs ICL) seraient compris dans l'accord, selon la CGE.

Annonçant de nouvelles mesures sur l'emploi

M. Philippe Séguin évalue à 2 ou 2,5 millions le nombre « totalement incompressible » de chômeurs



M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi, a évoqué sa politique de lutte contre le chômage, coup sur coup, dans une interview publiée cette semaine par *Paris-Match* et, le mercredi 30 juillet, au cours de l'émission « Le téléphone sonne » sur France-Inter.

A *Paris-Match*, le ministre des affaires sociales a déclaré qu'il *« n'y aura pas de renversement spectaculaire »* de la situation de l'emploi. *« Dans un pays comme la France, j'évalue à 2 ou 2,5 millions le nombre totalement incompressible de chômeurs »*, a indiqué M. Séguin, qui considère que, pour cette raison, *« il faut développer le traitement social du chômage, l'étendre à d'autres catégories d'âge et explorer de nouvelles méthodes... »*.

Ces nouvelles mesures, qui pourraient faire l'objet d'un plan emploi en préparation (*le Monde* daté 6-7 juillet) et sont contenues dans les différentes ordonnances actuellement élaborées (*le Monde* du 31 juillet) ont été esquissées par le ministre à France-Inter.

« Aucun gouvernement, de quelque pays industrialisé que ce soit, n'a trouvé de recette miracle contre le chômage » a reconnu M. Séguin, pour expliquer aussitôt qu'il était temps de *« chercher d'autres méthodes »*. Prenant l'exemple des Etats-Unis, où les créations d'emplois se sont produites dans *« toute une série de services qui n'appartiennent pas au secteur tertiaire habituel, mais à un tertiaire bis ou à un nouveau secteur quaternaire »*, il a exprimé l'intention de faciliter cette évolution, *« sans remettre en cause l'essentiel des droits sociaux des salariés »*. *« Ce qui a pu se faire de façon spontanée aux Etats-Unis doit être aidé et encouragé en France »*, a-t-il estimé. Par exemple, M. Séguin imagine des emplois périphériques ou de voisinage. *« Pourquoi avoir du pain rassis à son petit déjeuner »*, s'est-il interrogé, alors que quelqu'un pourrait être rétribué pour l'apporter s'il y avait déduction des charges sociales.

Commentant l'ordonnance sur les contrats à durée déterminée et le travail temporaire, M. Séguin a reconnu le *« risque »* du développement du travail précaire. Le ministre des affaires sociales a ensuite apporté quelques éclairages sur son nouveau plan pour l'emploi. Il envisage un dispositif de licenciement à mi-temps qui permettrait de maintenir deux salariés sur un même poste, l'assurance-chômage versant *« quelque chose »* pour compléter les revenus si les partenaires sociaux, gestionnaires de l'UNEDIC, en étaient d'accord. De même, M. Séguin reprend l'idée d'une préretraite à mi-temps. *« Les salaires seront coupés en deux mais les droits sociaux seront intégralement maintenus »*, a assuré le ministre qui voudrait également faciliter l'utilisation des préretraites FNE (Fonds national de l'emploi) par les petites et moyennes entreprises. *« Cela serait*, a-t-il dit, *un progrès social considérable. »*

Parallèlement, M. Séguin travaille sur la future ordonnance sur l'aménagement du temps de travail qui pourrait favoriser le partage mais ne pourrait *« régler à elle seule le problème du chômage »*. A ce propos, le ministre des affaires sociales a souligné que cette *« révision »* viendrait modifier la loi Delebarre qui, a-t-il estimé, *« n'est pas allée assez loin »*.

Affrontements à la fin de la manifestation de la CGT à Renault-Billancourt

La *« riposte »* aux licenciements organisée par les militants CGT de Renault-Billancourt, soutenus par des syndicats CGT d'autres entreprises de la région parisienne et par le PCF, s'est terminée, le mercredi 30 juillet à Boulogne (Hauts-de-Seine), par des affrontements avec les forces de l'ordre.

Des manifestants ont tenté d'ouvrir à coups de barre de fer les portes de la sous-préfecture de Boulogne, et ont mis le feu à la Renault-5 d'un fonctionnaire. Les CRS ont rapidement dispersé à l'aide de gaz lacrymogènes les manifestants, une minorité d'entre eux s'attardant pour jeter des pierres.

Selon les observateurs, les manifestants étaient plus de 2000 (plus de 5000 selon la CGT, environ 1 500 selon la police), et parmi eux une moitié environ était de Renault-Billancourt. Pour la direction, seuls 1 300 ouvriers sur les 8 500 de l'usine de Billancourt ont débrayé pour aller manifester. Cette manifestation avait pour objectif le local désaffecté de Renault, à côté de la sous-préfecture, où s'est tenue la réunion extraordinaire du comité d'établissement du centre industriel de Billancourt, qui devait aborder les sureffectifs (le nombre de congés de conversion — 685 au départ — ayant décru), et la liste nominative des salariés protégés licienciables (notamment les délégués du personnel et les membres du CE) au nombre de 26, dont 23 de la CGT. Cette réunion a été close rapidement, la direction ayant fait constater l'absence de tous les élus du personnel, par un huissier.

En revanche lors du comité d'établissement du siège social, où seuls les élus de la CGT ont été absents, tous les syndicats ont voté contre le licenciement du salarié protégé (CGT), et ont été informé, que le nombre de salariés promis aux congés de conversion est passé de 168 à 126, compte tenu des départs volontaires.

Les consultations obligatoires des CE ayant eu lieu, les procédures vont suivre leur cours. La Régie devait transmettre les listes nominatives à la mi-août à la direction départementale du travail, qui doit donner sa réponse dans les trente jours. Après seulement, les salariés de Renault concernés recevront leurs lettres de licenciement, et ils bénéficieront d'un délai de quinze jours pendant lequel ils pourront choisir de partir volontairement. Pour cette raison, M. Louis Viannet, secrétaire de la CGT, a appelé les salariés à être présents dans l'entreprise le jour de la rentrée pour *reprendre la lutte contre les licenciements »*.

F. K.

Economie

M. Chirac impose une nouvelle compression budgétaire

Le réveil de la plupart des ministres aura été amer en ce jeudi 31 juillet. Recourant à une procédure pour le moins inhabituelle, le premier ministre, à l'issue d'une réunion avec M. Edouard Balladur, ministre d'Etat, et M. Alain Juppé, ministre délégué au budget, a envoyé, le 30 juillet, une nouvelle lettre demandant aux ministères de revoir en baisse leurs dépenses. Par rapport aux premières lettres plafonnant ces dépenses et envoyées il y a une dizaine de jours, les économies nouvelles demandées varient entre 0,5 % et 1 %. Au total, c'est entre 2 et 3 milliards de francs qui seront ainsi récupérés.

Un nouvel effort inégalement réparti pour tenir compte des impératifs spécifiques de chacun. C'est ainsi que l'éducation nationale sera plus épargnée que d'autres ministères. Le poids des crédits de fonctionnement est tel – 83 % – qu'une réduction de 1 % des crédits qui lui sont alloués aurait inéluctablement conduit à de nouvelles suppressions d'emplois, difficiles à envisager. En revanche, le ministère de l'industrie sera plus largement mis à contribution, et le couperet tombera tout particulièrement sur les charges communes recouvrant la dette, les charges sociales, les bonifications d'intérêts, l'épargne-logement ou les interventions internationales.

Les raisons de ce nouveau sursaut de rigueur sont simples. Les derniers arbitrages rendus en faveur de la défense (*le Monde* du 31 juillet) et consentant une hausse de 12 % en faveur des crédits d'équipement, a contraint le gouvernement à revoir les «lettres-plafonds» des autres ministères pour rester dans la logique budgétaire qu'il s'était fixée. Il n'est en effet pas question de déroger au principe d'un déficit budgétaire de 130 milliards de francs. En outre, le gouvernement, qui envisageait, dans un premier temps, d'accorder *« plus de 20 milliards de francs d'allégements d'impôts »* a remonté la barre *« au-delà de 25 milliards, l'objectif étant, si possible, d'atteindre 27 milliards de francs »*. Dans de telles conditions, il n'existait pas d'autre solution que de nouvelles réductions de dépenses, quitte à provoquer plus d'un grincement de dent, au moment des ultimes arbitrages.

● **Annulation de la revalorisation des pensions de janvier 1985.** – Le Conseil d'Etat vient d'annuler un arrêté ministériel de janvier 1985 sur la revalorisation à cette date de 0,6 % des pensions d'invalidité et vieillesse et des rentes d'accident du travail des assurés sociaux. La Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés, qui était à l'origine du recours, estimait que cette revalorisation ne tenait pas compte du coût de la vie. Le Conseil d'Etat lui a donné satisfaction en jugeant que cette revalorisation ne faisait pas référence à *« l'évolution du salaire annuel moyen des assurés sociaux »*.

● **Fin de la grève aux PTT d'Ajaccio.** – Le conflit aux PTT d'ajaccio qui avait suivi la mutation disciplinaire de M. Félix Franceschi, délégué CGT des agents de distribution, s'est achevé le mercredi 30 juillet après cinquante-deux jours de grève. Selon la CGT, la direction a accepté de payer aux grévistes vingt-cinq journées de grève sur les quarante réclamées et aurait envisagé d'*« aménager »* la mutation imposée à M. Franceschi à la suite de son différend avec deux cadres.

Le remboursement de la dette

Le Pérou durcit le principe du « 10 % »

Dans le cadre de l'*« économie de défense nationale »*, présentée le 28 juillet par le président Alan Garcia, le gouvernement péruvien a publié, le mercredi 30 juillet, un décret limitant sérieusement pour deux ans les sorties de devises au titre du remboursement de dettes privées, de rapatriements de bénéfices, de paiements de dividendes et de royalties. Lima confirme ainsi sa volonté de durcir et d'étendre le principe de limitation des remboursements de sa dette en une période économique difficile.

LIMA
de notre correspondante

Le principe du « 10 % » – la limitation du remboursement de la dette à 10 % des recettes à l'exportation – décrété pour un an, le 28 juillet 1985, par le chef de l'Etat péruvien, sera étendu dans son application et prolongé d'une année, a annoncé le président Alan Garcia. L'application de ce principe aura d'ores et déjà permis à l'économie du Pérou de se « dédollariser » et à l'inflation de diminuer. Les autorités ont ainsi pu adopter des mesures de premier secours pour assister les laissés-pour-compte des bidonvilles et des communautés indigènes des Andes.

Pendant la période de juillet de 1985 à juillet 1986, les échéances de la dette à moyen et à long terme du Pérou s'élevaient à 2 200 millions de dollars. Le Pérou n'a déboursé que 320 millions de dollars (166 millions de dollars pour la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement, 69 millions de dollars au Fonds monétaire international, 34 millions de dollars au titre des crédits garantis par les Etats et 19 millions de dollars pour des crédits alimentaires), soit moins de 10 % des exportations.

Nouvelle bravade

Ce « 10 % » n'a pas été appliqué cependant aux obligations à court terme, à la dette de la Banque centrale et des entreprises publiques de droit privé, celle contractée avec des organismes régionaux et celle remboursée en produits aux pays socialistes, soit un total de 269 millions de dollars.

En un an, le gouvernement péruvien a donc déboursé 590 millions de dollars, soit 20 % du montant de ses exportations. De leur côté, les entreprises privées se sont acquittées de leurs dettes, contractées presque exclusivement auprès des banques privées nord-américaines, pour un montant supérieur à 500 millions de dollars. Le remboursement de la dette privée et publique a donc absorbé au total près de 50 % des devises provenant de l'exportation.

Les perspectives s'annoncent grises pour l'économie péruvienne. A cause de la chute des prix du pétrole et des principaux minerais, les exportations seront inférieures de 500 millions de dollars en 1986. La balance commerciale, après avoir été positive de 1 milliard, sera déficitaire, d'autant plus que les importations de denrées alimentaires ont augmenté. Par ailleurs, les échéances de la dette dépasseront 5 milliards de dollars.

Pour éviter l'étranglement financier du pays, le gouvernement péruvien a adopté trois nouvelles dispositions : la prolongation d'un an de l'application de la thèse du « 10 % », l'extension de ce principe à la dette privée, et la suspension pendant deux ans des rapatriements de bénéfices à l'étranger.

Ces transferts dépassent chaque année le milliard de dollars. Ils correspondent pour plus de la moitié aux profits de la compagnie pétrolière Occidental Company et de la Southern Peru Copper Corporation qui exploite le cuivre et pour l'autre moitié aux profits rapatriés par les banques et les multinationales comme Bayer, Coca-Cola, Carnation...

Ces dispositions, qui signifient un durcissement de la position péruvienne, peuvent être interprétées comme une nouvelle bravade à l'égard du Fonds monétaire international, au moment même où prend fin le délai accordé par le Fonds pour que le Pérou s'acquitte d'un arriéré de 180 millions de dollars. Si cette somme n'est pas versée avant le 15 août, le Pérou court le risque d'être classé dans la catégorie des pays *« non aptes »* à recevoir de nouveaux crédits.

Dans son message adressé le 28 juillet au Congrès et dressant le bilan de sa première année de gouvernement, le président Alan Garcia a expliqué que *« ces mesures ne correspondent pas à une conception étatiste ou bureaucratique. Elles servent à protéger les intérêts de la nation dans un moment difficile et ne signifient ni une confiscation, ni une expropriation.. Il serait suicidaire de se convertir en exportateur net de capital au moment même où les prix de nos matières premières sont en chute libre et où il nous est impossible de contracter de nouveaux emprunts. »*

NICOLE BONNET.

Après la conférence de Kuala-Lumpur

L'adhésion hasardeuse des producteurs asiatiques aux lois du marché

La conférence sur les matières premières, qui s'est tenue du 21 au 25 juillet à Kuala-Lumpur, à l'initiative du gouvernement malaisien, n'a pas eu la dimension escomptée par ses organisateurs. Alors que le sort de l'ensemble des matières premières et de leurs producteurs devait être évoqué, les travaux ont péché par omission. Ils ont seulement porté sur les quelques substances intéressant les pays d'Asie du Sud-Est : caoutchouc, étain, huile de palme et riz pour l'essentiel. La conclusion récente de l'accord cacao destiné à stabiliser les prix de cette denrée n'a pas été évoquée. Or c'est précisément de la viabilité de ce type d'instruments et de leur substitution à d'autres mécanismes que les autorités malaisiennes souhaitaient à l'origine débattre.

De la même façon, nul n'a réagi aux propos du représentant du FMI, M. William Hood, pour qui la solution à la crise des matières premières passe par une réduction de l'offre des producteurs les moins compétitifs et non par des systèmes de régulation. Les pays africains n'avaient, il est vrai, dépêché aucun délégué, et l'Amérique du Sud est apparue sous-représentée. Les Etats asiatiques venus en nombre à Kuala, Lumpur ont, en revanche, paru souscrire aux visions du FMI et des Etats-Unis insistant sur l'ajustement nécessaire de la production aux conditions du marché libre.

Mais aucun programme concret de mise en œuvre d'une gestion de l'offre n'a été présenté par ceux qui la préconisent. La seule proposition a émané du secrétaire général de la CNUCED, M. McIntyre, conscient des bouleversements qu'un tel choix pourrait provoquer chez certains producteurs. *« Les efforts pour faire remonter les prix des matières premières seront vains sans l'engagement ferme et crédible des pays développés pour faire reculer leurs restrictions douanières »*, a-t-il d'abord indiqué, amplifiant l'appel de la Banque mondiale pour la libéralisation des échanges agricoles. Une position de principe devrait, selon lui, être prise par les ministres du commerce lors des discussions du GATT qui auront lieu à Punta-Del Este (Uruguay) en septembre.

Surtout, M. McIntyre a proposé la mobilisation des 256 millions de dollars du Fonds commun sur les matières premières (créé en 1976, il n'a pas encore fonctionné) pour financer des projets de diversification dans les pays très dépendants de leurs produits de base. A ce titre, la conférence de Kuala-Lumpur sera peut-être l'amorce d'un désengagement progressif des pays du Sud vis-à-vis du secteur primaire. Deux réunions, l'une à Addis-Abeba, l'autre à Mexico, sont prévues dans les prochains mois afin de permettre aux producteurs africains et sud-américains de se faire entendre. Une conférence finale dont la date est encore inconnue pourrait se tenir à Paris avant l'ouverture de la prochaine CNUCED à Belgrade, début 1987.

Un problème de moyens menace cependant toute initiative qui pourrait naître : entre 1981 et 1984, les seuls pays de l'ASEAN (Malaisie, Thaïlande, Philippines, Singapour, Brunei et Indonésie) ont perdu 15,3 milliards de dollars en recettes d'exportation de matières premières non énergétiques. Combler ces manques à gagner demeure un défi. *« Le commencement est plus que la moitié du tout »*, disent les optimistes. Au lendemain de l'étape de Kuala-Lumpur, la route n'en reste pas moins semée d'embûches avec le marché comme hasardeuse boussole.

ÉRIC FOTTORINO.

Marchés financiers

PARIS, 30 juillet ↑

Mieux orientée

La tendance a été beaucoup mieux orientée mercredi rue Vivienne. Résistante la veille, elle a très nettement été au raffermissement. Dans la matinée, le marché avait déjà manifesté de meilleures dispositions. Il allait en bonne partie les confirmer. CSF a battu un nouveau record d'altitude. Peugeot s'est avancé. Printemps, Locafrance, Roussel-Uclaf, Lafarge, L'Oréal, Moët. Legrand et quelques autres ont franchement progressé (de 1,5 % à 3,5 %). La BTP a encore été ferme. Si, à l'inverse, Sanofi, Dassault, Schneider, Carrefour, Moulinex, Bic, ELF, Presses de la Cité ont été légèrement distancées, le peloton a fait la différence et, à la clôture, l'indicateur instantané s'élevait de 0,53 %.

D'une façon générale, les professionnels se déclaraient très satisfaits du comportement de la Bourse. Un jeune agent de change était, lui, ravi. Selon lui, la tendance est sélective à souhait. Il y a une bonne couche d'achats étrangers. Les résultats des entreprises industrielles pour 1986 devraient être excellents car ils tiendront pleinement compte de la baisse du dollar et des prix du pétrole. Bref, le marché anticipe l'événement. Un spécialiste parlait de son côté d'une demande en provenance du Japon, « avec laquelle il faudra compter » quand les investisseurs tokyotes se seront familiarisés avec les techniques parisiennes. Ajoutons enfin que la moins mauvaise mine de Wall Street a rassuré les plus frileux.

Le marché obligataire n'a pas été à l'unisson. L'activité est restée assez faible. Mais les cours se sont maintenus, avec un zeste d'intérêt pour les fiscalisés. « On assure le quotidien », nous confiait un professionnel. Le MATIF, en revanche, a été plutôt ferme avec des hausses de une à deux variations.

NEW-YORK, 30 juillet ↑

Reprise technique

Après deux séances de baisse, une reprise s'est produite, mercredi, à Wall Street. Amorcé presque dès l'ouverture, le mouvement s'est poursuivi ensuite avant de se ralentir à l'approche de la clôture. Finalement, monté un instant à 1 794,15, l'indice des industrielles s'établissait à 1 779,39, en progrès de 12,52 points. Le bilan de la journée n'a cependant pas été à la hauteur de ce résultat. Les baisses ont encore été les plus nombreuses. Sur 1 971 valeurs traitées, 818 ont fléchi, 782 ont monté et 371 n'ont pas varié. Cela vient surtout du regain d'intérêt dont les « Blue Chips » ont profité au premier chef.

De l'avis général, cette reprise a surtout revêtu un caractère technique. Après la dernière purge, des vendeurs à découvert ont commencé à se racheter, d'autant plus volontiers que la cote 1 750-1 760 à l'indice Dow constitue un seuil de résistance aux yeux de nombreux analystes travaillant sur graphiques. Or ce plancher n'a jamais été enfoncé depuis le mois d'avril. Il reste qu'autour du Big Board la prudence restait de mise.

Tout dépendra de l'accueil réservé à ces émissions. Quelques-uns craignent que leur ampleur ne provoque une tension sur les taux d'intérêt. L'activité a augmenté, portant sur l'échange de 147,25 millions de titres, contre 115,69 millions.

VALEURS	Cours du 29 juillet	Cours du 30 juillet
Alcoa	34 5/8	34 3/8
A.T.T.	23 1/2	23 7/8
Boeing	58 1/8	58 1/2
Chase Manhattan Bank	38 7/8	38 1/2
Du Pont de Nemours	74 1/4	75 1/8
Eastman Kodak	56 1/8	56 3/4
Exxon	59 3/8	61 1/4
Ford	55 1/4	54 3/4
General Electric	73	73 7/8
General Motors	68 1/4	68 3/8
Goodyear	30 5/8	30 7/8
I.B.M.	131 1/8	132 1/4
I.T.T.	52 5/8	53 7/8
Mobil Oil	29 3/4	30 3/8
Pfizer	65 1/4	65 7/8
Schlumberger	28 5/8	29 1/4
Texaco	29 3/4	29 1/2
U.A.L. Inc.	51 5/8	53 1/2
Union Carbide	23 3/8	22 1/2
USX Corp.	17	18 5/8
Westinghouse	53	53 1/8
Xerox Corp.	52 1/2	53 3/8

CHANGES

PARIS

Dollar : 6,81 F ↓

Après une rémission, mercredi 30 juillet, la baisse du dollar a repris sur les marchés des changes jeudi 31, après que M. George Shultz, le secrétaire d'Etat américain, eut déclaré que cette baisse allait se poursuivre. Le yen a battu ses records de hausse.

FRANCFORT	30 juillet	31 juillet
Dollar (en DM) ..	2,1225	2,10

TOKYO	30 juillet	31 juillet
Dollar (en yens) ..	155,10	154

MARCHÉ MONÉTAIRE
(effets privés)

Paris (31 juillet) ...	7 %
New-York (30 juil.) .	6 1/4 %

INDICES BOURSIERS

PARIS

(INSEE, base 100 : 31 déc. 1985)

	29 juillet	30 juillet
Valeurs françaises ..	144,4	145
Valeurs étrangères .	102,1	101,5

Cie des agents de change
(Base 100 : 31 déc. 1981)

Indice général ...	379	380,4

NEW-YORK

(Indice Dow Jones)

Industrielles	1 766,87	1 779,39

LONDRES

(Indice « Financial Times »)

Industrielles	1 271,6	1 280,3
Mines d'or	205	193,2
Fonds d'Etat	89,04	89,35

TOKYO

	30 juillet	31 juillet
Nikkei Dow Jones	17 728,98	17 799
Indice général ...	1 434,28	1 458,27

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 30 juillet
Nombre de contrats : 1 464

COURS	ÉCHÉANCES				
	–	Août 86	Sept. 86	Déc. 86	Mars 87
Dernier	–	110,40	111,30	112,20	112,25
Précédent ...	–	110,35	111,15	111,95	111,95

AUTOUR DE LA CORBEILLE

FORTE PROGRESSION DU BÉNÉFICE DE LA COMMERZBANK. – La Commerzbank a enregistré, au premier semestre 1986, un bénéfice partiel d'exploitation de 436,9 millions de deutschemarks, soit une hausse de 37,3 % sur la même période de 1985. Selon son président, M. Walter Seipp, son bénéfice total d'exploitation pour 1986 devrait atteindre un nouveau record en 1986. Il s'était élevé en 1985 à 1 milliard de deutschemarks.

NESTLÉ : BAISSE DE 12 % DU CHIFFRE D'AFFAIRES. – Le chiffre d'affaires consolidé de Nestlé a baissé de 12 % au premier semestre 1986, s'élevant à 19,4 milliards de francs suisses.

SOMMER-ALLIBERT ÉMET DES BILLETS DE TRÉSORERIE. – Sommer-Allibert vient d'émettre, avec le concours de la Société générale, des billets de trésorerie d'une durée de deux ans. La durée maximale de ces billets a été portée de six mois à deux ans par un récent arrêté du ministère de l'économie et des finances.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	6,8080	6,8120	+ 35	+ 47	+ 70	+ 95	+ 200	+ 280
$ can.	4,9262	4,9309	– 60	– 44	– 124	– 95	– 421	– 347
Yen (100) ...	4,4150	4,4205	+ 86	+ 100	+ 172	+ 194	+ 509	+ 574
DM	3,2430	3,2464	+ 62	+ 75	+ 128	+ 148	+ 373	+ 428
Florin	2,8768	2,8797	+ 33	+ 41	+ 78	+ 84	+ 216	+ 257
F.B. (100) ...	15,6686	15,6850	– 64	+ 18	– 127	+ 38	– 367	– 5
F.S.	4,0464	4,0511	+ 76	+ 96	+ 162	+ 190	+ 477	+ 550
L (1 000) ...	4,7188	4,7232	– 179	– 155	– 357	– 316	– 1029	– 930
£	10,1677	10,1805	– 254	– 216	– 495	– 424	– 1354	– 1168

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	6 1/4	6 1/2	6 3/8	6 1/2	6 3/8	6 1/2	6 3/8	6 1/2
DM	5 1/4	5 1/2	4 9/16	4 11/16	4 9/16	4 11/16	4 9/16	4 11/16
Florin	5 1/2	5 3/4	5 5/8	5 3/4	5 9/16	5 11/16	5 7/16	5 9/16
F.B. (100) ..	6 3/4	7 1/4	7 1/8	7 3/8	7 1/4	7 3/8	7 1/4	7 3/8
F.S.	18	21	4 5/8	4 3/4	4 5/8	4 3/4	4 5/8	4 3/4
L (1 000) ..	9	11	11	11 1/2	11	11 1/2	11 1/4	11 5/8
£	9 3/4	10	9 15/16	10 1/16	9 7/8	10	9 13/16	9 15/16
F. franç. .	7 1/8	7 3/8	7 3/8	7 3/8	7 1/8	7 3/8	7 1/4	7 1/2

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

Marchés financiers

BOURSE DE PARIS — 30 JUILLET

Cours relevés à 17 h 31

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
1570	4,5 % 1973	1570	1570	1568	- 0 12
4385	C.N.E. 3%	4400	4410	4420	+ 0 45
1133	B.N.P. T.P.	1153	1075	1080 c	+ 1 15
1136	C.C.F. T.P.	1161	1160	1168	+ 0 60
....	Créd. Lyon. T.P.	1110	1110	1112	+ 0 18
2528	Electricité T.P.	2601	2600	2600	- 0 03
1753	Renault T.P.	1793	1805	1809	+ 0 89
2300	Rhone-Poul. T.P.	2323	2323	2325	+ 0 08
1208	St-Gobain T.P.	1240	1240	1240	....
1348	Thomson T.P.	1365	1363	1360	- 0 36
435	Accor	456	460	452	- 0 87
1610	Agence Havas	1765	1715	1700	- 3 68
....	Ag. Havas C. I.	1430	1460	1460	+ 2 09
740	Air Liquide	781	789	786	+ 0 64
2250	Alcatel	2277	2270	2270	- 0 30
1570	Als. Superm.	1550	1569	1569	+ 1 22
380	A.L.S.P.I.	395	399	399	+ 1 01
360	Alsthom	343	340	340	- 0 87
1820	Arjom. Prioux	1900	1900	1890	- 0 52
215	Aussedat-Rey	244	244	246	+ 0 81
1600	Aux. Entrepr.	1607	1640	1645	+ 2 36
1240	Avions Dassault	1460	1448	1450	- 0 68
615	Bail-Equipem.	619	612	612	- 1 13
1070	Bail-Investiss.	1096	1098	1098	+ 0 18
1190	Cie Bancaire	1235	1230	1225	- 0 80
595	Bazar H.-V.	608	618	618	+ 1 64
435	Béghin-Say	447	440	440	- 1 56
310	Berger (Ma)	340	333	333	- 2 06
585	Bic	597	582	582	- 2 51
1470	B.I.S.	1465	1500	1510	+ 3 07
2280	Biscuit (Géné.)	2280	2250	2250	- 1 31
1900	Bongrain S.A.	2030	2030	2030	....
1220	Bouygues	1310	1300	1300	- 0 76
3910	B.S.N.	3998	4052	4052	+ 1 35
1220	Carnaud	1229	1230	1229	....
3230	Carrefour	3365	3335	3335	- 0 89
1600	Casino	1800	1800	1800	....
....	Casino A.D.P.	....	....	....	....
....	C.C.M.C.	947	900	900	- 4 96
1440	Cetelem	1485	1485	1483	- 0 13
1670	C.F.A.O.	1788	1791	1780	- 0 44
495	C.F.D.E.	518	521	523	+ 0 96
1080	C.G.I.P.	1178	1190	1194	+ 1 35
1220	Chargeurs S.A.	1299	1324	1340	+ 3 16
52	Chiers-Châtil.	55 95	56	55 90	- 0 08
660	Ciments franç.	703	716	725	+ 3 12
535	Club Méditerr.	579	585	585	+ 1 03
235	Codetel	233	233	233 50	+ 0 21
380	Cofimeg	402	408 80	408 90	+ 1 71
865	Colas	941	948	942	+ 0 10
265	Compt. Entrepr.	270 10	272	272	+ 0 70
615	Compt. Mod.	642	635	635	- 1 09
1620	Créd. Foncier	1627	1627	1627	....
530	Crédit F. Imm.	547	540	541	- 1 09
1900	Crédit Nat.	1953	1904	1920	- 1 68
285	Crouzet	292	282	280	- 4 10
2000	Darnart S.A.	2080	2095	2096	+ 0 76
3440	Darty	3639	3639	3639	....
275	Dév. P.d.C. (Li)	275	272	272	- 1 09
470	D.M.C.	491	490	492	+ 0 20
2190	Docks France	2250	2295	2295	+ 2
1500	Dumez	1550	1570	1570	+ 1 29
1150	Eaux (Gén.)	1175	1230	1227	+ 4 42
2900	Ecco	3089	3081	3081	- 0 25
....	Electro-Finan.	1000	1045	1000	....
275	Elf-Aquitaine	277	275	277	....
275	— (certific.)	274	274	274	....
2280	Epeda-B-Faure	2288	2260	2260	- 0 39
2850	Essilor	2920	2890	2890	- 1 02
520	Esso S.A.F.	549	547	549	....
2850	Euralrance	2930	2969	2975	+ 1 53
1370	Eurocom ★	1388	1387	1385	- 0 21
2120	Euromarché	2190	2130	2140	- 2 28
1220	Europe n° 1	1195	1149	1120	- 6 27
1500	Facom	1600	1620	1620	+ 1 25
910	Fichet-bauche	980	988	988	+ 0 81
305	Financial	315	320	320	+ 1 58
270	Fives-Lille	230	234	235	+ 2 17
14	Fonderie (Gén.)	9 90	....	....	....
200	Fraissinet (Ma)	210	209	209	- 0 47
310	Francarep	310	315	315	+ 1 61
1150	Fromageries Bel	1140	1140	1130	- 0 87
1050	Gal. Lafayette	1025	1089	1089	+ 6 24
395	Gascogne	429	425	425	- 0 93
290	Géophysique	276 50	290	290	+ 4 88
1100	Garland	1135	1145	1150	+ 1 32
345	GTM-Entrepose	351	353	356	+ 1 42
645	Guyenne-Gasc.	670	690	686	+ 2 38
2600	Hachette	2820	2805	2805	- 0 53
650	Hénin (La)	670	641	646	- 3 58
55	Imétal	58	59	59 30	+ 2 24
815	Imm. Plaine-M.	845	841	842	- 0 35
4200	Inst. Mérieux	4295	4400	4399	+ 2 42
680	Interbail	705	708	708	+ 0 42
1900	Intertechnique	1870	1850	1850	- 1 06
910	J. Lefebvre	936	959	953	+ 1 81
1680	Lab. Bellon	1800	1809	1809	+ 0 50
1300	Lafarge-Coppée	1395	1425	1420	+ 1 79
1420	Lebon	1445	1449	1449	+ 0 27
4100	Legrand	4230	4320	4328	+ 2 28
1100	Lesieur	1010	1015	1018	+ 0 79
....	Locabail Immob.	889	890	890	+ 0 11
665	Locafrance	670	680	680	+ 1 49
1080	Locindus	1076	1095	1100	+ 2 23
1020	L. Vuitton S.A ★	1017	1024	1023	+ 0 58
755	Luchaire	746	760	755	+ 1 34
1380	Lyonn. Eaux	1360	1340	1350	- 0 73
200	Mais. Phénix	208	208 80	208 80	+ 0 38
550	Majorette (Ly)	554	544	544	- 1 80
105	Manurhin	105	105	105	....
380	Mar. Wendel	400 10	411 80	411 80	+ 2 92
1330	Martell	1375	1390	1389	+ 1 01
2320	Matra	2320	2320	2315	- 0 21
3480	Merlin-Gerin	3385	3400	3400	+ 0 44
3100	Michelin	3295	3298	3295	....
6170	Midi (Cie)	1708	1705	1700	- 0 46
525	Midland Bk S.A.	540	554	557	+ 3 14
460	Min. Salsig. (Ma)	495	490	490	- 1 01
37	M.M. Penarroya	42	41 20	41	- 2 38
2200	Moët-Hennessy	2250	2330	2310	+ 2 66
860	Mot. Leroy-S ★	840	841	865	+ 2 97
85	Moulinex	80	78 70	79	- 1 25
1050	Navig. Mixtes	1144	1164	1165	+ 1 83
183	Nord-Est	191	192	190 50	- 0 26
485	Nordon (Ny)	476	476	476	....
490	Nouvelles Gal.	490	482 50	482 50	+ 0 62
1060	Occident. (Gén.)	1065	1067	1067	+ 0 18
1460	Omn.F.Paris	1460	1452	1450	- 0 68
210	Olida-Caby	211	215	215	+ 1 89
460	Opfi-Paribas	497	500	499	+ 0 40
3720	Oréal (L')	3720	3845	3845	+ 3 36
860	Paris-Réescomp	871	878	880	+ 1 03
1110	Pechelbronn	1183	1180	1180	- 0 25
1380	Penhoet	1480	1489	1489	+ 0 60
985	Pernod-Ricard	1000	1031	1022	+ 2 20
128	Pétroles B.P.	130 50	133	134	+ 2 68
930	Peugeot S.A.	992	999	995	+ 0 30
53	Poclain	58 10	57 80	57 80	- 0 51
1510	Pollet	1610	1607	1610	....
850	P.M. Labinal	863	847	847	- 2 41
1790	Presses Cité	2075	2070	2050	- 1 20
1590	Prétabail Sic.	1600	1649	1649	+ 3 06
450	Primagaz	446	445	441	- 1 12
545	Printemps	592	601	597	+ 0 84
1720	Promodès	1740	1740	1740	....
285	Prouvost S.A.	274	273	273	- 0 36
885	Radiotechn.	867	855	855	- 1 38
128	Raff. Dist. Total	137	139	137	....
1800	Redoute (La) ★	1880	1898	1885	+ 0 26
1480	Roussel-Uclaf	1560	1590	1599	+ 2 50
1170	Roussel-C.N.I.	1245	1200	1230	- 1 20
4280	R. Impériale (Ly)	4420	4530	4530	+ 2 48
285	Sade	264 90	255	255	- 3 73
3060	Sagem	3070	2980	3000	- 2 28
595	St-Louis B.	614	614	614	....
1840	Salomon	1820	1820	1820	....
1090	Salvepar	1299	1299	1299	....
705	Sanofi	730	726	725	- 0 68
440	S.A.T.	469	475	475	+ 1 27
740	Saupiquet (Na)	840	860	860	+ 2 38
695	Schneider	727	720	730	+ 0 41
117	S.C.O.A.	116	118 90	118 50	+ 2 15
35	S.C.R.E.G.	31 30	34	34	+ 8 62
525	Seb ★	508	502	496	- 2 36
430	Sefimeg	436 50	429	431	- 1 03
1830	S.F.I.M.	1815	1828	1828	+ 0 71
76	S.G.E.	85 10	87 90	87 90	+ 3 29
535	Signaux Ent. El.	535	535	535	....
925	Silic	938	938	938	....
615	Simco-U.P.H.	617	619	619	+ 0 32
355	Simnor (Li)	370	370	370	....
1300	Skis Rossignol	1320	1310	1320	....
940	Siminco	948	946	946	- 0 21
240	Sodero (Na)	228	230	230	+ 0 87
2030	Sodexho	2030	2030	2030	....
410	Sogerap	424	415	417	- 1 65
1290	Sommer-Allib.	1295	1289	1300	+ 0 38
805	Source Perrier	825	818	814	- 1 33
1350	Sovac	1352	1360	1360	+ 0 59
....	Spie-Batignol.	770	785	790	+ 2 59
500	Strafor	520	521	521	+ 0 19
425	Synthelabo ★	442 50	444	444	+ 0 33
540	Talcs Luzenac	558	560	560	+ 0 35
3310	Tél. Elect.	3255	3280	3280	+ 0 76
1470	Thomson-C.S.F.	1506	1530	1525	+ 1 26
370	Total (CFP)	377	380	379 50	+ 0 66
86	— (certific.)	86 15	87	87	+ 0 98
3200	T.R.T.	3090	3140	3140	+ 1 61
820	U.F.B.	917	920	920	+ 0 32
....	U.I.C.	1502	1511	1512	+ 0 66
....	U.I.F.	640	660	660	+ 3 12
1040	U.I.S.	956	960	960	+ 0 41
730	U.C.B. ★	724	726	715	- 1 24
....	Unibail	876	876	883	+ 0 79
470	Valéo	472	472	472	....
72	Vallourec	69	60	60	- 13 04
4620	V. Clicquot-P.	5088	5100	5090	+ 0 03
910	Via Banque	895	890	870	- 2 79
720	Elf-Gabon	730	722	725	- 0 68
82	Amax Inc.	76 80	76 30	77	+ 1 58
420	Amer. Express	417	406 50	406 50	- 2 51
165	Amer. Teleph.	162 10	164 80	164 80	+ 1 66
72	Anglo Amer. C.	72	70	70	- 2 77
365	Amgold	365	339 60	339 60	- 6 95
775	BASF (Akt)	800	800	800	....
865	Bayer	867	873	873	+ 0 69
122	Buffelsfont.	125	118 50	119	- 4 80
275	Chase Manh.	272	273	273	+ 0 36
177	Cie Pétr. Imp.	181 10	181 10	181 10	....
42	De Beers	42 20	40 80	41 80	- 0 94
2420	Deutsche Bank	2550	2615	2620	+ 2 74
38	Dome Mines	36 20	34 80	35 20	- 2 76
....	Dresdner Bank	1350	1366	1366	+ 0 37
95	Driefontein Cal	86	81 50	81 50	- 5 23
530	Du Pont-Nem.	518	515	515	- 0 57
385	Eastman Kodak	383	390	390	+ 1 82
26	East Rand	27 30	26 40	26	- 4 76
285	Electrolux	286 20	287	287	+ 0 30
225	Ericsson	210	211	211	+ 0 47
410	Exxon Corp.	402	405	405	+ 0 74
395	Ford Motors	384 80	386 80	386 80	+ 0 51
49	Freegold	51 20	48 15	48 10	- 6 05
73	Gencor	71 40	71 20	71 20	- 0 28
520	Gén. Electr.	609	610	610	+ 0 19
445	Gén. Belgique	447	446	446	- 0 22
510	Gen. Motors	475	471	470	- 1 05
45	Goldfields	42 80	43	43	+ 0 46
39	GdMetropolitain	38 80	40 50	40 50	+ 4 38
54	Harmony	56 60	54 05	54 10	- 4 41
34	Hitachi	33 85	33 95	33 95	+ 0 29
785	Hoechst Akt.	795	800	800	+ 0 62
102	Imp. Chemical	100	100 70	100 70	+ 0 70
81	Inco. Limited	78 25	78 80	78 80	+ 0 70
925	IBM	914	909	910	- 0 43
370	ITT	366 60	370	376	+ 2 59
200	Ito-Yokado	192 50	190 30	190 30	- 1 14
54	Matsushita	56	55 30	55 30	- 1 25
725	Merck	700	707	707	+ 1
785	Minnesota M.	780	785	785	+ 0 65
210	Mobil Corp.	211 30	210	210	- 0 61
....	Morgan J.P.	596	589	589	- 1 17
31200	Nestlé	30740	30600	30600	- 0 45
136	Norsk Hydro	120	123	123	+ 2 50
117	Ofsil	122	118	118	- 3 27
1330	Petrofina	1342	1344	1344	+ 0 14
505	Philip Morris	502	495	495	- 1 39
140	Philips	137 30	137	137	- 0 21
490	Quilmès	503	501	504	+ 0 19
420	Randfontein	442	416	416	- 5 88
640	Royal Dutch	530	533	533	+ 0 56
55	Rio Tinto Zinc	54 90	54 60	54 80	- 0 18
68	St Helena Co	68	64 55	64 55	- 5 07
205	Schlumberger	199 90	198	197 30	- 1 30
80	Shell transp.	80 50	81 70	81 70	+ 1 49
1930	Siemens A.G.	1965	1988	1990	+ 1 27
127	Sony	128	125 90	125 60	- 1 85
139	T.D.K.	138 10	135	135	- 2 24
19 50	Toshiba Corp.	20 10	20 35	20 30	+ 0 99
1380	Unilever	1382	1402	1402	+ 1 44
300	Unit. Techn.	300	290	290	- 3 33
370	Vaal Reefs	390	360	360	- 7 69
370	Volvo	378	378	378	+ 0 53
168	West Deep	179	170	172	- 3 91
345	Xerox Corp.	365 50	363	363	- 0 68
1 06	Zambia Corp.	1 17	1 14	1 14	- 2 56

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp. 7 % 1973	7830	..
Emp. 8,80 % 77	122 50	1 664
9,80 % 78/93	105 80	0 610
8,80 % 78/86	100 55	5 569
10,80 % 79/94	109 80	9 764
13,25 % 80/90	111 15	2 105
13,80 % 80/87	107 28	10 889
13,80 % 81/89	113 85	7 449
16,75 % 81/87	109 80	14 888
16,20 % 82/90	126 40	8 832
16 % juin 82	127 15	2 279
14,60 % fév. 83	125 85	6 400
13,40 % déc. 83	130 30	8 150
12,20 % oct. 84	121	9 894
11 % fév. 85	124	4 822
10,26 % mars 86	117	3 983
ORT 12,75 % 83	1710	..
OAT 10 % 2000	117 30	1 781
OAT 8,90 % 1997	114 30	6 238
OAT 9,80 % 1996	111 95	4 887
Ch. France 3 %	168	..
CNB Bques janv. 82	103 76	0 696
CNB Paribas	106 20	0 698
CNB Suez	106 20	0 696
CNI janv. 82	103 80	0 696
PTT 11,20% 85	117 60	6 849
CFF 10,30% 86	....	0 838
CNE 11,50% 85	115 30	1 645
CNT 9% 86	105	2 552
CRH 10,90% déc. 85	117 50	5 725

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Aciers Peugeot	485	475
A.G.F. (St Cent.)	6910	6900
André Roudière	245	253
Applic. Hydraul.	595	595
Arbel	141	145
Astorg	265	266
Avenir Publicité	1805	1842
Bain C. Monaco	666	642
Banque Hypoth. Eur.	431	....
B.G.L.	410	394
Blanzy-Ouest	482	480
B.N.P. CI	480	480
B.N.P. Intercontin.	373	365
Bénédictine	4100	4050
Bon-Marché	488 60	....
Call	895	990
Cambodge	464 30	472 40
C.A.M.E.	245	244
Campenon Bern.	288	285
Carbone-Lorraine	660	653
C.E.G.Frig.	504	504
Centen. Blanzy	1982	2000
Centrest (Ny)	220	230 d
Cerabati	71	....
CERUS	670	675
Chambourcy (M.)	1010	....
Champex (Ny)	171	168
C.I.C. (Financ. du)	268	262
C.I. Maritime	480	442
[illegible]	1320	....
Cozan (B)	267	....
Clause	888	870
Cofradel (Ly)	955	952
Cogifi	540	540
Comiphos	382	380
Cie Industrielle	3700	3600
Comp. Lyon-Alem.	389	398 30 d
Concorde (La)	1135	1145
C.M.P.	26 80	26
Crédit (C.F.B.)	822	807
Créd. Gén. Ind.	1180	1133
Cr. Universel (Cie)	865	798
Créditel	192	192
Dabley S.A.	515	....
Darty Act. d. p.	2950	3060
De Dietrich	1701	1685
Delalande S.A.	1050	1050
Delmas-Vieilj. (Fin.)	1370	1408
Didot-Bottin	530	550
Drag. Trav. Pub.	30 50	30
Eaux Bass. Vichy	1620	1610
Eaux Vittel	1280	1310
Economats Centre	580	590
Electro-Banque	452 40	435
Eli-Antargaz	395	400
E.L.M. Leblanc	873	873
Exall-Bretagne	258	255
Européen Paris	636	618
Epargne (B)	2300	2330
Europ. Accumul.	70	70
Eternit	2340	2360
Exor	3400	3450
Finalens	220	225
Financière Agache	784	784
FIPP	235	236
Fnac	973	980
Foncière (Cie)	511	502
Fonc. Lyonnaise	3610	3600
Foncina	456	450
Forinter	1125	1125
Fougerolle	140	142
France I.A.R.D.	400	400
France (La)	6600	7080 d
From. Paul Renard	575	590
GAN	1280	1280
Gaumont	436	436
Gaz et Eaux	2155	2224
Gévelot	240	239
Gr. Fin. Constr.	550	550
Gds Moul. Paris	369	360
Groupe Victoire	3805	3780
G. Transp. Ind.	466 50	460
Hutchinson	858	858
Immindo S.A.	458	460
Immivest	318	318
Immobail	550	554
Immobanque	819	800
Immob. Marseille	8000	7900
Immofice	535	535
Invest. (Sté Cent.)	3400	3450
Jaeger	250	264 90
Lafitte-Bail	580	580
Lambert Frères	105	105
Lille-Bonnières	841	905
Loca-Expansion	365	366
Locafinancière	492	482
Locatel	351	355
Louvre (Sté)	1930	1920
Machines Bull	50 50	51 30
Magasins Unipris	262	262
Magnant S.A.	139 20	139 20
Maritimes Part.	340	360
M. H.	....	....
Métal Déployé	407 80	423
Mors	178	177
Naval Worms	112	112 60
Navig. (Nat. de)	180	180
OPB Paribas	390	390
Optorg	234	230
Origny-Desvroise	249	248
Palais Nouveauté	970	962
Paribas-CIP	969	972
Paris France	270	260
Paris-Orléans	351	360
Part. Fin. Gest. Im.	1752	1877
Pathé-Cinéma	426 40	443 50 d
Pechiney (cert. inv.)	206	204
Piles Wonder	930	995
Piper-Heidsieck	925	925
P.L.M.	186	188
Porcher	301 80	310
Providence S.A.	1564	1501
Publicis	1420	1408
Raff. Souf. R.	233	234 50
Rhône-Poul. (c. inv.)	402	390
Ricqlès-Zan	135	....
Rochefortaise S.A.	221 80	225
Rochette-Cenpa	61 50	61
Rosario (Fin.)	190	190
Rougier et Fils	68 10	....
Sacer	190 60	177 30
Sacilor	18 50	18
SAFAA	789	787
Safic-Alcan	600	598
SAFT	1632	1636
Saga	319	319
St-Gobain C.I.	300	300
Salins du Midi	507	502
Santa-Fé	177	177
Satam	150	150
Saulnes	84	84 50
Saunier-Duval	59	61 30
Savoisienne (M)	151	151
SCAC	399	405
Senelle-Maubeuge	521	512
S.E.P. (M)	230	....
Serv. Equip. Véh.	73	73
Siti	146 20	152
Sicotel	417	418
Sinvim	313 50	324
Siph (Plant. Hévéas)	332	331
SMAC Acieroïd	56	58 30 d
Sté Générale-CIP	1090	1090
Sofal financière	2107	2061
Sofio	335	335
Soficomi	875	876
S.O.F.I.P. (M)	160	141
Sofragi	1049	1008
Soudure Autog.	460	....
Sovabail	845	840
Speichim	83	....
S.P.I.	680	636
Suez (Fin. de)-CIP	1080	1145
Stemi	575	581
Taittinger	2199	2200
Testut-Aequitas	413	....
Tour Eiffel	568	580
Ufiner S.M.D.	595	571
U.A.P.	2716	2750
Usinor	5 85	5 20 o
U.T.A.	1900	1950
Vicat	645	619
Virax	197	200
Waterman S.A.	508	500
Brass. du Maroc	138	....

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	665	....
Akzo	425	415
Alcan Alum	205	201
Algemeine Bank	1671	1700
American Brands	636	640
Am. Petrofina	301 50	292
Arbed	440	....
Asturienne Mines	138	....
Bco Pop Espanol	276 90	279
Banque Morgan	....	....
Banque Ottomane	1080	1049
B. Règl. Internat.	31000	28500
Br. Lambert	548	508
Canadian-Pacific	72 80	72 60
Commerzbank	1005	988
Dart. and Kraft	412	408
De Beers (port.)	41 70	....
Dow Chemical	390	390 c
Gén. Belgique	447	446
Gevaert	880	880
Glaxo	100	98
Goodyear	225	....
Grace and Co	332	340
Gulf Canada Corp.	68 60	64 60
Honeywell Inc.	456	436
I. C. Industries	328	326
Int. Min. Chem	225	208
Johannesburg	500	505
Kubota	15	15
Latonia	287	....
Mannesmann	630	615
Midland Bank Plc	53 50	....
Mineral-Ressourc.	46 60	....
Noranda	85 20	85 20
Olivetti	44 30	43
Pakhoed Holding	183	180
Pfizer Inc.	462	469
Procter Gamble	543	540
Ricoh Cy Ltd	38	39 50
Rolinco	231	230 20
Robeco	257	254
Rodamco	375	375
Saipem	25 80	26 10
Shell fr. (port.)	79	....
S.K.F. Aktiebolag	315	320
Sperry Rand	505	505
Steel Cy of Can.	117	112
Stilfontein	34 20	34
Swedish Match	380	....
Tenneco	270	....
Thorn EMI	47 50	47
Thyssen c. 1 000	500	....
Toray indust. inc	27 45	28 75
Vieille Montagne	752	789
Wagons-Lits	819	875
West Rand	15 80	15 80

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Amrep	13 60	13
C.E.M.	....	....
Cochery	62	....
Coparex	351 60	351 60
Dubois Inv. (Castm.)	690	710
Hydro-Energie	300	....
Hoogovens	250	....
Nicolas	510	....
Révillon	230	245 d
Roranto N.V.	142	142 10
Sopalem	212	119 o
S.P.R.	230	230
Ufimeg	349	350
Union Brasseries	139 60	....

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P. S.A.	1510	1520
Alain Manoukian	782	779
Asystel	369	379
BAFIP	740	760
B.I.P.	1375	1430
Bolloré Technologies	870	851
Boizel	508	510
Cables de Lyon	829	830
Calberson	800	805
Cardif	2700	2592
Cap Gemini Sogeti	2100	2100
C.D.M.E.	780	770
C. Equip. Elect.	240	240
C.E.G.I.D.	817	820
C.G.I. Informatique	490	491
C. Occid. Forestière	128	127 70
Dafsa	198 80	200
Dauphin O.T.A.	1740	1730
Devanlay	1468	1618
Deville	989	1000
Drouot-Assurances	543	540
Editions Belfond	285	288
Elect. S. Dassault	885	885
Expand	395	....
Filipacchi	844	840
Guintoli	385	380
Guy Degrenne	948	940
I.C.C.	312	302
IM Informatique	411	411
Loca-Investissement	396	389
Manutan	800	800
Medin Immobilier	490	490
Métallurg. Minière	178	171
M.M.B.	660	652
Molex	310	300
Navale-Delmas	749	740
Om. Gest. Fin.	390	....
Patemelle-R.D.	3850	3790
Petit Bateau	194 80	200
Petrofigaz	463	....
Rexel	860	850
St-Gobain Emballage	1360	1345
St-Honoré Matignon	260	247
S.C.G.P.M.	166 70	170
Seine-Metz	939	949
S.E.P.	968	1028 d
S.E.P.R.	1606	1580
S.M.T. Goupil	327	327
Sofibus	257 80	372
Supra	865	880
Valeurs de France	336	333

SICAV (sélection) — 30/7

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
A.A.A.	704 82	687 63
Actions France	452 74	432 21
Actions sélectives	592 10	565 25
Audificandi	655 28	625 57
A.G.F. Actions (ex-CIP)	1101 97	1075 09
A.G.F. 5000	519	506 34
A.G.F. ECU	1155 01	1144 56
A.G.F. Interfonds	446 92	436 02
A.G.F. OBLIG.	1203 29	1197 30
Agfimo	645 66	628 83
Altefi	224 73	214 54
A.L.T.O.	203 59	194 36
America-Valor	772 24	737 22
Amérique Gestion	393 28	375 45
Arbitrages court terme	5044 21	5034 13
Argonautes	404 10	385 78
Associc	1244 18	1244 18
Aurecic	1208 83	1173 62
Bourse-Investiss.	458 76	437 96
Bred Associations	2674 58	2668 58
Capital Plus	1631 19	1631 19
CIP (voir AGF Actions)	......	......
Columbia	847 71	809 27
Conventimmo	387 32	372 42
Cortal court terme	11898 51	11898 51 ◆
Cortexa	940 56	897 91
Cediner	468 10	442 82
Crois. Finance	276 86	264 93
Crois. Mercure	2678 84	2600 82
Crois. Immobil.	635 06	606 26
Crois. Prestige	356 46	340 30
Démeter	12788 14	12788 14
Drouot-France	619 16	591 09 ◆
Drouot-Investiss.	1056 53	1008 82 ◆
Drouot-Sécurité	242 83	231 82 ◆
Drouot-Sélection	154 22	147 23 ◆
Ecocic	1180 35	1162 91
Elicoop Sicav	10828 87	10801 87
Energie	236 08	225 37
Eparcic	2855 18	2849 48
Eparcourt Sicav	8010 68	7980 70
Epargne Associations	25088 94	25061 36
Epargne-Capital	7958 68	7879 78
Epargne-Crois.	1491 11	1423 49
Epargne-Industr.	736 60	703 20
Epargne-Inter	625 81	597 43
Epargne-Long-Terme	1722 01	1675 92
Epargne-Oblig.	202 43	197 01
Epargne-Unie	1184 96	1131 23
Epargne-Valeur	415 73	398 88
Epanblig	1316	1313 37 ◆
Eurocic	10094 91	9945 72
Euro-Croissance	538 84	523 15
Eurodyn	1008 40	975 24
Francilio Plus	26878 86	26812 73
Fonval Placement	62905 86	62592 72
Fonval Trimestriel	1179 92	1158 67
Fonval Valorisation	13324 04	13062 78
Foncier Investiss.	1109 23	1082 18
Foncival	284 42	271 52
France Eco Plus	10232	10130 69
France-Garantie	314 49	313 86 ◆
France-Investiss.	574 01	547 98
France-Net	126 10	124 85
France-Obligations	468 51	463 87
Francic	394 97	373 78
Fructi-Associations	1268 78	1268 78
Fructicapi	309 47	301 94
Fructidor	264 76	260 87
Fructifrance	767 67	748 95
Fructivar	79533 96	78335 52
Fructi ECU	588 44	580 04
Fructi-Première	12342 29	12159 89
Fructiblig	1110 38	1109 27
Gestilion	59348 96	59200 96
Gestion Associations	146 44	146 15
Gestion Mobilière	709 08	676 93
Gest. Rendement	494 21	471 80
Gest. Sél. France	751 79	717 70
Haussmann Associat.	1279 15	1279 15
Haussmann court terme	1116 81	1116 81
Haussmann Epargne	1398 68	1398 88
Haussmann Europe	1851 24	1767 29
Haussmann Oblicroiss.	1313 26	1313 26
Haussmann Obligation	1555 16	1484 64
Horizon	1220 44	1184 89
I.M.S.I.	618 80	590 55
Indo-Suez Valeurs	765 86	731 13
Ind. française	14222 05	13943 18
Interoblig.	11474 23	11032 91
Intersélect France	460 71	438 82
Intervaleurs Indust.	660 45	620 95
Invest. net	14719 06	14689 69 ◆
Invest. Obligataire	17641 25	17606 04 ◆
Japacic	164 37	156 58
Jeune épargne	227 45	224 09
Laffitte-crt-terme	61062 48	61062 48
Laffitte-Expansion	818 23	781 13
Laffitte-France	340 17	324 74
Laffitte-Japon	330 22	315 25
Laffitte-Oblig.	155 20	148 16
Laffitte-Rend.	214 72	204 98
Laffitte-Tokyo	1244 81	1188 36
Lion-Associations	11888 59	11888 59
Lion-Institutionnels	25320 64	25257 40
Lionplus	74298 37	73583 73
Livret portefeuille	588 25	571 12
Méditerranée	151 73	144 85 ◆
Mondiale Investissem.	464 48	443 40
Monecic	5685 27	5685 27
Mone.J.	50738 48	50738 48
Multi-Obligations	462 79	441 80
Mutuelle Unie Sél.	158 76	149 85 ◆
Natio-Assoc.	6860 62	6836 95
Natio-Epargne	13712 53	13576 76
Natio-Inter.	1131 34	1101 08
Natio-Obligations	558 94	543 98
Natio-Patrimoine	1359 65	1323 26
Natio-Placements	64627 63	64627 63
Natio-Revenu	1137 48	1126 22
Natio-Sécurité	52598 91	52598 91
Natio-Valeurs	740 94	707 26
Nord-Sud Développ.	1201 16	1198 76
Oblicoop Sicav	1484 07	1464 97
[illegible]	1150 12	1119 34
Optimavalor	614 65	586 97
Orient-Gestion	158 04	150 87
Paraméric	821 16	407 52
Parunope	816 83	779 88
Paribas Epargne	15308 29	15275 74
Paribas Gestion	627 98	602 38
Parnasse-Valor	1099 33	1098 23
Patrimoine-Retraite	1851 82	1819 24
Phénix Placements	273 65	272 29
Pierre Investiss.	742 73	709 05
Placement ct-terme	70507 77	70507 77
Placement J	52934 27	52934 27
Pré/Association	21650 17	21650 17
Province Investiss.	520 90	487 28
Rentacic	173 86	171 39
Revenus Trimestriels	6195 64	6134 20
Revenu Vert	1213 46	1212 25
St-Honoré Assoc.	14164 58	14094 11
St-Honoré Bio-alimt.	721 37	688 66
St-Honoré Pacifique	513 53	490 24
St-Honoré P.M.E.	413 20	394 46
St-Honoré Réel	10978 56	10834 82
St-Honoré Rendement	12165 45	12104 93
St-Honoré Technol.	728 11	695 09
St-Honoré Valor	12418 64	12320 08
Sécuricic	10878 04	10567 37
Sécur. Mobilière	440 71	420 73
Sélect Taux	10096 08	10098 08
Sél.court terme	12114 92	12024 73
Sicadam (Cardan BP)	797 55	785 76
Sicav-Associations	1332 84	1330 18
S.F.I. fr. et étr.	566 38	549 88
Sicavimmo	775 36	740 19
Sicav 5000	348 06	336 80
Slivafrance	543 92	529 36
Silvam	401 71	390 96
Silvaventa	218 70	212 65
Silvaster	392 21	381 71
S.I.-Est	1292 91	1234 28
S.I.G.	880 51	849 74
S.N.I.	1161 84	1128
Sohinvest	539 47	517 48
Sogepargne	412 64	387 73
Sogevar	52601 29	51069 21
Sogapar	1018 25	972 08
Soginter	1261 35	1204 15
Soleil Investiss.	513 83	490 53
Technocic	1147 08	1113 67
U.A.P. Investiss.	392 30	374 51
Uni-Associations	111 11	111 11
Unifrance	455 31	434 66
Unifoncier	1297 06	1238 24
Uni-Garantie	1451 55	1423 08
Unigestion	882 83	842 80
Uni-Japon	1404 16	1340 49
Uni-Régions	2570 38	2453 82
Univers	2310 04	2234 08
Univar	168 30	168 30
Univers-Obligations	1616 82	1563 86
Valorem	498 81	478 99
Valoblig	60915 85	60812 72
Valorg	1431 54	1430 11
Valrel	75664 06	75526 24

c : coupon détaché
o : offert
● : droit détaché
d : demandé
◆ : prix précédent
★ : marché continu.

Droits et bons

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Attribution		
Air Liquide	80 50	81 30
Casino	185	183 60
Pernod Ricard	242	259
Total	5 10	5 30
Souscription		
Paninterp Réun.	58 50	59
Raffinage	13	13
Safimag	....	....

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 30/7	COURS DES BILLETS Achat	COURS DES BILLETS Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 850	6 870	6 600	7 100
ECU	6 855	6 875	....	....
Allemagne (100 DM)	323 680	324 110	314	334
Belgique (100 F)	15 677	15 693	15	15 950
Pays-Bas (100 fl.)	287 120	287 600	27 900	28 500
Danemark (100 krd)	85 975	86 150	82 500	90
Norvège (100 k)	91 830	92 100	89	94 500
Grande-Bretagne (£ 1)	10 185	10 268	9 850	10 550
Grèce (100 drachmes)	5 026	5 025	4 900	5 700
Italie (1 000 lires)	4 734	4 720	4 500	5
Suisse (100 fr.)	403 330	403 360	39	40 100
Suède (100 krs)	97 610	98 010	94 500	100
Autriche (100 sch)	46 010	46 080	44 850	47 200
Espagne (100 pes.)	5 037	5 040	4 950	5 450
Portugal (100 esc.)	4 628	4 658	4 500	5 400
Canada ($ can 1)	4 932	4 958	4 800	5 250
Japon (100 yens)	4 388	4 399	4 240	4 440

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 30/7
Or fin (kilo en barre)	78000	78050
Or fin (en lingot)	78000	78250
Pièce française (20 fr)	516	513
Pièce française (10 fr)	420	.....
Pièce suisse (20 fr)	523	521
Pièce latine (20 fr)	456	453
Souverain	600	602
Pièce de 20 dollars	3050	2960
Pièce de 10 dollars	1650	1580
Pièce de 5 dollars	1000	.....
Pièce de 50 pesos	2950	2985
Pièce de 10 florins	465	468
Or Londres	353 30	351 35
Or Zurich	351 50	351 50
Or Hongkong	353 80	351 70
Argent Londres	6 01	4 97

Le Monde

Dans les Pyrénées-Atlantiques

Quatrième expulsion d'un réfugié basque

BAYONNE
de notre correspondant

Un quatrième réfugié basque, M. Juan Ruiz de Gauna, a été remis, le mercredi 30 juillet, à la police espagnole. Il avait été arrêté moins d'une heure auparavant à Anglet (1). Comme ses camarades expulsés depuis dix jours, il était en possession d'une autorisation de séjour ; pour lui aussi, la préfecture des Pyrénées-Atlantiques a invoqué la préparation d'attentats afin de justifier la procédure d'urgence absolue, ce qui constitue, selon Me Yves Jouffa, président de la Ligue des droits de l'homme, un « *détournement des lois d'extradition* ».

Pour l'association France, terre d'asile, l'annonce faite par le ministre français des affaires étrangères, M. Jean-Bernard Raimond, en visite à Madrid, qu'il y aurait d'autres expulsions selon la même procédure, constitue « *une négation de l'urgence invoquée* ».

D'autre part, un autre réfugié basque, M. José Maria Bereziartua, l'un des dix-neuf Basques bénéficiant de l'asile politique, a été arrêté le même jour en raison de deux mandats d'arrêts extraditionnels présentés par l'Espagne.

Il devait être transféré, ce jeudi matin, à la prison de Pau et écroué, la justice espagnole disposant d'un délai d'un mois pour faire parvenir le dossier à la chambre d'accusation.

Les trois Basques extradés en 1984 n'étaient pas titulaires de ce statut de réfugié politique.

Jeudi matin, le juge d'instruction de Bayonne a inculpé de détention d'armes M. José Luiz Daubaran, arrêté deux jours plus tôt lors d'une opération de police contre l'organisation basque française Iparretarrak.

PHILIPPE ETCHEVERRY.

(1) Impliqué et écroué au début de l'année 1985 dans l'affaire de la villa d'Anglet où l'on avait retrouvé des armes et des grenades, Juan Ruiz de Gauna avait été libéré le 26 mars de la même année.

L'affaire de la rue de Mogador

« La première version de Gilles Burgos a pu être orientée » *déclare son avocat*

Pendant sept heures, le mercredi 30 juillet, le juge d'instruction chargé de l'enquête sur l'affaire de la rue de Mogador a entendu le CRS Gilles Burgos, inculpé de coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner.

Après un long interrogatoire de personnalité, le magistrat instructeur a notifié au policier, qu'accompagnaient ses avocats, Mes Raymon Cador et Berrux, les résultats des différentes expertises, les rapports psychiatriques, balistique et d'autopsie. Ensuite, le policier a dû s'expliquer sur les différentes versions de son acte.

D'après l'un de ses défenseurs, Me Cador, Gilles Burgos a reconnu que la première version (il aurait tiré sur sa victime alors qu'elle lui faisait face, version officialisée dès le lendemain des faits par la préfecture de police) et consignée dans sa première déposition *« avait pu être orientée »*. *« Mon client s'est aligné sur la version de la préfecture »*, a ajouté Me Cador. Gilles Burgos a ensuite confirmé que lors de la poursuite de Loïc Lefèvre, il imaginait avoir affaire à *« un individu redoutable »* et avoir tiré parce qu'il se sentait menacé. *« Il est profondément affecté par les conséquences de son acte*, a poursuivi l'avocat, *mais maintient qu'il a agi en état de légitime défense. »*

Les parents de la victime, également entendus par le juge d'instruction, n'ont pas annoncé qu'ils se portaient partie civile.

Ag. L.

BOURSE DE PARIS

Matinée du 31 juillet

Repli : – 0,44 %

La Bourse de Paris a enregistré un léger repli le 31 juillet en séance du matin, l'indicateur de tendance reculant de 0,44 %. En baisse figuraient SEB (– 2,68 %), Source Perrier (– 2,45 %), Générale des eaux (– 2,36 %) et Synthélado (– 1,57 %). TRT progressait de 2,2 %, Eurocom gagnait 1,08 %. En hausse figuraient encore Chargeurs (+ 0,74 %), Alsthom (+ 0,58 %) et Bongrain (+ 0,49 %).

Valeurs françaises

	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours
Accor	452	452	448
Agence Havas	1700	1696	1695
Air Liquide (L')	786	780	776
Alsthom	340	340	342
Bancaire (Cie)	1225	1225	1220
Bongrain	2030	2045	2040
Bouygues	1300	1306	1300
B.S.N.	4052	4070	4055
Carrefour	3336	3315	3300
Chargeurs S.A.	1340	1350	1350
Club Méditerranée	585	580	580
Dumez	1570	1560	1550
Eaux (Gén.)	1227	1212	1198
ELF-Aquitaine	277	279	277
Essilor	2890	2900	2900
Lafarge-Coppée	1420	1415	1405
Michelin	3295	3310	3302
Midi (Cie)	1700	1690	1695
Moët-Hennessy	2310	2320	2318
Navig. Mixtes	1165	1160	1160
Oréal (L')	3845	3850	3830
Pernod-Ricard	1022	1022	1022
Peugeot S.A.	995	985	987
Sanofi	725	725	725
Source Perrier	814	800	794
Télémécanique	3280	3280	3280
Thomson-C.S.F.	1525	1510	1519
Total-C.F.P.	379 50	380	379 50
T.R.T.	3140	3200	3210
Valéo	472	473	473

A B C D F G H

Le débat sur le régime de la presse

La commission Caillavet va reprendre ses activités

Le président de la commission pour la transparence et le pluralisme de la presse, issue de la loi de 1984, M. Henri Caillavet, a été reçu mercredi après-midi 30 juillet, pendant près d'une heure, à l'Elysée, par M. François Mitterrand. Au terme de cette entrevue il a notamment déclaré : « *On se trouve désormais dans un maquis juridique redoutable : outre la loi sur la liberté de la presse de 1881, nous sommes en présence de l'ordonnance de 1944, d'une part, et à l'autre bout, d'une proposition de loi amputée de trois articles, qui entraîne le maintien de dispositions de la loi d'octobre 1984. Nous devrons donc, nous à la commission, chercher ce qui est l'emprise de notre droit, étant donné que celle-ci est évidemment maintenue dans ses prérogatives, ainsi que toutes les obligations liées à l'information de la commission et à ses moyens d'investigation.* (...) *Le président de la République m'a dit à cet égard que j'étais un juriste de formation, un politique de tradition, un homme de concertation et de dialogue et qu'il me faisait confiance pour permettre à la commission de continuer à travailler dans la plus grande objectivité* (...) *Nous n'avons jamais fait autre chose que d'appliquer la loi, qui a décidé de façon loyale sans aucune considération ad hominem.* (...)

» *Si le Parlement a le souci de bien légiférer après le texte sur l'audiovisuel il sera conduit à examiner avec une très grande attention, et donc avec une très grande lucidité, le nouveau texte. Dès lors il lui faudra des semaines et des semaines de réflexion et le temps mûrira son ouvrage. Donc je souhaite qu'une loi cohérente mette enfin de l'ordre dans un domaine extrêmement fragile qui conditionne la démocratie, c'est-à-dire l'information.* (...)

» *Il y a le satellite, le câble, la FM, les radios locales, la presse. Tout cela doit être pris dans un ensemble, avec une réglementation assez souple pour conserver à chacune des composantes de l'information sa spécificité et éviter les contradictions que nous avons rencontrées dans l'aplication de la loi de 1984 sur la presse. Si la nouvelle loi est en contradiction avec celle sur l'audiovisuel et si, à l'intérieur de la loi sur l'audiovisuel, le Conseil constitutionnel, intervenant, supprime certains articles, on aboutira à un véritable désordre juridique. J'ai parlé de maquis, ce sera pire. Ce sera une forêt inextricable. Même avec la machette vous n'arriverez pas à pénétrer. Le pluralisme sera en difficulté et la presse d'opinion sera en réel danger.* »

Selon M. Lange

La Nouvelle-Calédonie pourrait être bientôt sur la liste des colonies

Wellington (*Reuter*). – Lors de leur forum annuel, début août, aux îles Fidji, les pays indépendants du Pacifique sud demanderont certainement aux Nations unies la réinscription de la Nouvelle-Calédonie sur les listes de la commission de décolonisation des Nations unies, a déclaré, le mercredi 30 juillet, le premier ministre néo-zélandais, M. David Lange.

« *Cette initiative*, a-t-il précisé, *est devenue inévitable compte tenu de la politique du nouveau gouvernement français à l'égard de la Nouvelle-Calédonie, et notamment de sa décision de revenir sur le processus d'indépendance-association.* »

L'inscription de la Nouvelle-Calédonie sur la liste des pays colonisés de l'ONU a déjà été demandée à plusieurs reprises par certains gouvernements du Pacifique sud, tout particulièrement par la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Vanuatu et les îles Salomon. L'Australie et la Nouvelle-Zélande s'y étaient jusqu'à présent opposées.

D'autre part, notre correspondante à Sydney nous signale que le premier ministre australien, M. Bob Hawke, retenu par la conférence des pays du Commonwealth, n'assistera pas à celle des pays du forum du Pacifique sud.

Les mauvais résultats de la station périphérique

Europe 1 redoute l'évolution du paysage audiovisuel

Les bénéfices d'Europe 1 Communication sont en chute de 85 % pour les six premiers mois de l'exercice 1985-1986. C'est ce que vient d'indiquer le groupe en publiant ses comptes semestriels. Le résultat est, en effet, passé à 2,448 millions de francs, contre 17,178 millions au 31 mars 1985. Bien sûr, le précédent exercice du groupe avait été l'un des meilleurs de son histoire, mais ce résultat partiel laisse présager, selon la direction de la société elle-même, un bilan « *très sensiblement inférieur* » à celui de l'année précédente pour l'exercice en cours.

Deux raisons essentielles concourent aux difficultés d'Europe 1. D'abord, la concurrence publicitaire des nouveaux médias : le chiffre d'affaires de la station a diminué de 9 % pendant le dernier semestre. Il semble bien que l'arrivée de la « 5 » ait privé Europe 1 de gros budgets publicitaires. « *Les résultats devraient pourtant s'améliorer sur le second semestre*, estime M. Jacques Lehn, vice-président-directeur général. *Nous constatons, en effet, un phénomène de vases communicants entre la cinquième chaîne et Europe 1. Plusieurs budgets viennent d'être annulés sur la « 5 », à notre profit.* »

D'autre part, les stations locales privées ont conquis une place importante dans le monde de la radio, au point de se poser en rivales face aux périphériques et d'emporter la faveur de certains annonceurs. Europe 1 prépare sa riposte : avec son arrivée sur la bande FM, d'abord à Paris et à Lyon, progressivement prévue sur tout le territoire, elle s'offre l'occasion d'inventer une nouvelle forme de programmation.

Dans l'immédiat, l'objectif consiste à améliorer le confort d'écoute des auditeurs. A plus long terme, il s'agit de mettre en place une grille spécifique à la FM, susceptible de reconquérir son public jeune, qui avait succombé au charme de l'explosion des radios libres.

Mais le facteur essentiel de cette diminution brutale du dernier résultat semestriel vient d'une provision de 20 millions de francs pour risques exceptionnels, en raison de « la modification du paysage audiovisuel prévisible dans les prochains mois ». L'incertitude qui pèse sur le sort de la « 5 » et de TV 6 s'avère être le plus gros de ces risques exceptionnels. Europe 1 détient 10 % du capital de la « 5 » et assure la tête de réseau de la sixième chaîne. A partir des installations parisiennes de la rue François-Ier, elle diffuse tous les programmes de la chaîne musicale. « *Nous avons engagé à cet effet des investissements importants*, explique M. Lehn. *Si la concession de la chaîne est cassée, ces dépenses seront-elles remboursées ? Nous sommes obligés de prévoir une provision large, et devrons peut-être la dépasser en fonction des événements.* »

Incertitude également du côté de Télé Monte-Carlo, dont Europe 1 possède 30 % des parts. « *Cette chaîne perd de l'argent. D'ici au mois de décembre prochain, date à laquelle nous dresserons le bilan de l'exercice en cours, sera-t-elle vendue ou devrons-nous toujours supporter son déficit ?* », s'interroge M. Lehn.

C. Y.

● **19 % des Français songent à devenir actionnaires de TF 1.** – Répondant à la question : *« TF 1 doit être prochainement privatisée. Vous, personnellement, seriez-vous intéressé à en être actionnaire ? »*, 5 % des interviewés répondent *« oui certainement »*, 14 % *« oui peut-être »* contre 79 % *« certainement non »* et 2 % seulement sans opinion. Ce sont les résultats d'un sondage réalisé entre le 16 et le 21 juillet, auprès d'un échantillon représentatif de la population, par BVA pour le compte de l'association Télé-libre.

Mouvement important à la tête des stations régionales de RFO

Un important mouvement à la tête des stations régionales de RFO (Radio-télévision France outre-mer) a été annoncé le mercredi 30 juillet par la direction de la chaîne. Deux nouveaux directeurs régionaux ont été nommés, trois autres changeant d'affectation au terme de leur contrat. Créée par la loi du 29 juillet 1982 qui a fait de FR3 DOM-TOM une société indépendante, RFO compte sept stations de radio-télévision et deux centres de radio installés dans les départements d'outre-mer. RFO est présidée par M. Jacques Vistel depuis janvier 1986.

M. Alain Le Garrec, grand reporter au magazine de FR3 « Thalassa », a été nommé directeur régional de RFO Réunion, en remplacement de M. Jean-Pierre Lannes, devenu récemment responsable de FR3 Lorraine-Champagne-Ardennes. M. Claude Espérandieu occupera d'autre part le poste de directeur régional de RFO Saint-Pierre-et-Miquelon, auparavant vacant. Depuis 1983, M. Espérandieu s'occupait des émissions parlementaires de la troisième chaîne. M. Fred Jouhaud quitte la Nouvelle-Calédonie pour Tahiti, M. Marcel Beaudza, directeur régional à Tahiti, prend la tête de la station de Guyane et M. Jean-Claude Gélin passe de RFO Guyane à RFO Nouvelle-Calédonie.

Sur le vif

Bonnes vacances !

Ça y est, les enfants, fini, terminé, le réveil-matin, le métro, le placard à balais qui me sert de bureau, les vannes des copains, je me barre, je me casse, je vais en vacances. Je suis contente, vous pouvez pas savoir. Rien qu'à l'idée d'aller passer un mois dans un meublé pour choper des coups de soleil sur du sable rose et noir (une couche de goudron entre deux tranches de Teutons) et respirer à pleins poumons une bonne odeur d'Ambre solaire devant une mer noire et rose (une nappe de pétrole, un banc de méduses), je trépigne d'impatience et de joie.

Depuis le temps que je m'y prépare ! Un congé, ça ne se prend pas à la légère. Vous me verriez demain à Roissy, chargée comme un âne bâté, titubant sous trois énormes sacs de voyage, remplis de crèmes à hydrater, à resserrer, à dilater, de gels, de tubes, de sticks, de talc, de flacons et de sprays. Contre les oursins, les brûlures, les pelades, les rides, la noyade et le SIDA.

Je croyais partir peinarde. J'avais oublié l'essentiel. Hier, je passe chez Yves pour une coupe-vacances réversible, punk à l'endroit, lionne à l'envers, et il me balance :

– T'as pensé à emmener un litre d'eau de Javel ?

– Pour quoi faire ?

– Enfin, voyons, ma pauvre chérie, des quatre B, les plaisirs de la plage : Bronzer, Baiser, Boire, Bouffer, – les plus risqués, c'est les deux derniers –. Ta javel, tu l'emmènes au resto et t'oublies pas d'asperger tes crudités. La flotte, t'y touches pas, c'est plein d'amibes, ça te vide. Le vin non plus, c'est plein de méthanol, ça te tue. Et méfie-toi de la viande, c'est plein de vers, ça te ronge.

– D'où tu sors ça ?

Il m'a filé un magazine où c'était marqué. L'insécurité frappe aussi les assiettes de l'été. Cresson = hépatite. Ratatouille = diarrhée fébrile, bruyante. Patates = vomissements. Fromage = boutons. Vanille = écoulement nasal. Epinards = flatulences. Poisson = démangeaisons. Et attention, il suffit qu'un voisin de table éternue dans votre paëlla pour que ça vous colle un furoncle ou un panaris.

Alors que faire ? Simple : vous buvez l'eau de Javel et vous croquez la bouteille.

CLAUDE SARRAUTE.

La sécurité nucléaire en Europe

Six membres de la CEE seulement appliquent les normes de la Communauté

La Commission européenne a ouvert des procédures d'infraction contre six États membres de la CEE, accusés de ne pas avoir transposé dans leur législation nationale deux directives communautaires sur la protection sanitaire en matière nucléaire. C'est ce qu'a indiqué le commissaire de la CEE chargé de l'environnement, le Britannique Stanley Clinton Davis, à Bruxelles, mercredi 30 juillet.

En septembre 1984, la CEE adoptait les normes internationales de sécurité qui fixent l'équivalent de dose maximale admissible annuellement à 0,5 rem pour les populations et à 5 rems pour les travailleurs nucléaires. Si la France, le Royaume-Uni, le Danemark et la Grèce appliquent ces directives, l'Allemagne fédérale, la Belgique, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas ne les appliquent pas. Quant à l'Espagne et au Portugal, nouveaux adhérents à la Communauté, ils ne sont pas encore tenus de le faire.

Si les six États mis en cause ne se conforment pas rapidement à la mise en demeure qui vient de leur être adressée, la Commission pourra les attaquer devant la Cour de justice européenne, a indiqué M. Clinton Davis.

D'autre part, à la suite de l'accident nucléaire de Tchernobyl, la commission propose la mise en place d'un système d'information rapide entre les Douze en cas d'accident nucléaire.

[Si l'on en croit un spécialiste français du nucléaire, les pays européens sont d'accord sur les règles de protection sanitaire et sur les normes de base à adopter. Il reste que la CEE n'a laissé que dix-huit mois aux États membres pour inscrire ses direcives dans leurs législations, délai pour certians *« bien trop court »*.

M. Michel Tognini sera le troisième Français de l'espace

Le colonel Jean-Loup Chrétien et le lieutenant colonel Michel Tognini suivront, à partir de l'automne prochain, à la Cité des étoiles, près de Moscou, un entraînement en vue du second vol spatial franco-soviétique, prévu pour le deuxième trimestre 1988, vol qui devrait durer plusieurs semaines. Jean-Loup Chrétien, a participé au premier vol franco-soviétique, et sa sélection pour le second était attendue. Michel Tognini est un nouveau candidat cosmonaute. Patrick Baudry, qui s'était entraîné avec Jean-Loup Chrétien, puis a participé à un vol de la navette spatiale américaine, est devenu responsable des essais en vol du futur avion spatial Hermès.

Né à Vincennes, le 30 septembre 1949, Michel Tognini est entré en 1970 à l'Ecole de l'air. Breveté pilote de chasse, puis chef de patrouille, il a été nommé commandant d'escadrille en 1979.

BRÈVES

● **Des journalistes de FR3-Corse poursuivent M. Léotard en diffamation.** – Vingt journalistes de la station FR3-Corse ont entamé une action en citation directe pour diffamation à l'encontre de M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication, et de l'hebdomadaire *Le Point*, qui a rapporté des propos du ministre les accusant de *« collusion avec des puissances étrangères »*. Au cours d'une conférence de presse, le mercredi 30 juillet à Ajaccio, ces journalistes ont indiqué qu'ils s'estimaient *« les victimes d'allégations diffamatoires publiées dans le numéro du* Point *du 20 mai qui portent atteintes à leur intégrité »*.

● **Prison a perpétuité pour des terroristes italiens.** – Plusieurs chefs des NAR, groupe terroriste italien d'extrême droite, ont été condamnés, le mercredi 30 juillet, à la réclusion criminelle à perpétuité pour différents assassinats commis à Rome en 1981 et 1982. Il s'agit de Francesca Mambro, Gilberto Cavallini, Pasquale Belsito, Roberto Nistri et Fabrizio Zeni. Vingt et un autres accusés ont été condamnés à des peines de six mois à vingt-cinq ans de prison, dont une de treize ans pour le « repenti » Walter Sordi. – *(AFP.)*

● **AFRIQUE DU SUD : assassinat d'un ministre d'un Bantoustan.** – Le ministre de l'intérieur du Bantoustan (région « autonome ») sud-africain du Kwandebele, M. Piet Nuli, est mort mardi 29 juillet dans l'explosion de sa voiture, a annoncé le Bureau gouvernemental d'information.

● **Les incendies gagnent le Nord.** – La sécheresse et la chaleur aidant, les incendies de forêt qui avaient jusqu'ici durement éprouvé les départements du Midi frappent à présent de plus en plus au nord. Dans la seule journée du mardi 29 juillet, les pompiers ont dû intervenir dans un massif de résineux situé à Saint-Haon (Haute-Loire), à Roussillon-en-Morvan près de Château-Chinon (Saône-et-Loire) et même dans une plantation de jeunes pins à 12 kilomètres au nord de Strasbourg (Bas-Rhin).

Le numéro du « Monde » daté 31 juillet 1986 a été tiré à 462 947 exemplaires